HISTOIRE
DES LUTTES ET RIVALITÉS
POLITIQUES
ENTRE
LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

La Conférence de Londres et Guillaume Ier, ou *De l'Influence du système de persévérance sur l'état financier du royaume des Pays-Bas*, pour servir de Document explicatif aux mesures financières récemment exposées afin d'éviter la banqueroute nationale, avec *Deux Lettres*, l'une sur l'avenir du royaume des Pays-Bas, l'autre adressée à Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. 1 vol. in-8. Paris, chez Amyot, libraire, rue de la Paix, 6. 1844.

La Pologne, la Russie et l'Europe occidentale, ou *De la Nécessité de résoudre la Question Russo-Polonaise dans une Conférence des grandes Puissances*. 1 vol. in-8. Paris, chez Amyot. 1847.

Guillaume III, *défenseur et soutien de l'indépendance de l'Europe contre la puissance de Louis XIV*, suivi 1° d'une *Lettre adressée au Roi Louis-Philippe en* 1838; 2° de *Deux Lettres à M. Guizot*, ancien ministre d'État, et la *Réponse de M. Guizot à M. de Grovestins*. 1 vol. in-8. Paris, chez Dentu, libraire, Palais-National. 1850.

Considérations sur l'Église anglicane et l'Église catholique, à l'occasion de la création de l'Evêché anglican de Jérusalem et du rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre; suivies de : *Un Chapitre de plus aux Variations du Protestantisme*. 1 vol. in-8. Paris, chez Dentu, 1851.

OUVRAGES TERMINÉS EN MANUSCRITS.

Mémoires *sur la réunion de la Belgique et de la Hollande et sur le règne de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas*. 7 volumes.

Cet ouvrage a été composé en grande partie sur les notes, documents et souvenirs fournis à l'auteur par M. le comte Van der Duyn de Maasdam et M. le baron de Capellen.

Mémoires et Souvenirs *sur la Révolution de Juillet* 1830. 1 volume.

Lettres historiques et politiques. 1 volume.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, TYPOGRAPHIE DE H. PICAULT, RUE DE PARIS. 27.

HISTOIRE
DES LUTTES ET RIVALITÉS
POLITIQUES

ENTRE

LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE

Durant la seconde moitié du XVIIe siècle;

PAR LE BARON

SIRTEMA DE GROVESTINS.

« Enim est ulla res in quâ propius ad
» Deorum numen virtus accedat humana,
» quam civitates aut condere novas, aut
» conservare jam conditas. »
(CICERONIS, *Respublica*, lib. I, cap. VII.)

« L'État, c'est moi. » (Louis XIV.)

I

PARIS
CHEZ AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue de la Paix, 6.

1851

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉDIÉ

A SON DIGNE ET EXCELLENT AMI

LE COMTE VAN DER DUYN DE MAASDAM,

PAR L'AUTEUR

Grovestius.

AVIS AU LECTEUR.

L'établissement d'un gouvernement libre et indépendant de l'Espagne, dans les Provinces-Unies, fut un des grands éléments politiques qui devaient conduire la France à dépouiller l'Espagne du rang de puissance dominante, pour se substituer à sa place. Henri III, Henri IV et Louis XIII furent les principaux soutiens des Provinces-Unies révoltées contre le Roi d'Espagne; enfin, sous la minorité de Louis XIV, l'indépendance des Provinces-Unies fut reconnue par l'Espagne, à la paix de Westphalie. Cette

paix et celle des Pyrénées, qui fut signée entre la France et l'Espagne, en 1659, décidèrent à cette époque du sort de l'Europe, en élevant la France au rang de puissance dominante.

A une époque comme la nôtre, où l'abaissement de la France devient un fait de plus en plus incontestable, on croit qu'il ne sera pas sans utilité de montrer comment la France s'éleva à ce haut rang, au point de faire trembler tout le continent devant sa suprématie. On verra avec un sentiment d'orgueil national (si tant est que ce sentiment ne soit pas complètement éteint par celui de la vanité personnelle,) le spectacle de la supériorité de la France, à cette époque, sur toutes les puissances du continent. Un des grands éléments de cette supériorité fut certainement l'unité de desseins, de volonté et d'exécution qui régna dans les conseils de la France.

Louis XIV est seul maître et seul arbitre; l'État, c'est lui; ses ministres sont à lui, ses ambassadeurs à lui; il ne trouve, pour discuter ses volontés, ou pour en limiter l'accomplissement, aucune espèce d'obstacles : il voulait que

la France fût grande et respectée; telle fut sa ferme volonté, et il sut l'accomplir.

Le contraste de cette puissance est d'autant plus frappant, qu'aujourd'hui la France, au lieu de cette respectable unité gouvernementale, se voit livrée aux utopies de rêveurs politiques. Ceux-ci donnent beaucoup de bavardage, mais, au lieu de gloire nationale, l'abaissement. Enfin, à nulle autre époque, ce mot, appliqué à la France, il y a bien des années déjà, ne fut plus vrai : « Depuis qu'on a délié la langue » aux Français, on leur a rogné de près les » griffes. »

Quand la France sera fatiguée, dégoûtée de tant de paroles inutiles, elle comprendra peut-être que les grandes pensées et les grandes actions s'élaborent et s'exercent dans le silence du cabinet; quand la raison sera revenue à ce point en France, elle pourra revenir aussi à sa grandeur passée; d'ici là, sa devise est : *Nullité.*

On peut affirmer en toute vérité, que de la manière dont les Français entendent et pratiquent la liberté, ils arrivent à faire aimer le

pouvoir absolu d'un seul. A cet égard, l'auteur est un nouveau converti, son ouvrage en fait foi; car chaque page de son livre respire le sentiment que rien n'est préférable à une sage liberté.

Avril 1850.

Digitized by Google

PRÉFACE.

Le mérite de cet ouvrage consiste en ce qu'il a été écrit d'après des documents originaux et inédits, recueillis dans plusieurs collections de papiers d'Etat existant en Hollande, mais principalement d'après la correspondance autographe de Guillaume III avec le conseiller pensionnaire de Hollande Heinsius (1).

Lorsque cette Histoire fut terminée, l'auteur en fit part à son ami le comte Van der Duyn, en lui disant :

« Je viens vous annoncer que mon ouvrage sur Guillaume III est achevé. J'aime à vous communiquer cette nouvelle, parce que vous avez vu naître et grandir mon œuvre ; que vous l'avez en

(1) La seule copie qui existe de cette précieuse correspondance est en la possession de l'auteur de cet écrit. Quant à la correspondance originale, elle fait partie aujourd'hui des archives de la Maison d'Orange. Le roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, l'a acquise des héritiers de Heinsius.

La copie et le manuscrit historiques seront un jour la propriété de la Bibliothèque de l'Université de Leyden, l'auteur ayant offert au sénat de cette Université de les recevoir comme un legs, et le Sénat académique ayant accepté cette offre avec une bienveillance dont l'auteur saisit cette occasion d'exprimer ses remercîments à ce docte corps.

quelque sorte choyé et caressé dans son enfance, et qu'en 1828, lorsque je pris la résolution de quitter la Cour, vous m'écrivîtes ces lignes, qui ne sont pas sorties de ma mémoire.

« Vous savez, me disiez-vous, combien je m'intéresse à votre » travail, et combien j'eusse trouvé fâcheux que l'heureux goût » d'étude que le Ciel vous a départi se fût perdu dans les misè- » res ordinaires d'une vie de Cour. Mais aussi faut-il, à présent, » produire au jour le résultat du parti que vous avez pris : parti » sage et bien vu, à mon avis, mais qui n'est pas celui de tout » le monde. »

» Eh bien! le résultat de ce parti est devant moi, mon cher Comte, il est là.

» J'ai réfléchi sur la détermination qui me restait à prendre. Faut-il garder mon ouvrage dans mes cartons? ou bien, faut-il le lancer dans le monde? Je n'ai point de détermination arrêtée jusqu'à ce jour. La publication d'un livre n'est pas de ces choses qui puissent se faire à la légère : c'est une espèce de profession de foi, politique la plupart du temps, souvent même religieuse, qui entraîne bien des conséquences après elle; qui lie l'auteur bien plus qu'on ne le pense généralement. Combien n'a-t-on pas vu d'écrivains à qui on est venu opposer leurs écrits comme un engagement sacré, en les accusant d'inconséquence ou de mauvaise foi, si, plus tard, ils s'écartaient des principes émis par eux dans leurs ouvrages? N'y a-t-il pas là de quoi faire reculer un homme réfléchi, un homme qui ne croit pas qu'il soit sage de se lier irrévocablement, et de donner aux autres le droit de lui imposer telle ou telle ligne de conduite, en venant, son ouvrage à la main, lui déclarer qu'il est un apostat, s'il croit devoir marcher dans une voie nouvelle?

» Que d'auteurs cependant ont eu à subir ces sortes d'exigences ! Certes, il y a bien là de quoi hésiter et mettre en garde contre le petit mouvement de vanité qui porte à livrer son travail au public.

» Quel que soit le parti que j'adopte dans la suite, je viens, mon cher et respectable ami, vous demander la permission de vous dédier mon long et, j'ose dire, mon consciencieux travail. »

Plus tard, le comte Van der Duyn, ayant lu le manuscrit, il écrivit ce qui suit à l'auteur.

« L'histoire de Guillaume III est religieuse autant que politi-
» que. Dans sa lutte avec Louis XIV, ce ne sont pas seulement
» les rois qui se combattent, mais encore le protestantisme et le
» catholicisme, placés en opposition à l'époque de leur plus grande
» dissidence : c'était là, si je me le rappelle bien, votre point de
» vue en commençant votre travail ; or, il me paraît, peut-être à
» tort, que, surtout dans les derniers volumes, il ne ressort point
» autant que je m'y fusse attendu, et qu'entre autres le héros me
» paraît plus politique et moins protestant, je n'ose dire exagéré
» et bigot même, qu'il me paraît l'être dans sa très-intéressante
» correspondance avec Heinsius. Je sais que l'impartialité, autant
» qu'elle est possible, est un des premiers devoirs de l'historien;
» mais cependant, dans ce cas-ci, il fallait peut-être montrer le
» héros plus entièrement, et dans toutes ses idées, en opposition
» à celles de son antagoniste. »

Ce n'était pas la première fois que cette observation avait été faite à l'auteur ; il l'avait déjà combattue plus d'une fois, lorsqu'elle lui fut faite par le comte Van der Duyn : il donna à celui-ci les explications qu'on va lire :

« Il est possible, probable même, qu'en commençant mon ouvrage, j'ai partagé l'erreur générale, selon moi, que Guillaume III était exclusivement l'homme et le défenseur du principe religieux protestant. Je sais que jusqu'à ce jour on l'a toujours représenté comme tel ; mais, en m'occupant de son histoire, je n'ai trouvé en lui que l'homme politique, l'homme européen, faisant concourir, à la vérité, le protestantisme au grand but politique qu'il avait constamment en vue : la défense et le maintien de l'indépendance du continent. Toutes les guerres qu'il a faites étaient des guerres exclusivement politiques, et la preuve de ceci, c'est qu'après la conclusion de la paix de Ryswyk, il écrit au conseiller pensionnaire Heinsius : — *J'ai toujours redouté une guerre de religion.*

» Je crois donc que c'est une aussi grande erreur de présenter Guillaume III, comme représentant exclusivement le principe du protestantisme, que c'en est une de dépeindre Jean de Witt, comme le républicain zélé, le tribun, le défenseur du peuple, contre l'ambition de la Maison d'Orange. Voilà cependant deux erreurs qui sont tellement enracinées dans l'esprit des érudits, que, quand on prend la liberté de parler dans un sens contraire, on a presque l'air de divaguer.

» Votre lettre me fournit l'occasion de vous exprimer toute ma pensée sur le protestantisme. Il offre, selon moi, deux points de vue très-distincts, qu'il ne faut pas confondre.

» La grande question à débattre serait celle-ci : La question religieuse a-t-elle constamment dominé la question politique ? ou bien : Celle-ci a-t-elle prévalu ? est-elle parvenue à se placer en première ligne, tout en se faisant un drapeau de la question religieuse, et la faisant concourir à son but ?

» Si la question politique n'a été qu'un accessoire de la question religieuse, si elle doit être considérée sous ce point de vue,

alors ceux qui ne voient dans Guillaume III qu'un défenseur du protestantisme, *quand même*, ont parfaitement raison : mais, dans ce cas-là aussi, Guillaume III ne serait, à mes yeux, que le plus inconséquent de tous les hommes, et je regretterais d'avoir consacré tant d'années à écrire l'histoire de sa vie.

» Mais si, au contraire, la question religieuse n'est devenue qu'une annexe de la question politique, si elle n'a été qu'un drapeau à l'aide duquel quelques grands hommes ont combattu d'abord la suprématie de la Maison d'Autriche, ensuite celle de la France, dans ce cas-là, il me semble que l'on doit reconnaître que Guillaume a défendu avec un zèle éclatant, et en dehors de la question religieuse, l'indépendance de l'Europe, les libertés et immunités du peuple anglais.

» En étudiant la vie de Guillaume III, je n'ai pas trouvé en lui un apôtre, mais un homme politique : il n'était pas même théologien, mais il était né et avait été élevé dans le camp du protestantisme ; il en adopta les principes religieux et politiques, et ce fut à cette cause qu'il voua son épée et ses talents, parce qu'à cette époque le camp protestant, non l'Eglise réformée, était la place d'armes, le boulevard de l'indépendance européenne.

» Je crois donc que c'est une grande erreur de représenter Guillaume III comme exclusivement occupé des intérêts de la réforme religieuse, de faire de lui un sectaire, au lieu de le considérer comme un homme politique.

» Si on veut une preuve de l'opinion que j'avance, qu'on se rappelle que ce prince a passé trente années de sa vie à défendre l'Espagne et la Maison d'Autriche, qui, certes, ne peuvent pas être soupçonnées d'avoir nourri de vives sympathies pour le protestantisme.

» L'Angleterre et les Provinces-Unies se sont toujours, d'après

les conseils de Guillaume, épuisées d'hommes et d'argent, pour défendre un roi et un pays catholiques : c'était là la grande, l'unique préoccupation de ce prince !

» Eh bien ! si, comme roi de la Grande-Bretagne, et stathouder et capitaine-général de l'Union d'Utrecht, il a tout mis en jeu pour arriver à ce résultat (et l'histoire est là pour le démontrer), et qu'on prétende en même temps le considérer exclusivement comme le défenseur de la réforme religieuse, comme le champion du protestantisme, alors, véritablement, sa vie politique, depuis 1672 jusqu'à la mort de Charles II d'Espagne, en 1700, n'aurait été qu'une longue, une immense aberration, un acte de démence non interrompu, qui dura près de trente années consécutives. Et, dans ce cas, Guillaume ne serait rentré dans l'usage de sa raison que deux ans avant sa mort, lorsqu'il résolut de combattre l'Espagne, qui venait de contracter alliance avec la France.

» Telles sont les conclusions rigoureuses qu'il faut tirer du jugement de ceux qui ne voient dans Guillaume III que le défenseur de la réforme religieuse.

» S'il en est bien réellement ainsi, je ne pourrais plus voir en lui un grand homme ; loin de là, je ne pourrais y voir qu'un fou, un maniaque, épuisant les ressources de l'Europe protestante, dans l'intérêt du catholicisme ; car personne ne sera disposé à nier, je pense, que la Maison d'Autriche ne fût, à cette époque, le principal appui de la catholicité.

» Que trouvait donc Rome dans Louis XIV, qu'on représente comme le ferme soutien du catholicisme ? Elle n'y trouvait qu'un schismatique honteux, comme l'appelait Voltaire, un Henri VIII au petit pied, faisant de l'opposition au Saint-Siége, devant lequel il se prosternait comme roi dévot, mais contre lequel il se roidissait comme souverain absolu.

» Louis XIV ne prenait du catholicisme que ce qu'il en fallait pour le faire servir à sa politique, et refusait d'accorder à Rome ce qui blessait, soit ses intérêts matériels, soit son orgueil de roi. En ceci, il se conduisit, moins la franchise, comme ces princes qui rejetèrent ouvertement la foi de Rome : seulement, il prétendait cumuler les bénéfices qu'il trouvait dans le catholicisme avec l'indépendance de Rome sur tout le reste.

» Louis XIV ne luttait pas, par conséquent, pour la vérité, pour l'Eglise : s'il en eût été ainsi, on l'eût vu, mettant de côté toute pensée ambitieuse, se joindre à la Maison d'Autriche, champion du catholicisme, pour écraser la ligue protestante qui s'était formée en Europe; mais son ambition n'y eût pas trouvé son compte, car c'était aux dépens de l'Espagne qu'il visait à s'agrandir : or, en attaquant la Maison d'Autriche, en conspirant sa ruine, Louis XIV frappait à coups redoublés sur la portion vitale de la catholicité, et forçait celle-ci à se jeter dans les bras de Guillaume, d'implorer, auprès de l'hérésie, le moyen de repousser les attaques systématiques d'une puissance catholique, de celui qui s'intitulait le Fils aîné de l'Eglise.

» Sur ce terrain de la monarchie d'Espagne, ce vaste champ de bataille entre Louis XIV et Guillaume III, les rôles se trouvent par conséquent intervertis : ce que Louis, roi catholique, devait protéger, il l'attaque; ce que Guillaume, prince protestant, devait chercher à détruire, il le protége, il s'efforce de le consolider; c'est là l'objet de sa plus constante sollicitude.

» C'est de l'histoire, rien que de l'histoire : mais, si tous les faits qui précèdent sont des vérités incontestables, qui donc pourra désormais soutenir qu'il faille considérer Guillaume III comme le défenseur exclusif du principe protestant? Guillaume combattait et pour le protestantisme, et pour Rome, quand il entreprit d'ar-

racher l'Europe à la domination de Louis XIV. Ce n'est qu'ainsi que j'ai compris ce prince, et Rome comprit Guillaume de la même manière; et la preuve en est, que la catholicité laissa tomber misérablement Jacques II, qui ne faisait rien pour elle dans l'ordre politique, et qu'elle se sentit rassurée en apprenant qu'un roi protestant remplaçait un roi catholique en Angleterre!

» Si Guillaume eût eu un esprit étroit, nul doute qu'il se serait enquis si ceux que Louis XIV opprimait étaient catholiques ou protestants; il aurait volé au secours de ceux-ci et eût abandonné les autres à la merci du monarque français. Mais, grâce à Dieu! une pensée aussi mesquine n'entra jamais dans la vaste tête politique de Guillaume! Il s'inquiétait fort peu des croyances religieuses de ceux que Louis XIV attaquait; il n'allait pas s'informer si leur chef de file était Luther, Calvin ou Zwingle, ou si leur foi leur ordonnait de se soumettre à la voix des successeurs de saint Pierre. Guillaume s'enquérait seulement si leur destruction était de nature à compromettre l'équilibre politique, à faire pencher le bassin de la balance du côté de la France; et, pour peu qu'il y eût le moindre danger à appréhender à cet égard, son épée, son génie politique, ses soins infatigables, tant sur le champ de bataille que dans le cabinet, appartenaient aux catholiques comme aux protestants.

» Voilà ce qui a fait de Guillaume III un homme européen! voilà ce qui l'a fait grand!

» Voilà aussi ce qui a fait que j'ai consacré avec délices plusieurs années de ma vie à écrire son histoire, que j'ai senti mon âme grandir avec la sienne!

» Si, au lieu d'un homme politique, je n'eusse trouvé en Guillaume qu'un misérable dévot calviniste, à quoi bon, alors, lui consacrer tant de soins, tant de veilles! Je n'aurais pas eu à met-

tre en relief d'aussi immortelles actions ; la petitesse de ses vues eût nécessairement réagi sur ses actes : au lieu d'être un grand homme, il n'eût été qu'un prince médiocre ; et Louis XIV, en présence d'un prince exclusivement protestant et uniquement occupé des intérêts de la réforme religieuse, eût eu beau jeu ; il aurait dominé en Europe, tandis que Guillaume se fût contenté d'assister au prêche avec ses co-religionnaires.

» Guillaume III rallia autour de lui les peuples et les cabinets de l'Europe, les catholiques aussi bien que les protestants, tous ceux, en un mot, qui avaient à redouter la puissance de la France. En se plaçant héroïquement à la tête de cette formidable ligue, il prouva au monde la grandeur de son âme, l'élévation et la hardiesse de son génie, et sa tolérance religieuse, un des plus beaux titres de gloire qu'il ait légués à la postérité reconnaissante. »

Après avoir lu ces explications, M. Van der Duyn écrivit à l'auteur ce qui suit :

« J'ai lu avec un véritable intérêt votre lettre sur votre grand » ouvrage, et apprécié le point de vue sous lequel vous avez dû » voir et présenter votre héros, notre habile Guillaume. Les rai- » sons que vous en donnez, avec autant de justesse que de clarté, » expliquent (je ne veux pas dire justifient) entièrement comment » l'historien de ce grand homme a été conduit à ne point se bor- » ner à le présenter, sur la scène du monde, dans le cadre étroit » d'un sectaire : les critiques, et j'étais du nombre, sont donc » réduits au silence, sur ce point, par votre lettre, que j'aimerais » à voir joindre à votre grand ouvrage, lorsqu'il sera publié. »

La lutte entre la République des Provinces-Unies et la France était commencée avant que Guillaume III parût sur la scène poli-

tique ; car les Etats-Généraux avaient déjà donné le signal de la résistance en concluant la paix de Munster avec l'Espagne, et Jean de Witt en faisant conclure la *triple alliance* en 1668. Il a donc fallu prendre la question à son début, afin de pouvoir mieux juger de la position, lorsque Guillaume III fut appelé à la tête des affaires dans sa patrie.

Il fit alors ce que de Witt n'aurait jamais pu faire : seul, il résista au choc, et, ce triomphe obtenu, il entraîna insensiblement le peuple anglais, en dépit de la Cour, à faire cause commune avec les Provinces-Unies. Alors aussi fut engagée la lutte entre la France et les puissances maritimes ; lutte personnifiée dans deux hommes, qui concentrèrent sur eux l'attention de leurs contemporains : — Louis XIV, — Guillaume III.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES PRINC

DEPUIS GUILLAUME Ier DU

GUILLAUME Ier, Comte DE NASSAU, et Prince D'ORANGE, né en 1533, au château de Dillembourg, dans le comté de Nassau.

Il fut le fondateur de l'indépendance des Provinces-Unies.

Il a eu quatre femmes.

1° ANNE, fille de Maximilien D'EGMOND, Comte DE BUREN;

2° ANNE, fille de MAURICE, Électeur de Saxe;

3° CHARLOTTE DE BOURBON;

4° LOUISE, fille de l'Amiral DE COLIGNY.

Guillaume Ier fut assassiné par Balthazar Gérard, le 10 juin 1584.

Il eut plusieurs filles de sa seconde et de sa troisième femme.

Elisabeth épousa le Duc de Bouillon; Charlotte Brabantine, le Duc de la Trémouille; Flandrina fut abbesse de Sainte-Croix de Poitiers; Julienne épousa l'Electeur Palatin; Catherine-Belgica épousa le Comte de Nassau; Emilia épousa le Duc de Lausberg.

Il eut un fils naturel appelé Justin de Nassau.

Du premier Lit.

PHILIPPE-GUILLAUME, Comte DE NASSAU et DE BUREN, Prince D'ORANGE en 1584, épousa une princesse de la Maison de Bourbon. Il mourut sans postérité, en 1618.

Ayant été retenu prisonnier en Espagne par Philippe II, à peine au sortir de l'enfance, il y fut élevé dans le culte catholique, qu'il professa jusqu'à sa mort.

Du deuxième Lit.

MAURICE, Comte DE NASSAU, Prince D'ORANGE après la mort de son frère aîné, en 1618, né le 13 novembre 1567, stathouder, capitaine et amiral-général des Provinces-Unies. Mort sans postérité légitime, le 23 avril 1625.

Il eut plusieurs enfants naturels, dont un porta le nom de Nassau-Beverwaard, d'où sortirent les Nassau-La-Leck, Ouwerkerk et d'Odick.

Du quatrième Lit.

FRÉDÉRIC-HENRI, Comte DE NASSAU, né le 29 janvier 1584, Prince D'ORANGE en 1625; stathouder, capitaine et amiral-général des Provinces-Unies;

Epouse AMÉLIE, fille du Comte DE SOLMS, dont il eut plusieurs filles et un fils;

Meurt le 14 mars 1647.

Il eut un fils naturel qui porta le nom de NASSAU-ZUYLESTEIN. Cette branche bâtarde fleurit encore en Angleterre; son chef porte le titre de Comte de Rochefort, qu'il obtint de Guillaume III, lorsque celui-ci fut monté sur le trône de la Grande-Bretagne.

GUILLAUME II,
Prince D'ORANGE-NASSAU,

Né le 27 mai 1626, stathouder, capitaine et amiral-général des Provinces-Unies après la mort de son père; il épousa MARIE, fille de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne.

Meurt le 6 novembre 1650.

GUILLAUME III,
Prince D'ORANGE-NASSAU,

Né huit jours après le décès de son père, le 14 novembre 1650;

Stathouder, capitaine et amiral-général des Provinces-Unies en 1672;

Epouse, en 1677, MARIE, fille de JACQUES, duc D'YORCK, depuis Roi de la Grande-Bretagne, sous le nom de JACQUES II;

Appelé au trône de la Grande-Bretagne par le vœu de la Nation, en 1689, meurt sans postérité, le 19 mars 1702.

Nota. — A sa mort, le titre de Prince d'Orange passa à une branche collatérale de la Maison de Nassau, issue d'un frère de Guillaume Ier. La Maison royale des Pays-Bas continue cette branche collatérale; c'est donc à tort qu'on suppose en général qu'elle descend de Guillaume Ier, dont la postérité s'est éteinte à la mort de Guillaume III.

PLAN GÉNÉRAL DE L'OUVRAGE.

PREMIÈRE PARTIE :

Déclin de la Maison d'Autriche et établissement de la prépondérance de la France, depuis la paix de Westphalie, en 1648, jusqu'à celle des Pyrénées, en 1659.

DEUXIÈME PARTIE :

De la paix des Pyrénées à la paix de Nimègue et à la trève de Ratisbonne, en 1684.

TROISIÈME PARTIE :

Depuis la trève de Ratisbonne jusqu'à la paix de Ryswyk, en 1697.

QUATRIÈME PARTIE :

Depuis la paix de Ryswyk jusqu'au début de la guerre pour la succession d'Espagne, en 1702.

L'Ouvrage se composera de six Volumes.

PREMIÈRE PARTIE.

DÉCLIN
DE LA MAISON D'AUTRICHE
ET ÉTABLISSEMENT DE
LA PRÉPONDÉRANCE DE LA FRANCE.

Digitized by Google

Digitized by Google

INTRODUCTION.

"The race of Nassau's was by heav'n design'd
"To curb the proud oppressors of mankind,
"To bind the tyrants of the earth with laws,
"And fight in ev'ry injur'd nation's cause
"The world's great patriots..... "

ADDISSON.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

« The race of Nassau's was by heav'n design'd
» To curb the proud oppressors of mankind,
» To bind the tyrants of the earth with laws,
» And fight in ev'ry injor'd nation's cause
» The world's great patriots (1). »

ADDISSON.

Le déclin de la Maison d'Autriche date de l'époque où les Pays-Bas se soulevèrent contre la domination du Roi d'Espagne. Tous les Etats rivaux de la Maison d'Autriche, la France, l'Angleterre et les princes de l'Empire, soutinrent, soit ouvertement, soit indirectement, cette formidable insurrection qui devait peu à peu miner la puissance de l'Espagne, et la précipiter, de la gloire dont elle avait été en possession, dans un état de faiblesse et

(1) Il va sans dire que cette épigraphe ne se rapporte qu'à la première branche de Nassau-Orange, qui commence par Guillaume le Taciturne; car, après Guillaume III, la décadence morale et intellectuelle se fait ressentir dans la dynastie d'Orange-Nassau, et cette décadence s'y transmet, de génération en génération, avec une persévérance effrayante, tout à la fois pour l'avenir de cette famille et pour le pays à la tête duquel elle se trouve placée.

d'abaissement, dont tout le bénéfice devait revenir à la France.

Le gouvernement anti-national de Philippe, caractérisé par ces mots : « Les Espagnols pensent que, de Castille, le Roi peut gouverner tout le monde avec un bâton (1) ; » sa résidence habituelle en Espagne, les progrès de la Réformation et la sévérité des édits contre les sectaires, amenèrent la Révolution qui éclata dans les Pays-Bas pendant le règne de ce prince.

L'union des nobles (1565), fut le premier signal d'un soulèvement que le Gouvernement aurait pu prévenir à cette époque, en faisant droit aux plaintes des mécontents ; mais les ordres venus de Madrid empêchèrent d'adopter alors les mesures que dictait la prudence, et bientôt les Pays-Bas furent dans un état de fermentation générale que la force des armes put seule réprimer.

Le départ de la gouvernante, Marguerite de Parme, et l'arrivée du duc d'Albe à la tête d'une armée, loin de rétablir l'autorité du Roi, ne firent qu'augmenter le désordre. La sévérité sanguinaire du duc d'Albe exaspéra les populations, les supplices des comtes de Hornes et d'Egmond, et celui de plusieurs milliers de victimes qui périrent sur l'échafaud ou sur les bûchers de l'Inquisition, ne rendirent le peuple des Pays-Bas que plus ferme dans son dessein de secouer le joug de l'Espagne.

A la tête de l'opposition étaient les comtes de Hornes et d'Egmond, et Guillaume de Nassau, prince d'Orange, « espèce de triumvirat qui, comme d'ordinaire, se résumait dans la direction et la suprématie d'un seul (2). » A l'arrivée du duc d'Albe, la duchesse de Parme avait dit : « Je crains Orange, mais je crains pour Egmond. »

(1) Archives de la Maison d'Orange, t. I, p. 283.
(2) Groen, *Archives de la Maison d'Orange*.

Et, en effet, après la mort des comtes d'Egmond et de Hornes, Guillaume fut généralement regardé comme le chef du parti opposé à l'Espagne. Plus prudent que ses deux amis, Guillaume ne s'exposa pas à tomber entre les mains du duc d'Albe. A l'approche du nouveau gouverneur-général, il s'éloigna des Pays-Bas et se retira dans ses domaines, en Allemagne, pour y travailler en secret au grand projet qu'il méditait depuis longtemps : l'affranchissement des Pays-Bas.

Il revint bientôt à la tête d'une armée levée à ses frais : les princes de sa Maison lui fournirent quelques secours, et il commença avec ces faibles ressources une guerre qui devait durer près d'un siècle (1568) (1).

Après bien des efforts, le prince d'Orange parvint à délivrer la Hollande et la Zélande de la présence des Espagnols, et à y établir un gouvernement provisoire, dont la principale direction lui fut confiée par les Etats de ces deux provinces.

Le rappel du duc d'Albe et l'arrivée de son successeur, don Louis de Requesens, semblèrent indiquer, de la part de Philippe II, un retour à une politique plus douce, et le désir de se concilier ses sujets des Pays-Bas ; mais il était déjà trop tard. La tyrannie du duc d'Albe avait exaspéré les esprits ; la modération de son successeur, au lieu de les calmer, les rendit plus entreprenants et plus audacieux. A la mort de Requesens (1575), la confusion devint générale par la mutinerie des troupes espagnoles. Les Etats, voyant le danger qui les menaçait, profitèrent de ce que le Gouvernement espagnol n'avait plus de représentant, pour se réunir, et signèrent la pacification de Gand, convention par laquelle les États s'engageaient réciproquement à faire sortir au

(1) Archives de la Maison d'Orange.

avec l'Espagne (1). Les Etats renouvelèrent alors leurs offres à la Reine d'Angleterre; mais Elisabeth, trop habile politique pour se brouiller ouvertement avec un prince aussi puissant que Philippe II, refusa pareillement. Intéressée cependant à soutenir un pays qui devait son origine au protestantisme, et qui, sous le rapport du culte, avait les mêmes intérêts que sa couronne, elle promit d'envoyer des secours aux Provinces-Unies, sous les ordres de son favori le comte de Leicester, qu'elle fit nommer gouverneur-général de la Confédération (2). Cette Reine, aussi ambitieuse que prudente, voulait gouverner sous le nom de ce favori avec une autorité illimitée. Les Etats s'aperçurent bientôt du danger dont leur liberté naissante était menacée, et s'opposèrent aux actes arbitraires de Leicester, qui, ayant échoué dans ses projets et s'étant rendu odieux, ne tarda pas à retourner en Angleterre, et à renoncer à une autorité devenue trop suspecte aux Etats pour pouvoir être exercée plus longtemps avec succès (3).

Les Etats, se voyant abandonnés à eux-mêmes, trouvèrent alors leur salut dans le conseil d'un grand homme, qui avait travaillé avec Guillaume Ier à la délivrance de son pays. Le prince d'Orange avait posé les bases de l'Etat, Barneveld institua la République (1587).

Depuis lors, la souveraineté résida dans l'Assemblée des Etats de chaque province, et la République fut composée de sept Etats souverains réunis par une étroite confédération pour leur défense commune. Maurice de Nassau, second fils de Guillaume Ier, que les Etats de Hollande et

(1) Hoofd, *Nederl. Hist.* XXII, Boek.

(2) Hoofd, *Nederl. Hist.* XXII, Boek.

(3) Acte par lequel le comte de Leicester résigne les fonctions de gouverneur et capitaine-général des Provinces-Unies (1587). (*Archives des Etats-Généraux.*)

de Zélande avaient revêtu de la charge de stathouder peu de temps après la mort de son père, se vit investi d'une partie de l'autorité que celui-ci avait possédée. A la tête des armées de la République, il conquit plusieurs places importantes sur les Espagnols, et les défit en bataille rangée, à Nieuwport, en 1600. Les exploits de Maurice, homme de guerre consommé et l'un des plus grands capitaines de son siècle, consolidèrent l'ouvrage commencé par son père. Il força l'Espagne à reconnaître de fait la République des Provinces-Unies comme Etat libre et indépendant, en concluant avec elle une trève de douze ans (1609).

Ce traité, à peine conclu, les Provinces-Unies se virent menacées par un ennemi plus redoutable. La guerre avait étouffé les divisions intestines dans la République, le repos dû à la trève les fit renaître. Une question entièrement du domaine de la théologie, mais envenimée par l'esprit de parti, dégénéra bientôt en une discussion politique qui ne tarda pas à avoir les suites les plus funestes pour le repos intérieur du pays, d'autant plus que ces semences de discorde y jetèrent de profondes racines, et devaient continuer à exercer leur pernicieuse influence sur la destinée de l'Etat pendant tout le cours de son existence.

Maurice et Barneveld furent d'accord aussi longtemps que la République fut en danger. L'ambition du premier, jeune encore, était satisfaite de se voir à la tête des troupes de l'Etat, ce qui lui donnait l'autorité la plus étendue dans les camps. Pendant que Maurice était à l'armée, Barneveld, déjà sur le retour de l'âge, et homme d'État consommé, dirigeait les affaires publiques avec une rare prudence, et la parfaite conformité de vues qui régnait entre ces deux hommes, grands, l'un sur le

champ de bataille, l'autre dans le cabinet, produisit les résultats les plus salutaires pour leur patrie. Mais après la conclusion de la trève, les affaires changèrent de face, et cette rivalité de gloire qui leur fit faire les plus grandes choses durant la guerre, les brouilla pendant la paix. Maurice s'était constamment opposé à la conclusion d'un accommodement avec l'Espagne ; il souffrait impatiemment la diminution de son autorité, depuis que la trève avait mis un terme aux opérations militaires ; son ambition et son activité cherchèrent alors de nouveaux aliments, et ce fut vers la politique qu'il dirigea ses pensées : peut-être aussi que le souvenir du pouvoir que Guillaume avait possédé, et surtout de cette souveraineté ravie à sa Maison par la mort de son père, et à laquelle il croyait avoir quelques droits, acheva d'aigrir son esprit (1).

Barneveld, de son côté, jaloux de son influence, et redoutant l'ambition de Maurice pour la liberté de son pays, crut que le seul moyen de s'y opposer, était d'embrasser le parti des Etats contre le stathoudérat. Ce pouvoir, en effet, trop étendu pour une République, et dont les limites n'étaient pas assez définies pour prévenir les empiétements d'un ambitieux, pouvait donner de justes craintes aux partisans de la liberté. Le souvenir de la conduite du comte de Leicester était encore vivant dans les esprits. Une lutte s'engagea entre les deux rivaux ; l'issue devait en être funeste à Barneveld.

Le gouvernement fut bientôt divisé en deux partis également animés l'un contre l'autre : celui du stathouder, et celui des Etats ayant à leur tête Barneveld. Des deux côtés, la religion servit de prétexte aux mesures les

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Hollande*, par Aubery de Maurier, p. 264 et suiv.

plus imprudentes et les plus arbitraires. Le point principal du différend était que Barneveld et son parti refusaient de reconnaître le pouvoir suprême des Etats-Généraux, et leur contestaient le droit de convoquer un synode national pour décider la question théologique, comme contraire au droit de souveraineté des Etats de chaque province en général, et de ceux de Hollande en particulier, tandis que Maurice et les contre-remontrants soutenaient ce droit avec la plus grande violence. Les deux partis cherchèrent un appui auprès des puissances étrangères, les remontrants à la Cour de France, les contre-remontrants près du Roi de la Grande-Bretagne. Restait à décider quel parti l'emporterait, et si les Provinces-Unies passeraient sous l'influence de la France ou de l'Angleterre (1).

Les puissances étrangères, dont on avait invoqué l'intervention, conseillèrent vainement aux deux partis de terminer la querelle par les voies de la douceur et de la modération. Le Roi d'Angleterre écrivit lui-même aux Etats pour leur prêcher la tolérance, et pour les dissuader de disputer à l'avenir sur des points obscurs de controverse qui n'intéressaient point les fondements du christianisme (2). Rien ne fut capable de calmer ces esprits irrités qui, entraînés par la violence de leurs passions, n'étaient plus à même d'apprécier des conseils aussi sages.

Barneveld et plusieurs partisans des remontrants mi-

(1) Mémoires d'Aubery de Maurier.— Lettres et négociations de Carleton, ambassadeur d'Angleterre à La Haye.— Melanges pour les affaires de Hollande, depuis l'année 1614. (*Mss. de Brienne*, n° 106, Bibl. roy.; Paris. — *Mss.* n° 8942, *ibid.*)

(2) Lettres de Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, aux États-Généraux, du 9 octobre 1611; du . . . . . 1613, et du 20 mars 1616.— Lettres des États de Hollande au roi de la Grande Bretagne, du . . . . . 1618.

rent tout en œuvre pour empêcher l'exécution de mesures peu conformes à l'esprit de liberté et de tolérance religieuse. Voulant opposer la force à la violence, ils dépassèrent les bornes de leurs attributions politiques et celles que la prudence aurait dû leur prescrire. Trop faibles pour soutenir une entreprise aussi hasardée et commencée avec trop de précipitation, ils furent saisis et emprisonnés (1618). Avec Barneveld, on arrêta Grotius, Hogerbeets et Ledenberg, ses partisans déclarés. Ce dernier se donna la mort dans sa prison; Grotius et Hogerbeets furent condamnés à une réclusion perpétuelle dans le château de Loevenstein.

De ce moment, tout plia devant l'autorité du parti que Maurice appuyait plutôt par politique que par zèle religieux (1). On rapporte que le stathouder, s'entretenant avec le bourgmestre de Gouda, lui dit ces quelques mots remarquables : « Je m'inquiète peu de la » prédestination : qu'elle soit grise ou bleue, peu m'im- » porte; mais ce que je sais parfaitement, c'est que les » pipeaux de l'avocat (Barneveld) ne rendent pas les mê- » mes sons que les miens (2). »

Le protestantisme, si longtemps persécuté, devint alors persécuteur à son tour. Le dogme obscur de la prédestination, diversement interprété par les remontrants et les contre-remontrants, donna lieu à la tenue d'un synode national auquel assistèrent des députés des Eglises protestantes des différents pays, ce qui donna à cette assemblée le caractère d'un concile protestant (1619); les contre-remontrants y condamnèrent la doctrine de leurs adversaires avec une rigueur modelée sur l'esprit d'in-

(1) Lettres et négociations de Carleton, t. II, p. 284.

(2) A. Stolker, *Prins Mauritz Van Nassau geenzins de vyand der remonstranten*, page 15. (D'après une note de l'historien Brandt.)

tolérance que le protestantisme avait si souvent et si bruyamment reproché à l'Eglise de Rome. Déjà la tyrannie des consciences s'était implantée au sein de la Réforme ; déjà les sectes rivales, nées de la réformation, se faisaient une rude guerre entre elles, déjà le droit de libre examen n'était plus qu'un vain mot. On défendit aux remontrants, sous les peines les plus sévères, d'avoir à l'avenir des réunions publiques, et leurs pasteurs furent bannis du territoire des Provinces-Unies.

Barneveld et ses amis, accusés de s'être mis en opposition avec la Confédération formant la République des Provinces-Unies, furent traduits devant une commission spéciale composée de vingt-quatre juges délégués, choisis moitié dans la province de Hollande, moitié dans les six autres provinces de l'Union.

Barneveld fut accusé d'avoir voulu s'opposer au pouvoir suprême des Etats-Généraux, en soudoyant et armant les bourgeois dans quelques villes de la Hollande et de la province d'Utrecht ; d'avoir entretenu des relations illicites avec les puissances étrangères, et porté le désordre dans le gouvernement de la République et dans l'Eglise, en y semant la discorde et cherchant à soustraire les troupes à l'autorité des Etats-Généraux et du capitaine-général de l'Union ; enfin d'avoir accepté des dons des princes étrangers, sans en avoir donné connaissance aux Etats de Hollande, quoique les instructions de sa charge le lui défendissent.

L'avocat-général ayant été jugé coupable du crime de lèse-majesté, fut condamné à la peine capitale. Cet illustre magistrat mourut sur l'échafaud à l'âge de 72 ans ; il en avait passé quarante-six au service de son pays, dans les temps les plus orageux et les circonstances les plus difficiles.

La fin de Barneveld, qui eut la tête tranchée à La Haye, le 13 mai 1619, est consignée en peu de mots dans les registres des Etats de Hollande. « Aujourd'hui, » y est-il écrit, on a fait subir la peine capitale à Mon- » sieur et Maître Jean D'Olden-Barneveld, personnage » distingué par ses talents, sa mémoire et son administra- » tion; oui, singulier en toutes choses. Que celui qui est » debout évite de broncher, et que Dieu soit miséricor- » dieux à son âme ! »

Si Barneveld et son parti ne peuvent être disculpés d'une conduite imprudente et même subversive des principes de la Confédération, le parti du stathouder et Maurice lui-même méritent le reproche de s'être laissé aller à une vengeance aussi cruelle. Rien ne peut excuser Maurice surtout, de n'avoir pas empêché qu'un homme à qui l'Etat et lui-même avaient tant d'obligations, qu'un homme, jadis l'ami de son père et le guide de sa jeunesse, ne devînt la victime du parti dont lui-même était le chef. Le droit de grâce attaché à la charge de stathouder, lui donnait le moyen de sauver une vie prête à s'éteindre par l'âge : l'intérêt et la réputation de Maurice exigeaient même cette preuve de modération et de clémence après la victoire, et sa mémoire eût été à l'abri du soupçon d'avoir sacrifié à une vengeance personnelle, un des principaux soutiens de la liberté publique (1).

Ce premier acte de rigueur d'un prince de la Maison d'Orange jeta l'alarme dans beaucoup d'esprits, et rendit le stathouder odieux à tous ceux qui professaient les opinions politiques de Barneveld et de ses amis ; ceux-ci,

(1) On connaît la réponse de la veuve de Barneveld qui, ayant demandé peu de temps après grâce pour son fils impliqué dans une conjuration contre Maurice, fut interrogée sur le motif qui l'avait empêchée de demander celle de son époux. La veuve de Barneveld répondit : « Mon fils est coupa- » ble, mon mari était innocent. »

enfermés au château de Loevenstein, rendirent le nom de cette prison d'Etat célèbre dans l'histoire ; et longtemps les ennemis de la Maison d'Orange et du stathoudérat se glorifièrent d'être désignés sous le nom de parti de Loevenstein.

Après la mort de Barneveld, Maurice ne trouva plus de pouvoir qui pût contrebalancer le sien dans l'Etat. Il ne chercha cependant pas à étendre son autorité, ce qui lui aurait peut-être été facile (1).

La trève avec l'Espagne expira en 1621, peu d'années avant la mort de Maurice, et la guerre recommença entre cette puissance et les Provinces-Unies.

A cette époque l'Europe entière était en armes et la reprise des hostilités contre l'Espagne ne fut qu'un épisode de la fameuse guerre de Trente ans. Mais la fortune abandonna Maurice sur le déclin de l'âge : il mourut en 1625. La République perdit en lui un grand capitaine. Heureux si le supplice de Barneveld n'eût point terni l'éclat de sa gloire !

Après la mort de Maurice, le stathoudérat fut déféré par les Etats de cinq provinces, au prince Frédéric Henri, son frère. A la prudence de son père, il réunissait la valeur et les talents militaires de Maurice. Ses conquêtes procurèrent une paix glorieuse à la République, et sa modération guérit les plaies que les disputes politiques et religieuses avaient faites à l'Etat, sous le stathoudérat de son prédécesseur.

Tant de vertus, jointes à de grands talents, lui acquirent l'amour et le respect de la nation. La République, puissante sous son stathoudérat, acquit une influence qui la rendit redoutable à ses ennemis, et fit rechercher son alliance par les plus grands souverains de l'Europe. Fré-

(2) *Mémoires*, par Aubery de Maurier ; p. 293.

déric-Henri augmenta le lustre dont la Maison d'Orange était déjà environnée, par le mariage de son fils avec la fille aînée de Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne. Cette union fut fertile en grands événements qui se lient à l'histoire de la République et à celle d'Angleterre.

Les négociations qui précédèrent la paix de Westphalie commencèrent peu de temps avant la mort de Frédéric-Henri, cependant il n'eut pas la satisfaction de voir les Provinces-Unies solennellement reconnues par l'Espagne comme Etat libre et indépendant.

CHAPITRE PREMIER.

PAIX DE WESTPHALIE.

. . . . . *Novus nascitur ordo.*

« Le nom de la France est comme
» celui de Dieu ; on ne l'invoque
» jamais en vain. »

RICHELIEU.

SOMMAIRE.

I. Guerre de Trente ans.
II. Traité de Munster entre l'Espagne et les États-Généraux (1647).
III. Traité de Westphalie (1648).
IV. La France et les Provinces-Unies.
V. Relations du Prince d'Orange avec l'Angleterre.
VI. Alliance du Prince d'Orange avec la Maison royale d'Angleterre.— Affaires d'Angleterre.
VII. Relations du Prince d'Orange avec la France.
VIII. Intrigues de Mazarin pour rompre la paix entre les États-Généraux et l'Espagne.
IX. Affaires d'Angleterre.
X. Mort de Charles Ier (1649).
XI. Conduite des Provinces-Uuies vis-à-vis de l'Angleterre.
XII. Réforme des troupes dans les Provinces-Unies.
XIII. Dissension entre le Prince d'Orange et les États de Hollande.
XIV. Mort de Guillaume II (1650).
XV. Projet d'alliance entre la Cour de France et le Prince d'Orange.
XVI. Conséquence de la mort du Prince d'Orange Guillaume II.
XVII. Conclusion du Chapitre.

PAIX DE WESTPHALIE.

I. La guerre de Trente ans occupe une place trop importante dans l'histoire de l'Empire germanique et de l'Europe en général, pour ne pas arrêter les regards de l'historien.

Cette guerre transporta en Allemagne toute la politique européenne. Elle présente ce caractère particulier, qu'on ne la vit point, comme presque toutes les autres, entreprise et poursuivie jusqu'à la fin d'après un plan et pour un objet déterminé. Dans le principe, il eût été impossible de prévoir son intensité et sa durée ; les éléments les plus divers, les passions les plus contradictoires alimentèrent cette guerre, qui fut, par cela même, plus acharnée et plus longue que les précédentes. Soif d'une domination absolue de la part de la Maison d'Autriche, intérêts rivaux de la France, vues d'ambitions personnelles des chefs militaires dans les deux camps, rivalités et haines religieuses, sui-

tes inévitables de la réforme du XVIe siècle; diversité de la politique des princes catholiques et protestants, enfin, réveil de l'esprit d'indépendance et de liberté puissamment encouragé par l'issue heureuse de la révolte des Provinces-Unies contre Philippe II : tant d'intérêts et de prétentions inconciliables devaient nécessairement provoquer une lutte à laquelle l'Europe entière prendrait une part plus ou moins active. Cette lutte eut encore ce caractère particulier, que, pendant son cours, les principaux acteurs du drame furent souvent renouvelés, et chaque personnage nouveau qui se présentait sur la scène fournissait matière à de nouvelles complications et retardait par là le dénouement.

Les premiers troubles avaient éclaté à Prague, en 1618. Les représentants de l'Empereur y avaient été maltraités, et la guerre commença.

Le 3 septembre 1619, la couronne de Bohême fut donnée à l'électeur palatin Frédéric V, chef de l'Union protestante en Allemagne, gendre du Roi d'Angleterre, allié même de Bethlen-Gabor qui s'était emparé du trône de Bohême. Il semble que Frédéric V avait entre les mains tous les moyens nécessaires pour calmer le pays et apaiser l'agitation; mais il ne sut profiter d'aucune de ces ressources.

L'Empereur, de son côté, s'unit avec l'Espagne, entraîna dans son parti la Saxe et la Ligue catholique d'Allemagne, par un traité conclu avec Maximilien de Bavière, et trouva moyen de rompre l'Union protestante et de la réduire à l'impuissance. Le 8 novembre 1620, Frédéric V fut battu par les armées impériales; il abandonna la Bohême, et celle-ci, réduite à demander sa grâce, dépouillée de tous ses priviléges, subit dans toute sa rigueur le sort des vaincus.

Quoique cette guerre parût complètement terminée, les ressentiments et les fureurs qu'elle avait fait naître se propagèrent rapidement en Hongrie et dans toute l'Allemagne, et l'acte de bannissement qui fut proclamé contre l'Électeur palatin et tous ses adhérents excita plus vivement l'ardeur des partis.

La guerre prit alors un caractère tout à la fois politique et religieux. La Réforme venait de perdre deux têtes couronnées sur l'appui desquelles elle aurait pu compter : Henri IV et Elisabeth étaient morts; Louis XIII, enfant, régnait en France sous la tutelle de sa mère Marie de Médicis; Jacques, premier roi de la Maison de Stuart en Angleterre, avait succédé à Elisabeth. Ce prince, théologien grotesque et bouffon, s'occupant de questions dogmatiques, compromit la cause de la Réforme par sa complaisance pour la Maison d'Autriche. Les projets les plus violents se formèrent dans les Cours de Vienne et de Madrid. On résolut en Espagne de recommencer la guerre des Pays-Bas : la destruction du protestantisme et le renversement des libertés allemandes et des Provinces-Unies parurent inséparables. Le succès des premières armes de l'Empereur et de la Ligue semblèrent d'un favorable augure, et l'Espagne se disposa à leur prêter de nouvelles forces.

La Saxe était en Allemagne le principal siége du protestantisme; les Etats délibérèrent d'appeler à leur secours le Roi de Danemarck, Christian IV, et de le mettre à leur tête en sa qualité de duc de Holstein. Par là, une puissance du Nord se trouva engagée dans la querelle, et la guerre de Danemarck en fut le premier résultat.

L'élévation d'Albert de Wallenstein aux dignités de duc de Friedland et de général en chef des armées impériales fut un événement encore plus important. Dès

ce moment, la guerre devint une véritable guerre de bouleversement ; le caractère et la position particulière de Wallenstein, la composition et les habitudes désorganisatrices de l'armée qu'il avait lui-même formée et dont il disposait à sa volonté, devaient amener le trouble et jeter la confusion dans tous les partis.

La terreur que causa son ambition, la haine qu'excitèrent ses vexations, dont les catholiques étaient victimes aussi bien que les protestants, firent que, de tous côtés, on demanda la paix et la disgrâce du général en chef. L'Empereur, qui s'était rendu à Augsbourg à l'assemblée des Electeurs, se vit forcé de choisir entre son lieutenant et ses alliés. Wallenstein fut renvoyé, et son armée licenciée; Tilly devint général en chef des armées de l'Empereur et de la Ligue.

Toutes les mesures adoptées par la Cour de Vienne tendaient à prolonger la guerre : le refus de rétablir l'Électeur palatin dans ses Etats, et la cession d'une partie du Palatinat à la Bavière, excitèrent de justes méfiances chez tous les princes allemands et protestants ; enfin, les Jésuites firent rendre par l'Empereur l'édit de restitution relatif au clergé, mais en y faisant joindre des clauses qui rendaient toute réconciliation impossible, et qui mécontentèrent plusieurs Etats catholiques. Cet édit ordonna la réintégration du clergé dans les biens saisis antérieurement à la convention de Passau, et la paix de religion fut déclarée ne s'appliquer qu'à ceux de la Confession d'Augsbourg et non aux réformés; des troupes impériales furent envoyées pour en assurer l'exécution, et leurs violences excitèrent un retentissement général.

Cependant les succès de la Cour d'Autriche excitaient l'animosité des puissances étrangères et leur faisaient

sentir chaque jour la nécessité d'y mettre un terme.

L'Angleterre avait fait d'inutiles tentatives pour soutenir l'Electeur palatin : ce fut par suite de ces négociations que le Roi de Danemarck intervint dans les affaires d'Allemagne. Le cardinal de Richelieu, dès qu'il fut parvenu au ministère, dirigea tous ses efforts contre l'Espagne et l'Autriche; il suscita à la première les différends qui s'élevèrent à l'occasion de la Valteline, à la seconde la guerre de Mantoue; il tenta de séparer la Ligue de l'Empereur, et, s'il ne put y réussir, il parvint du moins à accélérer la chute de Wallenstein.

Lorsqu'en 1630 le Roi de Suède, Gustave-Adolphe, prit parti dans la guerre d'Allemagne, ce fut encore par suite des intrigues du cardinal de Richelieu. Ce ministre eût-il pu prévoir alors, que celui qu'il ne considérait que comme un instrument deviendrait bientôt le chef du parti protestant et le grand régulateur de cette guerre? Gustave gouvernait la Suède depuis dix-neuf ans; il avait suivi avec succès les longues guerres de Pologne, et cependant, lorsqu'il entra en Allemagne, on était loin de croire qu'il y déploierait autant de talents, qu'il exercerait une influence aussi décisive.

Gustave entra en Allemagne en juin 1630, et conclut en peu de temps une alliance avec la Saxe, la Poméranie, le Brandebourg, à laquelle accéda, peu de temps après, le landgrave Guillaume de Hesse. Il conclut, en janvier 1631, un traité de subsides avec la France.

(7 Septembre 1631). La victoire de Leipsick fut décisive pour Gustave-Adolphe et pour son parti, encore plus qu'on n'était fondé à l'espérer. Le Roi de Suède pénétra dans les pays de la Ligue catholique, et, après la bataille du 5 avril 1632, il entra en Bavière et s'avança jusqu'à Munich. Dès ce moment, la Ligue catholique se

trouva dissoute, et le Roi de Suède maître absolu de tout le pays, depuis les côtes de la Baltique jusqu'en Bavière, depuis le Rhin jusqu'à la Bohême. Un tel succès était bien propre à faire naître les espérances et les projets les plus extraordinaires dans ceux qui n'avaient plus qu'à en profiter. La mort de Tilly remit Wallenstein à la tête du parti impérial; il y rentra avec son pouvoir absolu et son ambition démesurée. En de telles circonstances et pour de tels chefs, il n'était aucune entreprise assez hardie qui ne pût être tentée également des deux côtés : le siége de la guerre fut transféré en Saxe, et la victoire de Lutzen (6 novembre 1632), chèrement achetée par la mort du Roi de Suède, prépara en même temps la seconde chute de Wallenstein.

La mort de Gustave-Adolphe arrêta l'exécution des projets qu'il avait conçus, mais non de ceux de ses partisans. L'intention de Gustave, en entreprenant cette guerre, avait été de reconquérir et de consolider la prépondérance du parti protestant en Allemagne, et il y avait intérêt, soit pour assurer ses possessions, soit pour récompenser et pour fortifier ses amis et ses partisans. Du reste, dans ces temps où l'on était accoutumé à déposséder violemment ses ennemis, à créer subitement des princes et des principautés, il était difficile de se promettre un succès solide pour une telle entreprise, et sans doute le Roi de Suède avait déjà entrevu tous ces obstacles.

Déjà même on commençait à craindre en Allemagne les entreprises de la Suède; et la Saxe, associée à tous les succès du Roi, ne pouvait cependant se défendre de quelque inquiétude. Gustave laissa après lui plusieurs hommes habiles dans le cabinet et sur le champ de bataille, tels qu'ils devaient se former auprès d'un si grand

maître ; mais, privés des avantages de la situation, ils ne purent conserver la prépondérance ; et le traité de Heilbronn, où le chancelier Oxenstiern déploya tout son talent, fut loin de produire tout ce qu'il avait pu en attendre.

Toutefois Bernard, duc de Saxe-Weimar, et Gustave de Hornes, tous deux élèves et lieutenants du Roi de Suède, poursuivirent leurs succès et continuèrent d'occuper la plus grande partie de l'Allemagne, par suite de l'inactivité de Wallenstein, qui se tenait toujours en Bohême et semblait résolu à les laisser agir sans opposition. La méfiance qu'on nourrissait à Vienne contre lui s'augmentait d'autant plus, qu'il prenait moins de soins de la dissiper ; enfin il expia par sa mort, sinon de grands crimes, du moins une conduite ambiguë, propre à autoriser ces soupçons : tout porte à croire que sa chute préserva l'Allemagne d'une grande catastrophe.

Après la mort de Wallenstein, un prince de la Maison impériale, Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, fut chargé du commandement général des armées, et cet événement changea tout-à-coup le caractère de la guerre. Dans la même année (6 septembre 1634), la défaite des Suédois à Nordlingen releva les affaires de l'Autriche, et amena la conclusion du traité de paix avec la Saxe (1635). La Saxe conserva la Lusace, et les biens ecclésiastiques qui avaient été réunis précédemment furent maintenus, pour quarante années, dans les mains de leurs possesseurs. Plusieurs Etats protestants furent contraints, dans la suite, d'accéder à ce traité. Les Suédois, repoussés jusqu'en Poméranie, furent mis dans l'impossibilité de se soutenir désormais par leurs propres forces.

Cependant, en 1635, la France prolongea et étendit même la guerre, en se déclarant d'abord contre l'Espagne

et bientôt contre l'Autriche. L'Espagne avait en Italie des possessions qui devinrent le théâtre de nouvelles hostilités. L'alliance conclue par le cardinal de Richelieu avec les Etats-Généraux donna un nouvel aliment à la guerre d'Allemagne. Depuis longtemps la France ajoutait à l'intérêt qu'elle avait de défendre les ennemis de l'Autriche et de l'Espagne, le désir de faire pour elle-même de nouvelles acquisitions, en sorte qu'il devint encore impossible de prévoir un terme à ces longues querelles.

Depuis 1621, époque à laquelle la trève de douze ans entre l'Espagne et les Etats-Généraux expira, les hostilités avaient eu lieu sur le territoire espagnol et s'étaient bornées au siége et à la défense des places fortes.

Le 8 février 1635, le cardinal de Richelieu conclut une alliance avec les Etats-Généraux pour la conquête et le partage des Pays-Bas Espagnols; son projet ne put réussir; mais, dès ce moment, la France conserva le désir de le mettre à exécution.

En Italie, la France s'allia, en 1635, avec la Savoie et les duchés de Mantoue et de Parme, pour la conquête du Milanais; cette alliance lui servit, en 1638, à faire conserver la régence du Piémont dans les mains de la duchesse de Savoie, Christine, sœur de Louis XIII, contre laquelle l'Espagne s'était déclarée.

Le traité que la France conclut avec Bernard, duc de Saxe-Weimar, lui donna d'abord la plus grande influence sur la guerre d'Allemagne; mais bientôt l'élève et l'ami de Gustave-Adolphe se montra animé du dessein de combattre pour ses propres intérêts bien plus que pour les querelles des autres; sa mort prématurée fut une véritable délivrance pour la France aussi bien que pour l'Autriche. Le général Banier rappela la victoire sous le drapeau suédois, et, après les négociations infructueuses de

Lubeck, les deux puissances, également ambitieuses de conquêtes, s'unirent par une alliance plus étroite (1638).

Les premières espérances de paix furent amenées par un concours de circonstances particulières, et nullement par le désir de mettre un terme aux longues calamités de l'Allemagne.

L'Espagne fut occupée, en 1640, d'une guerre contre le Portugal et des troubles de la Catalogne, et son alliance avec l'Autriche perdit de sa force, lorsque Ferdinand III fut parvenu à l'Empire. Le crédit que le nouvel Électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, put acquérir en Allemagne, suspendit les projets et les espérances de l'Autriche et de la Suède, et détermina enfin l'Empereur à consentir, dans la nouvelle assemblée des Électeurs, à une réconciliation qu'il décora du nom d'amnistie générale (16 octobre 1641). Bientôt les ambassadeurs des principales puissances se réunirent à Hambourg, pour signer les préliminaires et pour convenir du temps et du lieu où se rassemblerait le Congrès.

Richelieu mourut (1642), et le cardinal de Mazarin lui succéda : ces deux événements suspendirent les négociations, et la guerre continua, chaque puissance espérant y trouver quelque moyen de traiter avec plus d'avantage. De nouvelles hostilités entre la Suède et le Danemarck (1643-1645) prolongèrent encore les incertitudes; enfin les négociations s'ouvrirent à Munster et à Osnabruck (avril 1645) ; on employa trois ans pour parvenir à un résultat définitif, et, pendant ce temps, tout le midi de l'Allemagne et surtout la Bavière furent encore affligées par toutes les calamités de la guerre.

En resumé, cette longue lutte avait eu pour résultat de former deux partis en Europe : d'une part, la France avec la Suède, les Provinces-Unies et les princes protes-

tants de l'Empire ; de l'autre, la Maison d'Autriche, représentée par ses deux branches, celle d'Espagne et la Maison impériale ayant avec elle les princes et les Etats catholiques de l'Empire. Mais toutes les parties intéressées dans cette sanglante querelle avaient des intérêts particuliers à régler entre eux : ainsi, la France en avait avec l'Empereur, l'Empire et l'Espagne, et les princes protestants d'Allemagne avec l'Empereur et le parti catholique de l'Empire. Il s'agissait de régulariser ces différends particuliers, de manière à les faire concourir à un but commun, qui était une pacification générale.

Tel était le problème que le Congrès était appelé à résoudre : les sacrifices d'amour-propre devaient être grands pour arriver à la solution.

II. La paix fut conclue à Munster (1647) entre l'Espagne et les Provinces-Unies.

Les articles relatifs à la paix entre l'Espagne et les Etats-Généraux étaient arrêtés dès le 5 février ; seulement il fut stipulé que ce traité serait nul, si la paix ne se concluait pas entre la France et l'Espagne.

Les Etats-Généraux, par égard pour leur allié, attendirent près d'une année entière ; alors, voyant que la France persistait à rester en guerre avec l'Espagne, ils se décidèrent à passer outre de leur côté, et à signer leur paix séparée avec le Roi d'Espagne, le 30 janvier 1648 (1).

Par la paix entre l'Espagne et les Etats-Généraux, le Roi d'Espagne renonça à toutes ses prétentions sur les sept Provinces-Unies, les reconnaissant pour Etats souverains et indépendants. On s'en tint de part et d'autre aux possessions existantes lors du traité. Telle fut la fin

(1) *Négociations secrètes*, t. III, p. 379, 391 et 468 ; t. IV, p. 69, 70, 78 et 258. — Dumont. *Corps dipl.*, t. VI, part. 1, p. 429.

de cette guerre si honteuse, si ruineuse pour l'Espagne.

Ce sera toujours un problème bien étonnant en faveur de l'industrie, du commerce et des arts, que ces provinces rebelles d'une grande monarchie se soient enrichies, peuplées et raffermies au milieu du tumulte des armes, tandis que la puissance formidable contre qui elles luttaient s'est affaiblie, dépeuplée et épuisée par cette guerre. Mais le jugement que Sully porta sur la monarchie d'Espagne explique en partie ce problème. Voici, en effet, ce que ce grand homme d'Etat écrivait au président Jeannin, en 1608 :

« J'ai toujours estimé la monarchie d'Espagne être du » nombre de ces Etats-là qui ont les bras et les jambes » fortes et puissantes et le cœur faible et débile, et, tout » au contraire, notre Empire français être de ceux qui ont » les extrémités destituées de puissance et de vertu, et » le corps d'icelles merveilleusement fort et vigoureux : » différences qui procèdent de leur situation et du natu- » rel des nations dont ils sont composés. Ces considéra- » tions m'ont toujours fait insister et conseiller avec fer- » meté qu'il fallait attaquer le cœur et les entrailles de » l'Espagne, que j'estime pour le présent résider aux » Indes-Orientales et Occidentales, lesquelles, ayant été le » seul fondement de la grandeur de l'Espagne, seront, par » leur ruine, le bouleversement de sa rude domination, » sans néanmoins devoir prétendre pour nous la conser- » vation et possession de telles conquêtes, comme trop » éloignées de nous, et, par conséquent, disproportionnées » au naturel et à la cervelle des Français, que je reconnais, » à mon grand regret, n'avoir ni la persévérance, ni la » prévoyance requises pour telles choses, mais qui ne » portent ordinairement leur vigueur, leur esprit et leur » courage, qu'à la conservation de ce qui leur touche de

» proche en proche, et leur est incessamment présent de-
» vant les yeux, comme les expériences du passé ne l'ont
» que trop fait paraître : tellement que les choses qui de-
» meurent séparées de notre corps par des terres et des
» mers étrangères, ne nous seront jamais qu'à grande
» charge et à peu d'utilité (1). »

Le passage que l'on vient de lire explique pourquoi les Hollandais attaquèrent avec succès la domination espagnole dans les Indes, et pourquoi la France préféra l'attaquer en Europe, afin de réunir à *son corps* ce qu'elle démembrerait. Toute la politique de la République et celle de la Cour de France sont renfermées dans cette lettre de Sully ; aussi la France fut-elle consternée de la défection de la République à Munster, car elle craignait de perdre l'occasion de s'agrandir territorialement, tandis que les Provinces-Unies venaient de voir sanctionner leur puissance coloniale par l'Espagne.

III. La Cour de Madrid avait détourné l'Empereur de conclure la paix avec la France ; elle avait nommé l'archiduc Léopold, son frère, gouverneur-général des Pays-Bas, avec un pouvoir souverain, et il avait remporté quelques avantages sur les Français. Mais ces avantages furent perdus, quand le grand Condé remporta la victoire signalée de Lens. Le vainqueur aurait conquis tous les Pays-Bas, si la guerre civile ne l'eût rappelé en France (1645).

Enfin l'Empereur fut forcé de faire une paix humiliante. Il céda à la France Metz, Toul, Verdun, Brissach, Philisbourg, la haute et basse Alsace, excepté Strasbourg ; il s'obligea même à abandonner le Roi d'Espagne.

(1) *Négociations du président Jeannin*, p. 261, 5 d. Pauthier.
Cette lettre de Sully explique admirablement pourquoi la France a perdu ses possessions dans les Indes-Orientales et dans l'Amérique du Nord.

A Osnabruck, la paix fut signée entre l'Empereur et la Suède, et bientôt un nouveau traité, le traité de Westphalie vint réunir et confirmer les deux précédents et régler enfin toutes les contestations soulevées pendant la guerre de Trente ans.

Le traité de Westphalie régla : 1° les indemnités à accorder aux puissances étrangères qui avaient pris part à la guerre et à chacun des Etats de l'Empire germanique;

2° Les relations à établir entre ces derniers pour les affaires de la politique et de la religion ;

3° Enfin les rapports des deux puissances étrangères avec l'Allemagne.

Pour former une masse d'indemnités, on eut recours à la sécularisation de la plus grande partie des biens ecclésiastiques situés dans les Etats devenus protestants. Parmi les puissances étrangères, la France et la Suède furent les seules à recevoir des indemnités ; en Allemagne, on en alloua aux Maisons de Brandebourg, de Hesse-Cassel, de Mecklembourg et de Brunswick-Lunenbourg.

La France vit confirmer les cessions qui lui avaient été faites par l'Empereur.

La Suède obtint la Poméranie occidentale, l'île de Rugen, une portion de la basse Poméranie, Wismar, Brême, Verden ; on lui accorda de plus le droit de présence aux diètes de l'Empire et cinq millions d'écus (1).

(1) On est frappé de voir combien, dès-lors, la politique était immorale et l'attachement à la justice, à d'anciens droits acquis et à l'ordre établi, le parti le moins profitable, selon l'opinion du plus grand nombre, et celui qui, comme de nos jours, n'offre d'autre récompense que le sentiment intérieur d'avoir rempli son devoir. L'Empereur, contentant les Suédois et les princes protestants aux dépens de pauvres évêques et d'abbayes sécularisées, n'offre pas un spectacle bien édifiant, et délivre en quelque sorte les Français du reproche d'avoir été, de nos jours, les premiers à donner le bien d'autrui.

L'Électeur de Brandebourg eut, pour sa part, les villes de Magdebourg, Halberstad, Camin et Minden, qui furent sécularisées.

Le Mecklembourg obtint Schwerin et Ratzebourg.

Hesse-Cassel reçut Hirschfeld et six cent mille écus.

L'Électeur de Saxe conserva ce qui lui avait été cédé par le traité de Prague du 30 mai 1635.

La fixation des rapports intérieurs entre les différents Etats de l'Empire germanique porta sur des points en litige ou incertains. Quant aux affaires de religion, la paix d'Augsbourg fut confirmée et l'on accorda l'égalité des droits à tous les réformés; quant aux biens ecclésiastiques et au libre exercice de tous les cultes, on prit pour base l'Etat de l'Allemagne en 1624, et ce réglement fut appelé celui de l'*annus normalis;* le *reservatum ecclesiasticum* fut déclaré en vigueur pour l'avenir.

Sous le rapport politique, on prononça une amnistie générale et la réintégration de chaque prince dans ses Etats; seulement, un huitième électorat fut créé pour la Maison palatine, et ce qui lui avait été enlevé dans le haut Palatinat fut cédé à la Bavière. En ce qui concernait leurs relations avec l'Empereur, on confirma aux divers Etats l'exercice plein et entier de leur souveraineté dans l'étendue de leur territoire, et de tous leurs droits aux diètes générales de l'Empire germanique.

La République des Provinces-Unies et la Suisse furent déclarées entièrement indépendantes de l'Empire germanique.

En définitive il n'y eut pas, à la suite de ces longues guerres, autant de déplacements et de divisions de territoire qu'on avait eu lieu de le craindre dans le principe, et tout porte à croire que, si Gustave-Adolphe et Wal-

lenstein n'eussent pas été arrêtés dans leur course par une mort prématurée, l'Allemagne eut souffert des bouleversements beaucoup plus considérables.

Tels qu'ils se présentent néanmoins, ces événements eurent de graves conséquences pour le système de l'Europe. C'est par eux que la vaste Confédération allemande reçut une organisation plus régulière et plus précise : les formes en furent déterminées quelques années après, en 1662, dans la diète de Ratisbonne. La puissance impériale y fut resserrée dans de plus étroites limites, et les princes devinrent les véritables chefs de leur gouvernement. Cette constitution convenait au caractère des Allemands, pour qui la fidélité à leur souverain est un devoir rigoureux. Les vices qu'on y pouvait trouver, les fâcheux résultats qu'on en pouvait craindre, tenaient beaucoup moins à l'organisation intérieure de la Confédération qu'aux rapports par lesquels elle se rattachait aux puissances environnantes, et des difficultés de cette nature étaient difficiles à prévoir et surtout à corriger par avance.

Dans le système général de l'Europe, le traité de Westphalie ne régla pas d'une manière définitive toutes les affaires ou tous les différends qui s'étaient élevés depuis le commencement de la guerre, mais il établit quelques principes importants; désormais il fut reconnu que le maintien de la constitution du Corps germanique était du plus haut intérêt pour l'Europe, et cette opinion fut admise dans la pratique de tous les cabinets, même par les plus malveillants. L'alliance de la France avec la Suède amena ce grave résultat de faire entrer les puissances du Nord dans les intérêts et dans les affaires de l'Europe occidentale. Par elle et par le traité qui mit fin à la guerre, la Suède s'éleva au rang des premières

puissances continentales et conserva cette position plus de cinquante ans.

La France devait trouver dans la paix de Westphalie un double avantage : celui d'un agrandissement territorial immédiat d'abord, puis celui d'une influence future dans les affaires de l'Allemagne, par suite de l'affaiblissement du lien qui attachait au chef de l'Empire les princes allemands ; de là, une rivalité qui ne pouvait subsister qu'à l'aide et moyennant l'appui d'une puissance étrangère, toujours prête à venir au secours de la partie la plus faible ; et la France se donna cette mission, car le mot historique du cardinal de Richelieu est là pour le prouver. Richelieu disait avec un noble orgueil, en parlant des petites puissances de l'Allemagne : « Le nom de » la France est comme celui de Dieu : on ne l'invoque » jamais en vain. » Depuis la paix de Westphalie, les princes d'Allemagne n'allèrent que trop souvent chercher leur Dieu en France. La paix de Westphalie fut donc le premier pas qui devait élever la France au rang de puissance dominante ; elle fit alors, contre la branche impériale d'Autriche, ce que onze ans après elle fera contre la branche espagnole à la paix des Pyrénées.

C'est de cette époque qu'il faut dater le commencement de la réussite des projets ambitieux de la France, de subjuguer l'Allemagne en la divisant et en employant l'intérêt particulier des différents princes de l'Empire à affaiblir le corps général de cet Empire. Ces projets avaient déjà été le mobile de la politique d'Henri IV. Les tentatives du Roi de France pour établir une alliance définitive des princes protestants entre eux-mêmes et avec lui n'avaient pas d'autre but ; la France tendait déjà à dominer l'Empire et à user les forces de ce grand corps par des défiances continuelles du soi-disant despo-

tisme de la Maison d'Autriche et les guerres intestines. Le fameux projet d'Henri IV pour la pacification de l'Europe, pacification qui, il faut le remarquer, devait commencer par une guerre injuste contre la Maison d'Autriche, représentée alors et gouvernée par le plus faible des chefs, le fameux projet de paix, disons-nous, était souverainement injuste (1) et favorable seulement aux intérêts et à l'ambition de la France, qui cherchait déjà à propager la division en Allemagne et à la partager en un grand nombre de souverainetés trop faibles pour résister à un ennemi du dehors, et à diminuer toujours davantage le pouvoir du chef de ce corps. Sous les dehors d'une amitié perfide, et en feignant de protéger les parties, la France voulait dominer le tout, et cette politique, dont Henri IV fut le premier auteur, fut suivie par Richelieu et adoptée tout entière par Louis XIV (2).

(1) Il est singulier et digne de remarque que plusieurs détails du projet d'Henri IV ont été mis plus tard à exécution, entre autres le cadeau fait à quelques princes, et sans aucun droit, de villes impériales dépouillées de leurs droits et de leur liberté pour le seul crime d'être trop faibles pour résister à l'oppression et à l'injustice. En général, il y a beaucoup de la manière et du genre Bonaparte dans la façon dont Henri IV rogne, partage et dispose, dans son fameux plan, des princes, Etats et pays de l'Europe.

(2) Schmidt, *Histoire des Allemands*, chap. 21-32. Il n'est pas étonnant que ce système perfide, adroitement suivi pendant deux siècles et joint à l'explosion de la Révolution Française, ait produit ce qu'on a vu pendant la durée de l'Empire français, c'est-à dire la domination complète de la France sur la nation du continent la plus propre à lui résister, et sa barrière naturelle si les forces fussent restées unies sous un chef, et si ses nombreux habitants n'eussent formé qu'un peuple. M. Schmidt, dans son excellent ouvrage de l'*Histoire des Allemands*, explique parfaitement l'ambition démesurée et la politique astucieuse de la France, et les suites qu'elles devaient avoir à l'égard de l'Allemagne en particulier. A cet égard, ses réflexions ressemblent à des prophéties, et tellement, que l'on a de la peine à s'imaginer qu'elles ont été écrites et imprimées plus de 20 ans avant le moment où ces prophéties se sont réalisées. La lecture de ce livre apprend bien que la hauteur et l'injustice, du côté de la France, comme l'humiliation de l'Allemagne, ne sont point choses nouvelles, et que la conduite des Cours alliées, il y a 150 ans, à l'égard de ce grand pays, morcelé et divisé intérieurement,

L'Espagne n'avait pas pris part à cette pacification générale ; elle avait aussi demandé la paix, mais la Cour de France exigeait la cession des Pays-Bas, de la Franche-Comté, du Roussillon. Ces conditions parurent trop onéreuses à l'Espagne ; elle différa, espérant que les troubles excités par la Fronde feraient naître des circonstances plus favorables pour traiter de la paix. Philippe IV promit même de fournir une armée et de l'argent aux *Frondeurs* pour forcer la Cour à lui accorder la paix à des conditions avantageuses.

IV. La Cour de France se montra très-mécontente que la République des Provinces-Unies se fût séparée d'elle pour conclure à Munster la paix avec l'Espagne, et elle avait fait tous ses efforts pour arrêter la signature du traité. Mais la politique des Provinces-Unies, qui jusque là les avait faites les alliées de la France contre l'Espagne, avait subi une modification essentielle.

L'ambition de la France, aussi bien que ses intérêts, la portaient à faire des conquêtes et à s'agrandir du côté du Nord, de manière à rencontrer des frontières naturelles plus fortes et en même temps plus éloignées de la capitale et du centre du gouvernement. Mais, en s'étendant de ce côté, elle se rapprochait des Provinces-Unies, et c'était la crainte de ce dangereux voisinage, qui avait depuis quelques années déjà éveillé l'attention des Etats-Généraux. La tendance vers un rapprochement avec l'Espagne, et cette défiance des projets d'agrandissement de la France s'étaient manifestées, pendant les dernières années du stathoudérat de Frédéric-Henri, par le rallentissement des entreprises militaires dirigées contre les Pays-Bas Espagnols.

eu égard à la différence des temps et des moyens, n'était guère autre que celle de Bonaparte.

On avait renoncé à conquérir ces provinces, persuadé qu'on était qu'une extension de territoire du côté de la frontière méridionale serait plus nuisible qu'utile aux Provinces-Unies, d'abord parce que, dans les provinces qu'on pourrait acquérir, le catholicisme était le culte dominant, et qu'un pays qui devait son indépendance au protestantisme, ne devait pas attirer dans son sein une nombreuse population catholique ; ensuite, parce qu'une conséquence nécessaire de l'extension du territoire de la République aux dépens de l'Espagne, eût été le rétablissement du commerce d'Anvers, ce qui eût frappé d'un coup fatal le commerce de la Hollande et surtout d'Amsterdam.

Les Provinces-Unies avaient donc compris que leur intérêt devait les engager à laisser les Pays-Bas sous la domination de l'Espagne, pour servir de barrière à la République contre la France. La guerre avec l'Espagne n'avait plus d'objet sérieux, puisque la faiblesse de cette monarchie ne lui permettrait jamais de songer à recouvrer ce qu'elle avait perdu, et, il était probable qu'elle serait heureuse d'acheter la paix, au prix de la reconnaissance de l'indépendance des Provinces-Unies. Alors s'étaient ouvertes les conférences de Munster, et au moment où le prince d'Orange, Frédéric-Henri, terminait ses jours, les Etats-Généraux ordonnèrent à leurs ambassadeurs de signer les articles convenus avec les Espagnols.

Cet ordre excita les réclamations de la France, et M. Servien, qui représentait la France aux conférences de Munster, quitta cette ville pour venir se plaindre à La Haye. Le comte d'Avaux reprocha vivement aux plénipotentiaires de rompre l'alliance, puisque les Espagnols, se sentant soulagés d'un ennemi, refuseraient certainement au Roi de France ce qui lui était dû, ce qu'ils lui

avaient déjà promis. Il demanda aux plénipotentiaires des Etats-Généraux d'attendre, pour signer, ou le succès du voyage de M. Servien, ou de nouveaux ordres. Les Hollandais se plaignirent de leur côté des délais affectés du cardinal Mazarin, qui ajoutait toujours de nouvelles demandes à celles qu'on accordait. Ils prirent sur eux néanmoins de différer la signature de dix jours.

Le comte d'Avaux ne fut pas satisfait d'un délai si court, il fit une protestation dans les formes, déclarant, au nom des plénipotentiaires de la France, qu'ils s'opposaient formellement de la part du Roi à la signature, qu'ils la prenaient pour une infraction aux traités entre Sa Majesté Très-Chrétienne et MM. les Etats, et qu'ils protestaient contre les auteurs d'un acte si contraire à la foi publique et à toutes sortes de raison et de bienséance, déclarant que les mauvaises suites qu'il pourrait avoir devraient leur être imputées.

Cependant, le lendemain de cette protestation, le comte d'Avaux, craignant peut-être d'avoir aigri les esprits au lieu de les amener à ses desseins, consentit à la signature, mais sous l'une de ces deux conditions ; ou que les Espagnols signassent en même temps un seul article, qui donnerait à la France la possession de toutes les conquêtes faites pendant la guerre, ou bien que l'on insérât dans tous les papiers qui seraient signés, qu'ils n'auraient aucun effet et seraient de nulle valeur, jusqu'à ce que la paix entre les deux couronnes fût conclue. Il citait comme exemple le Roi de France qui, en concluant un traité provisionnel avec l'Empereur, avait ajouté cette condition : que ce traité n'obligerait personne, jusqu'à ce que la Suède et le landgrave de Hesse eussent reçu satisfaction. Le comte d'Avaux déclarait en terminant qu'il regardait le refus d'une proposition si juste comme une défection

complète, et qu'il donnait aux ministres des Etats à réfléchir sur les suites qu'elle pourrait avoir.

Les désirs de la France étaient favorisés par la division des Provinces sur cette question de la paix ou de la guerre. La Hollande envoya aux Etats-Généraux des députés chargés de presser cette assemblée de prendre une résolution et de terminer promptement la guerre, l'épuisement des finances ne lui permettant pas de pourvoir aux frais de la campagne prochaine. Cette démarche jeta le trouble dans les Etats-Généraux ; mais le trouble devint plus grand encore, lorsque les députés, s'apercevant que toutes les provinces ne partageaient pas l'avis de la Hollande, remontrèrent que la Hollande, payant plus de la moitié des frais de la guerre, elle devait être écoutée de préférence aux autres. Un député répliqua avec vivacité que si la Hollande était plus puissante et plus riche, les autres provinces étaient indépendantes et libres, et que, si on prétendait les faire obéir par voie d'autorité, elles chercheraient ailleurs du secours et de l'appui. L'irritation des esprits fut alors portée à son comble dans l'assemblée. On s'entr'accusa, et avec justice, de préférer les intérêts particuliers au bien public. La Gueldre demandait avec chaleur la réunion des hauts quartiers de la Gueldre encore au pouvoir des Espagnols, parce qu'elle lui était avantageuse; la Hollande voulait se décharger des frais et dépenses extraordinaires, bien qu'elles fussent utiles à sa patrie ; la Zélande aimait la piraterie, et le gain qu'elle en tirait lui paraissait trop doux pour y renoncer en faveur du pays.

M. Servien, renchérissant sur cette disposition des esprits, disait que cette démarche de la Hollande était un attentat à la liberté des provinces, puisqu'elle avait pour but de les contraindre à faire la paix malgré elles.

Le principal objet de ce négociateur était de faire traîner la négociation en longueur, et de rendre inutile l'accord que les Etats avaient fait avec l'Espagne, par le délai de l'exécution. Mais, comme en dépit de ses efforts les conférences tiraient à leur fin, il suivit le conseil que lui donna le jeune prince d'Orange, qui, de son côté, désirait vivement la guerre, d'offrir à la Hollande un subside nécessaire pour la campagne. Il adressa aux Etats-Généraux un Mémoire dans lequel il leur demandait de préciser leur intention sur l'exécution des traités de paix et de garantie, et, en attendant, de continuer les hostilités; il représentait qu'il fallait se hâter de faire des préparatifs pour la campagne, puisque la saison était déjà fort avancée ; qu'on devait équiper une flotte, parce que l'ennemi ferait de grands armements sur mer, et se déterminer sur le subside à demander à la France, afin qu'il en donnât promptement avis au Roi.

La Hollande ne voulut point accepter une offre qui la faisait entrer dans de nouveaux engagements pour la guerre. Elle en prit occasion d'avouer, plus hautement qu'elle n'avait fait jusque là, les craintes que lui inspirait la France, qui pouvait se rendre maîtresse de Nieuport et d'Ostende et porter de violentes atteintes à son commerce. Elle résolut de représenter aux Etats-Généraux, que la guerre avait été commencée pour tenir la balance entre la Maison d'Autriche et celle de Bourbon, que, la France la faisant pencher de son côté, il était temps de l'arrêter; que M. d'Estrades avait parlé au prince d'Orange du mariage de l'Infante avec le Roi de France, et de l'échange des Pays-Bas dans des termes si formels, qu'il n'était pas permis de le nier ; qu'ainsi la France ayant traité avec l'Espagne à l'insu de la République, la République pouvait bien à son tour traiter de la paix, après avoir si

longtemps rempli tous les engagements; qu'enfin l'Espagne se montrait raisonnable, en cédant toutes les conquêtes et remettant à l'arbitrage de leurs hautes puissances le règlement des limites et de la frontière.

Après toutes ces raisons, la Hollande appelait l'attention des Etats sur la religion dont la France se déclarait ennemie en Allemagne, dans les Pays-Bas et jusque dans les Provinces-Unies, où elle favorisait les catholiques romains. Elle terminait son Mémoire en exhortant vivement les provinces à se réunir pour la conservation de la patrie, promettant de faire un dernier effort pour obtenir la Mairie de Bois-le-Duc, en accordant aux ecclésiastiques une subsistance nécessaire pendant leur vie, et de demander fortement la réunion du haut quartier de Gueldre. Mais la Hollande déclarait en même temps que, ne se trouvant pas en état de mettre une armée en campagne, elle serait obligée, si elle ne pouvait réussir, de prendre son parti et de leur laisser la liberté de prendre le leur.

Comme les autres provinces continuaient à s'opposer aux désirs de la Hollande, et que les villes de Haarlem, de Leyden, de Delft et deux autres de la Nord-Hollande, n'avaient pas donné leur avis, la Hollande envoya des députés partout, afin de réunir les esprits divisés. M. Servien tâcha de prévenir l'effet de cette députation, en écrivant aux Etats de toutes les provinces, excepté à ceux de Hollande. Il leur représentait l'alliance avec la France entretenue avec loyauté par celle-ci, et devenue la source des prospérités de la République; il niait le projet de mariage du Roi avec l'Infante et de l'échange des Pays-Bas, aussi bien que les mauvais traitements qu'on prétendait infliger en France à ceux de la religion. A l'égard des protestants d'Allemagne, il justifiait le Roi, en disant

qu'il leur avait donné un conseil salutaire, de ne point pousser les choses à l'extrémité, comme l'Empereur avait fait, puisqu'il avait perdu par là le fruit de ses victoires et de son autorité; enfin, il donnait l'assurance qu'on ne demandait de l'Espagne que la sûreté pour l'exécution des traités, et que le Roi avait tant de confiance en l'affection et bonne justice de MM. les Etats-Généraux, que Sa Majesté ne refuserait pas de se conformer, pour le reste des différends, à ce qu'ils jugeraient convenables.

La division qui se manifesta dans les Etats-Généraux passa même jusque dans la Maison d'Orange. Le jeune prince était avide de s'illustrer comme son aïeul et son père. L'idée de travailler au bien-être de sa patrie, en réparant, pendant la paix, les maux qu'avait apportés la guerre, ne pouvait sourire à l'humeur impatiente d'un jeune homme. C'était à la tête des armées de la République et sur les champs de bataille qu'il voulait se signaler et rendre son nom glorieux. La paix qu'on allait conclure étouffait pour ainsi dire dans le berceau sa valeur et son ambition. Il désirait donc ardemment la guerre, et c'était sur lui que comptait la France pour l'aider dans son projet de faire continuer la guerre avec l'Espagne. Mais la princesse d'Orange, sa mère, à qui l'abattement et la faiblesse d'esprit du stathouder Frédéric-Henri, pendant les derniers temps qui précédèrent sa mort, avaient laissé une grande influence, partageait l'opinion de la Hollande; et les sollicitations de Servien ne purent, non plus que les plaintes violentes de son fils, la décider à favoriser de nouveaux engagements avec la France. Cette espèce de brouillerie entre la princesse d'Orange et son fils faillit compromettre les intérêts de celui-ci; car, bien que les Etats de Hollande fussent assemblés au moment de la mort du stathouder (14 mars), ils différèrent à met-

tre son fils en possession des charges que son père avait exercées. Ils voulaient d'abord, en laissant un intervalle entre la mort du père et la prise de possession du fils, faire sentir que ces fonctions n'étaient pas héréditaires, et qu'il dépendait des Etats de les donner ; puis, quelques membres demandèrent qu'on sondât auparavant les inclinations du jeune prince pour la paix, et qu'on le priât de se réconcilier avec la princesse sa mère, le peuple ne pouvant avoir beaucoup de respect pour un prince qui n'honorait pas celle qui lui avait donné la vie. A ces griefs s'en joignaient d'autres encore : les amis du prince déploraient eux-mêmes sa conduite dissolue et ses mœurs toutes françaises (1). Mais comme les Etats des autres provinces attendaient de lui leur fortune et adoraient le soleil levant ; ils aimèrent mieux chercher à lui plaire par des témoignages de respect, que de le chagriner par une députation de cette nature. La Hollande seule le pria par ses députés de se conformer à son avis sur la garantie qu'elle offrait à la France. Cette province avait quelques jours auparavant notifié aux Etats-Généraux la résolution, qu'elle confirma plus tard, d'accorder une garantie pour tous les Etats que la France possédait en 1635, lorsque le traité d'alliance avait été fait, et pour les conquêtes des Pays-Bas. Cette clause judicieuse dispensait la République de prendre part à une nouvelle guerre et de porter ses armes en Italie, en Catalogne et dans le Portugal, si la rupture avait lieu de ce côté. Le prince répondit en politique déjà fort habile, qu'il se conformerait à l'avis des Etats-Généraux, parce qu'il savait que plusieurs des provinces s'opposaient au sentiment de la Hollande, et qu'il espérait trouver moyen de l'éluder. A cet égard, ses prévisions furent trompées ; car, en dépit de ses efforts et de

(1) *Lettres de J. Vlitius à Nic. Heinsius* ; février 1646 et mars 1648.

ceux des agents de la France, la paix fut conclue selon les désirs de la Hollande.

Cette paix particulière entre l'Espagne et la République des Provinces-Unies devint donc une des principales bases sur lesquelles reposait la pacification de Westphalie. Cette base serait-elle maintenue et avec elle la pacification dont elle faisait partie ? Ceci parut au moins très-problématique pendant les deux premières années qui suivirent la signature du traité de Munster, et on va développer ici pourquoi cette paix parut si précaire dans les premiers temps, et par quelles circonstances elle se trouva tout-à-coup consolidée, au moment même où tout semblait indiquer une prochaine reprise des hostilités entre les Provinces-Unies et l'Espagne.

L'explication de ce fait doit se trouver dans les relations de parenté du prince Guillaume II avec les Maisons royales d'Angleterre et de France, que nous allons exposer ici.

V. Le mariage du fils unique du stathouder Frédéric-Henri, avec la fille aînée du monarque anglais, avait été conclu dans un but politique et pour procurer à la Maison de Stuart, alors en butte au malheur, l'appui de la Maison d'Orange, si puissante, si prospère, si heureuse, et à laquelle, à cette époque, le plus brillant avenir paraissait réservé.

Les détails relatifs à cette alliance entre la Maison d'Orange et la Maison royale d'Angleterre étant peu connus, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails à ce sujet, d'autant plus que ce fut bien réellement cette première alliance entre un prince d'Orange et une princesse d'Angleterre qui, en plaçant plus tard Guillaume III sur les marches du trône de la Grande-Bretagne, fit de ce prince un antagoniste si dangereux pour ses deux oncles,

Charles II et Jacques II, et l'appela à clore cette révolution qui était à son début à l'époque de sa naissance.

VI. Ce fut, dit-on, la Reine-Mère de France, Marie de Médicis, veuve de Henri IV, qui avait, pendant son séjour en Hollande, fait les premières ouvertures d'union entre la Maison de Stuart et la Maison d'Orange, et cette proposition n'avait sans doute pas peu contribué aux honneurs que le prince d'Orange avait rendus à cette princesse en 1638, lorsqu'elle vint en Hollande pour engager les Etats à ménager sa réconciliation avec son fils.

En quittant la Hollande, Marie de Médicis se rendit à la Cour de Charles Ier. En Angleterre, l'accueil qu'elle reçut fut bien différent; le peuple, fanatique et grossier, l'insulta, parce qu'elle était catholique; et le Roi, dont l'autorité était gravement compromise, ne fut pas en état de conserver à sa belle-mère les droits sacrés de l'hospitalité, ni le respect dû à son rang et à ses malheurs. Après un séjour de quelques mois, Marie de Médicis se hâta de quitter un pays où s'agitaient déjà tous les ferments d'une guerre civile.

Néanmoins, ce fut pendant ce court séjour de Marie de Médicis à la Cour de Londres, que fut arrêté le mariage entre le prince Guillaume, fils unique de Frédéric-Henri, et la princesse d'Angleterre. Ce parti paraissait d'abord inégal ; mais les malheurs avaient abaissé l'orgueil de la Maison de Stuart, qui crut de son intérêt de se faire un appui du prince d'Orange et par lui de la République.

On sut d'ailleurs faire valoir aux yeux de Charles Ier et de Henriette de France, sa femme, la gloire passée de la Maison de Nassau, qui avait donné un Empereur à l'Empire, et s'était déjà alliée à la Maison de Bourbon. A la puissance présente du stathouder, il ne man-

quait, disait-on, que le nom pour être une souveraineté, et l'Etat à la tête duquel il se trouvait jouait un des premiers rôles en Europe, tandis qu'il possédait des royaumes dans les deux Indes. Charles Ier se rendit à toutes ces considérations; il croyait d'ailleurs que cette alliance pourrait servir à dissiper les préjugés de son peuple, qui l'accusait d'être porté en faveur de la religion catholique.

Dès que le prince d'Orange fut assuré du consentement du Roi d'Angleterre, il avertit les Etats-Généraux, qu'il avait appris que S. M. Britannique était portée à contracter alliance avec sa Maison, qu'il avait jugé convenable de leur en donner avis, et qu'il les priait de nommer une ambassade solennelle pour faire la demande de la princesse royale en leur nom et au sien, pour son fils.

L'ambassade partit, et la demande fut accordée. La dot de la princesse fut fixée à 40 mille liv. sterl. Son époux lui assurait, de son côté, 500 liv. sterl. par mois et un douaire de 10,000 liv. En outre, et bien qu'on eût dit aux Etats que la princesse avait été élevée dans le culte réformé, tel qu'on le pratiquait en Hollande, on exigea, dans le contrat, qu'elle pourrait suivre les rites de l'Eglise anglicane.

L'amiral Tromp, à la suite de ces conventions, fut chargé de conduire le jeune prince en Angleterre avec une flotte de vingt vaisseaux.

Le mariage eut lieu à Londres en 1641 ; mais il avait été stipulé que le mariage ne serait consommé que deux ans après, lorsque la princesse aurait atteint sa douzième année.

Presque au même moment où se célébrait ce mariage, Strafford périssait sur l'échafaud. Longtemps il avait combattu pour la cause nationale; mais, séduit par l'am-

bition, il avait sacrifié ses principes à la soif du pouvoir, et fut abandonné par le monarque au moment du danger. Cette exécution ne suffit pas pour apaiser les troubles, et bientôt Charles Ier se vit obligé de quitter Londres, fuyant devant le Parlement. La guerre civile était imminente : chacun des deux partis s'y prépara.

Le Roi d'Angleterre songea alors à tirer de son alliance avec le prince d'Orange l'utilité qui avait été l'un des principaux arguments en sa faveur. La reine Henriette, sous le prétexte de conduire sa fille à son mari, vint en Hollande, emportant les joyaux de la Couronne, dans le but d'acheter des munitions, des armes, et aussi d'intéresser la République en faveur de son époux. Elle comptait à cet égard sur l'influence du prince d'Orange, et elle était aidée par le chevalier Digby qui avait cherché un asile en Hollande contre ses ennemis, et pressait vivement le prince de faire passer au Roi d'Angleterre quelques secours d'hommes et d'argent.

Pour rendre compte du succès de ses efforts, Digby alla trouver le Roi à York, et eut, la nuit, plusieurs conférences avec lui. Comme il retournait en Hollande, il fut pris par la flotte parlementaire et conduit à Hull, dont Hotam, le gouverneur, était un de ses plus cruels ennemis. On ne le reconnut pas d'abord, parce qu'il était déguisé; mais, après avoir fait dire à Hotam qu'il était Français, et qu'il avait un secret important à lui révéler, il se découvrit hardiment à lui, et lui fit connaître la proposition de rendre la place au Roi. Le prince d'Orange était, disait-il, tout prêt à s'embarquer avec son armée, et trois ou quatre jours suffiraient pour l'amener devant Hull. Il ajouta qu'il perdrait la bonne grâce du service s'il attendait le débarquement des troupes étrangères sous un général aussi fameux que le prince Frédéric-Henri. Hotam

le crut et, le bruit de l'arrivée de la flotte Hollandaise s'étant répandu, il relâcha le prisonnier qui alla prévenir le Roi. Charles s'avança vers Hull; mais Cromwel avait déjà eu le temps de s'y jeter avec quelques officiers. La ville résista, et Hotam paya de sa vie sa générosité et sa crédulité (1).

Le prince d'Orange n'était pas, en effet, en état d'envoyer des secours sans l'assistance des Etats, et ceux-ci montraient peu d'envie de venir en aide à Charles Ier. D'abord l'intérêt mercantile des Provinces-Unies s'y opposait : elles avaient plus d'avantage commercial à vendre des armes et des munitions aux parlementaires et au parti du Roi. Mais si les Etats eussent été obligés d'opter et de se choisir un allié entre les deux partis, ils auraient vraisemblablement préféré les parlementaires. Charles Ier leur était suspect : républicains, ils blâmaient en lui sa tendance au pouvoir absolu ; protestants, ils craignaient les tendances favorables au catholicisme dont on accusait le Roi d'Angleterre; enfin, il était de cette famille de Stuart, dont un membre, Jacques Ier, n'avait jamais considéré les Hollandais que comme d'heureux rebelles (2); tandis que le fils de ce même Jacques n'avait pas craint, pendant le cours d'une paix profonde et d'une alliance avouée avec la Hollande, de conclure avec l'Espagne, en 1631, un traité secret pour le partage de la République, traité dans lequel on donnait à l'Angleterre, en récompense de sa perfidie, la souveraineté de la Zélande (3). Les Etats reçurent donc très-froidement les ouvertures du prince d'Orange sur ce sujet. La

(1) Clarendon, *Mémoires*.

(2) Dans une conversation familière, Jacques Ier avait dit que les Hollandais étaient des rebelles, qu'il condamnait leur cause, et qu'Ostende appartenait à l'Archiduc. Carte III, p. 74.

(3) Clarendon, *State papers*, 149 et 41, App. xxvii.

Reine d'Angleterre redoubla d'instances auprès du prince, et ce fut alors que, dans le but de l'attacher plus intimement à la cause de son mari, elle lui proposa une seconde alliance entre le prince de Galles et Mademoiselle d'Orange.

Le Roi d'Angleterre ne cachait pas au prince d'Orange que, dans cette seconde alliance, il rechercherait l'utilité tout autant que l'honneur. Dans une lettre de M. Jermyn, qui négocia une partie de cette affaire, il est dit en parlant de ce mariage :

« La condition de leurs affaires demande d'eux (le » Roi et la Reine d'Angleterre), de considérer le mariage » du prince de Galles comme une chose de haute impor- » tance pour leur rétablissement. Ils ne peuvent venir à » aucune résolution que de s'en servir le plus utilement » que leur prudence le peut conseiller (1). »

Les instructions au Sr de Goffe, envoyé du roi Charles auprès du prince d'Orange, contiennent les mêmes choses aussi franchement exprimées. « Les motifs, y est-il dit, » qui obligent présentement le Roi..... sont l'estime qu'il » fait de la personne et Maison de son Altesse (le prince » d'Orange), joint avec l'utilité qu'il espère rencontrer » pour le rétablissement de ses affaires et couronne (2). »

Le Roi d'Angleterre ne cherchait pas seulement le secours direct des Provinces-Unies, mais il voulait aussi employer l'influence du prince d'Orange à gagner l'assistance de la France, ou, à son défaut, de l'Espagne. Si c'était la France qui entrait en ligue avec les Etats et le Roi d'Angleterre, les Provinces-Unies devaient continuer la guerre contre l'Espagne, et fournir les vaisseaux des-

(1) Lettre de M. Jermyn à M. de Heenvliet ; Oxford, 12-22 février 1644. (*Archives de la Maison d'Orange*).

(2) Archives de la Maison d'Orange.

tinés à transporter en Angleterre les troupes que donnerait la France. Si, au contraire, la France refusait, le prince d'Orange devait se hâter de conclure la paix avec l'Espagne et renvoyer en Angleterre les régiments anglais au service des Etats ; mais c'était du côté de la France que le prince d'Orange avait le plus d'espoir, et c'est de ce côté aussi qu'il promit de tourner d'abord ses efforts. Bien que la Reine régente et le cardinal Mazarin parussent disposés à aider le Roi d'Angleterre, les troubles de la Fronde ne leur permettaient pas de disposer de leurs forces aussi promptement que le désirait Charles Ier; aussi le prince d'Orange, en répondant à mylord Jermyn, qui, de Paris, lui faisait part de ses espérances, disait : «..... J'espère que LL. MM. me font l'honneur de n'avoir d'autre opinion que comme leur ayant voué tout service..... et le plus salutaire conseil que puisse prendre le Roi, c'est de se mettre en peine de parvenir à un accommodement avec ses sujets à quelque prix que ce puisse être ; c'est le seul moyen de quoi les choses pourront revenir peu à peu au bon pli dont elles se trouvent éloignées par ces désordres. Je vous recommande d'y tenir la main (1). »

Pendant ce temps la Reine d'Angleterre, qui était à Paris, stimulait Mazarin, sur l'appui duquel elle croyait pouvoir compter; et comme, en Angleterre, les affaires prenaient une tournure de plus en plus fâcheuse pour le Roi, elle envoya au Sr Goffe, accrédité auprès du prince d'Orange, de nouvelles instructions plus précises et plus pressantes. « Comme le parti du Parlement, y était-il dit, se trouve encore renforcé par l'entrée des Ecossais, ayant été devant assez fort pour avoir réduit les affaires du Roi dans l'état où elles se sont vues l'année passée ;

(1) Archives de la Maison d'Orange.

» qu'à plus forte raison doit-il être présentement consi-
» déré comme une chose dont la ruine de la couronne est
» tellement menacée, que la raison oblige qu'on y apporte
» tous les remèdes imaginables ; et que, puisque le Roi
» ci-devant, quand les autres n'avaient point l'assistance
» des Ecossais, n'a fait que se défendre, et cela avec as-
» sez de peine, s'il ne trouve à cette heure, de son côté, un
» renfort, il doit beaucoup en appréhender l'issue (1). »

Alors, elle demande du prince d'Orange, en échange de l'alliance qu'il va contracter : « 1° de porter les Etats-
» Généraux à une déclaration contre le Parlement, et, en
» cas que la France le voudra aussi, de convier le Roi d'en-
» trer dans la ligue offensive et défensive avec la France
» et les Etats-Généraux, et, pour fondement, d'en user
» ainsi : il est proposé que des ambassadeurs de l'un et
» l'autre Etat puissent être envoyés en Angleterre, pour
» représenter, comme intéressés par les anciennes alliances
» avec elle, les inconvénients des troubles..... et s'offrir
» comme médiateurs..... avec déclaration de porter une
» conjonction des armes de la France et des États, avec
» le parti qui sera de leur avis ;

» 2° La levée de 3,000 hommes de pied, pour être armés
» et transportés à ses dépens en aucun des quartiers du
» Roi, sur le bord de la mer ;

» 3° Des vaisseaux pour transporter les troupes de
» France ;

» 4° Quelle somme d'argent il donnera présentement ;

» 5° La conclusion de l'affaire d'Amboine (2). »

Dans sa réponse à ces conditions, qui lui furent communiquées, le prince d'Orange, tout en promettant

(1) Instruction de la part de la reyne d'Angleterre. (*Archives de la Maison d'Orange*).

(2) *Ibid.*

qu'il ferait tout ce qu'il pourrait, même à l'égard de l'argent à fournir, ne dissimulait pas que, quant au secours à fournir par les Etats, c'était chose sur laquelle il fallait peu compter. Ainsi, la levée d'hommes, les vaisseaux de transport étaient, selon lui, presque impossibles.

Tout se bornait donc de son côté à une assistance d'argent qui serait fournie, disait-il, sans retard, aussitôt l'époque du mariage fixée. Les ambassadeurs étaient en Angleterre, et il fallait que le cardinal Mazarin envoyât ceux de France. La Reine d'Angleterre lui en avait parlé, et le cardinal Mazarin avait promis ; « mais, écrivait lord » Jermyn (1), elle n'ose insister, de peur que la décla- » ration que nous avons proposée (celle de se joindre au » parti qui serait de l'avis des ambassadeurs) ne suivant » point, il ne nous arrive, comme de toutes les entreprises » jusqu'à présent, rien que de la honte et préjudice.

Il fallait donc peu compter sur la France, tant que les Etats ne se décideraient pas à faire en quelque sorte les premiers pas, et c'est de ce côté que se tournèrent les efforts des négociateurs pour le roi Charles Ier. On se hâta de dresser les articles du mariage pour stimuler le prince d'Orange, qui, de son côté, apportait une grande hâte à la conclusion de cette affaire.

La dot de Mademoiselle d'Orange devait, dans l'intention du Roi et de la Reine d'Angleterre, servir à payer les dépenses pour l'armement de vaisseaux de guerre et l'envoi de troupes. « L'argent qu'on déboursera, disait ce » projet, sera ôté de la dot. » Mais, comme le manque d'argent était un des grands embarras de Charles Ier, M. Goffe disait : « Ce dessein d'armer quelques vaisseaux » étant absolument nécessaire, la Reine avait intention

(1) Lettre au prince d'Orange, 11 mars 1645.

» d'envoyer avec moi la somme de 20,000 pistoles pour » cet effet ; mais l'état de ses affaires ne le permettant » pas à ce temps-là, elle propose à S. A. le prince d'O- » range de l'assister au commencement, jusqu'à ce que » Sa Majesté puisse envoyer de l'argent. »

Malgré toute la bonne volonté du prince d'Orange, les Etats se refusaient complètement à venir au secours du Roi d'Angleterre, et les lettres des négociateurs anglais ne sont pas sans aigreur à ce sujet. « Il n'y a rien de plus » certain, écrivait M. Goffe au secrétaire du prince d'O- » range, que Leurs Majestés entendent terminer le traité, » mais elles désirent être à même de le faire, si les Etats » voulaient prendre leur parti, et, pour commencer, re- » noncer à leur insolente neutralité (*Their most injurious* » *negative neutrality.*), et venir en aide au Roi, comme » les y oblige leur alliance avec lui (1). »

Dans une autre lettre, écrite quelques jours après (2), il dit : « Les nouvelles d'Angleterre continuent à être très- » mauvaises, et il n'y a pas d'autre remède visible que » les grandes affaires que nous avons entre les mains et » l'assistance de l'Etat, qui doit s'éveiller avant qu'il soit » trop tard. Il n'y a rien de plus certain qu'ils ont avec » le Roi des intérêts communs, et le commencement de la » République en Angleterre sera probablement la fin de » la leur. »

Enfin ces négociations, commencées depuis deux ans, se terminèrent en 1646. Voici la dernière pièce de la correspondance : c'est une lettre de M. Goffe, datée du 15 avril 1646 (3) :

« Je suis commandé de témoigner à Son Altesse avec

(1) Lettre du 5 août 1645. (*Archiv. de la Maison d'Orange.*)
(2) *Id.* du 13 août 1645. (*Ibid.*)
(3) Archives de la Maison d'Orange.

» combien de passion et de sincérité le Roi et la Reine ont » toujours souhaité une heureuse fin au traité du mariage » du prince de Galles et de Mademoiselle d'Orange ; que, » par le temps qu'ils ont donné à le faire réussir, on pourra » voir que leurs inclinations pour ce mariage ont été vé- » ritables et fermes : car ils se voient réduits dans les der- » nières extrémités, sans qu'ils aient encore jeté les yeux » sur aucune autre personne, par le moyen de qui ils peu- » vent espérer du secours.

» Aussi, Leurs Majestés sont pleinement satisfaites que » les inclinations et la sincérité de Son Altesse ont été de » même, et se croient obligées de n'oublier jamais les » soins que Son Altesse a pris pour l'accomplissement de » toutes les choses proposées à cette fin.

» Mais, voyant les obstacles que la mauvaise volonté de » cet Etat pour les intérêts du Roi donne à Son Altesse, et » que, par là, Son Altesse est entièrement privée de lui » procurer les avantages que sa conservation requiert en » l'état présent de ses affaires, ils croient nécessaire, pour » l'intérêt de l'une et l'autre partie, qu'il y ait un désenga- » gement de ce traité ; à quoi, néanmoins, Leurs Majestés » ne peuvent pas consentir sans un très-grand regret. »

VII. Le prince d'Orange, en faisant épouser à son fils la fille de Charles Ier et d'Henriette de France, se trouvait allié, non-seulement aux Stuarts d'Angleterre, mais aussi aux Bourbons de France. Vis-à-vis de cette dernière puissance, il avait d'ailleurs des obligations personnelles.

Depuis Henri IV, les princes d'Orange avaient trouvé un puissant appui auprès des Rois de France, et ceux-ci avaient puissamment contribué à augmenter le lustre d'une famille qui leur était dévouée. Cet appui s'était encore manifesté dans une occasion récente. L'Empereur avait refusé à Frédéric-Henri le titre de prince de l'Empire

que celui-ci avait sollicité, malgré le mécontentement qu'on avait montré dans les Provinces-Unies, de voir le stathouder chercher à obtenir un titre souverain de la main de l'ennemi naturel de la République. Le Roi de France, par les conseils de son ambassadeur Charnacé, excellent négociateur et parfait courtisan, résolut de donner au prince d'Orange le titre d'Altesse. Comme motifs de cette faveur, il disait, dans la lettre qu'il écrivit aux Etats-Généraux : « que ce titre était dû au prince, non-» seulement à cause de son illustre naissance, mais pour » ses grandes qualités et ses brillants exploits, et que le » titre d'Excellence porté par lui jusqu'à ce jour, étant » devenu trop commun, était au-dessous de lui. » Les Etats-Généraux, où le prince avait le plus grand crédit, ne balancèrent pas à lui confirmer le même titre; mais les Etats de Hollande se montrèrent moins complaisants. Ils trouvaient étrange que le stathouder eût un titre si pompeux, tandis que les Etats, dans lesquels résidait la souveraineté, n'étaient qualifiés que de Seigneurs et de Messieurs. Quelques-uns pensaient même que la Cour de France ne flattait ainsi le prince, que pour l'engager à se procurer une autorité qui convînt mieux à ce nouveau titre. Les Etats de Hollande jugèrent cependant que l'opposition serait inutile, et, pour se conformer aux exigences, ils résolurent de complimenter le prince ; mais Frédéric-Henri, informé de ce qui s'était passé dans leur assemblée, leur fit entendre que cette démarche était inutile, puisque le consentement des Etats-Généraux devait lui suffire.

Ce fut probablement cette nouveauté qui fit naître aux Etats la pensée de régler aussi le titre et le rang que devaient leur donner les ambassadeurs des puissances étrangères. Il fut décidé que l'Assemblée des Etats-Généraux

serait à l'avenir qualifiée, dans les harangues et dans les lettres, du titre de Hautes Puissances et de Hauts et Puissants Seigneurs; que la préséance leur appartiendrait sur les Electeurs et autres petits Souverains, et, qu'après les têtes couronnées, ils suivraient immédiatement la République de Venise.

Ainsi, il y avait du côté du prince d'Orange alliance avec les Maisons royales de France et d'Angleterre et, de plus, obligation personnelle à l'égard de la France ; tandis que, du côté des Etats de Hollande, il y avait crainte de la France, répulsion contre l'Angleterre, ou du moins contre le parti royal en Angleterre.

A la mort de Frédéric-Henri, la position relative des Etats et du prince Guillaume fut en quelque sorte empirée, parce que le prince devait, comme gendre, être plus attaché à Charles Ier que ne l'avait été son père, et que ses relations continuelles, soit avec la Cour de France, soit avec celle d'Angleterre, devaient lui avoir inspiré des sentiments encore plus antipathiques à ceux des Etats. Ainsi le spectacle de la puissance absolue dans les deux pays vers lesquels l'entraînaient ses affections, devait lui faire voir avec chagrin la position dépendante, bien qu'élevée, qu'il occupait dans les Provinces-Unies. Qu'était-ce pour l'allié du Roi de France, pour le gendre du Roi d'Angleterre, que d'être le premier magistrat d'une République ? Si on joint à cela l'ambition ardente d'un jeune homme, on comprendra avec quelle secrète passion il devait aspirer à un pouvoir plus solidement assis, et surtout plus décidé que celui dont il jouissait ; on comprendra combien il dût être profondément blessé de l'affectation que mirent les Etats à lui faire sentir que les fonctions dont il était revêtu ne lui étaient pas acquises de droit, et qu'il devait attendre leur bon plaisir ! com-

bien il dût être irrité de cette paix de Munster, conclue en quelque sorte malgré lui, et qui l'enchaînait dans un repos sans gloire ! combien, enfin, dût l'affecter la résistance que les Etats avaient montrée jusqu'alors à venir en aide à son beau-père.

VIII. Dans cette disposition, Guillaume II, prince d'Orange, accueillit favorablement les ouvertures qui lui furent faites par le cardinal Mazarin dès la fin de 1648.

Le cardinal Mazarin aurait voulu donner aux Espagnols assez d'occupation pour les empêcher de se mêler aux troubles de la Fronde qu'ils alimentaient. Pour cela, il aurait voulu voir se rallumer entre les Provinces-Unies et l'Espagne la guerre qu'avait terminée la paix de Munster. Il entama, à ce sujet, des négociations avec le prince d'Orange ; il lui fit valoir, ce dont celui-ci était déjà très-persuadé, que c'était un moyen de relever son autorité que cherchaient à détruire ses ennemis.

« Vous savez, disait le Cardinal à celui qui négociait » pour le prince (1), vous savez combien de fois je vous » ai écrit de lui présenter le grand intérêt qu'il avait d'ap- » porter les remèdes de très-bonne heure, et que, s'il ne » s'opposait pas aux commencements, ce serait après en » vain qu'il le voudrait faire. J'ai touché si souvent cette » corde avec vous, que vous aurez pu juger à quel point » cette affaire m'est à cœur, et vous inférerez ensuite la » qualité de la joie que j'ai ressentie, en apprenant qu'il » y travaille de bonne sorte. »

Le prince promettait en effet d'amener la rupture entre les Provinces-Unies et l'Espagne, en profitant de la division qui régnait dans les Provinces-Unies, et de la rivalité qui existait entre six de ces provinces et celle de Hollande. Il demandait si, au cas où il y aurait quelque

(1) Lettre du 11 septembre 1648.

division entre les Provinces, il pourrait, en se joignant avec les six provinces contre le reste de la Hollande, et dans la croyance qu'il aurait encore pour lui quelques villes et beaucoup de particuliers, il pourrait se promettre, et aussi les Provinces, que la France les assisterait, et si la France voudrait bien envoyer un ambassadeur à ces six provinces et les reconnaître pour Etat, quoiqu'elles fussent séparées du reste de la Hollande. En outre, il demandait un secours de deux millions en argent et de 6,000 hommes de pied ; et si les Espagnols faisaient mine de s'en mêler, que le cardinal Mazarin fît rassembler les armées du Roi sur la frontière de Flandres ; enfin, que le traité d'alliance et de partage de 1635 fût renouvelé, et que la part du prince fût augmentée des villes d'Ostende, de Bruges, Damme, Gand et Dendermonde, et des forts dépendants de ces places. Il insistait surtout pour que la France s'engageât à ne point faire la paix, quelqu'avantageuses que fussent les propositions des Espagnols (1).

Le cardinal Mazarin répondit à ces propositions du prince, qu'il approuvait fort sa résolution, et qu'on était tellement piqué des artifices des Espagnols et de leur opiniâtre et mauvaise façon de procéder, qu'il ne doutait nullement qu'on ne se décidât à pousser les Espagnols dans les Pays-Bas, si on était assuré que les Etats voulussent s'engager à la même chose.

Comme, cependant, il prévoyait que le prince aurait de grandes difficultés à faire consentir les Etats à rentrer dans la guerre, il lui proposait de leur faire faire simplement une ferme déclaration aux Espagnols qu'ils reprendraient les armes, si l'Espagne ne faisait la paix avec la France.

« Car, après cela, dit-il, ou les Espagnols, appréhen-

(1) Mémoire écrit de la main du Prince. (*Archiv. de la Maison d'Orange.*)

» dant le coup dont ils se verront menacés, donneront la » main à la paix, et toute la chrétienté serait redevable à » MM. les Etats, ou, pour mieux dire, au prince, du repos » qui s'établirait, et, en ce cas, le prince élèverait son » autorité et sa réputation à un haut point ; ou les Espa- » gnols s'opiniâtreraient à vouloir encore continuer la » guerre, et alors MM. les Etats reprendront les armes » avec justice et avec l'applaudissement de toute la terre, » et le prince aura été l'instrument de leur faire acquérir » de grands avantages avec beaucoup de gloire et d'aug- » mentation de crédit pour lui-même. »

Mazarin proposait, pour encourager les Etats à cette détermination, un nouveau partage plus avantageux ; et, dans le cas où la paix se ferait, il promettait qu'on reconnaîtrait l'entremise du prince par quelque marque de grand éclat pour sa personne et sa maison.

IX. Le prince d'Orange cherchait avec d'autant plus d'ardeur à augmenter son autorité et son influence dans les Provinces-Unies, qu'il aurait voulu pouvoir venir en aide à Charles Ier, dont les affaires empiraient de plus en plus.

Le duc d'York qui était parvenu, à l'aide d'un déguisement, à s'échapper du palais de Saint-James, où le faisait garder le Parlement, vint chercher un refuge en Hollande. Le prince d'Orange le reçut dans une de ses maisons de campagne voisines de La Haye ; mais, après qu'il y eût fait quelque séjour, plusieurs officiers de marine, qui avaient avec leurs vaisseaux quitté la flotte du Parlement, vinrent le prier de commander leur flottille. Le colonel Bamfield, chargé de la conduite du prince, lui conseilla d'accepter l'offre, et de se mettre à leur tête comme amiral d'Angleterre. On craignit alors que le colonel Bamfield n'eût l'intention de faire couron-

ner le duc d'York en Ecosse, au préjudice du prince de Galles, qui était en France, et le prince d'Orange crut devoir en prévenir la reine Henriette. Celle-ci se hâta d'envoyer le prince de Galles, afin de balancer le parti du duc d'York, s'il en avait un dans la flotte.

Les Etats envoyèrent quatre députés complimenter le prince de Galles à son arrivée ; mais ils furent chargés de se tenir dans les termes de la civilité, et de ne rien dire qui pût porter atteinte à la neutralité qu'on voulait garder.

Le prince de Galles monta sur la flotte et tenta sur Yarmouth une entreprise qui ne lui réussit pas. Voulant cependant faire quelque nouvel effort avant de rentrer dans les ports de Hollande, il poussa sa flotte vers la Tamise, résolu d'y combattre la flotte du Parlement ; mais les vents s'opposèrent à ce dessein et le poussèrent à Helvoet, où il arriva, n'ayant plus que pour deux jours de vivres. Le comte de Warwick, qui commandait la flotte du Parlement, profita du même vent, et vint mouiller en vue de la flotte du prince.

Les Etats se trouvèrent par là dans une position embarrassante, ne voulant pas se brouiller avec le Parlement, et ne voulant pas non plus que le prince de Galles fût insulté dans un de leurs ports. Il fallait les empêcher de combattre, et c'était d'autant plus difficile, que chacun des deux adversaires brûlait d'en venir aux mains, chacun d'eux s'imaginant que les vaisseaux de son ennemi le quitteraient pendant le combat pour venir renforcer son parti.

Les Etats commencèrent par envoyer l'ordre à l'amirauté de Rotterdam d'armer promptement tous les vaisseaux et de les faire descendre à portée d'empêcher le combat des deux flottes. Quatre députés allèrent en même temps trouver le prince de Galles et le comte de War-

wick pour les prier, au nom des Etats, de ne rien entreprendre sur leurs côtes, et en vue de leurs ports, qui pût porter atteinte à la souveraineté de la République.

Le prince de Galles y consentit sans peine, parce que ses matelots, mal payés, désertaient, et que même ses vaisseaux l'abandonnaient pour reprendre le parti du Parlement qu'ils venaient de quitter. Il ne lui en resta bientôt plus que quatorze, mal armés, qu'il fit rentrer sous le canon d'Helvoet, afin de se mettre à l'abri du combat.

Mais le comte de Warwick soutint qu'on devait lui restituer les vaisseaux qu'on avait dérobés à ses maîtres; qu'il avait ordre de punir les déserteurs ou de leur pardonner, s'ils le demandaient. « Il ne s'agissait point, disait-il, des vaisseaux du roi Charles, mais de ceux du Parlement ; et, d'après les traités, les États ne devaient point leur donner asile dans leurs ports. » Après une contestation assez vive, le comte promit cependant de ne rien entreprendre qui pût blesser les Etats.

Sortis de cet embarras, les Etats faillirent retomber dans un autre, au sujet de la retraite des flottes. Le prince de Galles demanda qu'on retînt l'amiral du Parlement, vingt-quatre heures après lui, afin de n'être pas obligé d'accepter en mer un combat désavantageux de quatorze vaisseaux contre vingt-six. Mais l'amiral se hâta de sortir et de reprendre le large : alors le prince de Galles débarqua et vint à La Haye.

Il reçut là des avis certains que l'armée et la Chambre Basse voulaient attenter à la vie du Roi son père, dont on se disposait à faire le procès. On marchait, en effet, à grands pas vers ce dénouement tragique.

On avait supprimé la Chambre Haute, on avait nommé une commission chargée de juger le Roi, et on avait publié une proclamation pour avertir le peuple, qu'en

vertu du pouvoir donné aux commissaires, tous ceux qui avaient quelque accusation à porter contre le prince pouvaient le faire devant ce tribunal. De plus, on avait changé le grand-sceau; sur le revers se trouvait la date : « 1649, AN PREMIER DE LA LIBERTÉ DU PEUPLE. » D'après tous ces indices, il était difficile de se tromper sur le but qu'on voulait atteindre. Le roi Charles aurait pu, dans toute autre circonstance, attendre quelques secours de la France; la reine Henriette était fille de France, et, en ce moment à la Cour, elle eût peut-être pu avoir quelque influence; mais le cardinal Mazarin, gardant seulement les apparences, donnait des ordres secrets d'agir très-faiblement. Il prévoyait, disait-il, que les bons offices de la France ne serviraient point au Roi, s'ils n'étaient soutenus par une armée; et que cependant les Parlementaires se trouveraient si blessés de cette démarche, qu'ils pourraient engager contre la France une guerre doublement dangereuse pour celle-ci, vu les troubles intérieurs qui l'agitaient.

Il concluait que l'étoile du Roi était mauvaise et ses influences si malignes, qu'elles empêchaient le cours des causes secondes, puisqu'il lui avait donné un conseil très-salutaire, de s'armer contre son peuple, et qu'au contraire cette mesure l'avait conduit au dernier période du malheur.

X. Dans ces tristes conjonctures, le prince de Galles demanda aux Etats une audience, qui lui fut accordée avec toute la distinction due à son rang. Six députés allèrent le prendre avec un cortége et le conduisirent à l'Assemblée. Là, il trouva un fauteuil de velours placé vis-à-vis de celui du Président et dans lequel il prit place. Comme ce prince ne parlait qu'anglais, il laissa faire la harangue à M. Boswell, résident ordinaire d'Angleterre auprès des Etats. Celui-ci représenta vivement le péril auquel

le roi était exposé, et la nécessité d'un prompt secours, si on voulait le garantir d'une mort infâme. Le prince d'Orange était présent et appuya la demande de son beau-frère ; les Etats-Généraux prirent aussitôt la résolution d'envoyer deux ambassadeurs, afin d'agir auprès des chefs du Parlement.

MM. Pauw et Joachimi, qui avaient été longtemps en Angleterre en qualité de résidents, furent chargés de cette mission. Ces deux vieillards, dont l'un avait 77 ans et l'autre 88, s'embarquèrent aussitôt, sans s'effrayer de la rigueur de la saison, et arrivèrent à Londres le 5 février. Le Parlement, désirant se soustraire à l'importunité de leurs sollicitations, leur fit offrir une entrée publique, ce qui, grâce à la longueur des préparatifs du cérémonial, aurait suspendu leur audience jusqu'après l'exécution du Roi. Mais les ambassadeurs, laissant de côté les formalités de l'étiquette, se rendirent en hâte chez Fairfax et Cromwell, et leur demandèrent de différer l'exécution. Cromwell renvoya cette demande au Parlement, prétendant n'avoir pas le pouvoir de décider seul, et, le lendemain, les ambassadeurs furent reçus par le Parlement. Là, ils représentèrent, au nom des Etats, que les divisions intérieures qui déchiraient le royaume depuis quelques années l'affaiblissaient au dedans et le rendaient au dehors inutile à ses amis, moins redoutable à ses ennemis ; qu'on ne pourrait réparer ces maux qu'en éteignant promptement le feu qui était allumé; que le moyen le plus efficace était de conserver la vie au roi : « Le mal n'est » pas encore fait, dirent-ils, mais à Dieu ne plaise qu'on » exécute le dessein qu'on a formé, car alors il serait sans » remède. Il n'y a point de compensation à faire pour la » tête d'un Roi. Ses amis seront exaspérés ; tant de rois, ses » alliés ou par le sang, ou par les traités, se regarderont

» comme offensés, tandis qu'au contraire, en laissant la » vie au prince, touché également par le péril qu'il a » couru, et par la reconnaissance qu'il devra à la nation, » il maintiendra le repos et les lois du royaume. » Ils terminèrent en disant que les Etats ne voulaient point s'ingérer dans les affaires intérieures du royaume, mais, qu'ayant tant d'intérêts communs avec l'Angleterre, ils n'avaient pu se défendre de voir avec douleur les troubles qui y régnaient, et de chercher le moyen de calmer les esprits par des conseils doux et pacifiques.

Après avoir entendu cette harangue, la Chambre des Communes se sépara afin d'être dispensée d'y répondre. Elle ne daigna pas même lire la version anglaise qu'on lui présenta dans l'après-midi.

On devait s'attendre à ce résultat. Quand un peuple est une fois entré dans cette voie, il est presque impossible qu'il s'arrête. Dans ces moments de crise terrible, le peuple, par enthousiasme ou par aveuglement, se fait l'instrument d'ambitieux qui, n'ayant pas tant en vue l'intérêt du pays que la satisfaction de leurs propres désirs, souhaitent toujours d'arriver au sommet de la puissance, et, sous l'apparence du bien public, détruisent impitoyablement tout ce qui pourrait leur être un obstacle. Quand Cromwell vit sa puissance si énormément grandie, il pensa qu'il n'y avait rien de si haut qu'il ne pût atteindre. Charles Ier existant, il devait le reconnaître pour maître : il fallait donc le briser.

Le 9 février, Charles Ier monta sur l'échafaud et souffrit la mort avec un calme qui ferait supposer qu'il faut moins de courage pour mourir que pour tenir tête à la mauvaise fortune.

XI. La nouvelle de la mort du Roi étant arrivée en Hollande, le prince d'Orange fit prévenir le prince de

Galles, son beau-frère, par son chapelain. Les pasteurs de La Haye crurent qu'il était de leur devoir d'aller consoler ce prince, et ils se rendirent en corps auprès de lui. Cette démarche fut condamnée par les Etats de Hollande, parce que les ecclésiastiques ne formaient pas un corps dans l'Etat, et qu'ils n'avaient pas le droit de s'adresser à des princes étrangers sans la permission du souverain. On défendit de publier leur harangue, car on voulait ménager la naissante République d'Angleterre, à cause du commerce, et on craignait que le Parlement ne fût choqué de certains passages qui contenaient les éloges de la royauté et du feu roi, représenté comme un martyr.

Les Etats de Hollande ne laissèrent pas de députer deux personnes du corps des nobles et un membre de chaque ville pour faire les compliments de condoléance au prince de Galles; les Etats-Généraux s'y rendirent aussi en corps et en costume. Ceux qui portaient la parole eurent ordre de ménager les termes de leurs harangues. Ils traitèrent néanmoins le jeune prince de Roi et de Majesté, parce que le Parlement d'Ecosse ne lui avait pas encore ôté le droit de succession, quoique celui d'Angleterre l'eût déjà fait. Mais en lui témoignant la part qu'on prenait à sa douleur, au moment où il venait de perdre un roi et un père d'une manière si funeste, on prit garde de ne pas le féliciter sur son avènement au trône de ses ancêtres.

Après avoir rendu les civilités au prince de Galles, on délibéra dans les Etats sur deux choses : d'abord si on rappellerait les ambassadeurs que la République avait envoyés pour demander la vie du feu Roi, ensuite, si on donnerait audience à MM. Strickland et Doreslaar, ministres du Parlement d'Angleterre. M. Boswell, résident

du Roi, s'y opposant fortement, le prince d'Orange, appuyé de plusieurs provinces, soutenait qu'il était honteux pour la République d'entretenir des ambassadeurs auprès du Parlement, et de reconnaître ceux que le Parlement avait envoyés. Il opinait fortement pour rappeler les uns et congédier les autres.

Les provinces maritimes, qui étaient plus intéressées au commerce que les autres, s'opposaient à une rupture ouverte. Elles consentaient au rappel de M. Pauw, parce qu'étant ambassadeur extraordinaire, il était naturel qu'il revînt après sa mission terminée; mais elles voulaient qu'on laissât M. Joachimi, qui était depuis longtemps ambassadeur ordinaire, et cet avis prévalut.

Il y eut beaucoup plus de difficultés au sujet de l'audience que demandaient les ministres du Parlement, et un incident aigrit encore le mal. M. Doreslaar, l'un de ces envoyés, était fils d'un ministre d'Enkhuisen. Ayant été en Angleterre, il avait dû ses premières distinctions à la faveur du roi; mais, depuis, il s'était jeté dans le parti du Parlement et avait été choisi pour entretenir les accusations contre le roi. Il revint en Hollande à l'occasion de la rencontre des flottes du prince de Galles et du comte de Warwick. Comme il savait les deux langues, le Parlement lui ordonna de rester à La Haye pour veiller aux intérêts des Parlementaires auprès des Etats-Généraux. Mais le parti royaliste ne lui avait pas pardonné sa conduite envers le Roi, et les Ecossais et les Anglais, qui se réfugiaient en foule auprès du prince de Galles, avaient menacé plusieurs fois Doreslaar de le punir de son ingratitude. La veille de l'Ascension, comme il soupait dans une auberge, quatre hommes masqués y entrèrent et poignardèrent un gentilhomme gueldrois qu'ils prirent pour Doreslaar. Celui-ci voulut profiter de l'erreur

pour s'échapper, mais il fut reconnu et massacré (1).

L'émotion que causa ce meurtre fut violente, la Cour de Hollande fit toutes les diligences nécessaires pour découvrir les coupables, et on promit mille florins à celui qui les arrêterait. Ces mesures étant restées sans effet, le Parlement crut qu'on avait mis de la négligence dans les poursuites et en fit ses plaintes à M. Joachimi. Cet ambassadeur, suivant les ordres et instructions qu'il avait reçus de la province de Hollande, assura le Parlement que la Cour de justice mettrait tout en œuvre pour la punition du crime ; mais on l'en blâma, parce qu'il ne devait parler qu'au nom des Etats-Généraux, dont les protestations n'auraient peut-être pas été si fortes. En effet, ils continuèrent de refuser, sous divers prétextes, l'audience à l'autre ministre du Parlement. Strickland, irrité de ce refus, menaça de se retirer. La province de Hollande, qui craignait les suites de cette retraite pour son commerce, ou plutôt qui voyait que le prince d'Orange avait trop d'influence dans cette résolution, envoya aux Etats-Généraux une protestation, dans laquelle elle disait qu'elle leur imputerait tous les malheurs que le départ de Strickland pourrait attirer ; et, comme les députés de Hollande insinuaient que les députés des autres provinces avaient agi sans ordre, ceux-ci furent obligés de se justifier, en montrant qu'ils avaient suivi leurs instructions ; ils ajoutèrent que, cependant, ils consentaient à renvoyer cette affaire aux Etats des provinces particulières, afin d'avoir de nouveaux avis, ce qui entraînait de longs délais.

Là, encore, se manifestait cette défiance qui existait en Hollande, principalement contre le prince d'Orange, défiance qui déjà s'était fait sentir tant de fois. Etait-il

(1) Ludlow, *Mémoirs*.

possible que cette lutte sourde ne finît pas par éclater? Le moment allait venir où les faits violents, répondant à l'opposition tacite, aux insinuations perfides, feraient paraître au grand jour la division profonde, la haine, en quelque sorte, qui régnait entre les deux partis se heurtant sur tous les points d'affection et de politique.

XII. Dès que les Etats-Généraux avaient vu la paix avec l'Espagne solidement établie, ils s'étaient activement occupés des moyens à prendre pour réduire les dépenses de l'Etat, et les ramener au niveau des recettes. Une des mesures qui parût la plus propre à atteindre ce but, fut la réduction des forces militaires de la République.

Les Etats de Hollande voulaient que cette réduction fût immédiate, afin de décharger leur province d'une partie des dépenses qu'elle avait supportées pendant la guerre, et qu'ils jugeaient inutiles depuis le rétablissement de la paix.

Le prince d'Orange, appuyé par le Conseil d'Etat et les Etats-Généraux, voulait que le licenciement des troupes fût différé, parce que l'Espagne et la France continueraient à rester armées sur les frontières des Provinces-Unies, et que la République étant obligée de veiller à la défense de soixante places de guerre, il était indispensable de conserver un plus grand nombre de troupes pour le service des garnisons.

Le prince nourrissait toujours en secret le désir et l'espoir de faire rentrer les Provinces-Unies dans la guerre entre la France et l'Espagne, et il était encouragé dans ce dessein par le cardinal Mazarin, qui ne cessait de le solliciter dans ce but.

Dès le mois de juin 1649, M. Brasset, résident de France à La Haye, reçut l'ordre de représenter au prince

d'Orange, que la Maison royale d'Angleterre, à laquelle il était étroitement lié, tombant en ruines, la perte de son autorité était inévitable, s'il ne se faisait un autre appui pour se soutenir ; que le Roi de France était le seul qu'il pût choisir; mais, qu'afin de seconder sa bonne disposition, il était obligé d'engager Leurs Hautes Puissances à lui prêter quelques secours. « La France, disait-il, n'en a » pas besoin ; mais elle étoufferait par ce moyen jusqu'aux » semences de divisions dans le royaume, et on ferait » peur aux Espagnols, qui méritent d'autant plus qu'on » fasse cette démarche, qu'ils refusent la paix avec une » fermeté qu'on ne peut vaincre (1). »

Le prince fit sentir à M. Brasset l'impossibilité du succès de ce projet, parce qu'il fallait porter la délibération dans les provinces, et qu'une seule ville de Hollande pourrait empêcher l'effet d'une résolution, lors même qu'elle serait générale et favorable.

Le cardinal, voyant qu'il ne pouvait réussir par cette voie, envoya de nouveaux ordres à M. Brasset. Il devait mettre tout en œuvre pour empêcher les Provinces-Unies de s'unir au Parlement d'Angleterre, semer la division et se conduire avec assez d'adresse pour ne faire naître aucun soupçon que la France se mêlât de cette affaire, enfin engager le prince d'Orange à profiter de l'aigreur qui existait entre les Provinces, au sujet de la réforme des troupes.

Le prince d'Orange, obligé de céder en partie sur ce point, avait demandé, qu'au lieu de licencier, comme on le voulait faire, tous les régiments étrangers, dont la fidélité et les longs services étaient connus, on se contentât de les réduire à l'égalité des nationaux. Mais les États de Hollande favorisaient les régiments nationaux et se mé-

(1) Lettre du mois de juin, du cardinal Mazarin au sieur Brasset.

faient des régiments étrangers, qu'ils croyaient plus attachés au prince d'Orange qu'à l'État même.

Enfin, les Etats de Hollande voulaient réduire l'armée à vingt-cinq mille fantassins et deux mille sept cents chevaux, tandis que les Etats-Généraux, et avec eux le prince d'Orange, insistaient pour qu'on retînt sous les drapeaux vingt-six mille trois cents fantassins et trois mille chevaux.

Pendant que cette question de réforme et de réduction échauffait les esprits, la province de Hollande, fatiguée des lenteurs de la délibération, sans s'arrêter aux formalités ordinaires, ni à l'opposition des Etats-Généraux, du Conseil d'Etat et du prince d'Orange, fit prévenir les capitaines de réduire au plus tôt leurs compagnies, au risque de ne toucher la solde que jusqu'au terme fixé.

Cette injonction alarma les officiers, qui s'en plaignirent au prince d'Orange, au Conseil d'Etat et aux Etats-Généraux. Cette dernière Assemblée regarda la mesure prise par les Etats de Hollande comme une infraction à la Confédération ; car les troupes, ayant été levées pour la défense commune des Provinces-Unies, ces troupes ne pouvaient être licenciées que du consentement de toutes les provinces. Les Etats-Généraux demandèrent raison à ceux de Hollande d'un procédé aussi extraordinaire, et qui tendait ouvertement à briser les liens qui unissaient les provinces confédérées entre elles ; les Etats de Hollande se contentèrent d'alléguer leur position financière, qui les mettait hors d'état de fournir plus longtemps à l'entretien de ces troupes.

Les esprits s'aigrissaient de plus en plus sur cette question, et chacun travaillait sous main à faire triompher son avis. Du reste, rien ne peut faire mieux juger des intrigues qui s'ourdissaient de part et d'autre, que la correspondance du prince d'Orange avec le comte Guil-

laume-Frédéric de Nassau, stathouder de la province de Frise. Celui-ci écrivait au prince le 13/3 décembre 1649, dès l'origine de la discussion :

« ..... On m'a proposé de présenter au Sr Walta, de » reprendre la place du Sr Haren aux Etats-Généraux. Il » est fort incliné pour la France, et n'aurait jamais signé » la paix à Munster, hait les Espagnols, et m'a bien parlé » alors que Votre Altesse et les six provinces (particuliè- » rement attachées au prince) se devaient opposer aux » Hollandais et contre la paix. On a beaucoup perdu au » Sr Haren, et on ne sait pas toujours trouver de vieux » patriotes affectionnés à Votre Altesse et à sa Maison ; » beaucoup en sont jaloux, le haïssent en leur âme, étant » fâchés que la Maison de Votre Altesse a tant mérité, et » qu'ils vous sont tant obligés et redevables. Les ingrats » n'aiment jamais voir ceux qui les ont fait, et en ont hor- » reur. N'importe, il faut les mettre à la raison par pré- » voyance, secretesse, hardiesse, promptitude.

» Je trouve force gens ici qui sont mal contents des » Hollandais, tellement que j'espère que tout ira bien ici » aux souhaits de Votre Altesse ; pour moi, j'y travaille » dessous main, et ne manquerai jamais de chercher d'ef- » fectuer les desseins et volontés de Votre Altesse, quand » ils me seront connus (1). »

Quelques jours après (17/7 décembre), il écrit encore : « Il me semble que MM. les Etats-Généraux de- » vraient écrire aux six provinces, pour remontrer la né- » cessité de tenir les troupes en service, à cause des ar- » mées et troupes voisines à l'entour des frontières, y » étant beaucoup de places, dont la plupart sont assez mal » pourvues ; outre cela, beaucoup de catholiques desquels » on ne se peut fier, étant très-espagnols, lesquels ne par-

(1) Archives de la Maison d'Orange.

» lent et conseillent que de casser des troupes..... Et si » Votre Altesse et MM. du Conseil d'Etat le secondaient » de leurs lettres, cela donnerait tant plus de force et vi- » gueur aux premières : car ceux de Hollande n'écrivent » pas seulement aux particuliers, mais envoyent des gens » aux provinces sous main pour leur persuader d'être de » leur opinion. Il faut donc faire de même, pour désabu- » ser les esprits des provinces, et les faire voir à clair la » nécessité qu'il y a de tenir les troupes pour garder et » conserver les provinces, si bien par dedans que dehors, » aussi pour gagner du temps jusqu'à l'été (1). »

La discussion relative à la réforme, ayant été portée devant les Etats-Généraux, il fut décidé que les Etats de Hollande seraient priés de révoquer la résolution qu'ils avaient prise, et de continuer le paiement des troupes à la solde de leur province, jusqu'à ce que toutes les provinces fussent tombées d'accord. En attendant, et pour maintenir leur dessein, les Etats-Généraux firent expédier des ordres, portant défense aux officiers d'obéir à l'injonction des Etats de Hollande, et les gouverneurs des places fortes furent chargés de veiller à l'exécution de ces ordres.

Mais ce n'était pas dans les Etats-Généraux, dévoués ainsi que le Conseil d'Etat à la volonté du prince d'Orange, qu'était la difficulté réelle, mais dans les Etats des provinces ; et c'était du concours de celles-ci qu'il fallait être sûr. Le comte Guillaume, stathouder de Frise, aidait de son mieux à conserver les esprits des six provinces opposées à la Hollande, dans une disposition favorable au prince d'Orange : il écrivait le 29/19 décembre :

« Je m'étonne que les Etats de Hollande demeurent

(1) Archives de la Maison d'Orange.

» fermes et opiniâtres, pour casser tant d'infanterie et ca-
» valerie. Ils ont écrit aux Etats de cette province pour
» les induire à leur opinion, qui en sont plus éloignés
» que jamais, et, si on s'ose fier aux personnes, je ne
» doute pas qu'ils ne tiendront à l'état de guerre proposé
» par Votre Altesse. J'espère que les cinq autres provin-
» ces seront de la même opinion.... »

Et encore (22/12 février 1650) : « Je ne manquerai pas
» de faire de mon mieux, pour que MM. les Etats de Frise
» suivent ce projet, et j'espère qu'ils ne feront beaucoup
» de difficultés, n'étant nullement inclinés à casser des
» troupes, et que, par ce moyen, les Etats de Hollande
» seront contraints de se ranger à la raison ; que l'Union
» sera conservée, la religion, la police et justice, qui ne
» peuvent être maintenues que par les armes, dessous les-
» quelles tout a été mis en l'état présent, et par le moyen
» desquelles il le faut maintenir. Quiconque est d'autre
» opinion, je le déclare traître et ennemi de l'Etat, très-
» bon Espagnol, dont voudrais voir le supplice de tout
» mon cœur. »

Ce qui favorisait les desseins du prince, c'était la défiance dans laquelle étaient les autres provinces à l'égard de la Hollande ; on accusait celle-ci de vouloir s'arroger une sorte de suprématie dans la République. Le comte Guillaume écrivait (27/17 février 1650) :

« Les plus affectionnés pour le bien public ici, craignent
» que les Hollandais ont le même dessein que Barneveld
» et les Arméniens avaient l'année 1618 : ou de se faire
» maître des autres provinces, en ôtant la milice aux Etats-
» Généraux et à Votre Altesse, et levant des autres en
» leur place, qui ne reconnaissent personne que les Etats
» de Hollande, et, par ce moyen, les subjuguer. Je ne les
» contrarie pas beaucoup et leur donne dessous main en-

» core quelqu'ombrage et jalousie, pour leur augmenter » cette appréhension et crainte. »

Pendant ce temps, les Etats de Hollande protestèrent contre la décision prise par les Etats-Généraux, comme attentatoire à la liberté et à la souveraineté de leur province. Ils déclarèrent que, si on voulait continuer à entretenir l'armée sur le même pied, il fallait procéder à une nouvelle répartition des impôts que chaque province devait fournir pour l'entretien des troupes.

La question prenait un caractère de gravité tel, qu'il fallait craindre pour le repos public. Au mois d'avril 1650, les Etats-Généraux décidèrent qu'une députation solennelle serait chargée de proposer aux Etats de Hollande de mettre fin au différend, en s'entendant à l'amiable. Il y eut en effet des conférences; mais leur résultat fut nul, et il fut impossible de réunir et de mettre d'accord les deux partis qui divisaient la République.

Alors le Conseil d'Etat, ayant à sa tête le prince d'Orange et le comte Guillaume de Nassau, se transporta en corps à l'Assemblée des Etats-Généraux. Là, le prince d'Orange demanda qu'on l'autorisât à prendre les mesures nécessaires pour raffermir l'Union et empêcher tout ce qui pourrait la troubler.

Malgré l'absence des députés de plusieurs provinces, qu'on savait cependant disposées en faveur de la réforme des troupes, l'Assemblée délibéra et donna au prince l'autorisation qu'il demandait. Celui-ci demanda à former une députation, qui se rendrait dans les différentes villes de Hollande pour les engager à revenir sur leur décision, et déclara qu'il se mettrait à la tête de cette députation, si les Etats-Généraux y consentaient; ce qui lui fut accordé.

XIII. Le prince et la députation furent assez mal re-

çus dans les villes où ils se présentèrent, et notamment à Amsterdam, où on refusa même de les laisser entrer. Aussi le prince, vivement irrité, ne put-il dissimuler son dépit quand il fut de retour. Il se présenta aux Etats de Hollande et se plaignit en termes très-violents de la conduite des magistrats d'Amsterdam à son égard. « Ce » refus, disait-il, était particulièrement outrageant pour » sa personne, qu'on avait *méprisée* et *vilipendée.* » Il demandait une réparation et une satisfaction éclatantes.

Les Etats de Hollande, loin d'accorder cette réparation, approuvèrent hautement la conduite des magistrats d'Amsterdam, et le prince fut obligé de dévorer ce qu'il regardait comme un affront personnel.

Une nouvelle discussion acheva d'exaspérer des esprits déjà si profondément aigris. L'amiral de Witte, qui commandait la flotte envoyée au Brésil, en 1647, la ramena sans en avoir reçu l'ordre. Le prince d'Orange, auquel à son arrivée il vint rendre compte de sa conduite, le fit arrêter, et les Etats-Généraux, que le prince avait consultés, donnèrent en même temps l'ordre à l'amirauté d'Amsterdam d'arrêter les capitaines qui avaient servi sur cette flotte.

Cette mesure irrita les Etats de Hollande, qui se plaignirent qu'on violait leur territoire et leur souveraineté. La régence d'Amsterdam joignit ses remontrances aux leurs, et, voyant qu'on n'en tenait compte, elle fit forcer la prison et mit les capitaines en liberté. Les Etats de Hollande ordonnèrent de plus au Procureur-Général d'aller tirer l'amiral de prison. Le prince prévint cet éclat, en faisant reconduire l'amiral au lieu d'où il avait été enlevé.

On comprend, néanmoins, combien son orgueil dût être froissé, d'être obligé de céder dans une circonstance pareille, où il était personnellement acteur, et à quel degré

d'irritation dût être porté son esprit, déjà aigri depuis longtemps. Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Guillaume ne recula plus devant les moyens de se venger de tant d'affronts, jusque là dévorés en silence. Depuis longtemps il était sollicité par beaucoup de ses amis de prendre des résolutions énergiques, et de ne pas craindre de faire des actes de vigueur. On a vu combien Mazarin lui-même le poussait dans ce sens. Dès le mois de décembre de l'année précédente, le comte Guillaume de Nassau lui écrivait au sujet de la réforme des troupes : « Si la Hollande veut passer outre, contre les cinq pro- » vinces, avec la cassation (des troupes), il faut prendre » des résolutions salutaires et hardies, et les bien ef- » fectuer. Le prince d'Orange doit songer à se saisir » d'Amsterdam : le comte Guillaume (1) y songe jour » et nuit, et croit l'affaire facile, le prince d'Orange lui » donnant de bons officiers, cavalerie et infanterie. »

Au mois de janvier suivant, revenant sur ce projet : « Je supplie Votre Altesse, écrit-il, de songer toujours à » Amsterdam. » Enfin, au mois de juin, et avant qu'on connût le résultat complet du voyage du prince à la tête de la députation, le comte Guillaume de Nassau écrivait encore : « Amsterdam se mettra en grand tort, si elle » continue en son entreprise de refuser les portes à Votre » Altesse, et excuserait tout ce que l'on pourrait entrepren- » dre contre elle..... Il faut être coi, n'en faire grand » bruit et ne les avertir qu'avec le coup, car les menaces » n'aident qu'à se donner plus de garde : il faut que les » effets et les coups parlent (2). »

Le prince d'Orange suivit ce conseil, et prépara très-secrètement une expédition contre Amsterdam. Il voulait

(1) Ces deux noms sont en chiffres dans l'original.
(2) Archives de la Maison d'Orange.

s'emparer de la ville et changer complètement la régence. Tout était disposé, ses troupes prêtes et en marche déjà, conduites par des partisans du stathoudérat, et, entre autres, le comte de Nassau qui avait tant conseillé cette entreprise. Le matin même du jour où l'on devait prendre possession d'Amsterdam, le prince d'Orange frappa un grand coup ; il fit arrêter les six députés des villes de Hollande qui l'avaient mal reçu : c'étaient Jean de Waal, bourgmestre de Haarlem ; Albert Reuyl, pensionnaire de la même ville ; Jean Duyst de Voorhout, bourgmestre de Delft ; Keyser, pensionnaire de Hoorn ; Nicolas Stelingwart, secrétaire de Médemblik, et enfin Jacob de Witt, ancien bourgmestre de Dordrecht, qui ne pardonna jamais au prince, et devait transmettre à son fils la haine qu'il conçut dès lors contre la Maison d'Orange. Le prince Guillaume envoya chercher le conseiller pensionnaire de Hollande pour lui faire part de ces arrestations, et, en même temps, il le prévint qu'il avait fait marcher des troupes sous le commandement du comte de Nassau, stathouder de Frise, afin de soumettre Amsterdam, et qu'il allait, ce jour même, se rendre à la tête de son armée pour prendre possession de la ville.

Mais, pendant que le prince se flattait de venir facilement à bout de son dessein, grâce à la surprise, le hasard le fit échouer. Des courriers, qui rencontrèrent les troupes en marche pendant la nuit, prévinrent les magistrats d'Amsterdam, et ceux-ci se hâtèrent de tout préparer pour la défense, levant les pont-levis et faisant fermer les portes de la ville. Le prince fut très-mortifié de voir sa vengeance lui échapper ainsi. Néanmoins, il menaça la ville d'un siége. Les bourgmestres, de leur côté, menacèrent d'ouvrir les écluses, d'inonder la campagne et de faire périr ainsi l'armée dans les eaux.

D'ailleurs, une semblable entreprise, quelqu'en eût été l'issue, devait porter un coup terrible à l'union de l'Etat. De part et d'autre, on comprit qu'il fallait en venir aux accommodements. Le prince obtint des conditions avantageuses : il devait être reçu dans la ville avec les mêmes honneurs qu'on rendait aux stathouders de la province, ses prédécesseurs ; et, en qualité de membre du Conseil d'Etat, on promettait de lui donner audience en plein Conseil. La ville d'Amsterdam s'engageait à payer les arrérages qui étaient dûs aux troupes que la province de Hollande avait cassées, et de consentir à la proposition que le Conseil d'Etat avait faite.

Sur un point seulement, il y eut quelques difficultés. Le prince d'Orange demandait que M. Bikker et son frère, l'un, ancien bourgmestre, et l'autre, régent de la ville, et qui, tous deux, passaient pour les principaux auteurs de la résistance au prince, fussent dépouillés de leurs charges, sans pouvoir prétendre y rentrer à l'avenir. Le Conseil se refusa à satisfaire à cette demande. Le prince insistait, et alors les deux frères offrirent eux-mêmes de se démettre de leurs charges, pour le repos et l'intérêt public.

C'est ainsi que se termina la contestation avec Amsterdam, beaucoup plus heureusement qu'on n'eût pu l'espérer d'abord, en voyant l'irritation des esprits des deux parts, et la manière décidée avec laquelle le prince avait pris ce parti violent. Mais il restait encore à régler l'affaire des six députés envoyés prisonniers au château de Loevenstein. La ville de Dordrecht s'intéressait vigoureusement pour le bourgmestre de Witt ; elle envoya des députés à La Haye, avec ordre d'obtenir sa liberté et de n'entrer dans aucune affaire publique qu'on ne l'eût accordée. Force fut d'en venir à une transaction. Le prince

rendit la liberté aux prisonniers, à condition qu'ils demanderaient la démission de leurs emplois.

Les six provinces, qui avaient soutenu le prince jusqu'alors, lui donnèrent beaucoup d'éloges de sa conduite, attribuant à sa fermeté la consolidation de l'Union, qu'on avait vu sur le point d'être rompue. Sans doute le prince n'avait pas, à cet égard, une conviction aussi profonde, car il envoya un Mémoire justificatif de sa conduite aux Etats de Hollande. Les Etats de Hollande, dans la crainte de réveiller une querelle qui venait à peine d'être terminée, jugèrent plus prudent de laisser entre les mains de leur conseiller pensionnaire, le paquet cacheté, tel que le prince l'avait envoyé. Il en fut de même aux Etats-Généraux, lorsque, quelques jours après, le prince y porta son Mémoire.

Néanmoins, la première cause de tout cet émoi, la réforme des troupes, subsistait toujours, et c'était là surtout ce qu'il importait de régler. On convint, à cet égard, d'un terme moyen qui devait tout concilier, et le délai de six semaines était fixé pour voir le réglement définitif de toute cette affaire, lorsque, dans l'intervalle, Guillaume II mourut presque subitement de la petite vérole dans les premiers jours du mois de novembre 1650.

XIV. La mort du prince d'Orange causa une douleur et une joie presqu'égale. Les magistrats qui avaient été emprisonnés ou déposés par ordre du prince, furent rétablis avec honneur dans leurs charges, et, tandis que les peuples des villes opposées au prince se livraient à des démonstrations insultantes pour sa mémoire, les officiers regrettaient en lui un général, leur protecteur et leur appui ; les prédicateurs, exaltant ses mérites, annonçaient que tout allait tomber dans la confusion, « puisqu'il n'y avait plus ni juge ni roi dans Israël, » et les Etats-Géné-

raux, qui avaient toujours obéi à l'impulsion du prince, craignaient les effets de la réaction qui allait s'opérer.

Il était évident, en effet, que la province de Hollande, dont Guillaume II avait seul pu balancer l'influence, allait reprendre la haute main dans les affaires, et que, par elle, les Provinces-Unies se verraient entraînées dans une politique toute différente de celle suivie par le prince.

XV. Tout le système politique de Guillaume II semble se résumer dans un des derniers actes de sa vio. Peu de temps avant sa mort, il consentit à un traité avec la Cour de France, par lequel les deux parties contractantes arrêtaient ce qui suit :

« Le Roi de France promettait d'avoir sur pied, pour » le premier mai 1651, une armée de dix mille fantas- » sins et de six millo chevaux, pour attaquer la ville de » Bruges ; le prince promettait d'avoir, à la même épo- » que, dix mille hommes de pied et quatre mille chevaux, » pour commencer le siége d'Anvers.

» Le Roi et le prince s'engageaient à rompre avec » Cromwell, à faire la guerre aux rebelles anglais, et à » replacer le Roi d'Angleterre sur son trône.

» Ils s'engageaient encore à ne déposer les armes con- » tre l'Espagne que d'un consentement commun.

» Par des articles séparés, il était dit encore que le » Roi de France joindrait deux mille chevaux aux qua- » tre mille du prince, aussitôt qu'Anvers serait investi » par celui-ci ; qu'après la prise de cette ville et de » Bruges, les deux armées se réuniraient pour attaquer » Bruxelles et Mons ; qu'alors le Roi de France déclarerait » le prince d'Orange lieutenant-général de ses armées, » avec un pouvoir égal à celui qu'avait eu son père ;

» Que le marquisat de la ville d'Anvers resterait en » toute propriété au prince d'Orange, pour lui et pour ses

» héritiers, et que le Roi de France ne conclurait la paix » qu'après que ce point serait obtenu ;

» Que le prince ferait en sorte que cinquante vaisseaux » se trouvassent dans le canal, à l'époque du premier mai, » pour y demeurer jusqu'au mois de novembre suivant, » pour attaquer l'Espagne et les parlementaires anglais;

» Enfin, que le traité de partage de l'année 1635 serait » exécuté (1). »

Tous les auteurs qui ont parlé de cette convention, n'en ont parlé que comme d'un *projet* portant la date du 20 octobre 1650 ; mais, si la mort du prince ne fût survenue peu de jours après, il est plus que probable que le projet en question eût été converti en instrument authentique, puisque le prince d'Orange était trop intéressé à ne pas perdre, avec les avantages que lui promettaient le projet, la bienveillance de la Cour de France, en reculant devant l'exécution du traité.

C'était donc à la fois la reprise de la guerre entre la République et l'Espagne ; la rupture des Etats-Généraux avec le gouvernement républicain en Angleterre ; l'alliance entière avec la France, d'une part, et, de l'autre, le droit de guerre et de paix passant des Etats-Généraux au prince d'Orange ; c'était, en un mot, l'établissement reconnu de la souveraineté de *fait* du prince d'Orange dans les Provinces-Unies, au moyen et à l'aide de la coopération de la Cour de France et du Roi d'Angleterre, que l'on s'engageait à ramener triomphant dans ses Etats, après avoir dompté la rébellion ; c'était le coup d'épaule de la royauté, tendant au renversement du gouvernement républicain. Rien de plus simple : c'est ainsi que la plupart des dynasties se sont intronisées ; les petites

(1) Wagenaer, t. XII, p. 115. — Corps diplomatique, t. VI, partie I. p. 563. — Mem. de L'Estrades, t. I. p. 101.

usurpations trouvent toujours de grands soutiens, surtout là où il s'agit de faire prévaloir le principe monarchique sur celui de la République.

C'était l'esprit de l'alliance de famille entre la Maison d'Orange et les Maisons royales de France et d'Angleterre, le pouvoir d'un seul faisant invasion dans la République sous les auspices de la Cour de France et avec l'assentiment du Roi détrôné, qu'on se promettait d'aller rétablir dans ses droits. Rien de plus naturel : c'est la tendance monarchique ayant une aversion innée, instinctive, contre les tendances républicaines, et cherchant à les refouler par toutes les voies imaginables, par un sentiment de propre conservation.

Mais la mort prématurée du prince vint déranger toutes ces combinaisons ; de l'action monarchique on passa tout-à-coup à une réaction républicaine. La mort du prince d'Orange, instrument merveilleux pour la politique de Mazarin, doit être considérée comme un événement important dans l'histoire des Provinces-Unies; elle eut pour résultat immédiat d'éloigner la Cour de France des intérêts de la Maison d'Orange, auprès de laquelle il n'y avait plus rien à gagner, et de rapprocher le cabinet français du parti qu'il avait combattu, conjointement avec Guillaume II, dans la République, le parti qui voulait le maintien de la paix avec l'Espagne et l'alliance entre les Etats-Généraux et le gouvernement républicain en Angleterre.

Le cardinal Mazarin nourrissait toujours les mêmes projets, les moyens d'exécution n'étaient plus les mêmes ; ce qui aurait été praticable, facile même avec le prince d'Orange, devenait impraticable avec le parti qui s'empara de la direction des affaires après la mort du stathouder. Celui-ci aimait la France et ne la redoutait pas; loin de là,

il paraissait tout attendre d'elle pour sa grandeur future; les autres ne ménagèrent la France que par crainte de sa puissance, mais ils ne pouvaient aimer ce qu'ils avaient tant de motifs de redouter, sans posséder la puissance nécessaire pour se faire craindre ou respecter : leur rôle sera de faire timidement tout le mal possible à leur adversaire, jusqu'à ce qu'un jour celui-ci les châtie d'avoir osé compter avec lui.

XVI. La mort de Guillaume II est un événement presqu'ignoré de nos jours, et cependant, à l'époque où elle eut lieu, ce fut un événement d'une grande portée, et dont les conséquences devaient être bien plus grandes encore. Si le prince d'Orange eût vécu, nul doute que la paix ne se fût rompue au printemps de l'année suivante, comme le désirait la Cour de France. Le Roi de France aurait encore étendu sa puissance par la coopération plus ambitieuse que politique du prince d'Orange, et par là l'équilibre politique n'aurait pu s'établir en Europe; mais Guillaume II mort, une partie des ressources sur lesquelles la Cour de France comptait vinrent à lui manquer. Alors l'équilibre politique eut le temps de se consolider, de devenir une croyance, un axiôme pour les hommes d'Etat. C'était ainsi que la question était envisagée, vingt-deux ans après la mort de Guillaume II, lorsque son fils arriva à la tête des affaires dans la République. Sans la mort prématurée de son père, il est douteux que Guillaume III eût eu à remplir la noble mission d'être le défenseur de l'équilibre politique du continent : la mort du père devait ouvrir la voie qui conduirait le fils à la gloire.

Pendant le long espace de temps qui sépare le stathoudérat de Guillaume II de celui de Guillaume III, les relations de famille entre les Maisons d'Orange et de Bour-

bon s'étaient considérablement relâchées ; de bienveillantes, elles seront devenues malveillantes, lorsque le fils de Guillaume II aura atteint l'âge d'homme. Guillaume III ne verra donc plus un parent, un allié dans Louis XIV, il verra en lui un adversaire politique, un rival dangereux, duquel il n'avait que du mal à attendre. Tels furent les résultats immédiats et éloignés de la mort de Guillaume II. Il mourut à temps pour la gloire de sa Maison, et pour laisser un libre champ à la grandeur future d'un fils qui naquit huit jours après la mort de son père. Son père était l'homme des traditions anciennes adoptées dans sa famille, lui devait être le promoteur et le soutien de la politique nouvelle qu'un état de choses nouveau imposait à l'Europe. C'est sous la longue minorité de l'enfant nouveau-né que toutes ces causes se développèrent peu à peu, et leur point de maturité coincidera avec l'époque où l'enfant sera devenu homme.

XVII. La grande Révolution consommée par la paix de Westphalie fut l'intervention de la France dans les affaires intérieures de l'Empire. Ce fut le résultat du protestantisme, qui, faible et désuni au moral, manquait également de forces matérielles. Il fallut donc que les princes et les Etats protestants allassent chercher aide et protection en dehors du protestantisme, et ce fut au Roi de France qu'ils s'adressèrent. La Cour de France ne laissa pas échapper une occasion si favorable pour prendre pied dans l'Empire. Ainsi, pour se garantir de la Maison d'Autriche, les princes protestants de l'Empire se précipitèrent dans le système français, et en réalité ils ne firent que changer de dominateur, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour l'Europe entière.

Les principaux auteurs allemands sont d'accord à cet égard. Muller, après avoir parlé de la fin de la guerre de

Trente ans et de la paix de Westphalie, résume, en ce peu de mots, la situation que cette paix fit à l'Allemagne et à l'Europe. « La Maison de Habsbourg, épuisée par de » grands efforts, se vit forcée de se soumettre aux condi- » tions de paix que lui prescrivit la France, appuyée par » la Suède et par les princes protestants de l'Empire. Ce » fut la France qui, dès-lors, occupa le premier rang » parmi les puissances Européennes (1). »

L'historien Schmidt entre dans des développements bien plus étendus. Il s'attache à faire ressortir que de cette époque date l'humiliation de la Maison de Habsbourg et l'influence pernicieuse de la France dans les affaires intérieures de l'Empire, influence qui, selon l'écrivain allemand, devait un jour amener la chute de l'antique édifice de l'Empire Germanique (2).

(1) Histoire universelle, liv. XXI, chap. XV.
(2) Schmidt, *Geschichte der Deutschen*.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

JEAN DE WITT

ET LE TRIOMPHE DU PARTI OLIGARCHIQUE DANS LES PROVINCES-UNIES.

« *Oderint dum metuant.* »

SOMMAIRE.

I. Introduction à ce Chapitre.
II. Mesures prises après la mort de Guillaume II.
III. Démêlés au sujet de la tutelle du jeune Prince d'Orange.
IV. Députation des Etats de Hollande aux Etats des autres provinces.
V. De l'établissement du Gouvernement Républicain dans les Provinces-Unies, et des charges éminentes de la République.
VI. Assemblée extraordinaire des Etats-Généraux en 1651.
VII. Observations sur le système gouvernemental établi par l'Assemblée des Etats-Généraux.
VIII. Incident remarquable qui retarda la clôture de l'Assemblée extraordinaire des Etats-Généraux.
IX. Position de la Maison d'Orange, dans la République, pendant la vacance du stathoudérat.
X. Jean de Witt devient conseiller pensionnaire de Hollande (1653).
XI. Triomphe du parti oligarchique dans les Provinces-Unies.
XII. Naissance et progrès du commerce et de la prospérité des Provinces-Unies.
XIII. L'armée et les forces navales de la République.
XIV. Le Calvinisme et la tolérance religieuse.
XV. Coup-d'œil sur l'état des arts et des sciences dans les Provinces-Unies, au milieu du XVIIme siècle.
XVI. Le peuple et la liberté de la presse.
XVII. Diplomatie de Jean de Witt.
XVIII. Mémoires de Jean de Witt.
XIX. Conclusion du Chapitre.

JEAN DE WITT

ET LE TRIOMPHE DU PARTI OLIGARCHIQUE DANS LES PROVINCES-UNIES.

I. Depuis longtemps la province de Hollande aspirait à dominer les six autres provinces, et à se rendre par là toute-puissante et l'arbitre suprême d'une Confédération qui établissait une égalité de droits parfaite entre tous ses membres.

Mais les six autres provinces, soutenues jusqu'alors par l'influence des princes stathouders, étaient parvenues, non sans peine toutefois, à maintenir dans la Confédération cette espèce d'équilibre que la Hollande cherchait toujours à détruire à son profit.

Quand le stathouder, qui était le lien de l'Union, disparut, la balance fut aussitôt rompue, et la province de Hollande pesa de tout son poids dans la Confédération.

Un événement imprévu avait amené ce résultat ; cependant les esprits étaient préparés en Hollande. Ce fut à régulariser ce nouvel ordre de choses, à le perpétuer,

dans l'intérêt du parti hollandais, que l'on s'attacha après la mort de Guillaume II.

Tel est le caractère des résolutions qui furent arrêtées dans les premiers mois qui suivirent la mort du prince d'Orange.

II. Les Etats-Généraux se réunirent tout aussitôt après la mort du prince, pour veiller à ce que cet événement ne vînt pas troubler le repos intérieur de la République. Ils résolurent de le porter immédiatement à la connaissance des Etats des différentes provinces, et de leur demander de nouvelles instructions pour leurs députés aux Etats-Généraux. On écrivit au comte de Nassau, stathouder de la province de Frise, au feld-maréchal de Brederode, et à tous les commandants des villes et des places fortes de la République, pour leur enjoindre de veiller à leur sûreté, et d'observer fidèlement le serment qu'ils avaient prêté à l'Etat (1).

Jamais les Provinces-Unies ne s'étaient trouvées dans de semblables circonstances ; car, depuis l'institution du stathoudérat, chaque stathouder, en mourant, avait laissé soit un fils, soit un frère capable de le remplacer. Mais Guillaume II n'avait point de frère, et son fils n'était pas encore né à sa mort ; les provinces de Gueldre, de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, d'Overyssel et de Groningue se trouvaient, par conséquent, sans stathouder et les troupes de la République sans chef. On se vit entraîné, par la nouveauté même de la situation, à suppléer au vide occasionné par la mort du stathouder capitaine-général.

Les Etats de Hollande laissèrent immédiatement percer leur désir de perpétuer le changement qui venait de s'opérer.

(1) Wagenaer, t. XII, p. 125.

Ils s'empressèrent de rétablir dans leurs fonctions les magistrats qui avaient été déposés à la suite des derniers événements. Jacques de Witt et ceux qui s'étaient montrés les plus ardents adversaires du dernier prince d'Orange reprirent leurs places dans l'Assemblée des Etats de Hollande, et les sentiments hostiles dont ils étaient animés ne tardèrent pas à exercer une puissante influence.

Les Etats de Hollande proposèrent aussitôt aux Etats-Généraux de se réunir en assemblée extraordinaire, pour délibérer sur la situation des affaires et pour prendre à l'unanimité des résolutions en ce qui touchait l'*union*, *la religion* et *les forces militaires* de l'Etat. Cette proposition ne rencontra pas d'opposition : alors il fut décidé que les Etats de Hollande enverraient une députation aux six autres provinces, pour les inviter à consentir à cette assemblée extraordinaire (1).

Pendant ces délibérations, la princesse d'Orange accoucha d'un fils (14 novembre). La veuve du prince Frédéric-Henri écrit aussitôt aux Etats des diverses provinces pour leur faire part de la naissance de son petit-fils, et leur recommander l'enfant nouveau-né, lorsqu'il s'agirait de l'élection d'un capitaine-général de l'Union, et d'un stathouder dans chaque province. La princesse ne manqua pas de rappeler à cette occasion les services importants rendus à l'Etat par les ancêtres du jeune prince. Mais cette démarche ne répondit point aux espérances de la princesse. Loin de là, dans plusieurs provinces on n'en persévéra pas moins à prendre des mesures qui n'indiquaient que trop clairement qu'on méditait la suppression des charges politiques et militaires que la princesse sollicitait avec tant d'ardeur pour son petit-fils (2).

(1) Wagenaer, t. XII, p. 123.
(2) *Ibid.*, p. 130.

Le comte Guillaume-Frédéric de Nassau, déjà stathouder de la Frise, le devint également dans la province de Groningue. Dans les cinq autres provinces, on ne paraissait guère disposé en faveur du prince nouveau-né. En Zélande, la prérogative de *premier noble* de cette province, apanage exclusif des princes d'Orange depuis trois générations, fut considérée comme abolie par la mort de Guillaume II, et le sieur de Knuit, son représentant dans l'Assemblée des Etats de Zélande, vit cesser ses fonctions (1).

Cependant, les États de Hollande allèrent plus loin encore; ils ne tardèrent pas à introduire dans le gouvernement de leur province, des changements qui ne laissaient plus de doute sur leur détermination de ne pas rétablir le stathoudérat.

Dans toutes les villes de cette province, les stathouders avaient été en possession du droit d'élire les échevins, et, dans quelques villes même, les bourgmestres. Alors les Etats, profitant de la vacance du stathoudérat, offrirent aux villes de leur octroyer le privilége de choisir à l'avenir leurs propres magistrats municipaux. Plusieurs villes acceptèrent l'offre, tandis que d'autres se virent confirmées par les Etats dans d'anciens priviléges qu'elles possédaient déjà à cet égard. La Cour de justice réclama cependant; elle prétendait qu'à défaut du stathouder, c'était à elle qu'appartenait le droit d'élire la magistrature. Toutefois, son opposition ne fut pas longue; elle céda, à la vue de la résolution bien arrêtée des Etats, d'agir désormais dans la province en véritables et seuls souverains.

Les Etats s'attribuèrent pareillement la nomination à tous les grades militaires, à la solde de la province de

(1) Wagenaer, t. XII, p. 131.

Hollande, jusqu'à celui de colonel; ils décidèrent qu'à l'avenir ce seraient eux qui feraient choix du recteur de l'Université de Leyden, et nommeraient aux places dépendantes de la charge de grand-forestier de Hollande. Ils résolurent que les lettres de grâce et d'abolition, accordées jusqu'alors par les stathouders, le seraient à l'avenir par les Etats. Enfin, la garde à cheval du prince d'Orange défunt reçut le nom de garde du corps des Etats de Hollande, et l'on forma un nouveau régiment de la garde à pied (1).

L'exemple que la Hollande venait de donner fut suivi dans les provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Overyssel. Là, aussi, les Etats se réservèrent cette partie de l'autorité, qui précédemment avait été déléguée à des stathouders. En Zélande, ces nouveautés devinrent un sujet de contestation entre les Etats et les tuteurs du jeune prince d'Orange ; mais les premiers passèrent outre, et se rangèrent en tout à l'avis des Etats de Hollande, disant qu'il fallait en finir avec le stathoudérat (2). C'est ainsi qu'au bout de peu de semaines, tout prit une face nouvelle dans la République. L'élément monarchique, conservé sous le nom de stathoudérat, y disparut pour faire place à un ordre de choses tout nouveau.

III. — 1650. Tandis que dans cinq provinces on travaillait à prévenir le rétablissement du stathoudérat, et à détruire l'influence que la Maison d'Orange avait possédée jusqu'alors dans la République, la tutelle du jeune prince devint un sujet de division entre sa mère et son aïeule. Toutes deux prétendaient y avoir des droits mieux fondés. La princesse royale s'appuyait sur sa qualité de mère, sur sa haute naissance, et principalement

(1) Wagenaer, t. XII, p. 134.
(2) *Ibid.*, p. 138, 145.

sur un testament de son époux, qui l'appelait à la tutelle. La princesse veuve de Frédéric-Henri, de son côté, prétendait devoir seule remplir ces fonctions, alléguant que sa belle-fille étant mineure avait besoin d'un tuteur, ou au moins d'un curateur. Elle soutenait d'ailleurs que le testament sur lequel la princesse royale établissait ses droits, manquait de toutes les formes légales pour le rendre valable, n'ayant ni date ni signature.

Marie Stuart, veuve de Guillaume II, était considérée, à tort ou à raison, par le parti opposé à la Maison d'Orange, comme ayant joui d'une grande influence sur l'esprit de son époux. Elle était accusée d'avoir beaucoup contribué à exciter l'ambition de ce prince. Issue d'une Maison qui, à cette époque, venait d'être victime de sa tendance ouverte au pouvoir absolu, elle était suspecte aux partisans de la liberté dans la République. Une espèce de fatalité semblait attachée à ce nom de Stuart.

Amélie de Solms, veuve du prince Frédéric-Henri, jouissait d'une considération plus générale. On l'avait vue unie à un prince dont la mémoire était respectée et chérie de la nation. Sa naissance, quoiqu'illustre, n'était pas assez élevée pour donner de l'ombrage; elle trouvait d'ailleurs un puissant soutien dans son gendre, l'Électeur de Brandebourg, qui se joignit à elle dans le différend élevé au sujet de la tutelle du prince d'Orange.

Tandis que de part et d'autre ces deux princesses soutenaient leurs droits avec beaucoup d'aigreur et d'animosité, d'autres concurrents se mirent sur les rangs. Philippe-Louis et Frédéric-Louis, de la Maison Palatine de Bavière, prétendaient avoir des droits, en qualité de petits-fils de Guillaume Ier, prince d'Orange. Emmanuel et Louis-Guillaume, princes de Portugal, demandaient éga-

lement à être admis, comme descendants d'Emilie de Nassau, fille de Guillaume Ier et sœur du prince Maurice. Mais, de tous ceux qui se présentèrent pour compétiteurs des deux princesses, aucun n'établit mieux ses droits que Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, marié à la sœur aînée de Guillaume II. L'Électrice, sa femme, avait été instituée héritière des biens de la Maison d'Orange-Nassau, en cas que le jeune prince mourût sans postérité. L'Électeur vint à La Haye, il tâcha d'engager les princesses à s'arranger avec lui relativement à la tutelle, et s'arrogea même le droit de défendre aux conseillers de la princesse royale de se mêler de cette affaire; mais ceux-ci refusèrent d'obéir à cette injonction, et les Etats de Hollande témoignèrent ouvertement, de leur côté, le plus grand mécontentement de la conduite de l'Électeur, qu'ils considéraient comme un empiètement sur les droits de souveraineté de cette province.

La question fut enfin portée devant la Cour de Hollande, et ensuite devant le Conseil suprême de justice. Mais avant que le différend y fut juridiquement terminé, les parties s'accordèrent entre elles. Il fut arrêté que la tutelle serait confiée aux deux princesses et à l'Électeur, mais que la princesse royale, comme mère, y aurait à elle seule autant de part que les deux autres ensemble (1).

IV. La fin de l'année 1650 fut signalée par la députation des Etats de Hollande aux autres Etats. Le but de cette députation était de provoquer la tenue d'une assemblée extraordinaire des Etats-Généraux à La Haye, et ce but fut atteint : car les divisions qui s'étaient si fréquemment élevées entre les autres provinces et celle de Hollande, parurent tout-à-coup assoupies par la mort

(1) Tutela Auriaca. Mss. — Archives de la Maison d'Orange. — Wagenaer, t. XII, p. 138 et suiv.

du dernier stathouder. Tous répondirent qu'ils voyaient avec satisfaction l'intérêt et le zèle que la Hollande montrait dans ces circonstances, pour le maintien de l'Union et du culte réformé ; qu'ils consentaient à cette réunion, dont le résultat devait être l'affermissement des principes qui formaient la base de leur Confédération (1).

L'ouverture de cette Assemblée fut fixée au 15 décembre, mais plusieurs circonstances la firent remettre au commencement de l'année 1651. D'après toutes les mesures préparatoires qui avaient été prises depuis la mort de Guillaume II, il était facile de prévoir dans quelles dispositions les députés allaient s'occuper des intérêts du pays. Mais, avant de passer au récit des délibérations de la grande Assemblée, et pour mieux apprécier les changements qu'elle apporta dans le système du gouvernement, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails, relativement à la forme de gouvernement établi dans la République des Provinces-Unies, depuis la mort de Guillaume Ier et sous les trois derniers stathouders.

V. De toutes les formes de gouvernement données par les législateurs, ou décrites par les historiens, aucune ne fut aussi défectueuse, aussi irrégulière et moins définie que celle de la République des Provinces-Unies.

Ces provinces ne constituaient point un Etat, mais sept Etats séparés, qui s'étaient unis en une étroite Confédération pour leur défense commune. Du reste, chacune de ces petites Républiques était une, territorialement et politiquement. Il ne faut pas croire cependant, qu'en formant cette union, le but de ces Etats ait été d'établir chez eux un gouvernement républicain : ce serait méconnaître tout-à-fait le caractère de cet événement, de croire qu'il fût prévu, ou même désiré d'avance. Ce ne fut que

(1) Wagenaer, t. XII, p. 133.

plus tard que les Etats adoptèrent ce parti ; ils y furent, pour ainsi dire, entraînés malgré eux, après avoir tenté inutilement de conserver leur ancienne forme de gouvernement, qui était monarchique ; et ils étaient si peu préparés d'avance à cette révolution, qu'ils ne prirent aucune des mesures nécessaires à un changement aussi important. Ils se virent donc dans la nécessité de suivre la route où ils étaient insensiblement entrés depuis leur séparation de l'Espagne, sans avoir la faculté d'établir des principes de droit public, conformes à l'esprit d'un gouvernement républicain. L'Union d'Utrecht devint alors le fondement de la nouvelle République. Mais cette Union, chef-d'œuvre de la profonde politique de Guillaume Ier, son auteur, n'était qu'une alliance fondée sur les besoins du moment, et n'était nullement propre à devenir la base d'une forme de gouvernement quelconque. « C'était, » dit un auteur, « l'ouvrage de la nécessité » et des circonstances. On y avait calculé les rapports et » les mesures pour le présent, et non pour un avenir éloi- » gné. Cette fédération manquait d'ensemble et d'u- » nité. On y avait sacrifié l'unité à la division des pou- » voirs. Les ressorts n'étaient pas assez concentrés pour » que le mouvement fût rapide, uniforme et sûr. Le » génie de Guillaume fut maîtrisé par les événements. » C'était beaucoup pour le moment d'avoir organisé » cette Union. Ses idées s'étendaient plus loin. Dans ses » idées, cet acte devait être temporaire, et non servir de » base fixe et durable à la constitution des Provinces- » Unies (1). »

Il est aisé de concevoir quel vaste dédale devait offrir, dès son origine, un gouvernement fondé sur une institu-

(1) Ancillon, *Tableau des Révolutions du système politique de l'Europe*, t. II, p. 397.

tion aussi imparfaite, ne statuant rien de positif relativement à la souveraineté, et laissant dans le vague à qui appartenait le pouvoir exécutif. L'illusion fut donc de peu de durée, car les défauts innombrables de ce gouvernement hétérogène et monstrueux ne tardèrent pas à se développer de toutes parts. Mais alors on se trouva trop avancé pour rétrograder ; et tous les efforts mis en œuvre dans la suite, pour corriger les défauts et la faiblesse du gouvernement, ne servirent qu'à le dénaturer davantage, sans parvenir à lui donner plus de force et de solidité. De cette situation naquit un malaise politique qui enfanta des troubles civils, tandis que l'esprit de parti entretint dans l'Etat des animosités et des haines héréditaires qui amenèrent sa dissolution et sa ruine.

Dès l'année 1578, quelques-unes des provinces des Pays-Bas avaient pris la résolution de contracter une alliance plus intime que celle de la pacification de Gand, pour s'opposer avec plus d'énergie aux Espagnols. Cette alliance fut conclue à Utrecht en 1579; mais le but de ces provinces n'était cependant pas de se soustraire par là à la domination du Roi d'Espagne, encore moins de se donner une nouvelle forme de gouvernement, ou de s'ériger en République (1). Elles déclarèrent, au contraire, en termes formels, dans le préambule de l'*Acte d'Union*, que leur intention n'était nullement de renoncer à la pacification de Gand, qui reconnaissait avant tout Philippe II comme souverain des *Pays-Bas*.

L'Union d'Utrecht, telle qu'elle fut conclue à cette époque, ne doit donc être considérée que comme une alliance défensive, contractée entre quelques provinces op-

(1) C'est toutefois une opinion généralement reçue, surtout chez les étrangers, qu'aussitôt après l'Union d'Utrecht, le gouvernement républicain fut adopté par les Provinces-Unies. Rien de plus erroné.

primées, afin de défendre, en réunissant leurs forces, leurs droits politiques, civils et religieux (1).

Ce ne fut que deux ans plus tard (1581), que les Provinces-Unies se décidèrent à se séparer définitivement de l'Espagne, en abjurant le serment de fidélité qu'elles avaient prêté à Philippe II, comme à leur prince et seigneur, en déclarant d'une manière solennelle qu'elles rompaient pour toujours tous les liens de dépendance qui les avait attachées à la Maison d'Autriche. Mais, avant d'en venir à cette mesure décisive, ces provinces résolurent de se donner un autre souverain, et choisirent en cette qualité le duc d'Anjou, frère de Henri III, roi de France. Il est donc positif qu'à cette époque, ces provinces ne songeaient pas encore à s'ériger en République ; loin de là, toutes les mesures subséquentes prises par les Etats jusqu'en 1586, ne tendirent qu'à conserver chez elles l'ancienne forme de gouvernement, sauf à y mettre les restrictions nécessaires pour garantir à l'avenir leurs droits et priviléges des empiétements du souverain ; en un mot, à se donner un prince et un gouvernement établi sur une Constitution (2).

La conduite du duc d'Anjou ne tarda pas à faire ombrage à ses nouveaux sujets (3). Ce prince se retira en France en 1583, et mourut peu de temps après. Mais, avant son départ déjà, les provinces de Hollande et de Zélande avaient résolu de donner le titre de comte au prince d'Orange.

Depuis l'année 1576, Guillaume était investi du *Pouvoir souverain* dans ces deux provinces, pour l'exercer dans toute sa plénitude aussi longtemps que durerait la

(1) Kluit, *Historie des Hollandsche staats regering*, deel. I, hoofdst. IX, p. 170-182.

(2) Kluit, deel. I, Hoofdst. X, p. 198.

(3) Hooft, *Nederl. Hist.*

guerre avec l'Espagne. Il serait difficile d'expliquer comment cette autorité du prince d'Orange pouvait aller de pair avec celle du duc d'Anjou, souverain depuis 1581 (1).

Il faut principalement chercher l'explication de ce problème dans la crainte que ces deux provinces conçurent, dès les premiers instants, de la trop grande autorité que le duc d'Anjou, prince catholique, et par-là même suspect à des sujets protestants, pourrait vouloir s'arroger, et à la modération apparente sous laquelle le prince d'Orange croyait encore devoir déguiser alors des vues beaucoup plus élevées. On peut en conclure que le duc d'Anjou ne fut qu'un fantôme de souverain, dont on se servit dans les premiers moments, et qu'il fut complètement joué par les États de Hollande et de Zélande, et par le prince d'Orange; ce qui explique la conduite du prince qui, un jour, las du rôle qu'on voulait lui faire jouer, eut à cœur de se mettre en possession de l'autorité, en s'emparant d'Anvers. Il échoua dans sa tentative. Dès lors il ne lui resta plus d'autre parti à prendre que de se retirer en France. Il est certain que la conduite de Guillaume Ier a été appréciée très-diversement : les uns n'ont vu en lui qu'un homme sacrifiant tout au triomphe du calvinisme, qu'il embrassa à l'époque des troubles des Pays-Bas, après avoir d'abord usé de tous les autres cultes; d'autres n'hésitent pas à le considérer comme le grand moteur de la Révolution, et lui attribuent des projets plus ambitieux que religieux. Ils disent qu'il fut surtout séduit par l'exemple de la fortune d'Albert de Brandebourg, qui, ne possédant la Prusse qu'à titre d'usufruitier, comme simple grand-maître de l'ordre Teutonique, parvint à s'en

(1) Kluit, deel. I, hoofdst. x, p. 201-204. — Leeven van Willem I, deel. III, p. 333. — E. Van Reidt, *Hist. der Nederl. Oorlogen*, p. 49. — Van de Spiegel, *Bundel van onuitgegeven Stukken*, etc., etc., deel. II, p. 43.

investir, en qualité de propriétaire, à l'aide de son changement de religion ; et à transmettre sa nouvelle souveraineté à ses descendants (1).

Les négociations entamées entre le prince et les Etats de Hollande et de Zélande allaient recevoir leur entier accomplissement; l'acte fondamental qui établissait pour l'avenir les droits réciproques du souverain et des sujets, était déjà signé de part et d'autre, lorsque peu de jours avant l'inauguration de Guillaume, en qualité de comte de Hollande, le prince termina sa laborieuse carrière (2).

La mort de Guillaume changea tout-à-coup la face des affaires : elle fut aussi funeste à la Confédération qu'à sa Maison. La première se vit privée d'un chef actif et vigilant; l'autre vit évanouir les espérances de grandeur et d'élévation qui, la veille encore, paraissaient lui être assurées (3). De ce moment, les Etats de Hollande et de Zélande se considérèrent comme déliés de leurs engagements envers le prince d'Orange et sa postérité. Quelques jours de plus, et la souveraineté de ces provinces eût été établie dans la Maison d'Orange ; car le principe conservateur de l'hérédité avait été fixé de manière que

(1) Au nombre des Auteurs qui ont cherché à donner une couleur plus prononcée à Guillaume Ier, il faut compter M. Groen van Prinsterer, éditeur de la *Correspondance de la Maison d'Orange-Nassau*, et le professeur Leo, auteur d'une Histoire des Pays-Bas. Le premier plaide en faveur du caractère religieux de Guillaume Ier; l'autre ne voit dans sa conduite que celle d'un ambitieux, cherchant à gagner une souveraineté au milieu du désordre des Pays-Bas.

(2) Lettres patentes par lesquelles la souveraineté du comté de Hollande et de Westfrise est déférée au prince d'Orange, par le corps des nobles et les villes dudit comté, du 26 mars 1583. (*Archives de la Maison d'Orange*). — Points et articles sur lesquels les pays et comtés de Hollande et de Zélande sont autorisés à procéder à l'inauguration de Guillaume, prince d'Orange, signés de part et d'autre le 30 décembre 1583.

(3) Hogendorp. *Disput. hist. Jur. Inaug. de Gulielmi I, principis Auriaci, etc., etc.*, p. 215.

le choix de l'héritier dépendait des Etats. Cette clause y avait été insérée à cause du comte de Buren, fils aîné de Guillaume, qui, retenu prisonnier en Espagne depuis sa jeunesse, professait le catholicisme. Maurice de Nassau, son second fils, aurait été probablement son successeur. Les suites d'un pareil événement pour la Maison d'Orange, pour les Provinces-Unies en particulier, et pour l'Europe en général, sont incalculables; car, sans l'assassinat de Guillaume, il est plus que probable que les Provinces-Unies n'eussent jamais songé à établir chez elles le gouvernement républicain, et une liberté, à quelques égards, aussi oppressive que la tyrannie; et la Maison d'Orange-Nassau se serait vue, deux siècles plus tôt, en possession d'un rang vers lequel la force des choses la poussa peu à peu, au milieu des plus violents orages, pendant toute l'existence de la République.

En passant, à l'aurore de leur indépendance, sous la souveraineté des Nassau, les Provinces-Unies eussent-elles acquis une influence aussi grande dans les affaires générales de l'Europe, et les princes de cette Maison eux-mêmes eussent-ils pu jouer le rôle brillant qui a immortalisé les descendants directs de Guillaume Ier? Peut-être la Providence recula-t-elle l'avènement de ces princes, afin de les rendre plus sages et plus dignes surtout de régner sur leurs concitoyens, quand, un jour, ils seraient appelés à prendre place parmi les têtes couronnées de l'Europe, et pour qu'ils ne perdissent jamais de vue l'origine de leur grandeur.

Dans les premiers instants qui suivirent la mort du prince, le gouvernement général fut confié à son fils, le comte Maurice de Nassau, et au Conseil d'Etat (1); mais

(1) Kluit, deel. II, hoofdst. VII, p. 19.

le besoin d'un puissant soutien, pour résister aux attaques de l'Espagne, ne tarda pas à se faire sentir. C'est alors que les Etats-Généraux eurent recours d'abord à la France, ensuite à l'Angleterre, et ne virent d'autres moyens de disposer ces puissances à embrasser leur défense, que de leur offrir la souveraineté des Provinces-Unies, que ni l'une ni l'autre de ces deux puissances ne crut devoir accepter (1).

La Reine d'Angleterre consentit cependant à donner des secours qui, loin de répondre au but que l'on s'était proposé en les demandant, ne firent qu'augmenter les embarras intérieurs en y semant le trouble et la division, sans détourner les dangers toujours renaissants dont on était menacé du dehors.

Les Etats-Généraux s'étaient empressés de conférer au comte de Leicester, commandant en chef des troupes anglaises, une autorité semblable à celle qu'avaient possédée les gouverneurs-généraux du temps de l'empereur Charles-Quint (2). L'Anglais réunissait, dans toute l'étendue de la Confédération, le pouvoir politique et judiciaire à la force des armes : aussi, ne tarda-t-il pas à faire un usage nuisible de cette autorité exorbitante. Ses vues ambitieuses portèrent la confusion dans le gouvernement, et mirent la liberté publique dans un nouveau danger. Ses trames furent déjouées, et il se vit obligé de renoncer à un pouvoir qui lui avait été confié trop légèrement : ce qui prouve encore combien l'on était éloigné de songer, à cette époque, à l'établissement d'un gouvernement républicain.

Abandonnés par les uns, trompés par les autres, en proie à des dissentions intestines, et pressés de tous cô-

(1) Kluit, deel. II, p. 12, 25 et 62.
(2) *Ibidem*, hoofdst. xv, p. 72-78.

tés par un ennemi puissant et redoutable, les amis de la liberté et de l'indépendance sentirent enfin que cette indépendance et cette liberté, pour lesquelles on avait fait de si grands sacrifices, ne seraient à l'abri de toute atteinte, qu'autant que les Etats prendraient la résolution de les défendre eux-mêmes, sans avoir recours à des étrangers. Cette résolution ferme et courageuse amena l'établissement du gouvernement républicain, tel qu'on l'a vu subsister pendant deux siècles (1588) (1).

Depuis lors, la souveraineté résida dans les assemblées des Etats de chaque province, composées des députés des villes et de la noblesse, et les deux grandes assemblées, qui avaient eu depuis le commencement des troubles la plus grande part dans le gouvernement, virent changer leurs attributions. Les Etats-Généraux, composés des députés de chaque province, conservèrent la direction des affaires qui concernaient la Confédération en général, et devinrent peu de temps après une assemblée permanente. Cette Assemblée représenta la République, à l'égard des puissances étrangères. Le Conseil d'Etat, investi jusqu'alors d'une partie du pouvoir exécutif, et formé également de députés des sept provinces confédérées, perdit peu à peu ce pouvoir, et vit borner ses attributions à la direction des affaires militaires de la République.

Un des grands objets ambitionnés surtout par les derniers princes de la Maison d'Autriche avait constamment été de faire disparaître les Etats des provinces, afin d'établir dans les Pays-Bas l'unité monarchique et le pouvoir absolu. Mais les Etats, ou plutôt les prélats, les nobles et les magistrats des villes, dont ces Etats étaient composés, jaloux de leurs privilèges, avaient toujours

(1) Kluit, deel. III, hoofdst. XX, p. 21.

considéré ce projet comme contraire à l'intérêt du pays, et tendant à les exclure de toute participation dans les affaires publiques, afin d'établir sur les ruines de leurs droits le despotisme qui pesait sur l'Espagne (1).

Un exemple encore si récent ne fut pas perdu pour les Etats des différentes provinces. Ils s'attachèrent donc à se garantir contre toute entreprise ou envahissement de pouvoir de la part des Etats-Généraux, afin d'assurer la souveraineté, l'indépendance politique et territoriale et l'individualité de chacun des membres de la Confédération. Les députés à cette Assemblée, quoique qualifiés du titre de *Hauts* et *Puissants Seigneurs*, n'eurent en réalité qu'un pouvoir très-limité et entièrement subordonné à leurs commettants des Etats-Provinciaux, qu'ils devaient consulter sur tous les points importants, et sans le consentement desquels ils ne pouvaient rien conclure.

Afin de s'affranchir de toute surintendance dans les affaires domestiques, chaque province se réserva le droit de se gouverner elle-même et d'administrer ses propres finances; tandis que les dépenses de la Confédération générale étaient réparties entre les sept Etats confédérés qui y contribuaient dans une proportion réglée d'après leurs moyens (2).

Nous n'avons ébauché ici qu'à grands traits la forme du gouvernement de la République des Provinces-Unies, sans avoir la prétention d'entrer dans les interminables discussions qui se sont élevées par rapport aux attributions des Etats-Généraux, et à celles des Etats de chaque province. Cette question a été controversée de différen-

(1) Meyer, *Institutions judiciaires*, t. IV, p. 143. — Slingelandt, *Staathundige schriften*, deel. II, p. 157. — Ancillon, *Tableau des Révolutions*, t. II, p. 356.

(2) Dans cette répartition, la province de Hollande contribuait à elle seule pour plus de la moitié.

tes manières, sans que l'on ait jamais pu s'accorder à cet égard, même depuis que le gouvernement que nous venons de décrire a cessé d'exister.

Rien de plus déplorable, en fait de gouvernement, qu'un Etat régi par des institutions qui ne sont pas exactement définies! Aussi vit-on, dans la République des Provinces-Unies, une rivalité constante entre les Etats-Généraux et les Etats-Provinciaux, et, de part et d'autre, une tendance prononcée à étendre leur pouvoir. D'un autre côté le stathoudérat, intercalé, comme on va le voir, dans ce malheureux système de gouvernement, ne manqua pas de travailler aussi, soit ouvertement, soit sous main, à étendre son influence, au détriment de l'autorité des Etats-Provinciaux. Que devait-il résulter du choc de tant d'intérêts divers, qui se croisaient en tout sens? l'intrigue, la confusion, le trouble, l'esprit de parti et, en dernier résultat, l'anarchie.

On comprit dès l'origine que, dans une forme de gouvernement aussi compliquée, il manquait un principe d'unité, un lien capable de maintenir la bonne intelligence entre les confédérés, un chef militaire à même de veiller à la défense de l'Etat, et une magistrature suprême, chargée de l'exécution des lois. Le peuple avait d'ailleurs été accoutumé à voir toujours un prince, ou un gouverneur-général à la tête des affaires. Il lui fallait un objet de vénération qui le maintînt dans le devoir, et lui inspirât du respect pour le nouvel ordre de choses. La souveraineté des Etats était une innovation à laquelle il fallait accoutumer les esprits. Exclu de toute participation au choix des députés aux Etats-Provinciaux et Généraux, le peuple n'eût pas tardé à s'apercevoir que le gouvernement était passé entre les mains de l'aristocratie. On résolut, pour toutes ces raisons, de conserver dans

chaque province un stathouder (1), ou gouverneur, pour veiller à la direction des affaires politiques, et un chef militaire; tandis que le commandement des forces de terre et de mer de la République fut confié à un chef suprême, avec le titre de capitaine et amiral-général de l'Union. Ce gouverneur et ce chef militaire ne pouvaient être mieux choisis que dans la Maison d'Orange-Nassau ; et, malgré la jeunesse du comte Maurice, on le jugea digne de l'élever à ces charges éminentes. Il réunit donc le stathoudérat de cinq provinces à la dignité de capitaine et d'amiral-général de l'Union (2).

A ces charges telles qu'elles furent établies alors, étaient attachées d'importantes prérogatives. Le stathouder était le chef du gouvernement, ou, pour parler plus exactement, du pouvoir exécutif dans chaque province. Il devait veiller à l'exécution des résolutions et des ordonnances prises par les Etats, et possédait le beau privilége d'être l'arbitre des différends qui pouvaient s'élever entre les membres de l'Union. Le soin de protéger l'exercice du culte réformé, de veiller au maintien des lois, et de présider les cours de justice étaient compris dans ses attributions. Il avait le droit de choisir les magistrats des villes, parmi les candidats que les régences lui présentaient, et de dissoudre les magistratures municipales ; il pouvait nommer à plusieurs charges et emplois publics, des fonctionnaires de son choix, et possédait enfin le droit d'accorder des lettres de grâce.

Comme capitaine-général de l'Union, il avait le com-

(1) Le mot *stathouder* signifie lieutenant. Sous les princes de la Maison de Bourgogne et d'Autriche, les stathouders étaient les lieutenants du souverain ; mais la conservation de ce titre sous la République fut un non-sens.

(2) Ces provinces étaient : la Gueldre, la Hollande, la Zélande, Utrecht et l'Overyssel. La province de Frise avait son stathouder particulier, et celle de Groningue était encore au pouvoir des Espagnols.

mandement en chef des armées de la République, avec faculté de disposer d'un grand nombre d'emplois. Les officiers lui prêtaient serment de fidélité, après l'avoir prêté aux Etats-Généraux et au Conseil d'Etat. Dans les camps et à la tête des armées, il ne sentait sa dépendance que par la présence de quelques députés des Etats-Généraux, qu'il était tenu de consulter, relativement aux opérations de la campagne. Mais ces députés, plus hommes d'Etat que guerriers, se conformaient d'ordinaire aux vues du capitaine-général.

Comme amiral, il avait le commandement des flottes et la direction des forces navales, avec la nomination à la plus grande partie des fonctions qui en dépendaient.

Mais toutes ces attributions, quelque brillantes qu'elles pussent être, étaient cependant circonscrites jusqu'à un certain point. Ainsi, en matière politique et civile, le stathouder ne pouvait agir que de l'aveu et d'après les ordres des Etats-Provinciaux.

Le capitaine-amiral-général ne pouvait faire la guerre que du consentement des Etats-Généraux, à qui était réservé le droit de guerre et de paix. Il ne pouvait lever des troupes et faire des armements, équiper des flottes, sans l'autorisation des Etats ; et de la volonté seule de ceux-ci dépendait le consentement ou le refus d'allocation des fonds nécessaires aux frais de la guerre.

Enfin, dans toutes ces différentes attributions, l'individu qui était revêtu des charges éminentes de la République, était soumis aux lois de l'Etat, comme citoyen et comme fonctionnaire public. Malgré tout ce que l'adulation et le zèle outré des partisans du stathoudérat put inventer plus tard, et quoique, à leurs yeux, les stathouders fussent plus que les premiers magistrats de la République, il est incontestable que, puisque la souveraineté appar-

tenait aux Etats, et que c'était de ces mêmes Etats que les stathouders recevaient leurs commissions, c'était à eux qu'ils prêtaient serment de fidélité. Les princes d'Orange, quelqu'illustres qu'ils fussent d'ailleurs par leur naissance, n'étaient, en leur qualité de stathouder, que des fonctionnaires publics auxquels *le souverain* (les Etats) avait jugé bon de déléguer une partie des prérogatives attachées à la souveraineté, c'est-à-dire l'exercice restreint du pouvoir exécutif.

Une autorité aussi étendue, confiée à un individu que sa haute naissance et ses grandes richesses élevaient déjà au-dessus des autres citoyens de l'Etat, était-elle conforme à l'esprit d'un gouvernement républicain? Etait-il prudent de conférer tant d'influence, dans le gouvernement civil, à un chef revêtu de toute la puissance militaire, et de qui l'armée entière dépendait en quelque sorte?

En consultant les annales de la plus puissante République de l'antiquité, nous trouvons que les Romains, pressés de tous côtés par leurs ennemis, et en proie aux discordes civiles, avaient recours à un dictateur, qu'ils investissaient pour un temps très-limité d'une autorité extraordinaire. Cette ressource sauva, à la vérité, la République dans des moments de dangers imminents, mais devint dans la suite l'origine du pouvoir impérial.

Il est certain que le stathoudérat, appuyé d'un puissant parti dans l'Etat, acquit bientôt une prépondérance formidable; et que, là où le pouvoir légal des stathouders s'arrêtait, ceux-ci surent presque toujours y suppléer par leur ascendant sur l'esprit du peuple, et par le dévouement illimité de leurs partisans.

Dans les premiers temps de la République, le stathoudérat ne fut qu'une charge purement élective. C'était un principe incontesté que les Etats étaient en droit d'y porter

celui qu'ils en jugeaient le plus digne. A la mort de Maurice, premier stathouder, élu par les Etats, on avait vu passer le stathoudérat et les charges de capitaine et d'amiral-général à son frère : ce choix était bon, il était raisonnable. Mais on s'écarta bientôt d'un principe aussi conforme à l'esprit d'un gouvernement républicain, en accordant au fils de Frédéric-Henri, à peine âgé de cinq ans, la survivance des dignités que possédait son père; et, comme c'est un des caractères distinctifs de l'adulation de renchérir toujours sur elle-même, on commença à considérer peu à peu les charges éminentes de la République comme des dignités auxquelles les princes d'Orange avaient un droit acquis. De là, le différend qui éclata à la mort de Guillaume II, lorsque les Etats de Hollande, en qualité de souverains de cette province, résolurent de ne pas donner de successeur à ce prince. Cette décision excita le mécontentement des partisans du stathoudérat. Ils prétendirent que c'était une injustice; et, ce qui prouve combien l'esprit de l'institution primitive était déjà changé, ils allèrent jusqu'à soutenir que, par cette résolution, l'on dépouillait un enfant au berceau, des charges que ses ancêtres avaient possédées depuis trois générations. Il est évident que ce n'était pas dans l'intérêt de l'Etat, mais dans celui de la Maison d'Orange, qu'ils tenaient ce langage. Car, si la conservation des charges éminentes était indispensable à l'existence de la République, certes, ce n'était pas à un enfant, qui à peine venait de voir le jour, qu'il fallait les conférer.

D'après tout ce qui a été dit, il est facile de comprendre que les princes d'Orange aient acquis en peu d'années dans la République un pouvoir beaucoup plus étendu qu'on ne l'avait d'abord prévu. Si on ajoute le souvenir des services signalés que plusieurs d'entre eux avaient

rendus à l'Etat, l'éclat d'une naissance qui les faisait aller de pair avec les Maisons souveraines en Allemagne, leurs grandes possessions territoriales dans la République même, les revenus de leurs charges, qu'on évaluait sous Maurice et Frédéric-Henri à près de 300,000 florins par an, la tenue d'une Cour, où la noblesse du pays se faisait un honneur d'être attachée, et qui contrastait si fort avec la simplicité vraiment républicaine de la nation ; si on considère, en outre, qu'on avait toujours vu les stathouders être la source des grâces, des honneurs et des places, on ne sera pas surpris du nombre de leurs partisans, et de l'influence qu'ils exerçaient sur l'esprit de la multitude qui voit, mais qui ne raisonne pas.

Frédéric-Henri, lui-même, dont la modération dans l'exercice des fonctions dont il était revêtu peut être citée comme un exemple, était cependant si pénétré de cette vérité, qu'il fit représenter, dit-on, à Charles Ier, roi de la Grande-Bretagne, lorsqu'il rechercha la main de la fille de ce monarque pour son fils, que, si la souveraineté ne lui appartenait pas de nom dans les Provinces-Unies, il la possédait en réalité (1).

Enfin, un homme d'un génie supérieur, qui par ses talents comme poète, et surtout comme historien, a rendu son nom immortel dans sa patrie, Hooft, l'historien de la Révolution des Pays-Bas, n'a pas craint de pousser l'adulation au point de se nommer le *plus fidèle sujet* de ce même prince, dans la dédicace de son histoire (2). C'était, de la part de l'écrivain, une insulte grave aux

(1) Aitsema, boek, xx, p. 96.

(2) Ce langage était d'autant plus déplacé de la part de l'Auteur, qu'en sa qualité de magistrat de la ville d'Amsterdam, il ne pouvait ignorer qu'il faisait lui-même partie de la souveraineté de la Hollande.

véritables souverains, et un manque de délicatesse du prince, qui tolérait une flatterie aussi déplacée. Cette observation qui pourra être considérée comme futile par quelques lecteurs, ou comme malveillante par d'autres, nous a cependant semblée assez importante pour être faite ici. Ce n'est souvent qu'à de légères nuances, presque imperceptibles dans les commencements, que l'on apprend à connaître et à démêler l'esprit des institutions politiques des peuples et le but où elles tendent dès leur origine.

En résumé, nous croyons avec beaucoup d'autres que, dans un gouvernement aussi vicieux que celui des Provinces-Unies, le stathoudérat était devenu une institution indispensable pour conserver l'union entre les confédérés, pour empêcher le peuple, qui n'avait aucune influence dans les affaires, d'être livré à la merci de l'aristocratie, et pour donner plus d'activité et d'énergie aux délibérations des grandes assemblées, où l'intérêt provincial et personnel n'était que trop souvent préféré au bien général. Mais, vu ce haut degré d'influence, cette autorité ne pouvait, à la longue, exister dans la République, sans dévier de son institution primitive. Elle devait donc nécessairement compromettre le repos et la liberté publics, selon que les circonstances, les esprits et les événements étaient favorables ou contraires aux intérêts de la Maison d'Orange (1).

Après cet exposé, dans lequel nous avons développé le système gouvernemental suivi depuis l'établissement de la République, nous passerons au récit de ce qui fut

(1) *Introduction to the History of the Dutch Republic, for the last ten years from the year 1777*; par le chevalier Harris, depuis lord Malmesbury, ci-devant ambassadeur de Sa Majesté Britannique près les Etats-Généraux.

arrêté dans l'assemblée extraordinaire des Etats-Généraux. Cette Assemblée, en introduisant un système entièrement favorable à l'aristocratie municipale, qui avait son principal siége en Hollande, établit de fait l'omnipotence des Etats de cette province dans la République.

VI. Les événements qui suivirent la mort de Guillaume II furent une révolution gouvernementale : car l'autorité, qui jusqu'alors avait résidé entre les mains du prince d'Orange et de leurs partisans, passa alors entre celles des adversaires de leur Maison. Pour donner plus de stabilité à cette révolution, le parti oligarchique de la province de Hollande provoqua la réunion d'une assemblée extraordinaire des Etats-Généraux. La mission de cette Assemblée n'était ni de détruire ce qui existait, ni d'élever un nouvel édifice politique. La tâche qui lui était imposée était d'approprier *aux nouvelles circonstances* ce qui avait existé jusqu'alors, de conserver l'*Union*, mais de supprimer le principe monarchique qui, sous le nom de stathoudérat, s'était conservé dans l'Etat, pour y substituer un gouvernement purement républicain ayant pour principe l'oligarchie municipale. Les délibérations de l'Assemblée furent toutes dirigées dans cet esprit, et, malgré les protestations énergiques de quelques membres de la Confédération, le triomphe devait rester aux oligarques hollandais.

Les provinces envoyèrent leurs députés à La Haye, dès le commencement de 1651. Bien que les Etats des différentes provinces, à l'exception de ceux de Hollande, ne parussent pas en corps à l'Assemblée des Etats-Généraux, l'importance des objets dont elle allait s'occuper, donnait cependant à cette réunion un caractère particulier et un aspect imposant. Afin d'y donner plus de solennité, on prépara la grande salle de la cour des anciens comtes

de Hollande pour la tenue des séances ; on la décora des drapeaux et des étendards enlevés aux Espagnols durant la guerre pour l'indépendance nationale. La vue de ces glorieux trophées devait retracer à la génération d'alors les hauts faits de ses ancêtres, et animer les députés à travailler avec la même ardeur à la conservation d'une liberté si chèrement acquise.

L'ouverture de l'Assemblée eut lieu le 18 janvier 1651. Les députés furent complimentés par le président ; puis, s'adressant en particulier à ceux de la Hollande, il les pria de communiquer à l'Assemblée les points qu'on se proposait de discuter.

Jacques Cats, conseiller pensionnaire, prit alors la parole au nom des Etats de Hollande. Il commença par rendre des actions de grâces à l'Eternel, de ce que cette réunion se tenait dans le même lieu, où jadis leurs ancêtres avaient abjuré la domination du Roi d'Espagne. Il représenta ensuite que la mort du prince d'Orange venait de placer la République dans une position nouvelle ; que la province de Hollande s'était toujours signalée pour le bien-être de la Confédération ; qu'après avoir porté la générosité jusqu'à épuiser ses propres finances pour le salut de la cause commune, son zèle ne s'était pas ralenti ; qu'elle venait d'en donner une nouvelle preuve, en insistant sur la convocation de cette Assemblée, qui aurait pour mission d'affermir, sur des bases immuables, tout ce qui concernait l'Union des provinces confédérées, le culte de l'Etat, et les forces militaires de la République. Il ajouta : « Quant au premier point, il n'y a qu'à se conformer à l'Union d'Utrecht ; les décisions du synode national tenu en 1618 et 1619 doivent servir de base pour le second. Quant au dernier, dit-il, il faudra considérer trois circonstances qui ne se sont pas encore pré-

sentées dans la République depuis son origine : la paix dont on jouit depuis 1648, la mort du prince d'Orange, sans laisser de fils en âge de remplir les fonctions militaires dont il avait été revêtu, et la création, pendant les dernières années de la guerre contre l'Espagne, de la charge de feld-maréchal, pour commander en l'absence du capitaine-général de l'*Union*. » Le conseiller pensionnaire ajouta : « Les Etats de Hollande sont d'avis de conserver cette nouvelle charge militaire, de laisser la direction générale des affaires militaires au Conseil d'Etat, de confier une autorité plus étendue aux Etats des provinces, quant à la marche et au déplacement des troupes d'une province dans une autre, ce qui ne pourrait, désormais, avoir lieu sans un consentement mutuel ; de laisser aux Etats la nomination aux grades militaires à la solde de leur province, et d'exiger des officiers ainsi nommés un double serment de fidélité aux Etats-Provinciaux et aux Etats-Généraux. » Il termina son discours par une déclaration remarquable, en disant : « Les Etats de Hollande regardent le choix d'un nouveau stathouder et d'un capitaine-général comme intempestif, et même comme infiniment dangereux, tant à cause de la situation des affaires dans la République, que relativement à l'individu qu'on pourrait choisir ou désigner, ainsi qu'à la personne qui serait chargée de le remplacer comme son lieutenant (1). »

Ce discours fit une vive impression sur l'Assemblée ; mais il fut loin d'obtenir une approbation générale. Quelques Etats ne partageaient pas les opinions de la Hollande, principalement la province de Frise, où la charge de stathouder était remplie par le comte de Nassau, beau-frère de Guillaume II. Il fut évident, dès ce moment,

(1) Wagenaar, t. XII, p. 153 et suiv.

que le but des Etats de Hollande était d'écarter la Maison d'Orange de toute participation aux affaires publiques, afin d'augmenter par là leur autorité et leur influence dans la République. Certes, le moment était en tout favorable et bien choisi. L'enfance du prince était un obstacle invincible pour ceux qui auraient désiré le porter immédiatement au stathoudérat, et un argument victorieux pour ceux qui ne voulaient plus de stathouder.

L'Assemblée fut unanime en ce qui concernait l'*Union* d'Utrecht, et la reconnaissance de ce pacte comme base fondamentale de l'Etat; toutes les provinces étaient également intéressées pour leur propre conservation à ne pas s'en écarter. Cependant, il y avait dans cet acte fédératif des dispositions qui, n'étant applicables qu'aux circonstances dans lesquelles il avait été conclu, laissaient une incertitude grave sur des points très-importants. Ainsi, d'après les articles 1er, 9me et 16me de l'Union, les différends relatifs aux affaires concernant la Confédération générale, comme les questions de guerre et de paix, celles des impositions, etc., etc., et les discussions qui pouvaient naître entre les provinces sur des intérêts particuliers, étaient soumis à l'arbitrage du stathouder, lorsqu'il n'y avait pas de province neutre qui pût décider la question. Mais cette faculté n'avait été accordée qu'aux stathouders existant à l'époque de la conclusion du pacte fédératif, et, depuis leur décès, il n'y avait plus de moyen légal pour terminer les différends entre les provinces confédérées. On avait, à la vérité, postérieurement recouru, en pareilles circonstances, à l'arbitrage des stathouders, leurs successeurs; mais les Etats de Hollande avaient constamment protesté contre cet arbitrage, soutenant que, dans la plupart de ces questions, un stathouder n'était pas un juge assez impartial pour être considéré comme

arbitre compétent. Cependant l'incertitude sur un point aussi important pouvait avoir des conséquences funestes. Comment espérer de maintenir à la longue la concorde entre sept Républiques, unies, à la vérité, par un lien étroit, mais toutes également jalouses de leur souveraineté et de leur indépendance politique et territoriale. L'Assemblée ayant pour but d'affermir les bases de l'Union, il était indispensable qu'on s'occupât à régler cette question, afin d'éviter toute collision dans la suite.

Ceci fournit l'occasion aux députés des provinces de Frise et de Groningue d'insister sur la nécessité de conserver le stathoudérat dans toutes les provinces. Ils insinuèrent que si, pour le moment, il n'y avait pas d'individu dans la branche d'Orange-Nassau en âge d'exercer ces fonctions, on en trouverait, en suivant leur exemple, dans celle des comtes de Nassau. Le gouvernement oligarchique n'offrait, selon eux, qu'une source inépuisable de troubles et de calamités. La conservation du stathoudérat pouvait seule obvier à tant de maux, maintenir l'Union et étouffer les divisions, par son influence bienfaisante et son utile arbitrage. Ils allèrent plus loin, et dirent : Cet arbitrage ayant été déféré aux stathouders par l'acte fédératif, le stathoudérat est devenu une portion essentielle de la Constitution ; les auteurs de l'Union l'ont compris ainsi.

Les provinces opposées au stathoudérat soutinrent que c'était là un point qui regardait chaque province en particulier ; qu'il ne devait donc pas faire partie des délibérations; que chaque province était libre de se donner un stathouder, ou de s'en passer; que si la Frise n'avait pas de motifs de plaintes et de mécontentement contre les stathouders, soit parce qu'elle avait toujours eu soin d'opposer de fortes digues au débordement de leur pouvoir, soit parce que la forme de leur gouvernement avait

conservé des restes de démocratie, elle avait raison de maintenir cette charge; mais que les autres provinces étaient dans une position entièrement différente, qu'elles avaient vu leur stathouder s'emparer de leurs droits les plus précieux, se jouer impunément de la liberté publique, franchir les bornes que leur imposait leurs instructions, et tenter violemment de placer leur volonté au-dessus de celle des Etats.

Les Etats de Hollande déclarèrent enfin que, chaque province étant souveraine, l'Union d'Utrecht n'allait pas jusqu'à pouvoir les priver de la faculté de se gouverner comme bon leur semblerait, et bien moins encore jusqu'à leur imposer un gouvernement dont ils ne voulaient pas. On proposa alors plusieurs expédients pour terminer à l'amiable, à défaut de l'arbitrage des stathouders, les différends qui pourraient dans la suite s'élever entre les provinces; mais on ne put s'accorder sur un point aussi délicat, et cette question, si importante pour le repos intérieur de la République, resta indécise au grand préjudice de la Confédération (1).

La religion occupa ensuite l'Assemblée. Les provinces n'avaient point le projet d'apporter des changements au culte établi; toutefois, il leur semblait nécessaire de s'expliquer à cet égard avec les Etats de Hollande, dont la tolérance leur était suspecte. Les autres provinces ne voyaient pas sans ombrage que la Hollande admît chez elle les remontrants, contrairement aux canons du synode de Dordrecht, et que les catholiques et les israëlites y pratiquassent librement leur culte.

L'Union d'Utrecht accordait aux Etats de chaque province le droit de surveillance en matière de culte. Mais, lorsque cette question fut débattue, les députés de la

(1) Wagenaar, t. XII, p. 163, 172.

Gueldre et de la Zélande insistèrent sur la nécessité d'accepter le *Synode national de Dordrecht*, comme loi générale obligatoire, et protectrice du culte dominant dans la République. Ils insistèrent aussi sur l'exécution des édits contre les catholiques, dans le but d'arrêter les progrès de la foi de Rome; ajoutant que la tolérance d'assemblées religieuses ennemies de la réformation était, à leurs yeux, une grande imprudence.

Les députés des synodes applaudirent à un langage si propre à enflammer leur zèle; car il avait fallu admettre quelques membres des synodes à l'Assemblée, dans la crainte que le clergé ne soulevât la multitude, s'il n'était consulté sur des questions qui intéressaient le calvinisme.

L'humilité respectueuse de ces délégués, en présence des Etats-Généraux, où ils ne paraissaient que comme de simples citoyens, et obligés de parler debout et la tête découverte, formait un contraste frappant avec l'âpreté et la violence de leur langage. On peut juger de l'esprit mystique et de l'intolérance qui les animait, par quelques passages du discours du pasteur Lotius, parlant au nom de ses collègues : « L'Eglise, dit-il, est la » bien-aimée de Dieu : il détruit ou conserve les Etats, » suivant qu'elle y est protégée ou persécutée. Jérusalem » doit donc être élevée au-dessus de tout, et la foi doit » triompher ainsi qu'elle a été expliquée, d'après la parole » sacrée de Dieu, dans le Synode de Dordrecht. Il faut » abolir, ajouta-t-il, les idolâtries, les superstitions et les » hiérarchies papistes; il faut détruire leurs temples et » leurs images, renverser leurs autels, comme autant de » pratiques contraires à la parole de Dieu, à la sûreté de » l'Etat et au salut des âmes. Les papistes n'ont-ils pas » résisté à ceux qui se sont opposés à leur culte abomina- » ble? Ces idolâtres ne sont-ils pas d'un naturel sangui-

» naire? ne regardent-ils pas comme une œuvre méritoire » de manquer de foi envers ceux qu'ils ne considèrent que » comme des hérétiques, et de tremper leurs mains dans » leur sang? »

L'orateur exhorta ensuite les Etats-Généraux à sévir avec rigueur contre les autres sectes religieuses, et particulièrement contre les remontrants et les israëlites, il demanda aussi qu'on fît des lois pour punir les faux serments, la profanation du sabbat (1), les comédies, la danse et le luxe : « car tous ces péchés, dit-il, mais surtout » la tolérance religieuse, ont attiré le courroux de Dieu » sur le pays ; et c'est à ces abominations qu'il faut attri- » buer les fièvres malignes qui le désolent, la décadence » du commerce, les inondations, la cherté des vivres et la » mort des plus illustres personnages (2). »

Les délégués du synode présentèrent un Mémoire aux Etats-Généraux, touchant les moyens les plus efficaces pour arriver à extirper les sectes dissidentes et le catholicisme. Ils proposaient d'exclure les catholiques de tous les emplois, de déclarer leurs enfants illégitimes, exceptés ceux qui embrasseraient le culte réformé, de défendre leurs réunions religieuses, d'interdire l'entrée du pays aux prêtres, de fermer leurs écoles et d'enjoindre aux ministres des princes catholiques résidant à La Haye de ne plus faire prêcher en langue du pays, dans leurs chapelles particulières (3).

La plupart des provinces se montrèrent disposées à admettre ces mesures rigoureuses, et les Etats de Hol-

(1) L'usage du mot *sabbat*, au lieu de *dimanche*, devint, en 1621, la marque distinctive du parti puritain en Angleterre. (Hallam, *Hist. const. d'Angleterre*, t. II, p. 177.)

(2) Allusion à la mort du stathouder Guillaume II, qui était vivement regretté par le clergé calviniste, comme le champion de l'orthodoxie.

(3) Aitsema, boek III, p. 506.

lande, bien que d'un avis contraire, n'osèrent s'y opposer, dans la crainte d'augmenter la malveillance que leur sage tolérance avait excitée chez le clergé calviniste. Ils craignaient surtout l'audace des prédicateurs, ne doutant pas que leur dessein n'eût été de désigner le prince d'Orange, en parlant de ces grands personnages, dont la mort devait être attribuée à la colère céleste. Il y en avait qui avaient dit, du haut de la chaire, que l'Etat ne pouvait subsister sans stathouder; d'autres, bravant les Etats de Hollande, refusaient de prier pour ces Etats comme souverains. Cependant, l'influence du clergé était si grande sur la multitude, que l'on redoutait d'irriter ces esprits ardents. Les Etats de Hollande, pour éviter une rupture avec le clergé, firent quelques concessions à l'esprit fanatique des prédicateurs, sans admettre toutefois une intolérance si contraire au développement de l'industrie et aux relations commerciales de leur province. Ils proposèrent donc que chaque province serait tenue de maintenir chez elle le culte réformé, conformément aux canons du synode de Dordrecht; que les sectes dissidentes ne pourraient s'établir ailleurs que dans les lieux où elles étaient alors admises ; que les résolutions prises contre les catholiques seraient mises à exécution, et que les envoyés des puissances catholiques s'abstiendraient à l'avenir de faire prêcher dans la langue du pays, et ne pourraient admettre dans leurs chapelles que les gens de leur suite. Cette proposition obtint l'assentiment de l'Assemblée ; elle fut notifiée aux délégués du clergé, qui ne s'y soumirent qu'à regret, après avoir présenté un nouveau Mémoire à l'Assemblée des Etats-Généraux qui le laissa sans réponse (1).

Les affaires militaires de la Confédération furent le

(1) Wagenaar, t. XII, p. 176 et suiv.

dernier point qui fut mis en discussion ; il n'éprouva pas moins d'opposition que les précédents.

Les Etats de Hollande se prononcèrent positivement sur l'inopportunité de choisir un nouveau capitaine-général de l'*Union*, et la majorité des autres provinces se réunit à cette opinion, sans toutefois s'expliquer aussi péremptoirement que celles de Hollande ; mais celles de Frise et de Groningue insistèrent sur la conservation de cette charge.

Ce manque d'accord amena de longs débats. Enfin il fut décidé, sur la proposition des Etats de Hollande, que les Etats-Généraux auraient provisoirement, et jusqu'à décision ultérieure de tous les membres de la Confédération, la direction des ordres pour la marche des troupes, d'après l'avis du Conseil d'Etat ; qu'on ne pourrait faire marcher à l'avenir des troupes d'une province dans une autre, sans le consentement spécial des Etats de la province où elles seraient envoyées; que le changement des garnisons, dans les provinces même, serait confié aux Etats des provinces, et que les gens de guerre prêteraient serment de fidélité, non-seulement aux Etats-Généraux, mais aussi aux Etats des provinces à la solde desquelles ils étaient, et dans lesquelles ils seraient logés ou cantonnés. Les députés s'étant accordés sur ces points, qui transportaient aux Etats des provinces une partie de l'autorité confiée au capitaine-général, il ne fut plus question de la conservation de cette charge militaire (1).

VII. C'est ainsi que les questions qui avaient donné lieu à la convocation de l'Assemblée extraordinaire des Etats-Généraux furent définitivement arrêtées.

Les résolutions qu'on prit par rapport à l'Union et à la milice, donnèrent un aspect nouveau à la République. Les Etats des provinces acquirent, dès ce moment, une

(1) Wagenaar, t. XII, p. 177 et suiv.

influence qu'ils avaient partagée jusqu'alors avec les stathouders, et ce changement fut principalement l'ouvrage des Etats de Hollande. Alors il fut facile de prévoir que cette province, qui surpassait de beaucoup les autres en richesses et en étendue, allait acquérir dans la République une influence prédominante à laquelle on l'avait vu viser de tous temps, et qui devait nécessairement tourner au détriment des autres provinces.

L'*Union* fut respectée ; mais l'équilibre et l'égalité disparurent dans la Confédération : car la Hollande, contribuant pour la grande moitié dans les charges publiques, et le pouvoir intermédiaire et pacificateur du stathouder n'étant plus là pour mettre des bornes aux empiétements du plus fort, cette province ne tarda pas à s'arroger la principale direction des affaires de l'Etat, et à user avec hauteur d'une prépondérance que les six autres provinces n'étaient pas de force à lui disputer.

Quelques-uns ont cru à tort que le but de cette Assemblée fut d'apporter des changements dans les bases fondamentales de la République des Provinces-Unies; mais, dans toutes ces délibérations, il ne fut jamais question d'une constitution à établir, mais toujours de la constitution établie. Le gouvernement, ce mot pris dans le sens du droit public, ne subit au fond aucun changement ; car le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif restèrent dans les mêmes mains où ils avaient constamment résidé depuis l'origine du gouvernement républicain : seulement les Etats, qui avaient confié jusqu'alors le pouvoir exécutif à un gouverneur ou stathouder, résolurent à cette époque de l'exercer eux-mêmes, sans l'intermédiaire du stathoudérat. L'exercice réuni de deux pouvoirs separés jusqu'à ce jour, devait immanquablement produire un changement important dans l'administration

des affaires publiques. C'est ce changement qui a été pris à tort pour l'introduction d'une nouvelle forme de gouvernement, en 1651. En supprimant une charge que l'on peut considérer comme un des principaux ressorts qui faisaient mouvoir le gouvernement des Provinces-Unies, on rallentit la marche des affaires, et l'on détruisit le peu d'unité dont ce gouvernement était susceptible. Loin d'accroître la liberté, on fortifia l'esprit d'aristocratie déjà si puissant dans plusieurs provinces, mais principalement en Hollande; les magistrats des villes s'y arrogèrent bientôt une autorité d'autant plus absolue, qu'elle était sans contrôle. Ils se rendirent ainsi odieux à la bourgeoisie et au peuple, qui, jusqu'alors, avait trouvé un appui dans les stathouders contre les abus de pouvoir des magistratures composées exclusivement de quelques familles privilégiées.

Pendant les siècles précédents, on avait vu, dans quelques Etats monarchiques, les Rois se joindre aux Communes pour abaisser le pouvoir des grands vassaux ; plus tard, on vit, dans la République des Provinces-Unies, et surtout en Hollande, le peuple se rallier autour des princes d'Orange, pour détruire le pouvoir des magistratures des villes : car chaque ville, séparément, pouvait, en quelque manière, être considérée comme une petite Répuque aristocratique indépendante. Aussi est-il avéré que le stathoudérat, malgré ses abus et sa tendance naturelle à une augmentation d'autorité, était une institution populaire : ceux qui ont soutenu le contraire ont été dans l'erreur, ou la passion les aveuglait.

VIII. Les travaux de l'Assemblée semblaient terminés : le moment approchait où elle allait se séparer; mais un incident imprévu prolongea sa durée, et vint encore augmenter l'aversion que l'on portait à la mémoire du prince d'Orange. Guillaume II avait remis aux Etats de

Hollande un Mémoire contenant les motifs qui l'avaient engagé à faire arrêter les six députés de cette province, et à se rendre maître de la ville d'Amsterdam. Cet écrit cacheté avait été, comme on l'a vu, déposé entre les mains du conseiller pensionnaire Cats. Ce ministre, à la veille de se démettre de ses fonctions, remit aux Etats le Mémoire qu'on avait confié à sa garde, et l'on délibéra, à cette occasion, s'il fallait en prendre connaissance ou le détruire sans l'ouvrir : la majorité se prononça pour la lecture, qui excita une vive indignation. Des commissaires furent nommés pour examiner l'écrit et faire un rapport à l'Assemblée. Cette commission jugea qu'il fallait réfuter le Mémoire, condamner les mesures prises par le prince comme subversives de l'ordre et de la forme du gouvernement, prier les Etats des six autres provinces de déclarer illégales les résolutions qu'un petit nombre de députés des Etats-Généraux avaient prises par condescendance pour le prince d'Orange, rétracter les remerciements faits au stathouder, et déclarer que l'entreprise sur Amsterdam et l'emprisonnement des six députés hollandais étaient considérés comme des attentats manifestes contre la liberté et la souveraineté de la province de Hollande.

C'est dans cet esprit qu'on rédigea la réfutation du Mémoire du prince, qui fut publiée sous le nom et d'après les ordres des Etats de Hollande. La conduite des magistrats qui s'étaient opposés au stathouder y était approuvée et louée, et il fut accordé, aux frais de l'Etat, une indemnité à la ville d'Amsterdam, pour les dépenses extraordinaires qu'elle avait faites pour sa défense et pour sa sûreté (1).

Dans les dispositions où étaient les esprits, cet incident

(1) Cette indemnité fut fixée à la somme de 5,445 florins.

dut exciter les passions au plus haut degré. Les suites en pouvaient devenir funestes aux conseillers du prince; mais les députés de la Frise, prévoyant le mal qui pourrait en résulter, principalement pour leur stathouder, qui avait joué un grand rôle dans toute cette affaire (1), proposèrent à l'Assemblée d'accorder une amnistie générale de tout ce qui s'était passé en l'année 1650. Cet avis, le seul qui pût calmer les esprits, prévalut, et l'amnistie fut proclamée le 19 août 1651 (2).

Peu de jours après, le conseiller pensionnaire de Hollande fit la clôture de l'Assemblée des Etats-Généraux. Les députés furent remerciés du zèle qu'ils avaient manifesté pour le salut de la patrie durant ces importantes délibérations, et l'on rendit des actions de grâce à l'Eternel, pour l'esprit de concorde qui n'avait cessé de régner dans cette auguste Assemblée.

IX. La position de la Maison d'Orange offrit à ce moment un aspect nouveau dans les Provinces-Unies. On l'y avait vue jadis puissante et entourée de considération, pendant trois générations consécutives; maintenant, dépouillée de toute influence politique et militaire, elle n'offrait, pour point de ralliement à ses nombreux partisans, qu'un enfant au berceau.

Depuis près d'un siècle, cette famille s'était trouvée à la tête des conseils et de l'armée de l'Etat. C'était, tantôt au génie de ces princes, tantôt à leur bravoure et à leur expérience des affaires militaires, qu'on avait été redevable de l'éclat dont la République brillait depuis son origine; mais quels services pouvait-on attendre d'un enfant? On a vu combien l'idée de le nommer stathouder et capitaine-général était incompatible avec l'esprit qui

(1) Mss. (*Archives de la Maison d'Orange.*)
(2) Wagenaar, t. XII, p. 192 et suiv.— Kluit, deel. III, hoofdst. XXI, p. 252.

dominait à cette époque (1), et, d'un autre côté, l'exemple des minorités orageuses dans les Etats voisins, la rivalité et les querelles des deux princesses d'Orange, à qui la tutelle du prince était confiée, conjointement avec un souverain étranger, l'Electeur de Brandebourg, les intrigues que cette jalousie pouvait susciter dans l'Etat, n'étaient-ils pas autant de motifs de ne pas déférer d'avance des prérogatives aussi importantes au prince d'Orange. Ainsi, malgré tout le mouvement que les partisans de la Maison d'Orange se donnèrent, pendant la réunion de l'Assemblée des Etats-Généraux, malgré les lettres pleines d'humilité et de respect que la grand'-mère du jeune prince adressa aux Etats pour leur recommander les intérêts de son petit-fils, on persista dans la résolution de ne rien faire en sa faveur.

Cependant, ce serait une erreur de s'imaginer que, dès ce moment, la Maison d'Orange peut être considérée comme étrangère dans les Provinces-Unies. Loin de là, l'importance de ses domaines lui assignait une position élevée dans l'Etat. A ces domaines étaient attachés des droits politiques et seigneuriaux qu'on ne pouvait lui enlever; ainsi, le prince d'Orange faisait partie du corps des nobles dans presque toutes les provinces, et, en cette qualité, il siégeait aux Etats-Provinciaux. En Hollande, le prince d'Orange était comte de Buren, baron d'Ysselstein, seigneur de Naaldwyk ; il possédait les marquisats de Tervère et de Flessingue en Zélande, auxquels avait été attaché, jusqu'à la mort de Guillaume II, le

(1) Environ un siècle plus tard (1747), l'hérédité des charges éminentes de la République fut établie dans la descendance mâle et féminine de Guillaume IV. Son fils, Guillaume V, fut statbouder et capitaine-général de l'Union à l'âge de trois ans. Mais la possibilité de voir une femme apte à remplir ces charges dans la République, est une idée qui ne s'est certainement pas présentée à l'esprit des hommes d'Etat de 1651.

privilége de représenter le corps des nobles de cette province, sous le nom de *premier noble;* dans le Brabant, il était baron de Bréda. Tous ces domaines et les priviléges, droits et revenus qui y étaient attachés, donnaient une grande influence à leur possesseur, l'identifiaient à la destinée de l'Etat, comme citoyen et homme politique.

Si tout parut concourir, en 1651, à abaisser la Maison d'Orange, il n'en fut pas de même l'année suivante, époque où éclata la première guerre maritime entre les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne. Cet événement ranima les espérances des partisans du stathoudérat; des troubles s'élevèrent à cette occasion, dans quelques-unes des villes de la Hollande et de la Zélande, contre le nouveau système de gouvernement. A la tête des mécontents était le clergé calviniste qui, de tout temps, s'était montré très-dévoué aux princes d'Orange, qu'il considérait comme les colonnes du protestantisme. Déjà, on délibérait en Zélande s'il ne fallait pas désigner d'avance le jeune Guillaume comme capitaine et amiral-général de l'Union, et confier la lieutenance de ces fonctions, durant sa minorité, à son oncle paternel, le comte de Nassau (1), stathouder des provinces de Frise et de Groningue. Mais les efforts des Etats de Hollande parvinrent à empêcher que la proposition en fût faite par les députés de la Zélande, dans l'Assemblée des Etats-Généraux (2).

X. Cette espérance passagère fut suivie, l'année d'après, d'un événement qui renversa pour longtemps les projets des partisans du prince d'Orange. En 1653, les Etats de Hollande choisirent, pour remplir les fonctions

(1) Guillaume-Frédéric, comte de Nassau, avait épousé, en 1652, Albertine-Agnès, seconde fille du prince Frédéric-Henri, et sœur de Guillaume II.

(2) Wagenaar, t. XII, p. 227 et suiv.

de conseiller pensionnaire, un homme qui s'est acquis un nom tristement fameux dans l'histoire de la République. Cet homme était Jean de Witt : il n'avait que vingt-huit ans ; mais ses talents et ses principes politiques surtout le rendirent éminemment propre à servir les Etats de Hollande, en qualité de ministre, depuis la suppression du stathoudérat.

Le nom de Jean de Witt est devenu aussi célèbre dans l'histoire que celui d'Orange ; car, l'un et l'autre, ils donnèrent leur nom à un parti dans les Provinces-Unies. Il est donc nécessaire d'entrer dans quelques détails sur les causes qui rendirent de Witt si hostile à la Maison d'Orange. Originaire de la ville de Dordrecht, où elle comptait parmi les patriciens en possession de fournir les magistrats municipaux, cette famille acquit sa première célébrité en 1650. Jacques de Witt fut l'un des six députés que Guillaume II fit arrêter et transférer au fort de Loevenstein : de là, l'origine de l'inimitié qui s'établit entre de Witt et les princes d'Orange, inimitié qui ne se borna pas à la famille de de Witt seule, mais qui fut embrassée par toutes celles auxquelles elle était alliée. Ainsi, les Bicker, les Van de Graaf et quelques autres familles influentes comptèrent depuis lors parmi les adversaires de la Maison d'Orange.

Les fils de Jacques de Witt ressentirent vivement l'attentat dont leur père avait été victime ; ils embrassèrent avec ardeur ses opinions politiques (1). L'aîné des deux

(1) Voici le portrait de Jacques de Witt tel que le trace le comte de Guiche dans ses Mémoires : « C'est un vieillard qui tient fort du cynique, qui n'a fré-» quentation avec personne et qui semble être au désespoir lorsqu'il est obligé » de converser avec quelqu'un. On le trouve encore tous les jours seul dans » les promenades au milieu du reste des hommes pour qui il témoigne assez » d'antipathie. Il a poussé son ressentiment contre la Maison d'Orange aussi » loin qu'il a été possible, et je sais d'original que souvent il donne le bon-» jour à son fils, en lui disant : « Souvenez-vous de Loevenstein. » (*Mémoires.*)

frères, Corneille de Witt, parcourut une noble carrière, comme un instrument dévoué et utile à la cause de son frère. Jean de Witt avait donné des preuves si précoces de talent et d'habileté, qu'avant qu'il eût été appelé aux fonctions de conseiller pensionnaire, on le désignait sous le nom de *la Sagesse* de la Hollande (1). Il réunissait de vastes connaissances à un jugement faux et éminemment paradoxal ; son éloquence le rendait propre à faire adopter ses vues à des assemblées délibérantes, souvent orageuses. Il ne pouvait manquer d'y acquérir, en peu de temps, la plus grande influence. Aussi, peut-on dire que, depuis son élévation à la charge de conseiller pensionnaire, jusque peu de temps avant sa fin tragique, ce fut lui qui dirigea, non-seulement les affaires de la

(1) Un auteur contemporain a tracé de Jean de Witt le portrait suivant : « Le monde entier sait suffisamment que M. Jean de Witt, qui fut « conseiller pensionnaire de Hollande, fut aussi l'un des plus grands génies « de notre siècle ; on pourrait presque affirmer qu'il n'eut pas son pareil.

« Il était maître passé dans les sept arts libéraux, un philosophe subtil, un « orateur châtié, un poète plein de verve ; dans les mathématiques, un se- « cond Euclide ; enfin, pour embrasser toutes ses qualités par un seul mot, « un politique plus que parfait. Dans ses travaux, il était laborieux sans dé- « couragement ; en société, très-gai, soit qu'il figurât dans un ballet, soit « qu'il se livrât à jouer aux échecs, ou à faire quelques tours d'adresse avec « les cartes. C'était toujours le courtisan et le politique consommé : bref, il « n'y eut pas de délassement auquel il ne fût propre.

« Sa jeunesse fut si remarquable, que les esprits les plus élevés ont dit n'a- « voir jamais vu quoi que ce soit de pareil : si bien qu'un grand jurisconsulte « déclara plus d'une fois à ses amis que l'homme était trop faible pour com- « mander à une intelligence aussi vaste, et que cet esprit était trop grand « pour pouvoir être apprécié par un homme ; arguant par là qu'il était pres- « que impossible que Jean de Witt mourût de sa mort naturelle. (*Historisch « verhaal beginnende, anno* 1655, *en eindigende in hetjaar,* 1672. Amsterd., « 1677. — *Bilderdyk, deel* x, *ophelderingen*, p. 236.)

A ce pompeux éloge dû à la plume d'un admirateur, il ne manque que deux choses. La connaissance des hommes et des cours manquait absolument à Jean de Witt : il était du nombre de ces savants qui s'imaginent que les hommes et les choses doivent se plier au gré de leurs théories, et qui, trouvant une résistance à laquelle ils étaient loin de s'attendre, sont brisés par leurs propres théories.

Hollande, mais de la République entière. Les Etats de Hollande, dans les circonstances où l'on se trouvait, et avec le système politique qu'il cherchait à faire prévaloir dans l'Etat, ne pouvaient choisir un meilleur ministre : car de Witt, opposé par principe au stathoudérat, n'aurait jamais consenti à partager son influence avec un stathouder. Les Etats étaient donc assurés que leur nouveau conseiller pensionnaire emploierait tous ses soins à éloigner le prince d'Orange et ses adhérents de toute participation aux affaires publiques. Il y était intéressé tout le premier, par ambition personnelle et par esprit de famille (1).

XI. Alors, seulement, se consolida la révolution gouvernementale, qui fut le résultat de la mort de Guillaume II et de l'Assemblée des Etats-Généraux de 1651, et le triomphe du parti oligarchique dans la République des Provinces-Unies fut assuré. Cette révolution avait pour adversaires tous ceux qui étaient attachés à la Maison d'Orange, c'est-à-dire le peuple, l'aristocratie nobiliaire et le clergé calviniste. Elle ne comptait d'adhérents que parmi les familles patriciennes, la plupart établies

(1) « Jean de Witt, dit le comte de Gniche, était aussi opposé que son « père au prince d'Orange, agissant aussi fortement en toutes choses; mais « il a mêlé plus de douceur dans ses manières, et l'on peut dire que le père « veut du mal et hait tout ce qui porte le nom d'Orange, par vengeance et « par inclination, et que le fils hait aussi, mais plutôt par des mouvements « d'ambition, dont il est aussi rempli qu'homme du monde. Il est vrai qu'il la « soutient avec beaucoup de courage, d'esprit et de fermeté; mais il l'ac- « compagne d'une si grande vanité pour lui-même, qu'elle le fait reconnaître, « et le porte à promettre de lui aux autres tout ce qu'il ne peut tenir. Sa « figure est assez extraordinaire, et la conformation apparente de sa tête « serait plus propre pour un ministre de la Cour de Portugal que pour « un pensionnaire de Hollande. Aussi peut-on dire que depuis qu'il a la « principale part au gouvernement, elle a agi contre ses premières maxi- « mes et contre les plus ordinaires des Républiques : car elle a hasardé « volontiers toutes choses et s'est commise à toutes sortes d'événements. »
(*Mémoires.*)

dans les villes de la Hollande, où elles étaient en possession des principales fonctions municipales.

Cet état de choses, antipathique à l'immense majorité des habitants des Provinces-Unies, subsista néanmoins pendant plus de vingt ans. Où faut-il trouver l'explication de ce fait, si ce n'est que tout système de gouvernement n'a de consistance et d'éléments de durée, qu'autant qu'il se présente un individu dans lequel ce système se résume, et qui se charge de le mettre en œuvre? Or, le parti oligarchique trouva, à cette époque, celui qui possédait les talents et l'énergie nécessaires pour accomplir cette tâche difficile, et cet homme était Jean de Witt.

Les partisans du stathoudérat n'avaient, au contraire, pas de chef, et cette absence d'un chef fut cause de la faiblesse du parti stathoudérien pendant l'enfance et la jeunesse de Guillaume III. Quoique, dans le fait, les forces numériques et matérielles fussent de son côté dans la République, ce parti, néanmoins, ne put s'en servir utilement que lorsque le prince d'Orange, devenu homme, et homme capable de résumer en sa personne un système gouvernemental, put être opposé au parti oligarchique.

XII. Jean de Witt arriva au pouvoir, en Hollande, à l'époque la plus brillante de la République : car les années qui précédèrent et suivirent la paix de Munster furent, sans contredit, le moment le plus brillant et le plus prospère de l'existence des Provinces-Unies.

En comparant cette situation à celle où Jean de Witt laissa les Provinces-Unies, en quittant les affaires, on trouve un exemple frappant du mal qu'un homme peut faire à son pays.

Cette prospérité était due au commerce, à la navigation et à l'industrie : car les Provinces-Unies n'avaient

pour elles, ni l'étendue de leur territoire, ni la fertilité et la richesse de leur sol.

Voici ce qu'on lit dans un Mémoire qui a pour but d'exposer les causes diverses qui ont concouru à l'éclat sans exemple du commerce, en Hollande. Ces causes sont de trois natures différentes : les premières sont les causes naturelles et physiques ; les secondes, les causes désignées sous le titre de morales, et les troisièmes, celles qu'il faut considérer comme fortuites et occasionnelles :

« 1° Les causes physiques et naturelles sont la situation » du pays sur le bord de la mer, à l'embouchure de grands » fleuves, et surtout sa position, qui fit de la République » le marché général où les négociants venaient apporter » leurs marchandises superflues, en échange de celles » dont ils avaient besoin. La stérilité de notre sol et les » besoins qui en résultaient pour les habitants ont même » été une des causes de leur prospérité, en les forçant » d'employer toutes les ressources de leur esprit et de leur » courageuse patience, pour se procurer en dehors, par » le commerce, ce que leur refusait leur pays.

» L'abondance du poisson dans les mers voisines, non- » seulement les mit à même de satisfaire leurs propres » besoins, mais aussi d'en faire un commerce très-lucra- » tif et, au moyen du produit des pêcheries et de l'abon- » dance des poissons de leurs mers, de compenser la sté- » rilité du sol et les bornes si resserrées du territoire.

» 2° Parmi les causes morales et politiques doivent » être placées, en première ligne, les maximes de toléra- » rance dont la Fédération s'était fait une loi ; car c'est par » cette tolérance qu'elle a attiré dans son sein, de tous les » pays de l'Europe, les fonds et l'industrie d'étrangers » intelligents, qui ont contribué à peupler ses provinces. » Aucun traité, aucune alliance, aucune sollicitation de

» gouvernements étrangers n'ont jamais pu faire départir la République de la loi qu'elle s'était imposée d'être » un asile inviolable pour tous ceux qui viendraient réclamer chez elle la protection de ses lois (1). C'est ainsi » que, mettant à profit les persécutions politiques et religieuses des autres pays, elle attirait à elle les capitaux » du dehors, des arts et des fabrications qui lui étaient » inconnues.

» La constitution de notre gouvernement et la liberté » qu'il assurait au citoyen, sont d'autres causes du grand » développement qu'avaient pris notre commerce. Ses lois » sont si sagement pondérées, que les biens, la vie, la sûreté du plus humble et du plus obscur citoyen sont aussi » bien garantis contre l'arbitraire, que ceux du plus riche » et du plus puissant. L'étranger qui y demande justice » à nos tribunaux est aussi sûr de l'obtenir, s'il a raison, » que le régnicole ; et ce qui ajoute encore aux avantages » de la manière dont la justice se rend sur le territoire » de la République, c'est que les arrêts sont aussi expéditifs qu'ils sont équitables.

» A tous ces avantages qui ont si puissamment encouragé le commerce, il faut ajouter encore la sagesse et » la prudence du gouvernement ; sa fermeté dans le conseil, la bonne foi et la fidélité avec lesquelles il remplissait » ses engagements au dehors comme à l'intérieur ; ses » soins pour conserver la tranquillité et éviter les guerres » d'ambition et de conquête. Cette sage direction avait » rendu la bonne foi de nos pères en quelque sorte proverbiale, et contribué encore à faire affluer parmi nous

(1) Jean de Witt seul s'écarta de ce principe, lorsque, pour complaire à Charles II, il lui livra, d'une manière infâme, quelques-uns des régicides de Charles Ier, qui étaient venus, après la Restauration, se réfugier en Hollande, croyant y trouver un asile sacré. Jean de Witt leur apprit le contraire.

» des étrangers industrieux, qui venaient volontairement » apporter à la patrie hollandaise le tribut de leur indus- » trie.

» 3° Parmi les causes fortuites et occasionnelles, il » faut remarquer surtout cette circonstance que, tan- » dis que la République avait adopté les maximes les » plus sages, pour faire fleurir le commerce, ces maxi- » mes étaient totalement négligées dans les autres pays. » A cette cause, on doit joindre aussi les persécutions re- » ligieuses de l'Espagne et du Brabant, les guerres civiles » de la France et de l'Angleterre, qui, en faisant ressortir » encore davantage par le contraste le bien-être et la sé- » curité dont nous jouissions, attiraient à nous tous ceux » qui avaient besoin de garanties pour leur travail et leur » conscience.

» Il faut ajouter encore que, pendant nos guerres les » plus onéreuses contre l'Espagne et le Portugal, ces puis- » sances avaient totalement négligé leur marine, tandis » que, malgré toutes les charges que ces guerres faisaient » peser sur nous, nous avions rendu la nôtre tellement » formidable, que non-seulement elle suffisait à la protec- » tion de notre commerce, mais qu'elle nous mettait aussi » à même d'attaquer nos ennemis dans tous les parages » du globe (1). »

C'est entre la paix de Munster, et les agressions françaises que le commerce de la Hollande atteignit son plus grand développement. De Witt estime que, pendant cette période, il s'était accru de plus de moitié. Il ajoute que, durant la guerre avec la Hollande, l'Espagne avait perdu la plus grande partie de sa puissance maritime ; qu'à la paix, les Hollandais firent avec cette nation la plus grande

(1) Mémoire sur l'état du commerce des Provinces Unies adressé au prince d'Orange Guillaume IV.

partie du commerce exploité auparavant par les Anglais et par les villes anséatiques; que toute la navigation côtière de l'Espagne se faisait par des bâtiments hollandais; que c'était aussi avec des bâtiments hollandais que les Espagnols entretenaient leurs relations avec leurs possessions du Nouveau-Monde, et que l'exportation des marchandises de la Hollande en Espagne était si considérable, que toutes les marchandises venues de l'Amérique espagnole suffisaient à peine pour en compenser la valeur.

De toutes les branches de commerce de la Hollande, celui qu'elle faisait avec la Baltique était peut-être le plus lucratif et le plus étendu. Guichardin dit que le commerce des Provinces-Unies avec la Pologne, le Danemarck, la Prusse, etc., était si considérable avant leur émancipation que, deux fois par an, il arrivait trois cents navires à Amsterdam, rien que de Dantzick et de la Livonie. Ce commerce prit encore des accroissements prodigieux à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. En 1657, on évaluait qu'un capital de trente millions était engagé dans ce commerce et que le transport seul donnait annuellement un produit de près de quatre millions (1). La grande population des Provinces-Unies, et les limites resserrées de leur sol, ainsi que sa stérilité naturelle, les rendirent dépendantes du dehors pour la plus forte partie de leur approvisionnement de grains. C'étaient les contrées du littoral de la Baltique qui les fournissaient presque en totalité. La Hollande en tirait, en outre, des bois de construction, du fer, du chanvre, du goudron et plusieurs autres articles, qu'elle employait à la construction de ses navires ou à l'usage de ses habitants et dans plusieurs fabriques.

(1) Wicquefort, l. x, p. 583, 598.

Les Hollandais avaient adopté une marche qu'ils ont invariablement suivie à l'égard du commerce des grains. Les variations qui s'opèrent sans cesse dans le prix des céréales les avaient engagés de bonne heure à mettre de grands capitaux dans ce genre d'opérations. Quand les récoltes étaient plus abondantes que de coutume, et les prix peu élevés, ils achetaient et emmagasinaient de grandes quantités de grains, dans l'espoir de profiter de la hausse qu'une mauvaise saison ne pouvait pas manquer de produire. Des efforts multipliés furent tentés à diverses époques, pour déterminer le gouvernement, lorsque les prix étaient hauts, à empêcher l'exportation ; mais il refusa toujours d'intervenir. Grâce à cette politique, la Hollande a été, pendant longtemps, l'entrepôt de grains le plus important de toute l'Europe, et, dans tous les temps, ses marchés ont toujours été abondamment fournis et approvisionnés. Les disettes sont non-seulement restées inconnues à la Hollande, mais elles sont devenues une source de richesses pour les négociants, à qui elles procuraient un écoulement avantageux pour les grains accumulés dans leurs magasins.

« Amsterdam, dit sir Walter Raleigh, avait toujours » sept cent mille quarters de grains, dont aucun n'était le » produit de la Hollande ; une disette d'une année, dans » une autre partie de l'Europe, enrichissait la Hollande » pour sept ans. »

L'auteur de la *Richesse de la Hollande* dit : « Que la » disette règne en Europe et l'on trouvera du froment, du » seigle et d'autres grains à Amsterdam : ils n'y manquent » jamais. »

A cette époque, les Hollandais absorbaient la plus forte partie du commerce de l'Europe. C'était uniquement au grand nombre de leurs navires, à leur entente

supérieure dans tout ce qui concernait la navigation, à leurs habitudes d'ordre et d'économie qu'ils devaient cette prospérité. La valeur des marchandises transportées sur des bâtiments hollandais excédait, chaque année, un milliard de francs.

Les Hollandais avaient compris l'importance des assurances maritimes, dès le commencement du XVIe siècle : des ordonnances publiées en 1561, 1563 et 1570 le prouvent.

La division de l'industrie commerciale fut portée plus loin en Hollande que partout ailleurs; car des villes tout entières s'occupaient plus spécialement d'une seule branche de commerce : à Middelbourg, c'était celui du vin; Flessingue, celui des Indes-Occidentales; Saardam était peuplé de constructeurs de navires; Maassluis, de pêcheurs de harengs.

Les Hollandais jouirent, pendant une longue période, du monopole presque complet de la pêche des harengs. Jean de Witt estimait que, de son temps, le cinquième, au moins, de la population tirait de cette source ses moyens d'existence. Il nous apprend que, lorsque cette pêche était à son apogée, il existait trois mille vaisseaux pêcheurs; qu'ils en employaient trois cents, du port de soixante à cent cinquante tonneaux, à pêcher la morue dans les mers qui baignent les îles de l'Europe; qu'ils avaient mille six cents bâtiments occupés à la pêche du hareng sur les côtes de la Grande-Bretagne. On estimait, qu'en réunissant les vaisseaux employés à la pêche et à porter le sel, et les bâtiments qui transportaient les harengs salés à leur destination, il fallait six mille quatre cents bâtiments montés par cent douze mille matelots; enfin, qu'en réunissant les bras employés à toutes les autres industries qui se rattachaient à cette pêche, on obtenait un total de quatre cent cinquante mille individus.

De Witt dit que, de son temps, la Hollande pouvait se vanter de posséder dix mille voiles et cent soixante-huit mille matelots, auxquels, ajoute-t-il, leur propre pays ne pouvait cependant procurer ni matériaux, ni aliments, ni marchandises. Aussi les Hollandais convenaient-ils, avec une modestie qui n'était pas sans fierté, que la richesse, la force et la grandeur de la République étaient dues surtout à la pêche des harengs. C'était un dicton populaire qu'Amsterdam était bâti sur des carcasses de ce petit poisson, comme Rome sur les ruines des siècles.

A ce commerce européen vint encore se joindre celui des Indes, dont les Hollandais héritèrent des Espagnols et des Portugais.

Guichardin a rendu, dans sa description des Pays-Bas, un compte intéressant et détaillé d'Anvers en 1560, lorsqu'il avait atteint l'apogée de sa grandeur mercantile. Armuyden, dans l'île de Walcheren, était alors le lieu de rendez-vous des navires d'Anvers ; et il arrivait très-souvent que le mouvement journalier du port n'était pas de moins de cinq cents gros navires, entrant et sortant; dix mille chariots étaient constamment employés au transport des marchandises que l'on embarquait ou que l'on débarquait.

On comptait à Anvers plus de treize mille maisons et plus de cent mille habitants. Plusieurs d'entre eux possédaient d'immenses fortunes. Le négociant Fugger laissa à sa mort plus de six millions de couronnes. Charles-Quint avait été dans le cas de recourir à sa bourse, et l'on rapporte que l'Empereur étant à une fête que lui donnait l'opulent marchand, ce dernier, pour célébrer la bienvenue de son hôte, alluma un bûcher de cinnamome avec les obligations que Charles-Quint lui avait données en garantie de ses prêts.

Mais le commerce de ce grand centre mercantile fut ruiné pendant les troubles des Pays-Bas, et Anvers, la ville rebelle, retomba en 1585 au pouvoir des Espagnols. Les termes de la capitulation obtenue par les citoyens, étaient assez favorables ; mais leur aversion pour les Espagnols était si grande, qu'ils s'empressèrent de déserter les murs d'Anvers, et allèrent porter leur commerce et leurs biens à Amsterdam, à Middelbourg et dans d'autres villes des Provinces-Unies.

Afin de diminuer l'importance d'une place tombée au pouvoir de leurs ennemis, les Hollandais construisirent des forts, pour intercepter les navires qui iraient à Anvers ; et, à la fin, ce commerce, qui avait si longtemps fait la fortune des Pays-Bas, se trouva entièrement transféré en Hollande, dont il augmenta tellement la prospérité et la puissance, qu'il eut une influence décisive sur la guerre et ses résultats.

Un des commerces les plus avantageux à Anvers, était celui que faisait cette ville avec les Portugais, qui alimentaient ses magasins d'épices et des autres produits de l'Inde. Mais Philippe II, s'étant rendu maître du Portugal, une de ses premières mesures fut d'empêcher toute espèce de communication entre ses nouveaux sujets et ceux qui s'étaient révoltés contre lui dans les Pays-Bas.

Les Hollandais, ne pouvant plus se procurer les marchandises de l'Inde de seconde main, résolurent d'aller les chercher aux lieux même de la production.

Ils essayèrent de doubler le cap de Bonne-Espérance, et, en 1594, un Hollandais, nommé Houtman, qui avait recueilli à Lisbonne des renseignements précieux sur le commerce des Indes, se montra le premier dans l'Océan Oriental.

Les Portugais, qui s'étaient rendus odieux aux indigè-

nes, par leur mauvaise foi, leur avidité et leur intolérance, dûrent céder à la supériorité hollandaise. Les Anglais avaient aussi paru, à la même époque, dans les mers des Indes, et l'Empire Portugais, attaqué à la fois par deux puissances, s'écroula encore plus rapidement qu'il ne s'était élevé.

En 1602, la Compagnie Hollandaise des Indes-Orientales fut fondée, et, malgré les vices de cette association, le commerce de l'Inde grandit rapidement (1). Des vaisseaux hollandais sillonnèrent bientôt ses mers et ses archipels dans toutes les directions. Amboyne et les Moluques furent d'abord enlevés aux Portugais, et les Hollandais acquirent avec ces îles le monopole du commerce des épices. Marchant de conquêtes en conquêtes, la petite République des Provinces-Unies posséda bientôt, sous le nom de la Compagnie, un immense empire dans les Indes. Les Hollandais avaient des factoreries et des forts, depuis Bassora, à l'embouchure du Tigre, jusque dans le Japon. Ils étaient alliés à grand nombre de princes de l'Inde, et sur plusieurs points, principalement à Ceylan et sur la côte de Malabar et de Coromandel, ils étaient souverains eux-mêmes. Batavia, dans l'île superbe de Java, dont ils avaient conquis la plus grande partie, était le centre de leur commerce dans l'Inde. Cette métropole était admirablement située pour commander à tout l'archipel oriental. Enfin les Hollandais fondèrent, en 1650, une colonie au cap de Bonne-Espérance, ce que les Portugais avaient maladroitement négligé pour assurer leurs conquêtes de l'Inde.

En 1621, les Hollandais formèrent une Compagnie des Indes-Occidentales. Dans la courte période de quinze ans,

(1) Le premier capital de la Compagnie est estimé à près de six millions et demi de florins.

cette association avait conquis la plus grande partie du Brésil, armé huit cents bâtiments de guerre et de commerce, moyennant une dépense de quatre-vingt-dix-neuf millions, et avait enlevé aux Espagnols et aux Portugais cinq cent quarante-cinq navires, que l'on supposait en valoir à peu près autant. Mais les succès des entreprises guerrières de la Compagnie sur mer firent sa ruine. Dans son ardeur à les poursuivre, elle négligea de compléter sa conquête du Brésil, et même de mettre sur un bon pied de défense les provinces dont elle s'était déjà emparée. En 1640, les Portugais secouèrent le joug de l'Espagne, et, bientôt après, ils firent des préparatifs pour reprendre les belles possessions qu'ils avaient perdues dans l'Amérique du Sud. Les Hollandais furent vigoureusement attaqués, et, ne recevant pas de secours de la métropole, ils furent contraints d'abandonner le Brésil, en 1654. Cette catastrophe amena la ruine de la Compagnie, qui fut dissoute quelques années plus tard.

Un commerce aussi étendu donnait lieu à une grande circulation d'argent à Amsterdam, et amena, en 1609, la fondation de la Banque d'Amsterdam. Le but principal de son établissement était d'obvier aux inconvénients nombreux résultant de la circulation de toute espèce de monnaies importées dans cette grande cité commerçante des divers points du globe. Les négociants qui déposaient des monnaies ou des lingots à la Banque, obtenaient sur les livres un crédit proportionné à la valeur de leur dépôt. C'était ce qu'on appelait monnaie de banque. Tous les paiements s'effectuaient en transportant le montant de la somme en question, du compte d'un individu à un autre.

On peut conclure de ces faits que, dans le milieu du

XVIIe siècle, la Hollande faisait à elle seule autant de commerce que tout le reste de l'Europe ensemble. Toute cette prospérité était le résultat de l'industrie, de l'économie et d'une heureuse combinaison de circonstances fortuites. « Les Hollandais, dit Sir William Temple, ne s'étaient » pas enrichis par les produits naturels de leur sol, mais » par la puissance de leur industrie, en façonnant les pro- » duits des autres contrées ; en faisant de leur pays le ma- » gasin général de l'Europe, et en s'approvisionnant de » tout ce dont elle avait besoin ; en devenant, pour nous » servir de l'expression consacrée, les rouliers de l'O- » céan. »

Mais, après ce comble de prospérité, arriva peu à peu le déclin. Les causes de ce déclin furent de deux espèces : la première, l'accroissement naturel du commerce et de la marine d'autres nations, et la seconde, le poids des taxes dans l'intérieur.

Pendant la période de la plus haute prospérité commerciale des Provinces-Unies, l'Angleterre, la France et l'Espagne, absorbées par leurs dissentions civiles ou religieuses, ou par des projets de conquête, étaient dans l'impossibilité d'employer leur énergie dans les affaires commerciales, et de soutenir la concurrence d'un peuple aussi industrieux que les Hollandais. Partout ces puissances étaient obligées de permettre que leur commerce extérieur, et même celui d'une partie de leurs côtes se fît sur des navires hollandais, et sous la surveillance de facteurs de cette nation. Jean de Witt évalue le nombre de vaisseaux employés au commerce de la France à quatre mille, et les marchandises que les Hollandais tiraient de ce pays à une valeur en argent d'environ trente-six millions (1).

(1) Vie de de Witt, t. I, p. 137-140.

Mais après la minorité de Louis XIV, et lorsque l'ascendant de Cromwel eut prévalu, et que les commotions intérieures de la France et de l'Angleterre eurent été apaisées, ces deux puissantes nations commencèrent à tourner les ressources de leur puissance vers un genre d'entreprise, dont jusque-là les Hollandais avaient eu le monopole. La tendance naturelle de ces deux nations fut activement secondée par leurs gouvernements respectifs, qui, enviant la richesse et la puissance que la République avait acquises par le commerce et la navigation, désiraient avec ardeur diriger les efforts de leurs sujets dans les mêmes voies.

Dans ce but, le Parlement anglais rendit, en 1651, le fameux acte de navigation qui avait pour objet d'exclure les Hollandais du commerce de transport de ce pays, et, en 1664, parut le grand tarif francais dressé par Colbert, afin de faire prospérer le commerce et la marine de la France, aux dépens des Provinces-Unies.

La popularité de ces deux mesures est une preuve manifeste qu'elles étaient dans l'esprit des deux nations, qui voulaient cesser d'être, en quelque sorte, tributaires de la Hollande, et enlever aux Hollandais le monopole lucratif qu'ils possédaient.

Le bruit que Cromwell était dans l'intention de dissoudre la Compagnie des Indes-Anglaises causa la plus grande consternation en Hollande : car la Compagnie hollandaise comprenait bien que ses profits extravagants cesseraient, si elle avait à soutenir la concurrence des négociants anglais. Le ministre de Cromwell à La Haye écrivait en 1654 : « Les négociants d'Amsterdam suppo-
» sent que le Lord Protecteur veut dissoudre la Compagnie
» des Indes à Londres, et déclarer libre le commerce des
» Indes, ce qui occasionne une grande inquiétude à Am-

» sterdam, à cause du préjudice que cela porterait à la » Compagnie hollandaise. »

C'est là une preuve assez concluante de l'opinion peu favorable que Jean de Witt avait du monopole de la Compagnie.

Les Hollandais cessèrent donc d'être les rouliers maritimes du globe, par la force naturelle des choses. Cela devait nécessairement arriver, dès le moment où les autres nations acquerraient une marine marchande, qui leur permettrait d'exécuter par elles-mêmes ce qu'elles n'avaient fait jadis que par l'entremise de leurs voisins.

Ainsi donc les progrès des autres peuples devaient nécessairement priver la Hollande d'une grande portion des avantages commerciaux dont elle jouissait vers le milieu du XVIIe siècle ; mais les progrès de cette décadence furent prodigieusement accélérés par le poids énorme des taxes que les Provinces-Unies supportaient. Ces taxes étaient indépendantes de la volonté des gouvernants ; mais les frais de la guerre contre l'Espagne avaient été énormes, sans qu'il eût été possible de les modérer, et bientôt les guerres avec la France et avec l'Angleterre allaient rendre cette position financière plus difficile.

Les besoins de l'Etat étaient immenses. Pour y subvenir, on fut forcé d'imposer le blé battu, puis la farine, quand elle sortait du moulin, puis encore le pain. Il y avait aussi des taxes sur les revenus, sur les legs, sur la vente des immeubles, en un mot, sur tous les articles de luxe ou de besoin urgent. Sir William Temple dit que, de son temps (et les impôts reçurent ensuite de grands accroissements), un plat de poissons ne payait pas moins de trente droits différents ; c'était alors un dicton proverbial, que chaque plat de ce genre, servi sur la table du riche, était payé une fois au pêcheur et six fois au fisc.

L'influence funeste de l'exagération des taxes a été également signalée dans le Mémoire déjà cité sur les causes du déclin du commerce dans la République. On disait : « Les taxes oppressives doivent être placées à la » tête de toutes les causes qui ont concouru au découra- » gement et à la décadence du commerce.....

» La Hollande était jadis le seul Etat commerçant de » l'Europe. Alors les étrangers acquittaient les droits im- » posés sur les marchandises qu'ils importaient sur nos » marchés, et ceux qui frappaient les produits qu'ils ve- » naient chercher, sans examiner s'ils pourraient les évi- » ter, en portant les premiers au lieu même de la consom- » mation, ou en allant chercher les autres au lieu de la » production. Mais, depuis ce dernier siècle, le système » mercantile a été changé dans toute l'Europe. Les au- » tres nations, voyant les merveilleux effets du commerce, » et à quel degré de prospérité il avait élevé la Hollande, » s'y appliquèrent aussi, et, afin d'éviter nos droits, ils » achetèrent de première main, et, déclinant également » dans leurs ventes notre dispendieux intermédiaire, ils » traitèrent directement avec les consommateurs. »

Il est certain que le revenu de la République, qui n'allait pas à 40 millions de florins, était suffisant en temps ordinaires ; mais qu'il ne l'était pas quand il fallait soutenir la guerre. Alors il fallait recourir aux emprunts, et la dette contractée par la province de Hollande seule exigeait, au milieu du XVIIe siècle, le paiement d'un intérêt annuel de cinq millions. Comme cette province supportait la moitié de toutes les dépenses extraordinaires de l'Etat, il est permis d'en conclure que la dette réunie des six autres provinces correspondait à celle de la Hollande. Mais, durant son administration, Jean de Witt fit réduire cet intérêt d'un million, en diminuant l'in-

térêt de la dette de 5 à 4 p. 0/0. Les mesures d'économie prises, à cet égard, dans les autres provinces, sont moins connues. Mais ces réductions furent toujours illusoires; car de nouvelles dettes vinrent sans cesse augmenter le capital de la dette ancienne.

XIII. Avant la paix de Munster, l'armée était de cinquante-trois mille hommes d'infanterie et six mille neuf cent cinquante chevaux.

Depuis l'année 1650 jusqu'en 1660, cette armée ne s'éleva qu'à vingt-neuf mille hommes, y compris trois mille chevaux.

Elle subit encore une réduction de 1661 à 1664, et ne s'éleva plus qu'à vingt-cinq mille hommes.

C'était l'*état de guerre* qui réglait tout ce qui concernait les dépenses de l'année. Cet état était formé annuellement par le Conseil d'Etat, qui l'envoyait accompagné d'un Mémoire explicatif aux divers Etats des provinces. En temps de guerre, ceux-ci devaient donner leur consentement avant le premier avril, et, en temps de paix, avant le dix du mois de mai.

Cet état était divisé en deux parties : les dépenses ordinaires et extraordinaires. Ces frais étaient répartis entre chaque province, en proportion de leur plus ou moins d'étendue et de richesses; la Hollande y entrait pour moitié.

Ce fut une politique constante de Jean de Witt, de tenir l'armée dans un état de faiblesse. Deux motifs l'y portaient, la crainte que lui inspirait la noblesse, qui, adonnée à la carrière des armes, portait dans l'armée un esprit d'opposition au système de Jean de Witt; car les officiers éprouvaient une vive répulsion pour l'omnipotence municipale, dont le siége était en Hollande; ils formaient des vœux pour le prince d'Orange, qui était considéré par eux comme le seul digne de commander

à l'armée de la République. Celle-ci était donc un embarras pour de Witt, et, comme il ne pouvait s'en passer entièrement, il s'attacha à l'affaiblir, à la démoraliser, afin de la rendre plus souple à conduire. Ceci eut l'inconvénient de réduire l'armée à un état de nullité qui explique pourquoi elle fut toujours battue, quand le moment était là d'entrer en campagne. Louis XIV ne l'ignorait pas, et ceci dut singulièrement l'enhardir dans ses vues ambitieuses, aux dépens de ses faibles voisins. Il savait d'avance qu'il ne trouverait aucune résistance sérieuse.

Dès l'aurore de leur indépendance, les Provinces-Unies s'appliquèrent à se créer des forces navales formidables pour défendre leurs côtes et leur navigation. Ce besoin fit de la République un allié précieux pour la France, à l'époque où celle-ci commença à travailler à l'abaissement de la domination de la Maison d'Autriche, pour se rendre, à son tour, puissance dominante en Europe. Les forces de terre de la France étaient alors incomparablement plus redoutables pour l'Espagne que celles des Provinces-Unies ; mais la France était encore sans forces navales, car la création de la marine fut due à Richelieu, mais principalement à Louis XIV. La France comprit que, pour réussir dans son dessein, il y allait de son intérêt et de son avenir de s'associer à un peuple capable de harceler l'Espagne sur mer et dans ses colonies, comme elle harcelait cette même puissance sur le continent. La France profita, par conséquent, de tous les coups qui furent portés à la marine espagnole, et les triomphes des Hollandais sur mer et dans les colonies espagnoles des deux Indes devaient conduire à procurer à la France ce qu'elle ambitionnait : le rang de puissance dominante.

L'administration de la marine était répartie entre cinq colléges d'amirauté, qui étaient établis à Amsterdam, à

Rotterdam, à Hoorn, à Middelbourg en Zélande, et à Harlingen en Frise. Ces colléges d'amirauté se ressentirent de l'influence oligarchique que de Witt introduisit partout. Ils étaient composés de députés choisis par la noblesse et les magistrats des villes. L'amirauté d'Amsterdam, par son importance, primait les quatre autres. Ces amirautés étaient spécialement chargées de la perception des droits d'entrée et de sortie sur les marchandises, et le produit était affecté à l'équipement des flottes et aux autres dépenses de la marine. On leur avait même attribué une juridiction particulière; les fraudes étaient jugées à ce tribunal, qui jugeait en dernier ressort en matière criminelle; mais, dans les causes civiles, on pouvait en appeler aux Etats-Généraux.

Les forces navales de la République, déjà si respectables avant la conclusion de la paix de Westphalie, reçurent encore un plus grand développement, quand le moment fut arrivé de rivaliser avec la puissance navale d'Angleterre, et même de combattre pour savoir à qui resterait l'empire des mers.

XIV. Le calvinisme était la religion de l'Etat, et par conséquent intolérant, religieusement et politiquement; il n'en pouvait être autrement: c'est une des conséquences, une des conditions *sine quâ non* d'une religion d'Etat.

Cependant, à côté de cette intolérance officielle, il existait une mansuétude religieuse due à l'esprit mercantile de la province de Hollande.

« La tolérance religieuse, dit un auteur, était également relative à l'état des autres peuples de l'Europe; » elle existait bien plus négativement que positivement, » sans devoir son origine à des idées libérales, ou à des » vues supérieures; ce n'était que comme une mesure utile » au commerce, et favorable à l'agrandissement de la

» République, qu'elle était reçue. Toutes les sectes étaient » également tolérées en Hollande, dans ce sens que les » sectateurs de presque tous les cultes, » (l'exclusion ne portait que sur un très-petit nombre, qui s'étaient fait remarquer par un fanatisme turbulent et dangereux), « n'é» taient point inquiétés dans leurs personnes ni dans leurs » biens ; mais la seule religion dominante avait un culte » entièrement public : ses églises, ses pasteurs, toutes ses » dépenses étaient aux frais de l'Etat. Les dissidents ne » jouissaient pas également des droits civiques ; mais tous » étaient exclus indistinctement des emplois ou des char» ges publiques. Les Israëlites avaient plus de liberté » dans leur culte, mais pourtant ils étaient exclus des corps » de métiers et de nombre de professions qui admettaient » les catholiques (1).

» Ceux-ci, dit le même auteur, n'avaient pas même le » le droit d'ouvrir des églises ; ils devaient se rassembler » dans des maisons particulières, ou qui, du moins, en » avaient la forme extérieure. Les ecclésiastiques d'un or» dre élevé n'étaient pas admis ; le sacrement de la Con» firmation ne fut pas administré dans la République, » pendant deux siècles. Chaque recueil des édits de Hol» lande a une section particulière de lois contre les ca» tholiques et l'exercice de leur religion (2). »

Mais, à côté de ces rigueurs légales, que voit-on ? Les magistrats d'Amsterdam restituant une église à ces mêmes catholiques, pour y exercer leur culte. Louis XIV, à la recommandation duquel les magistrats avaient agi, en fit ses remerciements à *ses très-chers et bons amis les magistrats d'Amsterdam* (3).

(1) Meyer, *Instit. judiciaires*, t. IV, p. 418.
(2) *Ibid.*, p. 130, dans une note.
(3) Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p. 651.

Les Etats laissaient faire; car Jean de Witt avait pour maxime : « Que la liberté de religion est le meilleur moyen » pour attirer et pour conserver les étrangers (1). » *Indè, iræ* de la part du parti calviniste contre le conseiller pensionnaire de Hollande.

Mais aussitôt que le calvinisme courait des dangers, ou était persécuté ailleurs, les Hollandais venaient en aide à leurs co-religionnaires. Ainsi, les Vaudois s'étant révoltés, un secours de 200,000 florins leur est envoyé des Provinces-Unies, et ils n'obtinrent leur pardon du duc de Savoie, que sur la puissante recommandation des Etats-Généraux et de Cromwell.

A peu près vers le même temps, Genève était menacée par ses voisins. A cette nouvelle, le calvinisme hollandais s'émeut, et un secours de 30,000 florins y fut aussitôt envoyé par les Etats-Généraux, pour réparer les fortifications de la ville (2).

XV. Lorsqu'un peuple est parvenu à un grand degré de prospérité; quand l'industrie répand ses bienfaits sur toutes les classes de la société; que l'abondance fait fleurir les arts et les sciences, et que l'esprit d'investigation, dégagé d'entraves, peut aborder sans danger ces questions vitales d'où dépendent le bonheur de l'humanité, l'intelligence de l'homme s'agrandit, elle s'élève alors à ces nobles conceptions qui naissent de la puissance nouvelle que la liberté communique au génie.

L'indépendance n'était pas encore proclamée dans les Provinces-Unies, lorsque Guillaume Ier fonda, en 1575, l'Université de Leyden; elle acquit en peu de temps une célébrité européenne. L'Université de Groningue fut établie en 1614, et celle d'Utrecht en 1636; Amsterdam

(1) Mémoires de Jean de Witt, p. 42.
(2) Wag. t. XII, p. 432.

possédait un Gymnase depuis l'année 1636 : les villes de Franeker et de Harderwyk avaient aussi des Universités ; mais elles étaient moins importantes.

Les sciences furent cultivées avec plus de succès que les arts agréables : ceci tenait au génie de la nation.

L'art de la guerre avait fait d'immenses progrès sous Maurice d'Orange ; son armée fut l'école d'où sortirent tant de capitaines célèbres. On cultivait avec ardeur les mathématiques et l'art des fortifications. Les expéditions navales et les explorations dans les mers du Nord et dans celles des Indes eurent les résultats les plus avantageux pour l'astronomie et la géographie ; l'art de la navigation fut porté à un degré de perfection auquel il n'avait pas atteint jusqu'à cette époque.

On admirait surtout l'art persévérant avec lequel l'habitant des Provinces-Unies disputait son sol à la violence des flots, en leur opposant ces barrières artificielles, objet de l'admiration générale, et le soin qu'il prenait de rendre à la culture de vastes districts ensevelis sous les eaux par des inondations précédentes.

A côté de ces institutions utiles, on voyait fleurir la peinture et la littérature. L'école hollandaise n'offrait certes pas le caractère grandiose de l'école italienne : elle ne pouvait pas même être comparée, sous ce rapport, aux chefs-d'œuvre de l'école flamande ; mais elle excellait à rendre la nature et à peindre le caractère et les mœurs du peuple : ce qui lui manquait de noblesse, elle le rachetait par une grande vérité.

La littérature hollandaise avait, à cette époque, une certaine rudesse native, qu'elle perdit plus tard, lorsque la révocation de l'édit de Nantes eût amené un nombre considérable de réfugiés français dans les Provinces-Unies ; mais, en se polissant, elle perdit une partie de son origi-

nalité. Hooft s'était illustré comme poète, mais surtout comme l'historien de la Révolution des Pays-Bas. Vondel, qu'on peut qualifier du nom de Shakespear et de Corneille hollandais, avait donné un théâtre national à sa patrie. Cats, plus célèbre comme poète et profond observateur du cœur humain que comme homme d'Etat, charmait par la naïveté de ses vers ; mais il manquait souvent de goût et de précision : s'il eût eu ces deux qualités, il eût pu rivaliser avec l'immortel fabuliste français. Grotius, à la fois historien, publiciste et théologien, transmit son nom à la postérité par son traité sur les *Droits de la guerre et de la paix.* Ce grand homme, persécuté dans sa patrie pour ses opinions politiques et religieuses, y éprouva le sort du Dante ; exilé, il trouva un refuge à la Cour de la reine Christine de Suède, qui l'employa comme ambassadeur à la Cour de France.

Une liberté de penser et d'écrire, comparativement très-grande à celle qui existait ailleurs, attira bientôt dans la République un grand nombre d'écrivains étrangers : à côté de la République politique, se trouva celle des lettres.

Au nombre de ces étrangers qui vinrent demander un asile à la Hollande, on remarque principalement Descartes. Dans sa jeunesse, il avait combattu sous les drapeaux du prince Maurice ; plus tard, il vint se fixer dans les Provinces-Unies, pour y répandre plus librement ses doctrines philosophiques. Cette nouvelle école ne tarda pas à fixer l'attention des savants, et les disciples du maître ne tardèrent pas à outrepasser ses enseignements. Alors, la philosophie cartésienne devint un sujet de disputes, auxquelles les Etats, l'Eglise, les Universités ne purent rester étrangers.

Ce fut, dans le calvinisme, l'origine d'un nouveau schisme connu sous le nom de la dispute des Voétiens et

des Coccéiens. Voétius se fit le défenseur de la doctrine formulée par les canons du Synode de Dordrecht, et fit retentir, à cette occasion, un cri du concile calviniste : « Arrête-toi, écoute, obéis. » Car le protestantisme, après avoir répudié l'immobilité de la foi de Rome, repoussa bientôt, avec une horreur plus instinctive que raisonnée, l'idée d'un progrès indéfini. On sentait qu'au bout de cette carrière, il devait se trouver ou le vide, ou un abîme : en d'autres termes, l'Inquisition protestante se révéla par le supplice de Servet, les fureurs des Gomaristes et les canons du Synode de Dordrecht. Le théologien Coccéius prit fait et cause pour le Cartésianisme. Alors, les Universités de Leyden, d'Utrecht, de Groningue, et les synodes calvinistes se déclarèrent avec violence contre la nouvelle doctrine. Elle trouva des défenseurs : chaque parti eut ses adhérents et ses protecteurs. Les Etats de Hollande prirent des résolutions pour arrêter ces disputes ; ils établirent qu'on ne devait pas confondre les principes de la philosophie avec les dogmes de la foi ; les uns étant fondés sur les lumières de la raison, et les autres sur l'autorité d'une révélation divine (1). Les philosophes refusèrent de s'y conformer, car il n'y avait pas de pénalité pour les récalcitrants ; les théologiens furent irrités et trouvèrent le remède trop doux. Les disputes continuèrent, et ne cessèrent que lorsque la philosophie de Descartes eut cessé d'occuper l'Europe. Mais de cette discussion jaillirent des lumières nouvelles ; car la philosophie de Descartes fut l'école où se forma la philosophie qui est venue remplacer celle d'Aristote.

La politique ne resta pas étrangère à ces discussions théologiques. Les Voétiens avaient des affinités avec l'ordre ancien dans la République, tandis que Coccéius pa-

(1) Résolution de Hollande des 25 juillet et 30 sept. 1656.

raissait être l'homme pour lequel le parti de de Witt avait des sympathies (1). Sans cette circonstance, cette querelle n'eût peut-être pas eu autant de retentissement dans la République; mais les questions théologiques sont un drapeau comme un autre, quand il s'agit de combattre pour sa cause.

XVI. Les formes aristocratiques de la République avaient à la longue fait disparaître l'influence du peuple sur l'administration du pays, soit qu'il y eût des stathouders, soit qu'il n'y en eût pas.

L'ordre équestre, ou la noblesse politiquement reconnue, était censé représenter le peuple des campagnes; et les régences des villes étaient, à l'égard de la bourgeoisie citadine, ce que l'ordre équestre était à l'égard des campagnards. Dans la majeure partie de ces villes, les régents étaient élus ou par le corps municipal, ou par le stathouder quand il y en avait un.

Le peuple était séparé de l'Etat par l'autorité provinciale, et de la province par les magistratures municipales.

Chacune de ces municipalités était administrée et gouvernée par une petite coterie, se perpétuant scrupuleusement dans son propre intérêt. Il en résulta que l'exercice de l'autorité publique était devenu en quelque sorte l'apanage exclusif de quelques familles, par transmission de père en fils.

Ces formes gouvernementales créèrent une grande différence de rang entre les gouvernants et les gouvernés: un bourgmestre d'Amsterdam était un puissant seigneur dans sa cité, une espèce de Louis XIV en miniature; il avait ses courtisans, car il disposait d'un grand pouvoir et de beaucoup de places (2).

(1) Bilderdyk, *Gesch. des Vaderl.*, t. IX, p. 133.

(2) L'art de créer des places lucratives était devenu si grand parmi les

Il en résulta que l'esprit de la nation fut, en quelque sorte, comprimé, par la raison qu'il était complètement étranger au gouvernement ; et, à mesure que cette compression était plus forte, l'influence du régent grandissait: mais alors, aussi, il arrivait que l'émeute grondait par fois dans la cité. Il ne restait au peuple que ce moyen de faire de l'opposition, et il en usait quelquefois en pillant et démolissant les demeures des régents qui lui étaient antipathiques ; puis, cette fougue passée, tout rentrait à peu près dans l'ordre de la veille : le peuple restait sans influence et les magistrats tout-puissants.

Le bel et bon âge de cette oligarchie fut l'époque de Jean de Witt. On n'avait jamais rien vu de tel avant, on ne le revit jamais après. Mais cette oligarchie, qui savait qu'elle avait à se faire pardonner son pouvoir, affectait des formes douces et indulgentes, pour endormir la *bonne bourgeoisie*, ainsi qu'on se plaisait à qualifier ce qui ne régnait pas. C'est en suivant ce système qu'on échappait à l'émeute, et, à côté de cela, comme soupape de sûreté, on avait laissé subsister une grande liberté de la presse. La liberté d'écrire et de publier ses opinions fut donc une sauvegarde qui tint lieu au peuple de toute autre garantie légale. Le peuple s'en servait pour censurer le gouvernement et les hommes en place, soit dans des écrits périodiques, soit dans des pamphlets, et souvent ils étaient très-maltraités ; mais par prudence on laissait faire, la presse garantissait de l'émeute.

Cette même liberté de la presse servait aux théologiens

régents municipaux, surtout à Amsterdam, qu'ils avaient trouvé le moyen de créer des *sinécures* très-lucratives pour leurs enfants et amis des deux sexes.

A Amsterdam, il existait des places de fossoyeurs, de vendeurs de marée à la criée, de donneuses de chaises dans les églises, etc., etc. A ces places étaient attachés des appointements considérables dont le titulaire jouissait doucement, en faisant remplir l'office par un employé inférieur, qu'il rétribuait pour cela

pour défendre leurs opinions religieuses, et aux savants et aux philosophes pour travailler à la propagation des sciences et des lumières.

On est entré dans ces détails relatifs à l'état de bien-être des Provinces-Unies ; car à qui, après la Providence et politiquement parlant, cet étonnant accroissement de puissance et de prospérité était-il principalement dû ? A la France; à l'assistance non interrompue que cette puissance accorda aux Provinces-Unies depuis leur soulèvement contre l'Espagne, au besoin que la Cour de France avait de se créer un puissant auxiliaire pour combattre à forces réunies la domination de la Maison d'Autriche; à la France, en un mot, visant, à cette époque, à enlever à l'Espagne le rang de puissance dominante. Sans le secours de la France, les Provinces-Unies n'auraient jamais pu résister à l'Espagne. Ce fut cet intérêt commun qui rapprocha les Hollandais et les Français pendant près d'un siècle et en fit des peuples amis. Mais quand vint le jour de la grande révolution qui s'opéra dans la balance politique du continent, vers le milieu du XVIIe siècle, on oublia de part et d'autre d'anciens services réciproques, pour ne s'occuper que de son intérêt particulier. De ce jour, la France, sans rivale en Europe, tournera tous ses efforts pour ruiner une République qui était, en quelque sorte, née et grandie sous son puissant patronage. Ce n'était là ni caprice de la part du plus fort, ni ingratitude de la part du plus faible; c'était l'inflexible loi du contre-poids politique qui sépara alors ce qui avait été longtemps uni.

XVII. Après avoir vu quel était à l'intérieur l'état de la République, il reste à montrer dans quel esprit étaient conduites ses relations avec les puissances étrangères.

Le principe de l'équilibre politique venait de recevoir une consécration formelle, par le traité de Westphalie.

La diplomatie devint alors, plus que par le passé, une science spéciale. Désormais, nul Etat ou cabinet, République ou monarchie, ne put rester étranger au système de pondération politique qui faisait la base du traité de paix de 1648. Chacun devait travailler à son maintien dans son intérêt particulier, comme dans celui de la généralité; c'était devenu une condition d'existence, *sine quâ non :* ne pas s'y associer, s'isoler, en quelque manière, au milieu de la grande société européenne, telle qu'elle était organisée après la paix de Westphalie, pouvait avoir de graves inconvénients, même des dangers pour celui qui adopterait un pareil système. Ce fut celui de Jean de Witt, et c'est ici que se manifeste la fausseté de son jugement, et même la petitesse de son esprit; c'est au point que l'on se demande comment sa réputation a pu s'établir, comment elle s'est soutenue, comment il peut se faire qu'il y ait encore des personnes qui le louent, le vantent, qui le proclament un grand génie.

La diplomatie de Jean de Witt n'était plus de son siècle; or, pour mériter le nom d'un grand homme d'Etat, il faut être de son siècle, sinon on a contre soi le siècle, qui finit par vous écraser.

La diplomatie de Jean de Witt pouvait peut-être convenir aux petits cantons suisses, mais elle était de tous points inapplicable à une puissance maritime, commerçante et coloniale, qui se trouvait placée dans un contact direct avec trois puissances, telles que la France, l'Angleterre et l'Espagne.

Il faut commencer par établir que de Witt part d'un point de vue entièrement faux, puisqu'il ne considère pas l'*Union* comme chose obligatoire pour la Hollande; il ne voit dans les autres provinces que des alliés, non des confédérés; et, partant de ce raisonnement erroné, il finit par

ne considérer que l'intérêt exclusif de la province de Hollande, qui, par un mouvement de vanité, devient à ses yeux une puissance capable de résister aux Etats les plus puissants.

Voici donc quel était le théorème diplomatique à l'usage de Jean de Witt; on le trouve dans ses Mémoires publiés longtemps avant sa mort, en 1667 :

Il dit :

« Que la paix est un état très-nécessaire pour la Hollande; qu'elle était autrefois remplie de troubles, pendant le gouvernement des stathouders; mais que, dans l'état actuel où elle se trouve, et avec la liberté dont elle jouit, elle peut se défendre mieux que jamais contre toute puissance étrangère;

» Que la Hollande, sous son libre gouvernement, ne pourra être ruinée par aucune puissance étrangère; et que, sous sa libre régence, elle pourra constamment se garantir des insultes du dehors;

» Que la Hollande, même sans villes fortifiées, grâce à la nature, et restant seulement unie avec la province d'Utrecht, pourra se maintenir contre le plus puissant monarque; enfin, que chaque grande ville de la Hollande est capable de résister au plus puissant potentat (1). »

Ces illusions, dont de Witt crut pouvoir plus tard faire des réalités, étaient établies, d'une part, sur les paradoxes et les sophismes les plus incontestables, et de l'autre, sur ce point de vue exclusivement hollandais, que la province d'Utrecht étant, par la nature, placée vis-à-vis de la Hollande comme son boulevard, sa ligne de défense, était acquise à la province de Hollande.

C'est ainsi que de Wit comprenait l'*Union*. Il va sans dire que les autres provinces ne pouvaient la comprendre

(1) *Mémoires*, chap. II, X, XI, XII, XIII et XIV de la seconde partie.

de cette manière ; c'eut été abdiquer tous leurs droits de confédérés, et admettre cette qualité d'alliés de la Hollande, qui ne signifiait pas grand'chose aux yeux de Jean de Witt.

Passant de là à l'appréciation des alliances de la Hollande avec les puissances étrangères, et des dangers qu'elle pourrait avoir à redouter de ses trois voisins les plus proches, la France, l'Angleterre et l'Espagne, l'auteur dit entr'autres :

« La France, l'Angleterre et l'Espagne peuvent s'armer » par leurs propres forces, et ces puissances n'ignorent » pas combien la paix nous est nécessaire. Elles ne nous » craignent pas, mais nous devons les craindre ; il est » donc nécessaire que nous nous conduisions prudemment » à leur égard, en matière d'alliance. A cette fin, il est » bon de considérer le bien et le mal que ces royaumes » peuvent recevoir de la Hollande, et le bien et le mal que » celle-ci peut recevoir d'eux. »

Ce devait être, selon de Wit, une maxime fondamentale pour la Hollande, de ne jamais s'engager dans une guerre pour les droits que les puissances étrangères pourraient mettre sur les marchandises. Dans ces circonstances, il fallait que la République se bornât à user de représailles; car une paix laborieusement conservée était, à ses yeux, préférable à une guerre, fût-elle juste dans son principe.

Comme moyen de défense, il recommande le système des places fortes sur la frontière ; il affirme que la Hollande bien fortifiée est inaccessible à tous, sauf à l'Angleterre, qui s'exposerait à se perdre elle-même, en cherchant à détruire la République.

Une attitude belliqueuse, dit-il encore, pouvait convenir à l'Etat, lorsqu'il luttait contre l'Espagne : alors la

guerre valait mieux qu'une paix précaire, parce qu'à cette époque la République était en guerre avec son ancien souverain ; que la nation avait couru aux armes pour le maintien de ses lois et de ses libertés, et qu'elle ne devait les déposer qu'après avoir atteint le but dans lequel elle avait commencé la guerre ; mais depuis que la Hollande était sortie victorieuse de cette lutte, elle était obligée de changer de politique et de préférer la *paix précaire* aux chances d'une guerre, qui, après le principe monarchique, était ce que la Hollande avait le plus à redouter. En adoptant cette politique, l'Etat pourrait s'appliquer à remettre l'ordre dans les finances, ce qui le rendrait redoutable à ses voisins, et les convaincrait qu'il était de leur intérêt de vivre en paix avec la Hollande.

De Witt accuse principalement les stathouders d'avoir préféré la guerre à la paix, d'avoir toujours cherché à changer le Hollandais pacifique en guerrier, parce que les princes d'Orange et quelques régents qui leur étaient dévoués, trouvaient leur intérêt à la prolongation de la guerre.

Mais le nouvel ordre de choses établi dans l'Etat, depuis la mort du dernier stathouder, permettait enfin d'adopter une politique plus conforme aux vrais intérêts d'un peuple marchand, qui ne devait viser qu'à vivre en bonne intelligence avec ses voisins.

« Fortifions donc nos villes au plus tôt, dit de Witt, et » ne nous mêlons après cela de personne, que de nos plus » proches et anciens alliés, les autres provinces de l'*Union*, et laissons rouler le monde sans dessus-dessous. » Ne nous ingérons pas sans nécessité dans les querelles » des souverains, parce que cela engage insensiblement » dans les frais de la guerre, où l'on obtient quelquefois » la récompense de ceux qui séparent des gens qui se bat-

» tent : l'inimitié des deux partis ; si, malgré notre pru-
» dence pour éviter des querelles, on vient nous attaquer
» sans motif, nous nous défendrons vigoureusement, em-
» ployant à la défense d'une cause juste tous les moyens
» que nous aurons mis en réserve, et donnerons ainsi le
» temps à quelque puissant voisin de nous venir en aide,
» pour arrêter une injuste agression. Je sais, ajoute de
» Witt, que ces maximes ne seront approuvées ni par nos
» alliés, ni par une noblesse oisive, ni par les gens de
» guerre, ni par le peuple » (c'est-à-dire par tout le monde, hormis de Witt et son parti) ; « car, en nous bornant à un
» système exclusivement défensif, ils diront que la Républi-
» que s'expose à perdre son lustre et son renom : mais Dieu
» veuille que les régents puissent penser comme nous, pen-
» dant que le vaisseau de l'Etat peut encore être radoubé ! »

Enfin de Witt se sert ailleurs, en parlant de la politique à suivre par la Hollande, d'une comparaison peu noble, à la vérité, mais qui peint à merveille son système d'isolement : « Imitons le timide et prudent chat qui ne chasse les souris que pour lui (1). » Evidemment un homme qui a pu écrire le passage que l'on vient de citer, n'était ni à la hauteur de son siècle, ni à la hauteur de la place qu'il occupait. Tout l'homme est peint dans cette petite phrase, à laquelle nous appliquons le mot de Buffon : « Le style c'est l'homme (2). »

On a peine à s'expliquer comment un homme politique

(1) *Mémoires*, p. 201.

(2) Ce petit système, fondé sur un intérêt exclusivement domestique, ne rappelle-t-il pas le mot d'un Hollandais, homme d'esprit, sur l'*Ultra*-Hollandais du XIXe siècle ; il disait : « C'est l'être le plus isolé et le moins au courant » de ce qui se passe autour du *petit enclos* où il aime à se renfermer, et par-» là même le moins occupé du mouvement des esprits dans le reste du » monde. »

C'est bien là comme Jean de Witt s'offre à nos yeux ; on est resté fidèle à la tradition.

a pu envisager une question semblable sous un point de vue si rétréci. Evidemment le système de Jean de Witt était plein de danger; de plus, il était entièrement subordonné au triomphe du système oligarchique. Ce n'était pas la politique de la *Confédération*, mais bien celle de la province de Hollande, gouvernée par de Witt et sa petite clientèle. Tout ce qui précède n'explique-t-il pas le système fatal des tergiversations que de Witt adopta dans la suite, et qui le conduisit à une route sans issue, aussi funeste pour lui-même et pour son parti que pour la République.

Comme Jean de Witt eut la direction exclusive des négociations diplomatiques, il va sans dire que ces négociations furent toujours dirigées dans l'intérêt de la seule province de Hollande, et que, la plupart du temps, c'était au nom de cette province qu'il faisait négocier, laissant aux autres ou l'humiliation de devoir ratifier des traités faits à leur insu, ou, mortification bien plus grande encore, négociés et conclus contre leur volonté expresse; mais de ceci de Witt ne tenait aucun compte. Avec ce système de négociations, il fallait nécessairement que de Witt eût des envoyés diplomatiques qui fussent de son bord, et ils ne lui manquèrent point. Les Beverningk, les Van Beuningen, les Meerman, les Boreel, les de Groot, les Nieuwport étaient les hommes dont il se servait, et tous étaient livrés corps et âme au conseiller pensionnaire et à son système. Si parfois, et ce n'était là que de bien rares exceptions, il se trouvait parmi ces négociateurs, initiés dans la pensée et la volonté intime de Jean de Witt, un négociateur des autres provinces, ses collègues savaient toujours s'arranger de manière à ce que le fin mot de la négociation demeurât un mystère pour lui; il n'était là que pour la

forme, et le fond regardait les fidèles seuls du système.

XVIII. Les Mémoires de de Witt, espèce de traité de politique qu'il semble vouloir donner pour guide aux régents dans le gouvernement des affaires de la République, se divisent en trois parties.

La première se compose de considérations sur les causes de la prospérité des Etats en général et de la Hollande en particulier. La deuxième partie est la seule réellement importante, c'est la politique étrangère de la Hollande, c'est-à-dire, sa conduite à tenir vis-à-vis des autres puissances, telle que la comprend de Witt; et la troisième partie est consacrée à montrer le mal qu'avaient fait les stathouders, et à expliquer comment il se fait que depuis leur suppression, la Hollande n'ait pas encore ressenti les bienfaits qui doivent en résulter pour elle.

Dans la seconde partie, de Witt conclut, d'après l'exposé des sources de la prospérité de la Hollande, que la paix lui est nécessaire; mais, reconnaissant aussi que le commerce amène toujours des difficultés avec toutes sortes de nations, qu'une paix certaine est une chimère pour la Hollande, il examine les relations de cette province avec les différentes puissances. On voit, par les extraits déjà donnés, qu'il est convaincu que la Hollande n'a besoin de personne pour se défendre; il est tout aussi persuadé qu'elle n'a rien à craindre non plus, et qu'aucune puissance ne s'attaquera à la Hollande. Il dit entre autres, à l'égard de la France, que si elle déclarait la guerre à la Hollande, cette guerre lui serait plus dommageable qu'à son adversaire. Pour appuyer ce paradoxe, il énumère tous les objets de commerce dont la France se fournit en Hollande, et conclut en disant : « Il est facile de voir, par toutes ces raisons, que le roi » de France ne doit pas nous faire la guerre, de crainte

» d'être endommagé par nous, ni dans la vue de faire quel-
» ques gains ou conquêtes sur nous; mais, au contraire,
» la guerre contre nous ferait d'abord cesser et arrêterait
» la plus grande partie du commerce de France. »

Mais la France serait assez aveugle pour déclarer la guerre à la Hollande que de Witt ne s'en effrayerait pas davantage : « Nous pourrons toujours, dit-il, assez nous
» soutenir contre la France, à moins qu'elle ne devînt plus
» puissante et notre proche voisine par la conquête des
» Pays-Bas. » Louis XIV se chargea de montrer à de Witt qu'il n'avait pas besoin d'être si près de la Hollande pour en faire la conquête.

Du reste, ce livre est un mélange de niaiseries, de paradoxes et d'inconséquences. Cet homme, qui s'imagine que son pays doit rester isolé et sans alliance, qui lui conseille à haute voix, et à la face de toute l'Europe, l'égoïsme le plus étroit et le plus absurde, dit ailleurs : « Nous pourrons résister seuls et assez, dans tous les cas,
» pour attendre que quelques puissants voisins viennent
» à notre aide. »

Mais comment pouvait-il croire qu'on serait porté à venir en aide à un peuple qui, comme il le disait, n'*attraperait les souris que pour lui-même?* On vit plus tard, lors de la guerre de 1672, que loin de venir en aide à la Hollande contre la France, on n'était généralement pas fâché de voir châtier ces orgueilleux marchands hollandais.

On ne comprend pas, en lisant de pareilles choses, que ce soit un homme d'Etat, ou du moins un homme qui avait été à la tête des affaires de son pays, qui ait osé les écrire et encore moins les publier. Non content d'y étaler à tous les yeux la présomption, l'égoïsme, l'aveuglement, il y préconise encore des principes de mauvaise foi. Il dit,

au sujet de l'Angleterre : « Pour ne nous point engager dans aucune guerre ni contestation avec eux, nous devons toujours leur donner de bonnes paroles, dans l'espoir de gagner du temps, » et en matière d'alliance, il conseille de se conduire « d'après le proverbe italien : » *Al pigliar pronto, al pagar tardo, perche puo nascer in-* » *conveniente che non si paghi niente.* — Sois prompt à » prendre et tardif à donner, car il peut naître des oc- » casions où l'on ne paie rien du tout. » De Witt pensait sans doute que c'était là de l'habileté, mais un pareil conseil donné dans la vie privée vous ferait à juste titre passer pour un fripon.

XIX. Tel était le tableau qu'offraient les Provinces-Unies au commencement du second âge de leur existence. Le premier avait été rempli par leur lutte avec l'Espagne ; le second sera tour à tour rempli par les guerres de la République, tantôt avec l'Angleterre, tantôt avec la France.

Les Provinces-Unies, placées entre deux grandes puissances rivales, furent condamnées à recevoir l'impulsion, tantôt de l'une, tantôt de l'autre, et à se mouvoir forcément dans l'orbite de l'une de ces deux grandes planètes politiques de l'Europe. Une force d'attraction, résultat incontestable de leur faiblesse relative, les y poussait fatalement, et souvent malgré elles ; et si, à une époque plus reculée, elles jouirent d'un plus grand degré de libre arbitre ; si elles purent, pendant un temps, se considérer comme rivales de la France et de l'Angleterre, ce ne fut qu'à l'époque où ces deux puissances, affaiblies par l'esprit de discorde et les guerres civiles, étaient l'une et l'autre trop occupées des maux qui les accablaient à l'intérieur, pour donner une attention soutenue à leur politique extérieure.

C'est sous l'influence de cette prostration passagère des forces matérielles et morales de la France et de l'Angleterre, que les Provinces-Unies se consolidèrent comme Etat indépendant, grandirent et finirent même par acquérir ce prodigieux degré d'influence, dont on les a vu jouir pendant quelques années, avant et après la paix de Westphalie.

Mais la France et l'Angleterre, relevées de cet abattement passager, ne tardèrent pas à faire éprouver leur immense supériorité à la République ; et, de ce jour, elle dut subir le sort du plus faible contre le plus fort. Elle fut contrainte, dans l'intérêt de sa propre conservation, de rechercher l'appui de la puissance rivale qui lui offrait, avec le plus de chances de succès, le moins de danger pour son existence politique.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

CROMWELL

ET LA PREMIÈRE GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PROVINCES-UNIES.

« *Comiter servare majestatem Cromwelli.* »

SOMMAIRE.

I. Causes qui amenèrent la première guerre entre les Provinces-Unies et l'Angleterre (1649-1650).
II. Ambassade du Parlement anglais aux Etats-Généraux (1651).
III. Politique du Gouvernement anglais à l'égard des Provinces-Unies. — L'acte de Navigation (1651).
IV. Ambassade des Etats-Généraux au Parlement anglais. — Négociations à Londres (1651-1652).
V. Première guerre maritime entre les Provinces-Unies et l'Angleterre (1652-1653).
VI. Campagne navale de 1653.
VII. Situation des affaires dans les Provinces-Unies.
VIII. Cromwell, Lord Protecteur (1653).
IX. Négociations pour la paix. — Paix de Westminster entre la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux (1654).
X. Exclusion du prince d'Orange par les Etats de Hollande (1654).
XI. Démêlés qui s'élevèrent dans la République à l'occasion de l'exclusion du prince d'Orange.
XII. Prépondérance de la Hollande dans la Confédération.
XIII. Démêlés entre la France et les Etats-Généraux (1657).
XIV. Démêlés entre la Cour de Portugal et les Etats-Généraux.
XV. Pacification du nord de l'Europe par l'intervention des Etats-Généraux (1654-1660).
XVI. Rivalité commerciale et industrielle entre la France et les Provinces-Unies.
XVII. De l'administration de Jean de Witt de 1654 à 1660.

CROMWELL

ET LA PREMIÈRE GUERRE ENTRE L'ANGLETERRE ET LES PROVINCES-UNIES.

I. Le milieu du XVIIe siècle fut signalé par des commotions révolutionnaires en France, dans la République des Provinces-Unies et en Angleterre.

En France, ces tentatives furent plus bruyantes que sanglantes, et tournèrent à l'avantage de la couronne qui sortit triomphante de la lutte.

Dans les Provinces-Unies, ce fut une révolution toute pacifique, dont les conséquences furent un changement radical non à l'avantage de la liberté commune, mais au profit de l'ambition d'un petit nombre de tyrans de clocher, qui devinrent bientôt dans l'Etat des sultans inabordables.

En Angleterre, la révolution est sanglante : elle commence par la guerre civile, va jusqu'au régicide, et finit par ramper aux pieds d'un usurpateur qui la maîtrise.

Après le supplice de Charles Ier et l'établissement du gouvernement républicain (1649), on voit Cromwell gouvernant l'Angleterre avec une autorité bien plus étendue que le monarque qui avait porté sa tête sur l'échafaud, pour avoir aspiré au pouvoir illimité.

Cependant la position de Cromwell offrait d'immenses difficultés ; il lui fut donné de les vaincre à l'aide du mélange de ruse et d'audace qui lui était propre. Après avoir joué exclusivement le rôle de chef militaire, il vit que le moment était venu de prendre celui d'homme politique et de se débarrasser tout d'abord du contrôle importun de cette armée qui l'avait fait ce qu'il était. Ceci toutefois n'était pas chose facile ; car, lorsque la dispute éclata entre le long Parlement et l'armée, celle-ci s'organisa parlementairement. Elle eut une espèce de Chambre haute composée d'officiers supérieurs, et une Chambre basse composée de soldats ou d'officiers subalternes élus par chaque régiment. Ce fut, grâce à cette organisation *politico-militaire*, que l'armée se rendit successivement maîtresse de Londres, qu'elle subjugua le Parlement, et qu'enfin elle parvint à se saisir des affaires dans l'Etat. Cromwell, général de cette armée, s'étant rendu personnellement maître du gouvernement, eut à compter, à son tour, avec l'instrument de son élévation ; et, comme ce partage d'autorité n'entrait point dans ses vues, il se vit menacé par ceux à qui il devait sa puissance. Alors il s'attacha à faire rentrer l'armée dans la subordination; les réunions de cette Chambre basse de nouvelle institution furent sévèrement prohibées. Cette interdiction n'empêcha point que les idées d'indépendance, qui s'étaient emparées des têtes de cette soldatesque, ne demeurassent un grand embarras pour leur ancien général. Il fut en butte à toute la rancune de ces

hommes grossiers, qui ne lui pardonnaient pas de se voir comptés pour rien, par celui qui tenait d'eux la haute position à laquelle il s'était élevé (1). Mais il sut triompher de cet obstacle, comme de tant d'autres qu'il rencontra sur sa route.

Quand Cromwell eut réuni tous les pouvoirs entre ses mains, en Angleterre, les puissances du continent ne purent plus persister dans leur refus de reconnaître la nouvelle République; il y en eut même qui recherchèrent l'alliance de la Grande-Bretagne. Les Etats-Généraux avaient cependant résisté, malgré les instances des Etats de Hollande, qui, dans l'intérêt de leur commerce, désiraient entretenir la bonne intelligence entre les deux pays : ils avaient refusé de reconnaître les ambassadeurs que le Parlement avait voulu leur envoyer. Ce refus prenait principalement sa source dans l'alliance qui existait entre les maisons de Stuart et d'Orange (2); car Guillaume II, gendre de Charles Ier, vivait encore à cette époque. Il n'aurait pu voir cette alliance des Etats-Généraux avec les meurtriers de son beau-père qu'avec un vif déplaisir. Les Etats-Généraux appréciaient cependant l'importance de vivre en bonne intelligence avec le gouvernement anglais; mais ils sacrifièrent, en cette occasion, les intérêts du pays à l'animosité personnelle du prince d'Orange : conduite qui donna gain de cause à ceux qui regardaient l'alliance des stathouders avec des Maisons royales comme dangereuse pour la République.

Le Parlement, blessé de l'accueil qui fut fait à ses ouvertures, notifia alors de son côté à l'envoyé des Etats-Généraux à Londres, qu'il eût à se retirer; mais cette brusque détermination alarma les Etats de Hollande,

(1) Coll. of Tracts, vol. 6, p. 44.
(2) Lingard, *Hist. of England.*

qui craignaient que ce ne fût le signal d'une rupture. Ils se hâtèrent donc d'envoyer à Londres un membre de la régence d'Amsterdam, avec le titre de leur commissaire. Ses instructions l'autorisaient à reconnaître formellement la souveraineté du Parlement, au nom des Etats de Hollande, et à accorder à cette Assemblée tous les titres et qualifications qu'elle pourrait désirer. Cette mesure, prise dans l'intérêt du commerce et de la navigation de la Hollande, était cependant une violation manifeste des principes de la Confédération, qui défendait aux provinces en particulier d'entretenir des relations diplomatiques avec les puissances étrangères, qui ne pouvaient traiter légalement qu'avec les Etats-Généraux. On sait que ce fut là un des griefs du prince d'Orange contre la ville d'Amsterdam (1).

II. La démarche isolée des Etats de Hollande et, plus encore, la mort du stathouder Guillaume II, survenue peu de temps après, fit espérer à Cromwell qu'il parviendrait sans peine à engager toutes les provinces à embrasser ses intérêts, et à s'unir étroitement avec le Parlement anglais. De nouveaux envoyés furent donc chargés d'aller entamer ces négociations à La Haye : ce furent Olivier Saint-John, homme d'un caractère fier, impétueux, bouillant, et Walter Strickland, qui avait déjà résidé en cette qualité en Hollande. Ils étaient accompagnés d'une suite nombreuse dans l'équipage le plus brillant et le plus magnifique; car Cromwell, tout en affectant le puritanisme le plus outré, voulait donner une haute idée de la nouvelle République aux puissances étrangères.

A leur arrivée à La Haye (10 mars 1651), les affaires avaient si complètement changé de face, depuis le dé-

(1) Wag., t. XII, p. 207.

cès du stathouder, que les envoyés du Parlement furent sur-le-champ admis à l'audience de l'assemblée des Etats-Généraux, et que ceux-ci s'empressèrent de désigner des commissaires chargés de traiter avec eux.

Les propositions des négociateurs anglais tendaient à unir les Républiques, de manière à ne former à l'avenir qu'un seul Etat. Ils exigeaient aussi que les Provinces-Unies s'engageassent à prendre le parti du Parlement contre Charles II, et à empêcher que ce prince fût soutenu par la Maison d'Orange. Les Etats-Généraux se montrèrent peu disposés à entrer dans les vues de Cromwell, en ce qui touchait la réunion des deux pays; et la prudence leur défendait de se mêler des affaires intérieures de l'Angleterre et de l'Ecosse, où la Maison de Stuart avait conservé un puissant parti. Cette détermination arrêta le cours des négociations, qui ne furent cependant rompues que sous d'autres prétextes (1).

Les envoyés du Parlement étaient sans cesse en butte aux insultes de la populace, excitée sous main par les partisans de la Maison d'Orange, à qui cette négociation déplaisait. A leur entrée publique à La Haye, des gens du peuple, rassemblés par un des pages de la princesse royale, les avaient traités de régicides; et, dans une autre occasion, ils furent accueillis par des huées et accablés d'épithètes grossières (2). Ces insultes réitérées décidèrent le Parlement à les

(1) Wag. t. XII, p. 208.

(2) « Les domestiques de Strikland furent attaqués par six cavaliers armés; on fit une tentative pour entrer de force dans la chambre de Saint-John. Edouard, fils de la reine de Bohême, appela publiquement les ambassadeurs *coquins* et *chiens*; et le jeune duc d'York, ayant rencontré par hasard Saint-John, qui refusa de se ranger pour le laisser passer, arracha le chapeau de l'ambassadeur de dessus sa tête, et le lui jeta au visage, en disant : *Apprends, parricide, à respecter le frère de ton roi. — Je ne daigne reconnaître aucun de vous, race de vagabonds,* répondit celui-ci. Le duc tira son épée, mais l'intervention des spectateurs l'empêcha d'aller plus loin. » (*Lingard*, dans une note du XIe vol.).

rappeler. « Il est facile, dit de Witt dans ses Mémoires, » de juger quel mécontentement un pareil procédé devait » produire dans l'esprit des envoyés et dans celui du Par- » lement, comme ils le témoignèrent assez dans la suite. » Voyant, après avoir demeuré longtemps à La Haye, que » les régents bien intentionnés, tant dans la province » de Hollande que de Zélande, ne pouvaient surmonter » la résistance de la faction d'Orange, les envoyés du » Parlement s'en retournèrent très-mécontents en An- » gleterre, disant aux commissaires des Etats-Généraux, » en prenant congé de ceux-ci : — « Messieurs, vous avez » méprisé notre amitié ; nous pouvons vous assurer que » plusieurs membres du Parlement n'ont pas été d'avis que » nous vinssions ici, ni d'y envoyer une ambassade, mais » de commencer par mettre ordre à nos affaires intérieu- » res et d'attendre vos ambassadeurs chez nous. Nous re- » marquons à présent notre faute, et voyons que les mem- » bres du Parlement ont eu raison. Vous verrez dans peu » nos affaires réglées, et vous nous enverrez demander » alors ce que nous vous offrons si généreusement aujour- » d'hui ; vous vous repentirez alors d'avoir rejeté nos of- » fres. » Nous ne ressentîmes que trop, ajoute de Witt, les » effets de ce discours, puisque la guerre contre eux a » suivi peu de temps après, dont les malheureux coups et » les pertes considérables nous ont assez fait ressentir le » repentir qui nous avait été prédit (1). »

L'historien Lingard dit : « Ce fut ensuite un sujet de » controverse de savoir à qui l'on devait attribuer la rup- » ture de la négociation. Les Hollandais blâmaient l'air » brusque et orgueilleux de Saint-John et de son collè- » gue ; les ambassadeurs accusaient les Etats d'avoir créé » à dessein des retards, afin de ne point s'engager par un

(1) *Mémoires du Conseiller pensionnaire de Witt*, 3e partie, ch. IV. p. 307.

» traité avec la République d'Angleterre, avant d'avoir vu » l'issue du différend entre le roi d'Ecosse (Charles II) et » Olivier Cromwell (1). »

III. Sur le rapport que les ambassadeurs firent, à leur retour à Londres, de l'esprit public en Hollande, à l'égard de l'Angleterre, le Parlement résolut d'avoir recours à des mesures plus énergiques. Le peu d'empressement qu'on avait montré pour la réunion projetée par Cromwell, et l'affection que l'on conservait dans la République pour la Maison d'Orange, unie par les liens du sang à celle de Stuart, étaient autant de motifs qui irritaient le gouvernement anglais. Il songea dès-lors aux moyens de s'en venger de la manière la plus sensible pour les Provinces-Unies; mais le Parlement dissimula ses vues hostiles jusqu'à la fin de la guerre d'Ecosse (2).

En 1651, Charles II perdit, avec la bataille décisive de Worcester, l'espoir de remonter sur le trône ; il se retira en France, et cette victoire consolida le gouvernement républicain dans les trois royaumes. Dès ce moment, les chefs du gouvernement se crurent en état de ne plus dissimuler à l'égard des Etats-Généraux.

Une guerre avec une puissance maritime aussi aguerrie que celle des Provinces-Unies, en paix à cette époque avec ses autres voisins, n'était pas sans quelques dangers pour une République naissante et un gouvernement à peine affermi. Cependant, plusieurs considérations firent prévaloir le parti de la guerre en Angleterre. Une partie des membres du Parlement pensaient qu'une guerre étrangère servirait de prétexte pour continuer le même Parlement, et différer l'introduction du nouveau mode de représentation nationale, dont on berçait le peuple depuis

(1) Thurloe, i, 179, 183, 188, 195. — Carte, Letters, i. 464. — Journal de Leicester, 107. — Histoire du Parlement, xx, 469.

(2) Wag. t. xii, p. 210.

si longtemps; d'autres espéraient que la guerre serait un obstacle au licenciement d'une armée dont on se plaignait généralement. Ceux, au contraire, qui redoutaient l'autorité du général Cromwell, pensaient que les dépenses d'une guerre maritime seraient un motif pour diminuer les forces de terre. Une politique prudente semblait d'ailleurs exiger de ceux qui étaient à la tête du gouvernement de détourner les esprits des affaires intérieures, et de fixer l'attention du public vers une guerre étrangère. La supériorité des forces navales de l'Angleterre, et les avantages attachés à une situation insulaire, promettaient des succès, sans compter que plusieurs chefs espéraient s'enrichir par des prises sur les marchands hollandais, et jeter, par des victoires, un nouveau lustre sur un gouvernement encore si près de son origine et si peu du goût de la nation.

La nécessité de pourvoir aux intérêts commerciaux de l'Angleterre fournit bientôt à Cromwell l'occasion de faire adopter par le Parlement des mesures qu'il savait devoir être ruineuses pour le négoce des Provinces-Unies. Depuis longtemps, le peuple anglais voyait avec jalousie la prospérité commerciale à laquelle les provinces maritimes s'étaient élevées, et Cromwell profita avec habileté de cette disposition des esprits pour rendre la guerre qu'il méditait populaire aux yeux de la nation. Ce fut à cette occasion que le fameux *Acte de navigation* vit le jour : acte qui fut considéré depuis cette époque comme l'origine de l'accroissement du commerce et de la richesse de l'Angleterre (1). Il défendait à toutes les nations étrangères

(1) Ce n'est que depuis très-peu d'années que l'on est revenu de cette idée en Angleterre, et que le Parlement a adopté un système plus libéral. Cette mesure fut due à M. Huskinson. Quand celui-ci soutint la nécessité de modifier le fameux *Acte de navigation*, sur lequel avait reposé si longtemps la supériorité commerciale de l'Angleterre, il rencontra beaucoup d'obstacles, et la clameur fut des plus violentes contre le ministre novateur. Cet

d'importer en Angleterre aucune espèce de marchandises qui ne fussent un produit de leur pays, ou qui ne sortissent directement de leurs manufactures. Cette loi, quoique générale pour toutes les nations, lésait surtout le commerce et la navigation des marchands hollandais, dont le négoce s'alimentait principalement du commerce d'entrepôt et de commission, qu'ils exerçaient presque exclusivement dans l'Ancien comme dans le Nouveau-Monde. Nul doute, dès-lors, que les restrictions contenues dans l'*Acte de navigation* ne tendissent uniquement à ruiner le commerce des Provinces-Unies, et principalement celui de la Hollande et de la ville d'Amsterdam. « Jusque là, » les Hollandais avaient été les courtiers de l'Europe, dit » Lingard. Cet acte, né du ressentiment de Saint-John, » détruisit une branche importante et lucrative de leur » prospérité commerciale (1). »

acte, qui frappait de droits répulsifs les marchandises importées par navires étrangers, n'avait dû sa longue existence qu'à la patience ou à la faiblesse de l'Europe. Un jour vint où les Etats-Unis protestèrent par des représailles contre le monopole anglais. Le Portugal et la Hollande les imitèrent. L'exemple allait devenir contagieux, quand M. Huskinson fit valoir la nécessité de changer un système qui tombait de lui-même devant sa propre imitation. « Notre brevet d'invention est expiré, disait-il ingénûment. » Persévérer dans cette mauvaise voie, c'est exiger du commerce du monde » qu'il ait un double capital employé au service général des transports; c'est » vouloir qu'un navire Américain vienne chez nous sur lest et s'en retourne » chargé; c'est obliger la marine anglaise à ne prendre de frêt qu'au retour, » tandis que le même navire pourrait porter à moitié frais les marchandises » anglaises en Amérique, et les produits américains en Angleterre. Que pen- » serait-on d'un roulier qui expédierait ses voitures à vide de Londres, pour » aller faire un chargement à Birmingham? Tel est l'état actuel de la navi- » gation sous l'empire des vieilles lois que les représailles du monde nous » forcent de modifier. Au lieu de perdre un voyage sur deux, nous ferons » d'une pierre deux coups, et la condition des consommateurs du monde s'a- » méliorera de toute l'économie opérée sur les frais de transport. »

Cette motion eut pour résultat de faire admettre dans les ports de la Grande-Bretagne, à titre de réciprocité, les navires des nations étrangères qui traiteraient ceux de l'Angleterre sur le même pied que les leurs.

(1) *Hist. of England*, vol. XI, chap. II.

IV. Les Etats-Généraux prévoyant qu'une mesure aussi ruineuse pour le commerce de la République devenait une rupture entre les deux peuples, avisèrent (1651 et 1652) aux moyens de la prévenir, et, dans ce but, ils envoyèrent une ambassade extraordinaire au Parlement. Pendant qu'on délibérait sur ce point dans l'Assemblée des Etats, où quelques provinces, moins intéressées, à l'interruption que le commerce allait souffrir d'une guerre maritime, se prononçaient en faveur d'une rupture avec le gouvernement anglais, le Parlement fit de son côté une démarche qui éloignait tout espoir de s'entendre. Sous prétexte que des sujets de la République avaient causé des dommages à quelques particuliers anglais, le Parlement accorda à ceux-ci des lettres de représailles. En peu de temps, plus de quatre-vingt-dix navires hollandais tombèrent entre leurs mains et furent déclarés de bonne prise (1), tandis que deux vaisseaux de guerre anglais inquiétaient la navigation des Provinces-Unies.

Ce commencement d'hostilités hâta le départ de l'ambassade pour Londres, où, malgré l'état d'irritation des esprits, on reçut les ambassadeurs des Etats. Ceux-ci étaient chargés d'offrir, au nom de leurs commettants, la conclusion d'un traité d'alliance et de commerce avec le Parlement anglais, puis de demander la révocation de l'*Acte de navigation* et la restitution des navires capturés. « Mais les circonstances étaient changées, dit Lingard ; » le succès avait accru les prétentions du Parlement, et » le léopard britannique, au lieu de fuir devant le lion » hollandais, essayait ses forces contre lui. »

A ces propositions, le gouvernement anglais ne répondit que par un grand nombre de demandes toutes inadmissibles ; les Provinces-Unies devaient renoncer à tout

(1) Lingard, *Hist.* vol. xi, ch. ii.

commerce avec les colonies anglaises et à la pêche sur les côtes britanniques, à moins que chaque bâtiment ne payât le dixième des produits qu'il en retirerait; les vaisseaux de la République devaient amener leur pavillon devant les vaisseaux de la marine anglaise; on exigeait le droit de visite en mer des bâtiments de guerre de la République. On alla jusqu'à soutenir qu'en qualité de maîtresse de l'Océan, le droit d'assurer la liberté des mers et du commerce appartenait exclusivement à l'Angleterre, et que, par conséquent, elle ne pouvait tolérer qu'on y vît flotter d'autre pavillon que celui du gouvernement anglais; on ressuscita enfin un ancien différend assoupi depuis trente ans, et relatif à l'île d'Amboine, et l'on demanda une satisfaction pour ce grief et pour une infinité d'autres qu'on énuméra (1).

Des prétentions ausssi exorbitantes portaient évidemment le caractère de l'exaltation qui animait les chefs du gouvernement anglais, et du projet arrêté de Cromwell d'entraîner l'Angleterre dans une guerre étrangère.

A la nouvelle de ces conditions humiliantes et ruineuses pour les Provinces-Unies, les partisans du stathoudérat en Hollande et tous les adversaires du nouveau gouvernement établi en Angleterre, jetèrent des cris d'indignation. Les Etats de Hollande, de leur côté, quoique sincèrement portés pour la paix, voyaient avec inquiétude les déprédations auxquelles le commerce des Provinces-Unies était en butte de la part des Anglais. On comprit donc que la guerre allait devenir inévitable, et les deux partis qui divisaient la République se virent obligés de confondre leurs ressentiments, et de réunir leurs efforts contre le gouvernement anglais. Cependant les négocia-

(1) Wag., t. XII, p. 215. — Thurloe's papers, vol. I, p. 205. — Aitzema, deel. III, p. 694, 710 et suiv. — Lingard, vol. XI, chap. II.

tions avec le Parlement furent continuées jusqu'au printemps de l'année 1652, lorsqu'un événement imprévu vint augmenter la mésintelligence mutuelle, et accéléra la rupture entre les deux nations.

Le gouvernement anglais avait donné des preuves trop évidentes de ses intentions hostiles, pour que les Etats-Généraux attendissent tranquillement l'issue des négociations. On équipa en conséquence une flotte dans les ports de la République, destinée à protéger la navigation et la pêche contre les déprédations des armateurs anglais, et le commandement en fut donné à l'amiral Maarten Tromp. L'ordre d'éviter les côtes de l'Angleterre lui avait été donné conjointement avec celui de protéger les navires de la République contre quiconque voudrait les visiter ou s'en saisir; car la flotte anglaise, sous les ordres de Blake, croisait près des côtes britanniques. Les forces étaient à peu près égales des deux côtés. Tromp, poussé d'abord par des coups de vent vers les côtes d'Angleterre, cingla vers Calais, où il reçut avis que sept bâtiments marchands, richement chargés, couraient risque d'être enlevés par les Anglais. Cette nouvelle l'ayant engagé à faire voile vers les côtes d'Angleterre, les deux flottes se trouvèrent en présence, à la hauteur de Douvres. La suite de cette rencontre fut un engagement général qui dura pendant plusieurs heures, sans qu'il soit possible de dire qui, de Tromp ou de Blake, fut l'agresseur; car les deux amiraux s'accusaient réciproquement : Blake disait, qu'ayant donné à l'amiral hollandais le signal d'amener, celui-ci lui avait lâché une bordée; Tromp, de son côté, soutenait qu'au moment où il se préparait à saluer le pavillon anglais, Blake avait commencé les hostilités (1).

(1) Wag., t. XII, p. 216. — Aitzema, decl. III, p. 711. — Rapin, t. IX, p. 53. — Lingard, t. XI, ch. II. — Basnage, I, 254.

A peine la nouvelle de cet événement se fut-elle répandue dans Londres, que les ambassadeurs des Etats-Généraux s'empressèrent de justifier la conduite de Tromp; mais le Parlement ne leur répondit qu'au bout de quinze jours, en leur demandant la réparation des dommages soufferts jusqu'alors et des garanties pour l'avenir. Cependant les Etats-Généraux eurent recours à une deuxième tentative d'accommodement, et, dans ce but, Pauw, conseiller pensionnaire de Hollande, fut envoyé en Angleterre. Sa mission était toute de paix; il devait exposer au Parlement la relation que les Etats-Généraux avaient reçue de Tromp, relativement à l'engagement entre les deux flottes, et conjurer cette Assemblée, au nom du protestantisme et de la liberté, également chers aux deux nations, de ne rien précipiter et d'éclaircir les faits qui avaient précédé le combat, afin de dissiper les doutes qui s'élevaient à cet égard. Les Etats-Généraux protestaient, par l'organe de leur ambassadeur, qu'aucun ordre hostile n'avait été donné à Tromp, et s'engageaient à le punir, s'il était prouvé qu'il s'était rendu coupable d'une agression qu'ils désavouaient hautement (1). Mais le Parlement ne tint aucun compte de ces démarches conciliatrices. Enhardi par ses succès à l'intérieur, et persuadé que tout devait céder à ses armes, il saisit avec empressement l'occasion qui se présentait de faire la guerre aux Provinces-Unies. On fit une réponse impérieuse aux ambassadeurs des Etats-Généraux, et, de part et d'autre, on se prépara à soutenir ses droits les armes à la main (2).

(1) The answer of the parliament of the common wealth of England, to three papers delivred in to the council of state, by the ambassadors of the States Général of the United-Provinces, etc., etc. (Somers, *Coll. of Tracts*, vol. VII, p. 20, 36.

(2) Wag., t. XII, p. 219. — Thurloe's papers, VI, p. 207. — Ludlow's Mémoirs, VI, p. 350. — Aitzema, decl. III, p. 715, 721.

V. « Si les Hollandais avaient jusque là sollicité la » paix, » dit Lingard, « ce n'était pas qu'ils craignissent les » résultats de la guerre. La mer était leur élément natu- » rel, et leur supériorité sur mer avait été depuis long- » temps ouvertement ou tacitement reconnue par toutes » les puissances de l'Europe. Mais ils jugèrent sagement » qu'aucune victoire sur mer ne pourrait réparer les per- » tes qu'ils seraient obligés de supporter par l'extinction » de leur pêche et la suspension de leur commerce. »

L'ordre d'attaquer les Anglais fut donné à Tromp, même avant le retour des ambassadeurs à La Haye; et quelques bâtiments pêcheurs étant tombés entre ses mains, l'amiral anglais prit sa revanche, en s'emparant de treize vaisseaux, qui servaient de convoi aux pêcheurs hollandais. A la nouvelle de cette agression, Tromp se prépara à aller à la rencontre de Blake pour livrer bataille. Mais la flotte des Etats, ayant été assaillie par une tempête, il se vit obligé de la ramener dans les ports de la République, sans avoir causé aucun dommage essentiel à l'ennemi. Cette campagne navale fut fatale à Tromp ; sa rencontre avec Blake et l'impossibilité de s'opposer à la fureur des éléments étaient les seuls reproches qu'on pût lui faire ; mais ses ennemis publièrent que son attachement à la Maison d'Orange l'avait poussé à jeter la République dans une guerre contre l'Angleterre. Il est certain que les partisans du prince considéraient, à cette époque, la guerre comme le seul moyen de parvenir à renverser l'ordre de choses établi en Angleterre et dans les Provinces-Unies, et que, dans leur opinion, le rétablissement de la Maison de Stuart, sur le trône de la Grande-Bretagne, devait avoir pour résultat le retour du stathoudérat en Hollande (1).

(1) Wag., t. XII, p. 221. — Thurloe's papers, vol. I, p. 253, 462. — Lingard, vol. XI, chap. II.

Tromp perdit le commandement de la flotte; on lui donna pour successeur le vice-amiral de Witte qui devait se réunir avec de Ruiter, dont l'escadre était composée d'environ trente frégates et quelques brûlots. Ce dernier rencontra l'amiral Ayscue dans le Pas-de-Calais, et le combat fut aussitôt engagé (26 août 1652). La vigueur de l'attaque de Ruiter obligea son adversaire, quoique supérieur en forces, à se retirer à Plymouth, et, à la suite de ce combat, de Ruiter ramena les vaisseaux marchands qu'il avait sous son escorte dans les ports de la Hollande; puis s'étant réuni, en automne, à la flotte d'observation commandée par de Witte, ils eurent un second combat à soutenir contre Blake (8 octobre). Cette fois l'avantage fut du côté des Anglais. De Witte et de Ruiter combattirent avec toute la bravoure que l'on pouvait attendre de deux marins aussi distingués; mais quelques capitaines de vaisseaux ayant profité de la nuit pour fuir avec plus de sûreté, la flotte se trouva trop affaiblie le lendemain pour hasarder une nouvelle attaque.

La flotte ne tarda pas cependant à se remettre en mer, et Tromp eut la gloire d'être de nouveau appelé à la commander; c'était rendre un hommage éclatant à ses talents et à son innocence. Les Etats lui confièrent le commandement général des forces navales de la République. Il avait sous ses ordres les amiraux Evertsen, de Ruiter et Floriszoon, l'élite des marins de cette époque. Le 10 décembre, Tromp découvrit la flotte ennemie entre Douvres et Fallston. Dans la soirée, s'engagea un combat auquel une partie des vaisseaux de la République ne put prendre part. — De Ruiter et Evertsen eurent seuls toutes les forces des Anglais à combattre; mais Tromp se mit à portée de les soutenir et y réussit. L'amiral Blake, ayant été blessé, la flotte anglaise rentra dans la Tamise, et

laissa Tromp maître de la mer. On rapporte que celui-ci, après cette victoire, fit suspendre un balai au sommet de son grand mât, pour marquer qu'il était résolu à nettoyer la mer de tous les vaisseaux anglais (1).

La guerre pesait principalement sur les provinces maritimes, qui, outre les dépenses extraordinaires, appréhendaient la ruine totale de leur commerce. D'un autre côté, le peuple, excité par les partisans du stathoudérat et du prince d'Orange, murmurait ouvertement contre le gouvernement qu'on cherchait à rendre odieux à la multitude, en le désignant sous le nom de *faction de Loevestein*. Un chef militaire, disait-on, était indispensable dans les circonstances où la République se trouvait, et l'Etat ne pouvait subsister à la longue sans stathouder et sans capitaine-général. A la suite de ce mécontentement universel, des troubles éclatèrent à Amsterdam; mais la fermeté de la régence parvint à les réprimer, et le peuple dut s'en tenir aux murmures, sans oser se soulever ouvertement. Vers la même époque, on travaillait en Zélande à faire désigner le jeune Guillaume d'Orange comme capitaine et amiral-général de l'Union. Mais l'élection de de Witt comme conseiller pensionnaire donna une nouvelle énergie au gouvernement, et le choix de sa personne fut une espèce de profession de foi politique des Etats de Hollande, et une déclaration manifeste de leur intention de suivre avec fermeté les principes nouvellement adoptés par eux. (Février 1653.)

Ainsi, à l'époque où de Witt parvint au ministère, il trouva la guerre flagrante entre les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne, guerre destructive pour la Hollande, comme peuple commerçant; mais qui, nonobstant cela, était vue avec satisfaction par ceux qui espéraient qu'elle

(1) Wag., t. XII, p. 221 et suiv. — Lingard, vol. XI, ch. II.

amènerait une révolution gouvernementale, soit en Angleterre, soit en Hollande, ou peut-être bien dans les deux pays à la fois : ce qui eût été le signal du triomphe pour le parti d'Orange. Aussi, de Witt s'appliqua-t-il, dans l'intérêt de son parti, à mettre un terme aux hostilités entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Telle fut, dès son entrée au ministère, sa grande et unique préoccupation.

VI. Les Etats-Généraux s'étaient préparés pendant tout l'hiver à reprendre la guerre avec une nouvelle vigueur au printemps. Vers la fin de février 1653, Tromp et Blake, ayant chacun à peu près soixante-et-dix voiles sous leurs ordres, se rencontrèrent à la hauteur de Portland. Le combat, engagé le 28, fut continué pendant trois jours avec beaucoup de bravoure et de succès à peu près égaux. Les Anglais, n'ayant perdu que cinq vaisseaux, s'attribuèrent la victoire; la flotte des Etats en perdit neuf, outre vingt-quatre navires marchands, qui tombèrent au pouvoir de l'ennemi ; mais le nombre des morts s'élevait à deux mille du côté des Anglais, tandis que la perte des Hollandais ne se montait qu'à six cents hommes (1).

Des récompenses furent décernées à cette occasion aux chefs de la flotte par les Etats de Hollande. L'on s'occupa sans délai à réparer les dommages causés par l'ennemi, et l'ordre fut donné de construire soixante nouveaux vaisseaux de guerre.

Les Anglais ne se glorifièrent pas longtemps de ce prétendu triomphe, car l'amiral Van Galen, qui commandait une escadre de la République dans la Méditerranée,

(1) Wag., t. XII, p. 235. — Lingard dit, en parlant de ce combat : « L'action se soutint avec l'opiniâtreté la plus désespérée. Les Hollandais » perdirent six vaisseaux; les Anglais n'en perdirent qu'un, mais ils en » eurent plusieurs désemparés, et Blake lui-même fut dangereusement » blessé. »

remporta peu après une victoire complète sur le commodore Appleton (14 mars 1653). Van Galen eut la jambe droite fracassée par un boulet et ne survécut que peu de jours à sa victoire. Les Etats, pour honorer publiquement sa mémoire, lui firent ériger à leurs frais un monument dans l'église où ses restes furent déposés (1).

Tant que les avantages et les pertes des deux puissances belligérantes étaient balancées, on ne pouvait s'attendre à voir finir une guerre qui pesait également sur les deux peuples. De nouvelles flottes couvrirent bientôt les mers. Les deux nations, également braves et animées l'une contre l'autre, ne cherchaient que l'occasion de combattre de nouveau.

Le 12 juin, un engagement eut lieu entre Tromp et les amiraux Monk et Deane. La flotte des Etats comptait quatre-vingt-dix-huit vaisseaux, et celle des Anglais près de cent. Dès la première attaque, l'amiral Deane fut tué; la flotte de Tromp eut un vaisseau coulé à fond; le capitaine qui le commandait, couvert de blessures, combattait cependant encore et se noya les armes à la main. Les Anglais plièrent d'abord; mais, ayant gagné le vent, ils revinrent au combat, qui, commencé dans la matinée, ne finit que vers le soir; plusieurs vaisseaux furent mis hors de combat des deux côtés. L'engagement fut repris le lendemain, à la vue de Dunkerque, et dura toute la journée. Le désordre s'étant mis dans la flotte des Etats, deux de leurs vaisseaux tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Le jour suivant, Tromp découvrit encore la flotte anglaise; mais ses vaisseaux avaient trop souffert pour soutenir un troisième engagement, et il se retira vers les côtes de la Hollande.

Cependant les Etats, sur les instances de Tromp, ayant

(1) Wag., t. XII, p. 237.

de nouveau renforcé leur flotte, les Anglais furent attaqués le 8 août, à la hauteur de Katwyk. La violence du vent empêcha la reprise du combat le lendemain matin; mais vers le soir, les deux flottes ayant dérivé jusqu'à l'embouchure de la Meuse, Tromp, avec cent six vaisseaux, prit chasse sur l'Anglais, qui s'éloigna et fut poursuivi pendant toute la nuit. Le 10 août, les Hollandais et les Anglais se trouvèrent en présence à la hauteur de Scheveningen, et le combat s'engagea aussitôt. Ce fut le dernier qui se livra dans cette guerre entre les deux nations rivales, qui luttaient avec une valeur héroïque, l'une pour l'empire, l'autre pour la liberté des mers. La flotte anglaise était égale en nombre à celle de la République; mais elle avait, comme dans les combats précédents, une grande supériorité, qu'elle devait à la grandeur de ses vaisseaux. Tromp s'était déjà ouvert un passage à travers la ligne ennemie, et se préparait à y repasser une seconde fois, lorsqu'une balle le frappa à la poitrine, et lui arracha la victoire et la vie. Sa mort n'arrêta pas le combat, qui ne finit que dans l'après-midi. Egalement maltraitées, les flottes se séparèrent après un engagement qui avait duré sept heures. Les vaisseaux d'Evertsen et de Ruiter furent remorqués jusque dans la Meuse; l'amiral Monk cingla vers les côtes d'Angleterre, et la flotte des Etats, dont le commandement avait été donné au vice-amiral de Witte, rentra au Texel. Le nombre des morts et des blessés fut à peu près égal de part et d'autre, mais les Anglais firent environ sept cents prisonniers, qui furent conduits en Angleterre. Cette bataille coûta dix vaisseaux à la République, la flotte anglaise n'en perdit que huit (1).

Quelque désastreuse que fut l'issue de ce combat pour

(1) Wag., t. xii, p. 238.

la République, ce n'était rien en comparaison de la perte de Tromp : elle était irréparable pour sa patrie, et causa une grande joie à l'ennemi. Les Etats-Généraux et ceux de Hollande envoyèrent une députation solennelle à sa veuve, pour lui témoigner la part que l'Etat prenait à la perte de son plus vaillant défenseur, et l'assurer que la République reconnaîtrait les services de son époux dans la personne de ses descendants. Tromp fut enseveli avec une pompe extraordinaire, et un mausolée, élevé aux frais de l'Etat dans une des églises de la ville de Delft, transmit à la postérité sa gloire et la reconnaissance de sa patrie (1).

VII. Aux maux que causait une guerre ruineuse, se joignirent bientôt de graves désordres dans les Provinces-Unies. Le mécontentement du peuple éclata dans plusieurs villes, où on le vit à la veille de se soulever contre le gouvernement, à l'instigation des partisans du stathoudérat. Les pertes que l'on avait essuyées sur mer n'étaient dues, disaient ceux-ci, qu'à l'absence d'un chef éminent. Ils accusèrent même les Etats de Hollande d'avoir livré le pays aux ennemis, d'avoir procuré des vaisseaux et des munitions de guerre à l'Angleterre, pour lui faciliter la conquête des Provinces-Unies. Ces bruits, quoique dépourvus de toute vérité, et auxquels les gens sensés

(1) La République des Provinces-Unies suivit l'exemple d'une République illustre, qui déjà, à cette époque, penchait vers son déclin.

L'histoire des temps héroïques de Venise est gravée sur le marbre et sur l'airain, dans les églises où reposent les cendres de ses doges et de ses généraux. Esclaves dans leur patrie, ils allaient conquérir des couronnes, pour les déposer aux pieds d'un sénat orgueilleux qui, souvent, ne les payait que d'ingratitude pendant leur vie et leur élevait des monuments somptueux après leur mort.

Venise méconnut la vraie liberté ; le souvenir de ses malheurs passera à la postérité, pour enseigner aux peuples que sans la liberté civile et politique, il n'est pas d'existence durable pour un Etat. (*Extrait de mes Souvenirs de Venise.*)

n'ajoutaient aucune foi, étaient cependant accueillis par la multitude, en haine du parti de Loevestein.

Les Etats de Hollande comprirent le but qu'on se proposait. Il était évident qu'on voulait faire éclater des troubles, dans l'espoir qu'à la suite du désordre il surgirait un nouvel ordre de choses favorable à la Maison d'Orange. En accusant le gouvernement de conduire la guerre sans vigueur et sans gloire, les partisans du Prince espéraient faire placer à la tête des affaires militaires de l'Etat un capitaine-général qui eût poussé la guerre contre l'Angleterre avec une nouvelle énergie, dans le but de renverser le gouvernement républicain en Angleterre. La levée des troupes, tant de terre que de celles destinées au service de la marine, s'était faite précédemment dans la République au nom du prince d'Orange : soldats et matelots l'avaient toujours regardé comme leur véritable chef. L'absence de ce chef fut dès-lors considérée comme l'unique cause des désastres de la guerre, et le peuple fut fortifié dans cette supposition par les partisans du prince et les déclamations des prédicateurs.

Mais la République n'avait que trop souffert depuis le commencement des hostilités. Le besoin de la paix se faisait sentir d'une manière impérieuse ; les finances s'épuisaient; le commerce, principal soutien de l'Etat, languissait. A Amsterdam, on voyait plus de trois mille maisons inhabitées depuis la guerre, preuve évidente de la décadence du négoce dans une ville naguère si florissante.

Dans cet état de choses, les Etats de Hollande mirent tout en œuvre pour engager les Etats-Généraux à renouer les négociations avec le gouvernement anglais (1).

VIII. Vers cette époque, il s'opéra un grand changement en Angleterre. Cromwell, fatigué du contrôle du

(1) Wag., t. XII, p. 247 et suiv.

Parlement, crut que le moment était arrivé de rendre son autorité absolue. Il visait à la royauté; et, persuadé de toute la faiblesse du prétendu Parlement, il avait fait part, dès l'année précédente, à Whitelock, dans une conférence secrète, de tous les projets qu'il avait conçus, et lui déclara d'abord qu'il voulait se faire roi. « On ne sait au juste, » dit Lingard, « quand cet aventurier forma » le premier dessein de s'emparer de l'autorité suprême. » Ce ne fut qu'après la bataille de Worcester qu'il com- » mença à le laisser paraître par degré et avec précaution. » Il se voyait couronné des lauriers de la victoire; il avait » le commandement d'une armée nombreuse et dévouée; » il habitait avec sa famille dans un palais où résidaient » jadis les monarques anglais; ses adversaires avaient » déclaré depuis longtemps qu'il ne lui manquait que le » nom de roi, et ses amis avaient coutume de s'adresser » à lui dans un langage aussi adulateur que celui qui » chatouilla jamais l'oreille du souverain le plus absolu. » Les louanges de ses subordonnés, les hommages que » lui rendaient les envoyés étrangers, et les prières que » lui adressaient les royalistes qui recherchaient sa pro- » tection, lui rappelaient continuellement son importance. » On ne peut être surpris qu'en de telles circonstances, » un général victorieux s'abandonnât aux inspirations de » l'ambition; qu'un fier républicain, avec quelque hor- » reur qu'il dût voir la couronne sur la tête d'un autre, n'é- » prouvât aucune répugnance à la placer sur la sienne. »

Cependant Whitelock, plus modéré, proposa ses doutes, et conclut qu'il serait plus sage de traiter avec Charles II, ou de le forcer à se désister de tous ses droits. Mais Cromwell s'emporta et lui objecta qu'il était temps que quelqu'un prît en main les rênes du royaume; que les Parlementaires plieraient plutôt dans les circonstan-

ces actuelles, et que peut-être, s'il le laissait échapper, ce moment heureux ne reviendrait plus. Whitelock répondit que la politique des communes affaiblirait nécessairement tous les jours la nation ; que Cromwell, accrédité comme il l'était, pourrait, dans les moments critiques, déterminer le Parlement, et que ses titres à la reconnaissance de la nation lui avaient déjà acquis tous les droits à la couronne. Des conseils aussi sages déplurent au plus ardent des hommes ; il congédia Whitelock, et se promit bien de ne plus lui ouvrir son cœur (1).

Les événements de l'année 1653, en Angleterre, offrent un tableau curieux : c'est un mélange de bassesse du côté de la nation, et d'hypocrisie de la part de Cromwell, dont l'histoire offre peu d'exemples. Certes, Cromwell était autorisé à mépriser le peuple anglais ; on ne comprend donc pas pourquoi il s'abaissait lui-même par d'aussi ignobles momeries, tout en se préparant au coup d'Etat qu'il méditait. Il joua parfois le rôle de prédicateur, et ne dédaigna pas de prononcer des sermons. Singulier prédicateur, il est vrai, et encore plus singuliers sermons ! Voici un échantillon de son éloquence.

Un jour il monte en chaire, et, accompagnant ses paroles du retentissement de sa grosse épée qu'il laissait de temps en temps retomber sur les dalles, il dit avec componction à ses têtes rondes : « Il n'y a point de puissance » qui ne vienne de Dieu ; voilà mon texte, mes frères. Le » Conseil d'Etat, la Chambre des Communes, la grande » Cour de justice étaient des puissances de Dieu, le conseil » de guerre est aussi une puissance de Dieu, et les paroles » de mon texte vous en disent la raison, car toutes les » puissances qui existent sont établies par Dieu. Qu'elles » soient justes ou injustes, elles viennent toutes de Dieu.

(1) Whitelock, 548, 551. — Lingard, vol. xi, ch. ii.

» Dieu les a établies. Aussi était-ce lui qui avait établi la » tyrannique puissance du roi Charles, de même que celle » de ses *ventrus* d'évêques, afin de nous punir de nos pé- » chés. Mais enfin il nous a heureusement délivrés de ce » joug, et il a établi notre puissance pour conserver, soi- » gner, relever, consoler et réjouir ses saints, pour gou- » verner le pays avec sincérité et *vérité*, et pour adminis- » trer la justice également et impartialement, *conformé- » ment à sa volonté*... Je vous conjure donc, mes chers » frères et sœurs, de vous répandre tous les jours en prié- » res et en supplications en notre faveur, et pour le succès » de nos armes contre les méchants et les impies qui se » sont élevés contre nous; de ne pas cesser de vous con- » soler les uns les autres par de mutuels embrassements » et de saints baisers, afin d'adoucir ainsi et de rendre » agréable votre pèlerinage dans cette vallée de larmes, » et enfin de prendre soin de vous fortifier et de corrobo- » rer votre corps par de bons bouillons de coqs et de cha- » pons, afin que lorsque j'aurai besoin de vous, je trouve » de l'huile dans vos lampes. Amen. »

On lit dans les dépêches de l'envoyé Bordeaux à M. de Brienne, que, dans les premiers jours de 1653, Cromwell et les principaux chefs militaires se livraient au jeûne et à la prière, pour obtenir du Saint-Esprit les lumières nécessaires pour diriger les affaires publiques (1).

Cette prétendue lumière ne tarda pas à leur être accordée; car, le 30 avril suivant, Cromwell entra dans la Chambre des Communes, suivi de quelques hommes de sa garde. Il commanda d'abord à l'orateur de quitter sa place, et s'écria ensuite, apostrophant tous les députés :

(1) Correspondance de l'envoyé français, le sieur Bordeaux, avec M. de Brienne. (*Mss. St-Germain*, nos 1185-1187; Bibl. roy. à Paris, nos 777, 779.)

» Non, vous n'êtes pas un Parlement; je vous le répète, » vous ne l'êtes pas. »

L'orateur continuait cependant d'occuper son siége et ne concevait pas comment l'homme et l'ami de la Révolution pouvait mépriser et maltraiter ainsi ceux qui l'avaient faite; et lorsqu'il déclara qu'il remplissait ses fonctions par la volonté d'une autorité légitime, et qu'il ne pouvait les abandonner que sur l'ordre du Parlement, le colonel Harrison, un des plus ardents partisans de Cromwell, et les plus hardis d'entre ses soldats fondirent sur lui et ses collègues. Quelques-uns voulurent parler, mais Cromwell leur imposa silence : « C'est vous, s'écria-t-il, » qui me forcez à en agir ainsi. J'ai prié le Seigneur jour » et nuit de me faire mourir plutôt que de me forcer à » cette action. » Toutes les représentations devinrent alors inutiles, il fallut céder à la force et sortir.

Harrison, après avoir mis à la porte tous les membres du Parlement, et vomi contre chacun d'eux en particulier les plus sanglantes injures, rentra dans la Chambre, s'empara des clefs, et renversa la masse, que Cromwell appelait le hochet de tant d'extravagants (1). Cromwell se rendit ensuite avec la même escorte dans la salle où les membres du Conseil d'Etat étaient assemblés; il les informa de la dissolution du Parlement, les assura qu'ils n'auraient plus désormais besoin de s'assembler, et les fit éconduire à peu près comme les membres du Parlement. Après ce coup d'Etat, il fit appeler le Lord-Maire et le Conseil municipal de Londres, leur notifia ce qu'il venait de faire, et leur dit que l'armée allait établir une bonne Constitution ; que, quant à eux, ils devaient maintenir le peuple dans le devoir. Mais le peuple ne bougea pas, soit par l'attrait de la nouveauté, soit par mécon-

(1) Lingard, *Hist. of England.*

tentement contre le Parlement; il témoigna de la joie de sa dissolution. La noblesse ne se montra pas opposée à ce qui venait de se faire : « Ils croient, dit l'envoyé » français, trouver leur avantage dans la domination de » Cromwell, et la préfèrent peut-être à celle du prince » légitime (1). »

Peu de jours après le renvoi du Parlement, le Conseil de Cromwell, composé des principaux chefs de l'armée, fit publier une déclaration, dans laquelle furent au long exposés tous les prétendus griefs qui l'avaient déterminé à casser le Parlement, et à autoriser les juges à sévir rigoureusement contre les infractions aux dernières ordonnances. La hardiesse, ou plutôt l'impudence de Cromwell, eut nombre d'approbateurs; divers comtés le félicitèrent du renvoi des Parlementaires, et promirent à l'envi l'un de l'autre de protéger à jamais le républicain zélé qui avait couru tant de risques pour le salut de sa patrie. « Les congrégations *des saints*, dit Lingard, rendirent » gloire au bras du Seigneur, qui avait brisé les puissants, » afin qu'au lieu de la puissance d'hommes mortels, la » cinquième monarchie, celle du Christ, pût être établie » sur la terre (2). »

Cromwell fit ensuite expédier, au nom de son Conseil, à cent quarante républicains, un ordre de se réunir le 14 juillet à Whitehall, pour veiller à l'administration du royaume. Ils s'y trouvèrent au jour indiqué, et le Lord-Général les assura qu'en eux résiderait désormais l'autorité suprême; qu'ils représenteraient la République, et que tous leurs actes ou décrets seraient lois de l'Etat.

L'édit du Conseil, que Cromwell s'était chargé lui-

(1) Lettres du sieur Bordeaux à M. de Brienne, des 1er et 12 mai 1653.

(2) Whitelock, 555, 558. — Papiers d'Etat de Milton, 90, 97. — Ellis, seconde série, III, 368.

même de rédiger, portait que les nouveaux représentants devaient voir cesser leurs fonctions en novembre 1654; que, trois mois avant l'échéance de ce terme, il serait procédé à l'élection de leurs successeurs, et que ceux-ci ne pourraient siéger, quelles que fussent les circonstances, que durant le cours d'une année.

Le lendemain 15 juillet, Cromwell harangua ce prétendu sénat de la République, en exhortant tous les membres à l'uniformité de vues, et leur promit de ne jamais donner son suffrage qu'à ceux en qui se serait manifestée une foi pure en Jésus-Christ. Les nouveaux représentants décrétèrent, de leur côté, que personne ne pourrait, à l'avenir, être admis à la participation du gouvernement, sans avoir préalablement fait ses preuves de dévotion. C'est en vertu de cette résolution que le Parlement fut appelé *dévot*.

Ceux qui le composaient croyaient, ou du moins affectaient de croire, que Jésus-Christ descendrait au plus tôt sur la terre, pour gouverner avec eux ; il fallait, par conséquent, disaient-ils, préparer les voies : or, il n'était pas, à leur avis, ou plutôt à l'avis de Cromwell, un moyen plus sûr de les préparer que d'abolir toutes les cours de justice, de supprimer toutes les lois, comme autant de preuves d'esclavage ; de supprimer également les universités et les écoles, comme étant des inventions païennes, et de détruire tous les titres, honneurs et distinctions reçus parmi les hommes, parce que c'étaient de perpétuels témoignages des injures sanglantes qui avaient été faites à l'humanité.

Les nouvelles Communes, car c'est ainsi qu'elles voulurent être appelées, élurent ensuite un orateur, et déclarèrent que leurs résolutions auraient, à l'avenir, la force et l'autorité des actes du Parlement, et peu de jours

après la Cour de Chancellerie fut supprimée conséquemment aux dispositions, ou plutôt aux croyances religieuses des nouvelles Communes.

Ces jongleries politiques touchaient cependant à leur fin ; déjà l'on déliait du serment ceux qui, au commencement de l'établissement du gouvernement, avaient juré de ne jamais consentir au rétablissement de la royauté. Mais, vers la fin de l'année, les plus zélés amis de Cromwell, disons mieux, ceux des députés qu'il s'était acquis à force de menaces ou d'argent, représentèrent à la Chambre qu'une plus longue session serait dispendieuse ; qu'il n'en résulterait d'ailleurs aucun avantage réel pour le pays; que la paix était généralement rétablie à l'intérieur, et que cette paix devait être estimée d'autant plus solide, que le nouveau gouvernement était conforme aux mœurs de la nation; et, enfin, qu'il y avait, outre l'Assemblée du Parlement, divers moyens, tous également efficaces, de pourvoir à la sûreté publique et au maintien de la nouvelle Constitution. Ils demandèrent, en conséquence, que la Chambre nommât un Lord-Général ou *Protecteur*, et fut ensuite prorogée.

Les auteurs de cette motion, accompagnés de l'orateur et de tous les membres qu'ils avaient intimidés, se rendirent aussitôt à Whitehall, et y signèrent un acte par lequel ils déléguèrent toute leur autorité à Cromwell.

Pendant que cette scène se passait au palais, un colonel eut ordre de se rendre à la Chambre des Communes avec un détachement de trois cents hommes, et de demander au petit nombre de députés, la plupart anabaptistes et niveleurs, qui continuaient encore leurs délibérations, au nom de qui ils étaient assemblés. Cette demande les troubla : la vue des malheurs qui les menaçaient éteignit en eux toute fermeté; ils sortirent de la

Chambre, et coururent tous avec le même empressement ratifier la résignation que leurs collègues avait faite.

Alors les officiers membres du conseil général de guerre se désistèrent, comme les Communes, de leurs prétentions à l'autorité souveraine, et concertèrent ensemble une espèce d'édit par lequel il fut spécifié que Cromwell serait désormais chef suprême de la République, et aurait le titre magnifique de *Lord-Protecteur* d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, de tous les domaines et terres de ces royaumes.

A quelques jours de là, le Lord-Maire de Londres, accompagné des Aldermen, alla prendre le nouveau Protecteur au palais de Whitehall, le conduisit dans la grande salle de Westminster, où il se plaça sur un trône qui y avait été élevé. Un des assistants fit lecture de l'acte par lequel les Anglais, après avoir énuméré tous les pouvoirs conférés à Son Excellence le Lord-Protecteur, s'obligeaient par serment à le maintenir dans tous ses droits.

Les articles principaux de ce dernier acte portaient : Que la puissance législative appartiendrait au Protecteur et au Parlement ; que celui-ci serait convoqué ou plutôt renouvelé tous les trois ans; qu'il ne pourrait être dissous ou prorogé que cinq mois après sa convocation ; qu'il fixerait le nombre des députés de chaque comté, de chaque ville, etc., etc. eu égard au nombre de leurs habitants; que lui seul aurait le droit d'altérer les lois et d'en suspendre l'exécution ; qu'il participerait à toutes les déclarations de guerre, et à la conclusion des traités de paix qui succéderaient à ces déclarations ; qu'il octroyerait un subside annuel pour la solde de vingt mille hommes d'infanterie, et de dix mille cavaliers; qu'il favoriserait les divers établissements des sectaires qui auraient abjuré l'épiscopat et le catholicisme ; qu'il ratifierait le bill de

proscription qui avait été porté contre les descendants du feu roi Charles Ier ; qu'il nommerait les vingt-un commissaires qui devaient composer le Conseil du Protecteur ; que de l'aveu de ce Conseil ou de celui du Parlement, s'il était assemblé, dépendrait désormais la levée des nouvelles troupes ; que le nombre des députés anglais n'excéderait jamais quatre cents, et celui des Ecossais trente ; que l'Irlande se conformerait, quant à ce point, aux ordonnances qui avaient été portées pour le royaume d'Ecosse ; que les lettres patentes et toutes les commissions seraient à l'avenir accordées au nom du Lord-Protecteur ; qu'il disposerait de toutes les charges, sans aucune exception, et aurait droit de faire grâce à tous les criminels, hors les deux cas de meurtre et de trahison ; que lui et son Conseil veilleraient au maintien des lois, et ordonneraient la punition de ceux qui les auraient enfreintes ; que la charge de Protecteur serait toujours élective ; que les commissaires qui auraient été élus en seraient les électeurs ; enfin que le Parlement rentrerait dans tous ses droits, si le Protecteur ne prenait soin de faire élire avant sa mort celui qui devrait lui succéder dans le protectorat.

Cromwell, satisfait et charmé de la bonne volonté de ses sujets (car, dès ce moment, il se crut souverain), souscrivit aux conditions contenues dans cet acte, rendit aux commissaires et au Lord-Maire les sceaux et l'épée qu'ils lui avaient remis ; demanda que la République fût informée des nouvelles dispositions de ceux qui la représentaient, fixa au lendemain la première assemblée de son Conseil privé, et repartit pour Whitehall avec toute la suite qui avait été l'y chercher.

Les jours suivants, ses partisans, répandus dans les divers comtés, firent présenter des requêtes par lesquelles ils demandèrent que Cromwell fût proclamé Lord-

Protecteur et chef suprême de la République, et cette proclamation fut suivie d'un édit qui obligea tous les sujets de l'Etat à avoir pour le Protecteur tout le respect et tous les égards qu'ils auraient pour un héritier légitime de la Couronne.

Le 18 février, Cromwell fit son entrée publique dans la capitale; il fut reçu avec les honneurs que l'on rendait aux rois d'Angleterre. De ce jour, il se conduisit, à l'égard des envoyés étrangers, comme s'il eût été souverain; et, en réalité, sauf le titre de roi et l'hérédité, sa puissance égalait celle des anciens princes.

L'opinion publique se manifesta, cependant, au milieu de toutes ces démonstrations de dévouement et de confiance dans la personne de Cromwell : le peuple, accouru en foule pour le voir, ne proféra pas un cri; partout un morne silence régnait sur son passage; la plupart des assistants ne daignèrent pas même se découvrir pour lui. Les membres du clergé puritain ne se montrèrent guère mieux disposés en faveur du nouvel ordre de choses. Le Conseil les avait engagés avec beaucoup de douceur à ne pas mêler la politique dans leurs sermons; mais il obtint pour toute réponse qu'il ne leur appartenait pas de déguiser les inspirations du Saint-Esprit. « Aussi, dit l'envoyé français, » Cromwell, jadis l'idole du peuple, est aujourd'hui l'objet » de sa critique, et sera bientôt en butte à sa haine (1).»

Le Protectorat, né au milieu des temps de troubles, prit les formes et les habitudes d'un gouvernement militaire, et se trouvant par cela seul en contradiction avec le caractère national, il porta en lui-même le principe de sa destruction. Cependant l'homme qui, de sa main de

(1) Lettres du sieur Bordeaux à M. de Brienne, des 18 août, 24 et 27 novembre, 11 et 29 décembre 1653; 1er janvier, 23 février, 23 mars, 16 et 18 mai 1654.

fer, écrivit sur la porte du Parlement *Maison à Louer*, conserva jusqu'à sa mort le pouvoir qu'il avait usurpé, releva, aux yeux de l'Europe, son pays de l'état de faiblesse dans lequel il était tombé sous les deux premiers princes de la Maison de Stuart, et lui donna de bonnes lois et un accroissement considérable de puissance et de gloire, dont la restauration eût recueilli tous les avantages, si elle avait été mieux avisée et plus sage.

Cependant le nouveau Protecteur ne pouvait ignorer que même, parmi les anciens compagnons de sa fortune, parmi ceux qui avaient combattu et versé leur sang à ses côtés, il s'en trouvait plusieurs qui, tout en révérant le général, abhorraient le Protecteur. « C'étaient des répu-» blicains inflexibles, dit Lingard, les uns par politique, » les autres par religion. Il affectait de s'ouvrir à eux sans » réserve. Il protestait qu'il était toujours le même hum-» ble individu qu'ils avaient autrefois connu. S'il n'eût » consulté que son propre sentiment, il aurait préféré la » *houlette de berger* à la dignité de Protecteur. La néces-» sité lui avait fait accepter cet emploi ; il avait sacrifié sa » propre satisfaction pour préserver ses compatriotes de » l'anarchie et de la ruine ; et, comme il ne le supportait » qu'avec répugnance, il le quitterait avec joie aussitôt » qu'il pourrait le faire sans danger pour la nation (1). » — « Ce langage fit peu de prosélytes, ajoute le même auteur. » On avait trop souvent été dupe de son hypocrisie et vic-» time de la crédulité : on ne fit aucun scrupule, soit dans » les réunions publiques, soit en chaire, de l'appeler *un* » *scélérat hypocrite et parjure*, et de le menacer d'un sort » pire que celui du dernier tyran. » Cependant le Protecteur sut se conduire avec prudence, en modifiant son res-

(1) On a souvent comparé Napoléon à Cromwell : ici son langage aurait bien plus d'analogie avec celui de Louis-Philippe.

sentiment selon les circonstances, et en brusquant le moins possible des esprits aussi ardents que fiers.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés, relativement au changement qui venait de s'opérer dans la forme du gouvernement anglais, étaient indispensables, parce que cet événement eut une très-grande influence sur le rétablissement de la paix entre les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne.

Cromwell et Jean de Witt, quoiqu'entièrement opposés quant aux principes politiques qui les dirigeaient, puisque le premier visait ouvertement au pouvoir absolu d'un seul, et que le parti de Witt voulait détruire tout ce qui tendait à introduire ce pouvoir dans les Provinces-Unies, avaient cependant une communauté d'intérêts qui les rapprochait l'un de l'autre : leur appréhension du rétablissement des Stuarts en Angleterre et du triomphe du parti d'Orange dans les Provinces-Unies.

Cromwell ne tarda pas à s'apercevoir de la faute qu'il avait commise en se brouillant avec les Etats-Généraux. Il ne pouvait ignorer que la grande majorité des habitants dans les Provinces-Unies et dans la province de Hollande était dévouée aux intérêts de la Maison d'Orange, partant à ceux de la Maison de Stuart, et opposée au gouvernement républicain fondé en Angleterre. Plutôt que d'exaspérer les Hollandais, en continuant la guerre, au point de provoquer chez eux une contre-révolution en faveur du prince d'Orange, il résolut d'y mettre une fin et de s'entendre avec le parti de Witt, qui, voyant le pouvoir du protecteur bien établi, ne demanderait pas mieux que de s'appuyer sur lui, pour résister aux intrigues du parti d'Orange.

Telles furent les arrières-pensées qui dirigèrent les Etats de Hollande et Cromwell, en traitant du rétablisse-

ment de la paix. Le Protecteur voyait, en outre, un moyen d'acquérir de la popularité. La guerre avec les Provinces-Unies mécontentait la ville de Londres et les marchands anglais ; mais, d'un autre côté, une guerre étrangère paraissait à Cromwell nécessaire à ses intérêts : il résolut alors de tourner les armes de l'Angleterre contre l'Espagne. Cette nouvelle guerre, qui pouvait procurer de précieuses conquêtes au peuple anglais, avait encore l'avantage de flatter le fanatisme des puritains, qui y voyaient une occasion de signaler leur aversion pour les adorateurs de l'*Ante-Christ* de Rome.

IX. Durant le cours de la guerre, les Etats de Hollande avaient donné une preuve manifeste de leur désir de contribuer à l'affermissement du gouvernement républicain en Angleterre. Voici ce qui y donna lieu : Charles II avait fait des démarches auprès des Etats-Généraux et leur avait témoigné son désir de se rendre dans la République pour passer à bord de leur flotte. Mais les Etats de Hollande, voulant, malgré la guerre, ménager Cromwell, étaient parvenus à faire échouer le projet du prince exilé ; on s'excusa poliment auprès de Charles II, et, à la suite de cette démarche, les Etats de Hollande, pour ne pas être exposés à des visites de princes étrangers, dont la présence pourrait nuire aux intérêts du pays, décrétèrent que désormais aucun prince étranger ne pourrait séjourner dans leur province, sans une permission spéciale des Etats.

Il n'y avait guère qu'un mois que de Witt était entré au ministère, que déjà l'on s'occupait, dans les Etats de Hollande, du moyen de renouer les négociations avec l'Angleterre. De Witt sut, par les agents qu'il employait à Londres, que le gouvernement anglais semblait assez disposé à la paix, et cette nouvelle fut communiquée par

lui à l'Assemblée de Hollande (18 mars 1653), en ajoutant que, comme l'on paraissait croire en Angleterre que les obstacles pourraient venir de la part des Provinces-Unies, il proposait aux Etats d'écrire au Parlement, pour dissiper les doutes qu'on avait à cet égard. Cette proposition avait été précédée, vu son importance, de l'engagement solennel, de la part de tous les députés présents, de ne pas divulguer ce dont on s'était occupé dans l'Assemblée (1).

Tous les membres des Etats de Hollande accédèrent à la proposition, hormis les députés de la ville de Leyden, qui insistèrent sur la nécessité d'en informer les autres provinces. A l'appui de cette opinion, ils disaient qu'une semblable démarche, faite isolément par les Etats de Hollande et à l'insu des autres Etats de l'Union, serait contraire aux principes de la Confédération, qui n'admettait pas de négociations isolées de la part d'une ou de plusieurs provinces, mais seulement des Etats-Généraux, représentant la République auprès des puissances étrangères. Malgré la justesse et la loyauté de cette observation, la résolution fut adoptée à la majorité, et la lettre écrite en termes généraux fut expédiée (2).

A peine l'eut-on reçue en Angleterre, qu'elle parut imprimée en anglais et en latin sous le titre de : *Humble Prière des Etats de Hollande, qui implorent la paix du Parlement.*

Le Parlement, qui existait encore à cette époque, répondit cependant aux Etats de Hollande, et écrivit simultanément aux Etats-Généraux qu'il était disposé à vivre en bonne intelligence avec les Provinces-Unies, et à reprendre les négociations sur le pied proposé avant la

(1) Wag., t. XII, p. 253.
(2) Résolutions des Etats de Hollande, du 18 mars 1653

guerre. Cette réponse rompit toutes les mesures des Etats de Hollande, qui eurent à s'excuser auprès des autres provinces d'avoir fait une semblable démarche à leur insu, et sans l'agrément de tous les membres de la Confédération (1). Cependant, après de longues discussions, ils parvinrent à engager les Etats-Généraux à désigner des commissaires pour aller traiter de la paix avec le Parlement. Leur choix tomba sur MM. Van Beverningh et Nieuwpoort, de la province de Hollande; Van de Perre, de la Zélande, et Jongestal, de la Frise. Les deux premiers possédaient toute la confiance du conseiller pensionnaire de Witt. Beverningh précéda ses collègues. Il devait engager le gouvernement anglais à se désister de ses prétentions exagérées; mais, outre les instructions patentes des Etats-Généraux, les Etats de Hollande lui en avaient donné de secrètes pour Cromwell. A l'arrivée des trois autres commissaires à Londres, le Parlement n'existait plus (30 juin 1653), et ce fut à un Conseil entièrement composé de créatures de Cromwell que les commissaires des Etats-Généraux furent renvoyés, pour traiter des conditions de la paix. On débuta en leur donnant à entendre qu'on se relâcherait sur toutes les autres prétentions, pourvu que l'on pût s'accorder sur le point de la réunion des deux Républiques, de manière à ce qu'elles ne formassent plus à l'avenir qu'un seul et même Etat, régi par un Conseil suprême composé d'individus des deux nations (2).

Cromwell, de son côté, déclara la même chose aux négociateurs hollandais, en leur disant ces paroles remarquables : « Vous en avez appelé au jugement du Ciel; le

(1) Wag., t. XII, p. 254. — Wicquefort, liv. VII, p. 275 et suiv. — Résolutions des Etats de Hollande, des 9, 23, 24 et 25 avril 1653.

(2) Journal de M. Van Beverningh, p. 8, 41. — Mss. (*Archives des Etats-Généraux à La Haye.*)

» Seigneur s'est déclaré contre vous ; après les revers que » vous avez essuyés, il ne vous reste d'autres ressources » que de vous associer avec un voisin redoutable, pour » travailler ensemble à la propagation du royaume du » Christ, et à la délivrance des peuples gémissant sous » le poids de la tyrannie. » Cette réunion projetée était désignée par le gouvernement anglais sous le nom de *Coalition* (1). C'est ainsi que Cromwell, fanatique et ambitieux tout à la fois, découvrit les deux grands projets qu'il méditait : l'incorporation des Provinces-Unies à l'Angleterre, et la formation d'une ligue contre les puissances catholiques de l'Europe et le pape, qu'il ne désignait que sous le nom de l'*Ante-Christ* de Rome.

Les commissaires des Etats-Généraux feignirent d'abord de ne pas saisir toute la portée de ce qu'on leur donnait cependant si ouvertement à entendre. Ils répondirent qu'en laissant aux deux pays leur gouvernement et leurs lois particulières, rien ne s'opposerait à une alliance intime contre ceux qui voudraient les troubler, ou les attaquer par terre ou par mer. Mais ce détour n'entrait pas dans les projets de Cromwell. Celui-ci prenait une part principale aux conférences. Quelquefois il faisait, dit Lingard, des reproches en termes peu mesurés aux ambassadeurs ; d'autres fois il parlait avec larmes des malheurs occasionnés par la guerre : mais il eut toujours le soin d'envelopper ses intentions d'une grande obscurité. Pour en finir, il fit déclarer aux commissaires hollandais que ce n'était pas d'une simple alliance qu'il s'agissait, mais qu'il prétendait former entre les deux nations une réunion complète. Les envoyés, forcés de s'expliquer, démontrèrent alors que ce projet était impraticable; mais, voyant la persistance qu'on y mettait, ils décidèrent que

(1) Journal de M. Van Beveningh, p. 8, 41. — Wag., t. XII, p. 262.

Nieuwpoort et Jongestal se rendraient à La Haye, pour informer les Etats-Généraux des prétentions de Cromwell (1).

Les Etats-Généraux rejetèrent, à l'unanimité, le projet de Cromwell, qui tendait évidemment à faire de la République une province de l'Angleterre. Le parti d'Orange, indigné de ces propositions humiliantes, opina pour la rupture immédiate des négociations; mais celui de Jean de Witt, pour qui la paix était un besoin, s'y opposa formellement et l'emporta (2). Ces discussions produisirent dans les Provinces-Unies une agitation violente, qui arrêta la marche des négociations, et retarda le départ des deux commissaires pour l'Angleterre. Cette agitation fut augmentée par le soupçon qui s'éleva, à cette époque, que Beverningh avait des instructions secrètes, et que de Witt dirigeait de La Haye tout ce que le premier faisait à Londres. Cette négociation séparée, soigneusement cachée à Van de Perre et Jongestal, ne pouvait avoir d'autre but que d'opérer un rapprochement, entre le parti de Witt et Cromwell, aux dépens des intérêts du parti d'Orange et des Stuarts. Les partisans de ces deux Maisons se réunirent alors pour travailler à déjouer le plan de leurs adversaires. Ils excitèrent plus que jamais le mécontentement du peuple contre le gouvernement, et la mésintelligence entre le peuple et les magistrats prit un caractère si sérieux, que bientôt il n'y eut pas de ville, dans la province de Hollande, qui ne fût livrée à la discorde.

A Amsterdam, la plus grande partie de la population se prononçait pour le prince d'Orange, et les magistrats dûrent expulser de la ville quelques prédicateurs qui avaient prié publiquement pour son triomphe.

(1) Rapport de M. Van Beverningh, p. 56. 87. — Mss. (*Archives des Etats-Généraux.*) — Wag., t. XII, 263. — Lettres de M. de Witt, t. V, p. 198.
(2) Wag., t. XII, p. 307.

Les bourgeois de La Haye, résidence du gouvernement général, ne se bornèrent pas à de simples démonstrations d'attachement pour le prince. Le retour du jeune Guillaume d'un voyage qu'on lui avait fait faire, à l'occasion de son installation comme baron de Bréda, devint le signal de graves désordres. Arrivé de nuit à La Haye, on le montra le lendemain au peuple d'une des fenêtres du palais, et, à la vue du jeune prince, des cris de joie s'élevèrent de toutes parts. Les États de Hollande, craignant que l'enthousiasme ne se bornât point à ces manifestations extérieures, donnèrent l'ordre de dissiper la foule qui s'était rassemblée aux environs de la demeure de la famille d'Orange. Cet ordre devint le signal d'une émeute; le peuple, furieux, assouvit sa rage en pillant quelques maisons des partisans du système de de Witt; lui-même fut qualifié de traître et d'ennemi du prince, et ce ne fut pas sans peine qu'on arrêta le cours de ces mutineries et que la tranquillité publique fut rétablie.

La province de Zélande ne fut pas moins agitée que celle de Hollande. Partout le peuple manifestait ouvertement son désir de voir élever le prince d'Orange aux charges éminentes de la République. Enfin le désordre et le mécontentement étaient si universels, que plusieurs provinces crurent que l'élévation du prince aux fonctions de capitaine et amiral-général de l'Union, était l'unique moyen de rétablir le repos public. La mesure fut même proposée dans l'Assemblée des Etats-Généraux; mais les Etats de Hollande, prévoyant que la discussion d'une question aussi irritante serait nécessairement le signal de nouveaux désordres, et qu'une démarche aussi précipitée serait un obstacle à la continuation des négociations avec l'Angleterre, mirent tout en œuvre pour en-em-

pêcher la prise en considération, et ils y parvinrent (1).

Pendant ces troubles, les négociations pour la paix paraissaient suspendues. Cromwell vit avec inquiétude les témoignages publics d'attachement dont la Maison d'Orange était l'objet, et la proposition faite au sein des Etats-Généraux ; mais ce qui l'irrita surtout, ce fut de voir les tuteurs du jeune Guillaume accepter, au nom de leur pupille, l'ordre de la Jarretière que Charles II, comme roi d'Angleterre, conféra à cette époque à son neveu (2).

Aussitôt que la tranquillité publique fut rétablie, les commissaires Nieuwpoort et Jongestal furent renvoyés en Angleterre. Leur mission était d'exposer à Cromwell les motifs qui s'opposaient à la réunion des Provinces-Unies à l'Angleterre, et de travailler, conjointement avec les deux négociateurs qui étaient demeurés à Londres, à conclure une alliance entre les deux Républiques (3).

Les commissaires anglais présentèrent, de leur côté, un projet d'accommodement ; les points principaux étaient : que les Etats-Généraux s'engageassent à n'avoir dans les mers britanniques qu'un petit nombre de vaisseaux, qui serait fixé par le traité, et à ne jamais accorder au prince d'Orange les dignités possédées par ses ancêtres. La dureté de ces prétentions révolta les négociateurs hollandais : l'élévation ou l'exclusion du prince d'Orange aux charges éminentes de la République était, répondirent-ils, une affaire domestique ; l'Angleterre n'avait pas plus de droit de s'en mêler que les Etats n'en auraient à s'immiscer dans les affaires du gouvernement intérieur de l'Angleterre. Quant à la restriction que l'on prétendait mettre à leurs forces navales, ils déclarèrent

(1) Wag., t. XII, p. 299.

(2) Wag., t. XII, p. 306. — Correspondance de Van de Perre.

(3) Résolutions des Etats-Généraux, du 21 octobre 1653. — Rapport de M. Van Beveringh, p. 165.

que les Etats-Généraux ne consentiraient jamais à souscrire à une condition qui les réduirait à la dépendance la plus humiliante (1).

Les négociations en étaient là, lorsque Cromwell fut déclaré Protecteur, et cette révolution eut une influence favorable sur leur issue. Cromwell, qui voulait sincèrement le rétablissement de la paix, parce qu'elle convenait à ses intérêts, se montra plus facile; mais en cédant sur un grand nombre de points, il se montra inébranlable en ce qui regardait le prince d'Orange. Il déclara à Beverningh que la paix entre les deux Républiques serait toujours incertaine, si la Maison d'Orange, dont il avait personnellement à se plaindre, et qui, de plus, était alliée à un prince qui prenait le titre de roi de la Grande-Bretagne, avait des chances de parvenir à la direction des affaires dans les Provinces-Unies. Il savait d'ailleurs, ajouta-t-il, que les vues des Etats de Hollande, relativement à l'autorité que la Maison d'Orange avait possédée, étaient conformes aux siennes; qu'en conséquence, et vu l'immense difficulté qu'on rencontrerait auprès des autres provinces de la Confédération, il se bornait à exiger, comme une condition *sine quâ non* du traité à conclure, que les Etats de Hollande s'engageassent à exclure le prince des charges éminentes de l'Etat (2).

C'était rendre en réalité les Etats de Hollande maîtres de conclure la paix ou de la refuser, et, de ce moment, la négociation peut être considérée, non comme l'œuvre des Etats-Généraux ou de la Confédération, mais comme celle des Etats de Hollande en particulier. Beverningh savait d'avance que cette proposition obtiendrait l'assentiment du parti de Witt. Il se rendit à La Haye, accom-

(1) Rapport de M. Van Beverningh, p. 65.
(2) Wag., t. XII, p. 818. — Rapport de M. Beverningh, p. 278.

pagné des trois autres commissaires, pour informer les Etats-Généraux des nouvelles dispositions du Protecteur; mais l'article principal de la négociation, relatif au prince d'Orange, leur fut soigneusement caché : Beverningh ne le communiqua qu'à de Witt et à quelques députés aux Etats de Hollande initiés dans la partie secrète de la négociation (1).

1654. Quoiqu'un grand nombre de personnes trouvassent les conditions imposées par Cromwell inadmissibles et contraires à la dignité de la République (2), les Etats-Généraux résolurent, au commencement de l'année 1654, de publier une suspension d'armes. Leurs commissaires, revêtus du titre d'ambassadeurs, retournèrent à Londres, pour y travailler à la conclusion de la paix; et Beverningh, muni d'instructions particulières pour le Protecteur, les précéda de quelques jours (3).

L'ambassade des Etats-Généraux fut reçue en Angleterre avec des honneurs extraordinaires, et le peuple Anglais, las d'une guerre qui portait le plus grand préjudice à son commerce, célébra son arrivée par des acclamations de joie.

Les négociations furent alors reprises avec une nouvelle activité, et la paix fut signée le 15 avril 1654 (4).

La cessation des hostilités et l'espoir de voir revivre leur commerce, furent les seuls avantages que les Provinces-Unies retirèrent du traité de Westminster, tandis que Cromwell obtint à peu près tout ce qu'il avait exigé.

L'acte de navigation, qui avait donné lieu à la guerre, fut maintenu dans toute sa rigueur. On refusa aux mar-

(1) Wag., t. XII, p. 314.

(2) Lettres du comte de Nassau, stathouder de la Frise. — Mss. (*Archives de la Maison d'Orange*).

(3) Wag., t. XII, p. 315.

(4) Wag., t. XII, p. 317. — Rapport de M. Beverningh, p. 318, 356.

chands des Provinces-Unies de trafiquer aux colonies anglaises, et le commerce avec l'Angleterre fut soumis à tant de restrictions, qu'à peine put-il être considéré comme un avantage pour la République.

Outre ces conditions onéreuses, les Etats-Généraux dûrent promettre de ne donner aucun secours à la Famille Royale exilée, et s'engagèrent à faire jurer la stricte observation du traité de paix qu'on venait de conclure, par celui ou ceux qui, dans la suite, pourraient parvenir aux fonctions de stathouder et de capitaine-général de l'Union. Enfin, le seul point sur lequel Cromwell eut trouvé les Etats-Généraux inébranlables, la question de l'exclusion du prince d'Orange, était une affaire réglée entre le Protecteur et les Etats de Hollande; et ce fut grâce à cette négociation insolite et criminelle, puisqu'elle s'était faite en dehors de la Confédération, que la République obtint, après deux années de guerre, une paix peu avantageuse, et qui portait avec elle le germe de nouvelles divisions entre les provinces, divisions qui ne tardèrent pas à éclater quand l'*acte d'exclusion* fut connu du public.

X. Les négociations paraissaient terminées, et l'on se flattait dans les Provinces-Unies que le retour de la paix allait réparer les désastres de la guerre, et que bientôt on verrait succéder le calme aux orages qui avaient agité l'Etat pendant les dernières années.

En s'engageant à faire jurer l'observation du traité de Westminster à ceux qu'on pourrait élever dans la suite aux charges éminentes de la République, les Etats-Généraux avaient cru éviter la clause humiliante relative à l'exclusion du prince d'Orange ; mais l'on ne fut pas longtemps à s'apercevoir que la paix n'était due qu'à la négociation secrète et à la politique insidieuse de quelques membres influents des Etats de Hollande ; et cette

négociation, enveloppée jusqu'alors du plus profond mystère, fut bientôt divulguée, au grand scandale des autres provinces, et surtout de l'Assemblée des Etats de Hollande, à qui elle n'avait pas même été communiquée jusqu'à ce moment.

On a vu que lorsque Cromwell renonça à son premier projet, d'exiger des sept provinces la promesse d'exclure le prince d'Orange du stathoudérat et des fonctions de capitaine-général de l'Union, il se contenta d'obtenir cette promesse des Etats de Hollande, et qu'elle était suffisante à ses yeux, pour déjouer les intrigues de la Maison d'Orange, parce qu'il n'ignorait pas que les autres provinces n'étaient point de force à lutter en pareille circonstance avec les Etats de Hollande.

Les chefs du parti oligarchique apprirent avec satisfaction les intentions du Lord-Protecteur, comme étant conformes de tout point à leurs intérêts et à leur système gouvernemental. Mais les démêlés qu'une pareille mesure allait faire naître dans la République étaient un puissant obstacle à l'exécution d'un dessein, qui, s'il parvenait à être réalisé, serait un nouveau triomphe pour le parti dominant, et une nouvelle humiliation pour tous les adhérents de la Maison d'Orange. Pour éviter ces embarras, de Witt et ses confidents résolurent de placer les Etats de Hollande dans une position telle, qu'en accédant à la condition imposée par Cromwel, ils eussent l'apparence de ne céder qu'à une impérieuse nécessité.

Peu de temps avant la conclusion du traité de Westminster, le Protecteur avait déclaré à Beverningh qu'il ne se relâcherait en aucune manière sur l'article de l'exclusion du prince; que, si la Hollande ne s'engageait pas en son particulier, il l'exigerait des sept provinces confédérées, et Beverningh l'avait entièrement rassuré; car le traité

fut conclu sans qu'il fût question de ce point entre les ambassadeurs des Etats-Généraux et les commissaires anglais. La paix signée, Cromwell revint à la charge, et déclara à Beverningh, que la ratification du traité dépendait de l'exécution pleine et entière de l'engagement contracté par les Etats de Hollande de procéder à l'*exclusion* du prince d'Orange. Beverningh et Nieuwpoort promirent alors d'instruire les Etats de Hollande de la volonté du Lord-Protecteur, et des conditions qu'il mettait à la ratification de la paix. La lettre des deux ambassadeurs fut alors communiquée à l'Assemblée des Etats de Hollande (1). Son contenu y excita une surprise presque générale ; car l'affaire n'avait été sue jusqu'alors que des deux ambassadeurs et de quelques députés auxquels de Witt l'avait confiée sous le sceau du secret. Dans une affaire aussi importante, on jugea nécessaire d'exiger des membres présents à l'Assemblée, un serment solennel de ne révéler à personne la question qui allait être mise en délibération, et ce ne fut qu'après cette formalité que la demande de Cromwell et les motifs sur lesquels elle était fondée, furent exposés par le conseiller pensionnaire, à l'Assemblée des Etats. Tous furent saisis d'étonnement; car ceux qui étaient dans le secret feignirent d'être aussi surpris que ceux qui, pour la première fois, entendaient parler de cette négociation. Ils commencèrent même à se récrier contre la dureté de cette condition, mais ne tardèrent pas à y consentir, puisque la ratification du traité de paix, dirent-ils, en dépendait. La discussion s'échauffa, plusieurs députés s'opposèrent avec chaleur à l'exclusion du prince. Les partisans de la mesure, voyant grossir l'opposition, et craignant que la discussion ne traînât en longueur, sentirent la nécessité de

(1) Le 28 avril : le traité avait été signé le 14 du même mois.

l'emporter de haute lutte et séance tenante, et de Witt épuisa son éloquence pour prouver à l'Assemblée l'urgence de terminer promptement la discussion. Les députés opposants, voyant l'espèce de violence qu'il voulait faire à l'Assemblée, se récrièrent alors plus vivement sur l'injustice des prétentions de Cromwell. La République, demandèrent-ils, est-elle tombée si bas qu'elle doive recevoir la loi du Protecteur de la Grande-Bretagne? Peut-on souffrir sans honte que celui-ci s'arroge le droit d'imposer à la Hollande une forme de gouvernement quelconque et la nécessité humiliante de manquer de reconnaissance envers une famille qui a jeté les fondements de la République? Plusieurs ajoutèrent que la continuation de la guerre était préférable à une paix acquise au prix de l'honneur et de l'indépendance nationale.

L'habileté et l'éloquence de Jean de Witt ne parvinrent point à convaincre les opposants ; la question fut soumise au vote, et la majorité des suffrages se prononça en faveur de la mesure exigée par Cromwell. Parmi ceux qui votèrent pour l'exclusion, on vit avec surprise le feld-maréchal de Brederode, grand-oncle du prince d'Orange (1). Ce seigneur craignait peut-être que, tôt ou tard, l'élévation de son neveu aux charges éminentes de l'Etat, ne le privât de l'autorité militaire dont il était investi, en l'absence d'un capitaine-général de l'Union.

Le conseiller pensionnaire s'étant absenté pendant quelques instants, revint avec l'*acte d'exclusion* qu'il venait de rédiger à la hâte. Cette pièce portait en substance: « que, sur les instances réitérées du Lord-Protecteur de » la République d'Angleterre, et pour écarter les craintes » qu'il avait témoignées des divisions et des guerres qui

(1) Il avait épousé une comtesse de Solms, sœur de la grand'-mère du prince d'Orange.

» pourraient survenir entre les deux nations, les États de » Hollande s'engageaient à ne jamais élire le prince d'O- » range, ni aucun de ses descendants, pour leur stathou- » der ou pour leur capitaine et amiral-général ; ni à con- » sentir, quant à eux, qu'ils fussent jamais élevés au rang » de capitaines-généraux des troupes de la Républi- » que (1). » Quelques membres protestèrent contre cette résolution, et dirent qu'on ne pouvait passer outre, dans une affaire aussi importante, sans l'avis et le consentement des autres provinces ; mais la majorité ne tint aucun compte de ces réclamations, quoiqu'elles fussent fondées et équitables. L'acte fut aussitôt envoyé à Beverningh et à Nieuwpoort, avec injonction de ne le délivrer qu'à la dernière extrémité, et de tenter par toutes les voies imaginables de faire désister Cromwell de sa remise (2).

Bientôt, cependant, le public fut instruit de ce qui s'était passé dans l'Assemblée de Hollande, et l'inquiétude augmenta par la réserve qu'affectaient les Etats, qui jugeaient contraire à leur indépendance souveraine d'en faire part aux autres provinces. Ces bruits alarmèrent les deux princesses et l'Electeur de Brandebourg, et, en qualité de tuteurs du prince d'Orange, ils prièrent les Etats de Hollande de ne point donner de suite à une résolution si contraire à l'intérêt de leur pupille (3). Cette démarche n'eut pour le moment d'autre résultat que de faire renouveler l'ordre donné aux ambassadeurs touchant la remise de l'acte, et quelque temps après, les Etats de Hollande répondirent aux princesses, que la mesure qui

(1) Résolutions des États de Hollande, du 4 mai 1654, connues sous le nom de l'*Acte d'exclusion*. (*Archives des Etats de Hollande.*)

(2) Wag., t. XII, p. 230, 235.

(3) Mémoire des princesses d'Orange aux États de Hollande, du 9 mai 1654. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

paraissait si fort les alarmer, n'avait été prise que pour détourner les dangers dont la République était menacée, et non par animosité contre la Maison d'Orange (1).

Les partisans du prince et du stathoudérat ne restèrent pas oisifs, et de tous ceux qui s'opposèrent à l'*acte d'exclusion*, personne ne se signala davantage que le comte de Nassau, stathouder des provinces de Frise et de Groningue. Issu du même sang, oncle par sa femme du jeune Guillaume, et intéressé à soutenir le lustre de sa maison, il ne négligea rien pour exciter les Etats de Frise et de Groningue à se déclarer contre ce qui venait d'être fait en Hollande (2). Il prévoyait que l'abaissement de la branche d'Orange-Nassau réduirait la sienne à une nullité complète dans l'Etat, et qu'il ne tarderait pas à devenir, à son tour, l'objet de la jalousie du parti de Witt.

Cromwell, instruit de toutes les intrigues que l'on mettait en œuvre pour renverser son ouvrage, et craignant que les Etats de Hollande ne cédassent à l'opinion publique, qui se prononçait si violemment contre l'exclusion du prince d'Orange, insista alors plus impérieusement sur la remise de l'acte, et ne voulut consentir à ratifier le traité du 14 avril que sur la promesse qu'on le lui délivrerait sous peu de jours. La remise eut lieu le 12 juin, et, de ce moment seulement, la paix fut assurée entre la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux (3).

XI. Les Etats-Généraux considéraient cependant la promesse de l'exclusion comme un acte attentatoire à l'indépendance nationale et à l'Union d'Utrecht, honteux pour l'Etat, en général, et préjudiciable à la Maison d'Orange. Le bruit se répandit aussi que ce n'était pas Cromwell

(1) Wag., t. XII, p. 328.
(2) Lettres du comte de Nassau. (*Archives de la Maison d'Orange.*)
(3) Wag., t. XII, p. 330.

qui en avait eu la première idée, mais qu'elle lui avait été suggérée par de Witt et par ceux qui, comme lui, cherchaient le maintien de leur autorité dans l'abaissement d'une famille dont la popularité leur faisait ombrage (1).

Dans cette supposition, les députés des provinces de Frise et de Groningue firent à l'Assemblée générale des propositions conçues dans les termes les plus violents. Ils demandèrent, entre autres choses, que Beverningh et Nieuwpoort fussent immédiatement rappelés de Londres, et punis comme ayant outrepassé leurs instructions. De leur côté, les députés de la province de Hollande soutinrent que de Witt et les deux ambassadeurs n'avaient agi que conformément à leurs pouvoirs. Ces démêlés s'élevèrent dans l'Assemblée des Etats-Généraux, avant que l'on connût exactement la teneur et toute la portée de l'acte qui excitait tant de passions dans les Provinces-Unies, et l'ordre fut donné d'en transmettre une copie à l'Assemblée (2).

L'acte fut alors soumis à un examen sévère, qui donna lieu à de nouvelles discussions, où la violence de l'esprit de parti éclata avec une animosité inouïe jusqu'à ce jour dans la République. Nous nous bornerons à rapporter les raisons pour et contre qui furent alléguées par ses fauteurs et par ses adversaires. Ceux-ci soutinrent que la conduite des Etats de Hollande était condamnable, parce qu'elle était contraire à l'Union d'Utrecht, d'après laquelle il était défendu à un membre de la Confédération de traiter en particulier avec les puissances étrangères; que c'était de plus un manque de bonne foi de la part des Etats de Hollande, qui s'étaient engagés à ne prendre aucune décision, relativement à la charge

(1) Wag., t. XII, p. 334.
(2) *Ibidem*, p. 337.

de capitaine-général de l'Union que d'un commun consentement de toutes les provinces confédérées; que la demande de Cromwell, touchant l'exclusion du prince d'Orange, avait été rejetée comme une condition inadmissible, et que les Etats-Généraux avaient cru accorder assez de garanties au Protecteur d'Angleterre, en y insérant la clause : que l'on exigerait des stathouders et capitaines-généraux futurs de jurer l'observation du traité de paix dernièrement conclu avec la Grande-Bretagne; que, cette clause ayant été approuvée par le Protecteur et la paix signée, c'était une ruse indigne d'un confédéré de leur imposer, par les voies d'une négociation insidieuse et même criminelle, ce qu'ils avaient rejeté, à peu de différence près; que, d'après l'exemple qu'ils avaient sous les yeux, les Etats de Hollande semblaient vouloir s'arroger la souveraineté sur les autres provinces, pour faire, à la première occasion, le sacrifice de leur indépendance à Cromwell; et qu'au plus léger sujet d'ombrage, à la moindre insinuation de la part des Etats de Hollande, on verrait cet homme impérieux s'attribuer le droit de provoquer des changements dans les Provinces-Unies, et d'exclure du gouvernement ceux qui lui seraient suspects ou qui refuseraient de plier le genou devant lui. Ils ajoutèrent que, dans un État libre, le dernier des citoyens avait des droits à la protection du gouvernement, et qu'à bien plus forte raison, ce droit pouvait être réclamé par le rejeton de ceux qui, par leur courage et leurs sacrifices, avaient fondé et consolidé la République. « De quel tort, de quel crime pouvez-vous accuser un enfant pour le proscrire ainsi, lui et toute sa » postérité? Et cette lâche condescendance pour Crom- » well ne doit-elle pas rendre la République le jouet et » la fable des nations? » Ils tracèrent ensuite un tableau

rembruni des discordes civiles qui seraient la suite inévitable de cette mesure imprudente; ils dirent que le peuple conservait une vénération profonde pour la Maison d'Orange, malgré l'état d'abaissement où on cherchait à la réduire ; que le mécontentement de ce peuple ne tarderait pas à se manifester par des soulèvements, et que la République serait bientôt un vaste théâtre de dissensions civiles, traînant à leur suite des calamités incalculables. Les plus ardents n'hésitèrent pas à dire que la mesure qui faisait le sujet de leur délibération n'était pas l'ouvrage de Cromwell, encore moins celui des États de Hollande, mais une machination secrète, qui ne devait être mise que sur le compte du conseiller pensionnaire de Witt et de cinq ou six principaux chefs d'une cabale, ennemie implacable de la Maison d'Orange, à qui la gloire et la popularité de cette Maison étaient odieuses, parce qu'elles faisaient un contraste trop frappant avec l'impopularité dont leur administration était frappée.

Une accusation aussi hardie, lancée comme un brandon de discorde et un appel aux passions de la multitude, ne pouvait être réfutée victorieusement que par celui qui avait exigé l'*acte d'exclusion*. Cromwell le fit dans une lettre qu'il adressa aux Etats de la province de Zélande. Il leur dit qu'il n'aurait jamais consenti à la paix sans la promesse formelle d'exclusion, soit par la Confédération entière, soit par les Etats de Hollande en particulier. Il s'attacha aussi à leur recommander le maintien de la bonne intelligence entre les provinces confédérées et de la paix avec l'Angleterre, comme le seul moyen qui pût rétablir le commerce des Provinces-Unies, et garantir de toute atteinte la liberté et la religion des deux

pays (1). Mais cette démarche du Protecteur, loin de calmer l'irritation des esprits, ne fit que fortifier davantage l'opinion que Cromwell et la faction de Loevestein avaient confondu leur haine contre les descendants de Charles Ier.

Les Etats de Hollande, de leur côté, ne gardèrent pas le silence ; et, pour donner plus de publicité à leur défense, ils eurent recours à la voie de la presse. On vit paraître un Mémoire qui renfermait les vues et les principes politiques du parti dominant à cette époque (2). On examinait ouvertement, dans cet écrit, des questions que, jusqu'alors, on n'avait pas osé soulever, dans la crainte de déplaire à la multitude. Mais les Etats de Hollande, enhardis par le succès de leurs négociations secrètes, sûrs de l'appui de l'Angleterre, et pensant que le moment de s'expliquer était enfin arrivé, levèrent le voile qui avait jusque-là couvert leurs desseins. De Witt, qui, plus que tout autre, avait contribué à la conclusion de la paix, et partant à l'exclusion, fut encore celui qui eut le plus de part à la rédaction d'un Mémoire qui, tout en augmentant sa réputation d'habileté, ne fit que le rendre plus odieux à ses ennemis.

Les Etats de Hollande commençaient par un exposé des démarches qu'ils avaient faites auprès du Protecteur, pour le faire désister de l'exclusion ; ils ajoutèrent que l'espoir de réussir à cet égard avait été détruit par le fait même des partisans du prince d'Orange, qui, pendant le cours des négociations, avaient, par des mesures imprudentes, réveillé toutes les appréhensions du gouverne-

(1) Lettres de Cromwell aux Etats de Zélande, des 16 juin et 26 oct. 1654. — Lettre des Etats de Zelande au Protecteur, du 7 août 1654.

(2) *Déclaration des Etats de Hollande*, ou Examen des Maximes fondamentales du Gouvernement des Provinces-Unies, du 25 juillet 1654.

ment anglais; et que, de ce moment, Cromwell s'était montré plus intraitable que jamais sur ce point, ne leur laissant que l'alternative d'y consentir, ou de voir continuer la guerre.

Après ce début, ils s'étonnent qu'on veuille rejeter sur eux tout l'odieux de cette mesure; ils rappellent que si on avait suivi leurs conseils, on aurait vraisemblablement évité la guerre avec l'Angleterre, et ils accusent les partisans de la Maison d'Orange de l'avoir provoquée. Ils exposent les maux qui en sont résultés pour l'Etat, la décadence du commerce, l'épuisement des finances, enfin le besoin du retour de la paix pour garantir la Hollande d'une ruine complète.

Après avoir démontré la nécessité de leur consentement à l'exclusion, ils passent à un exposé de leur droit à cet égard.

Cette mesure ne pouvait être considérée que comme une affaire domestique, qui ne regardait que la Hollande en particulier; nul doute que, dès-lors, les Etats eussent le droit d'y consentir sans consulter les autres provinces. Ils avouaient cependant que, si, par suite d'engagements particuliers, contractés entre les Etats de Hollande et de Zélande, les premiers ne pouvaient se donner un stathouder sans le consentement des Etats de Zélande, ce consentement n'était point applicable dans les circonstances présentes, puisque l'exclusion devait avoir moins d'influence sur la marche des affaires que l'élection d'un stathouder et capitaine-général.

Ils prouvèrent par des exemples, que si, à la vérité, un membre isolé d'une Confédération, semblable à celle dont ils faisaient partie, ne pouvait faire la guerre ou conclure la paix sans le consentement de ses confédérés, rien ne l'empêchait, cependant, de traiter avec l'ennemi,

dans le but de procurer la paix à la Confédération entière; qu'à bien plus forte raison, on ne pouvait contester à un membre isolé la faculté de renoncer à des droits qui lui appartenaient exclusivement, quand il voyait que ce sacrifice était utile et nécessaire à ses intérêts et à ceux de l'Etat dont il faisait partie.

Les Etats de Hollande insinuèrent que, puisque les six autres provinces attachaient tant de prix à la faculté de pouvoir élever le prince d'Orange aux dignités que ses ancêtres avaient possédées, ils devaient par là même mesurer la grandeur du sacrifice qu'ils avaient fait, en se privant eux-mêmes de ce droit, pour procurer la paix à la République.

Quant à l'honneur et à la dignité de l'Etat, que les adversaires de l'exclusion prétendaient avoir été sacrifiés à cette occasion, pour captiver la bienveillance de Cromwell, ils soutinrent qu'une résolution, qui ne regardait que la province de Hollande en particulier, ne pouvait être considérée comme une mesure qui compromît l'indépendance nationale et la gloire de la République ; que la recherche de l'alliance du gouvernement anglais n'était pas plus déshonorante pour les Provinces-Unies, que pour les Cours de France et d'Espagne, qui avaient reconnu le nouvel ordre de choses établi en Angleterre, et conclu des traités avec cette puissance.

Passant de là aux troubles dont on annonçait que la République serait bientôt déchirée, ils dirent qu'on avait su les réprimer jusqu'alors, et que les Etats sauraient maintenir, dans les bornes de leur devoir, des esprits remuants et audacieux.

Ils démontrèrent enfin, dans un exposé historique, que les chefs éminents avaient constamment été les auteurs ou les instigateurs des troubles qui avaient affligé les Pro-

vinces-Unies depuis leur origine ; que l'Etat n'avait jamais été moins exposé à des dissensions civiles que lorsque le peu d'influence des stathouders, ou leurs expéditions militaires les avaient empêché de s'immiscer dans les affaires civiles et politiques ; ils récapitulèrent ce que le duc d'Anjou, le comte de Leicester, Maurice et Guillaume II avaient tenté d'exécuter pour augmenter leur pouvoir aux dépens de la liberté : « Les divisions actuelles, dirent-ils, avaient la même source, et la tranquillité ne régnerait dans l'Etat que du jour où l'on renoncerait franchement à l'idée de vouloir donner un chef réel ou imaginaire à la République. »

La nation, demandèrent-ils, est-elle déjà fatiguée d'une liberté obtenue au prix de si grands efforts, et conservée jusqu'à ce jour par une espèce de miracle ? Veut-elle donc abandonner un bien si précieux à des stathouders, pour qu'ils en disposent un jour à leur gré. Dans un Etat républicain, ce n'est ni une naissance illustre, ni l'avantage de compter des grands hommes dans sa famille, qui donnent des droits aux fonctions publiques : la chose la plus importante, c'est d'en éloigner ceux qui s'imaginent y être appelés par droit de succession, surtout s'ils comptent dans leur maison des hommes convaincus d'avoir porté atteinte à la liberté, et qu'on a loués et proclamés les sauveurs de la patrie, pour une action aussi coupable.

Loin de méconnaître les services que les princes d'Orange avaient rendus à certaines époques, ils firent observer que ces services avaient été largement reconnus par les honneurs extraordinaires et les trésors qu'on leur avait prodigués.

Enfin, comme les Etats de la Frise et de Groningue avaient spécialement insisté sur l'ingratitude d'abandonner la Maison d'Orange-Nassau, pour complaire à Crom-

well, les Etats de Hollande demandèrent à leur tour si ce reproche ne devait pas s'appliquer plus directement à ces deux provinces, qui avaient donné les premières l'exemple de cet abandon des descendants de Guillaume Ier, en choisissant leurs stathouders dans une branche collatérale de la famille de Nassau.

Ce Mémoire fut porté à l'Assemblée des Etats-Généraux et les Etats de Hollande l'envoyèrent ensuite aux différentes provinces où il donna lieu à de nouveaux débats et à des protestations énergiques.

Tandis que dans les assemblées délibérantes les partis défendaient de part et d'autre leurs principes politiques et leurs droits, on excitait le peuple à de nouveaux désordres. Le parti de Witt redoutait surtout la disposition des esprits en Hollande ; car le Mémoire des Etats y avait excité un vif mécontentement. On disait hautement qu'en ayant recours à la voie de la presse, ils en avaient appelé au jugement du peuple, et qu'ils devaient s'attendre à être jugés par lui.

Mais le peuple manquait de chef. Le désaccord régnait même entre les partisans de la Maison d'Orange ; les uns se bornaient à désirer la désignation du prince pour l'époque de sa majorité ; les autres, plus ardents et moins raisonnables, voulaient le rétablissement immédiat du stathoudérat et de toutes les autres fonctions exercées naguère par les princes d'Orange, et la nomination d'un lieutenant, pour remplacer le prince durant sa minorité. Ce manque d'accord faisait la faiblesse du parti, qui cependant avait la force numérique dans les Provinces-Unies; mais, n'ayant pas de chef capable d'être mis à sa tête, son système politique n'était qu'une théorie inapplicable pour le moment.

Le parti de Witt, au contraire, quoique numérique-

ment le plus faible, puisait sa force morale dans un chef habile et vigilant, qui, en le dirigeant, lui imprimait de l'unité, de la consistance et le mettait à même de déjouer les essais mal combinés et plus mal exécutés encore par ses adversaires, pour le culbuter.

L'*acte d'exclusion* fut maintenu, malgré les attaques auxquelles il avait été en butte, et, les négociations avec l'Angleterre terminées, Beverningh revint en Hollande, et déclara sous serment à l'Assemblée des Etats de cette province, que ni lui, ni personne, n'avait excité Cromwell à l'exclusion comme une condition de la paix. La même déclaration fut faite, quelques mois après, par Nieuwpoort, à son retour d'Angleterre (1). On n'en considéra pas moins le parti de Witt comme l'artisan de cette machination contre la Maison d'Orange, quoique le conseiller pensionnaire n'épargnât rien pour rejeter tout l'odieux de cette mesure sur le gouvernement anglais. La paix, d'ailleurs, si désavantageuse aux Provinces-Unies, ne fut profitable qu'à ce parti. N'était-ce pas un motif suffisant pour mettre sur son compte ce dont lui seul devait recueillir les fruits et les avantages? Tel fut le jugement que le public en porta à cette époque, et l'histoire, juge plus impartial et plus équitable, l'a confirmé. « Cette que» relle fut avantageuse au jeune prince, dit Lingard, par » suite du déplaisir avec lequel le peuple vit l'entremise » d'un pouvoir étranger, ou plutôt, comme on le quali» fiait, d'un usurpateur, dans les affaires intérieures de la » République (2). »

XII. C'est ainsi qu'en très-peu d'années (de 1650 à 1654), s'établit la suprématie de fait de la Hollande dans la République; suprématie injuste, parce

(1) Wag., t. XII, p. 369.
(2) Dumont, 79.— Thurloe, t. II et III.— Leclerc, I, 345.— Basnage, I, 342.

qu'elle faussait le principe d'égalité établi par l'Union, et réduisait les six autres provinces à recevoir la loi de la plus puissante.

Avec cette prépondérance se consolida le système oligarchique, qui faisait la base de la politique de Jean de Witt : système mille fois plus vicieux que celui auquel il avait succédé; car, quoique le stathoudérat fût une institution peu conforme à l'esprit d'un gouvernement républicain, il réunissait cependant à de grands défauts quelques avantages précieux, que le système oligarchique ne possédait pas. Le gouvernement de la République se trouva alors tout entier entre les mains de quelques familles en possession du privilége de donner des magistrats aux principales villes de la province de Hollande, ayant de Witt à leur tête. Et ce gouvernement monstrueux a cependant été considéré par quelques historiens, bien peu au fait de l'histoire des Provinces-Unies, comme l'âge d'or de la liberté dans la République !

Ces familles, aussi avides d'autorité que les stathouders, n'auraient jamais consenti à accorder la moindre part de ce pouvoir au peuple ; car, par la suppression du stathoudérat, le peuple n'avait acquis aucune influence dans le gouvernement provincial ou dans l'administration municipale. Le peuple, dont le grossier bon sens n'est malheureusement que trop souvent méprisé, voyait les choses et murmurait : « Vous nous parlez de liberté ; » mais cette liberté n'existe que pour vous, pour vos » amis et pour vos protégés ; vous criez contre les excès » de pouvoir des stathouders, mais vous-mêmes, vous » vous arrogez un despotisme insupportable aux six » autres provinces. » Cependant, ce serait mal juger les hommes qui dirigeaient, à cette époque, les affaires

publiques en Hollande, que d'attribuer uniquement leur politique à des vues égoïstes, ou de les accuser d'y avoir sacrifié les intérêts de leur patrie. De Witt lui-même, quoique chef de parti, ne songea jamais à étendre les attributions de son ministère; on le vit toujours prêt à y renoncer à l'expiration du temps fixé pour sa durée (1). Peu avide de richesses, son traitement annuel comme conseiller pensionnaire ne s'élevait qu'à 2,000 florins par an. Sans approuver les moyens qu'il employa pour faire triompher son système gouvernemental, on lui doit la justice de reconnaître qu'il fut toujours fidèle aux principes politiques qu'il avait embrassés. Indépendamment de l'ambition personnelle, dont ses plus chauds partisans ne sauraient le disculper, il croyait de bonne foi travailler à l'avantage de la province dont il était le ministre, en cherchant à prévenir le retour d'un ordre de choses qu'il croyait dangereux pour son pays, et en y consolidant la liberté telle qu'elle s'offrait à son esprit. Ce trait distinctif du caractère de de Witt est digne de fixer l'attention, surtout quand on jette les yeux sur la conduite des hommes qui se signalèrent, à cette époque, dans les factions qui agitèrent la France et l'Angleterre. Frondeurs et puritains sacrifièrent toujours la cause qu'ils avaient défendue, sitôt qu'ils crurent de leur intérêt de changer de rôle. De Witt, au contraire, resta attaché avec une fermeté inébranlable à ses opinions, et leur fit le sacrifice de sa vie.

XIII. Si la condescendance de de Witt envers Cromwell est une tache dans la vie de ce ministre; s'il eut la faiblesse de sacrifier la dignité de la République dans le traité de Westminster, ce même ministre qu'on vit

(1) Le Conseiller pensionnaire de Hollande n'était élu que pour cinq ans; de Witt fut réélu trois fois par les Etats de Hollande.

fléchir devant la volonté impérieuse de Cromwell, sut faire respecter son pays par les autres puissances de l'Europe. La fermeté qu'il déploya dans les négociations diplomatiques confiées à ses soins, dès qu'il crut le pouvoir de son parti solidement établi, prouve qu'il avait sincèrement à cœur la gloire de la République (1).

Il s'en fallait de beaucoup que le traité de Westminster eût débarrassé les Provinces-Unies de leur seul ennemi. Par son commerce, sa navigation et ses établissements coloniaux dans les deux Indes, les intérêts de la République se trouvaient mêlés à ceux des principales puissances du continent. De là un conflit de prétentions diverses, dont les suites furent souvent des brouilleries, qui dégénérèrent en hostilités ouvertes et en guerres ruineuses pour les Provinces-Unies comme pour leurs adversaires.

Depuis que les États-Généraux avaient isolé leur cause de celle de la France, en faisant une paix séparée avec l'Espagne (1648), la navigation des Provinces-Unies était exposée aux pirateries des armateurs français; car la France voyait avec jalousie son commerce maritime passé en grande partie aux Hollandais (2). Dans le but louable de rétablir cette source de richesse et de prospérité nationale, le gouvernement français imposa un nouveau droit sur tous les navires étrangers qui chargeraient ou déchargeraient des marchandises dans les ports du royaume, et ce fut à l'égard des vaisseaux hollandais que cette ordonnance fut exécutée avec le plus de rigueur; car le gouvernement français semblait résolu à relever sa navigation marchande aux dépens de celle des Provinces-Unies. Il commença par

(1) Van Hall, *Eloge de de Witt.*
(2) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. 29.

déclarer de bonne prise tous les bâtiments hollandais où se trouveraient des objets appartenant aux Espagnols, et ces déprédations furent souvent accompagnées de cruautés. Après s'être épuisés en réclamations inutiles, les États-Généraux résolurent de se faire justice eux-mêmes. De Ruiter, qui croisait dans la Méditerranée, pour réprimer les pirateries des puissances barbaresques, reçut l'ordre de protéger le commerce des Provinces-Unies contre les excès des armateurs français, et deux bâtiments corsaires de cette nation ne tardèrent pas à tomber entre ses mains. Cette capture irrita la Cour de France qui ordonna aussitôt la saisie des vaisseaux et des marchandises appartenant aux sujets de la République, et chargea de Thou, son ambassadeur à La Haye, d'exiger une réparation pour cette agression, et de notifier aux États-Généraux que ce n'était qu'à cette condition qu'on traiterait avec eux.

Cette déclaration produisit plus d'irritation qu'elle ne causa de frayeur aux Etats. Ceux de Hollande se prononcèrent pour l'emploi de mesures vigoureuses de répression ; mais les Etats-Généraux, plus modérés, furent d'avis de tenter d'abord la voie des négociations, et leur direction fut confiée au pensionnaire de Witt. Boreel, ambassadeur de la République en France, parla avec une noble fierté dans une audience qu'il obtint du roi. Il dit que depuis neuf ans les armateurs français avaient pris ou attaqué environ trois cents navires hollandais, et qu'un tel état de choses était intolérable. Mais Louis XIV répondit avec hauteur que de Ruiter avait insulté son pavillon dans une mer qui lui appartenait; et l'ambassadeur des Etats-Généraux, prévoyant toutes les conséquences d'une prétention aussi exorbitante, se borna à la contester sans toutefois la combattre trop

ouvertement. Cette liberté républicaine déplut au cardinal Mazarin qui assistait à cette audience. Il interrompit à plusieurs reprises le discours de Boreel, qui, sans se déconcerter, et sachant peut-être que Mazarin lui-même tirait des profits énormes des armateurs, insista toujours sur la répression de ces violences exercées en pleine paix contre le commerce hollandais.

Le langage énergique de Boreel obtint surtout l'assentiment des Etats de Hollande, qui, voyant que la Cour de France persistait dans ses injustes prétentions, provoquèrent alors, dans l'intérêt du commerce de leur province, une résolution des Etats-Généraux tendant à user de représailles. Une saisie, accompagnée d'une défense de trafiquer en France, et d'une proposition d'envoyer des forces navales pour faire le blocus de quelques ports de ce royaume, rendit enfin le gouvernement français plus traitable. De Thou, en voyant ces préparatifs, changea de langage et dit que sa Cour se tiendrait pour satisfaite, en obtenant la restitution des vaisseaux capturés par de Ruiter, soit en nature, soit en valeur équivalente, et qu'à ces conditions il s'engageait à faire lever la saisie des marchandises hollandaises en France, et à poser les bases d'un traité de commerce avec les Etats-Généraux. Ces conditions furent acceptées; mais les intrigues du cardinal Mazarin retardèrent la conclusion de cette négociation, qui ne se termina, du côté de la France, que par l'appréhension de voir tomber une flottille française, composée de cinq vaisseaux, au pouvoir de Ruiter. Quant aux négociations relatives à un traité de navigation et de commerce, elles demeurèrent sans résultat (1).

XIV. Depuis plusieurs années, la République était

(1) Wagr., t. XII, p. 444, 454.

brouillée avec la Cour de Portugal. Des démêlés survenus relativement à la possession du Brésil donnèrent lieu à cette mésintelligence. Après le rétablissement de leur indépendance nationale, en 1640, les Portugais avaient repris une partie du Brésil aux Hollandais. La Compagnie des Indes-Occidentales ayant invoqué l'appui des États-Généraux, ceux-ci firent valoir leurs droits auprès de l'envoyé portugais à La Haye, qui répondit que son souverain n'avait pas le droit de forcer d'anciens sujets de la Couronne de Portugal à se donner à de nouveaux maîtres, dont les mœurs, le langage et la religion leur étaient également étrangers. Pour terminer ce différend, la Cour de Portugal offrit cependant une indemnité de huit millions de florins; mais les Etats-Généraux refusèrent toute proposition d'accommodement, soutenant que la conquête du Brésil ayant été faite du temps de la réunion de la monarchie portugaise à l'Espagne, le roi de Portugal avait perdu tous ses droits sur cette colonie.

Cependant les habitants du Brésil s'étaient généralement révoltés, et la Compagnie, ne recevant plus le tribut annuel des produits du pays, ne put y envoyer les forces nécessaires pour défendre ce qui était encore en son pouvoir. Les Portugais profitèrent de cet état de choses, et récupérèrent successivement au Brésil tous les établissements qui restaient encore à la Compagnie hollandaise. La guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies venait d'éclater à cette époque, et la crainte de fournir aux armateurs l'occasion de se servir du pavillon portugais pour exercer des déprédations aux dépens du commerce hollandais empêcha la rupture immédiate entre les Etats-Généraux et la Cour de Lisbonne. Mais, en 1657, les Etats-Généraux résolurent d'envoyer une ambassade en Portugal, pour mettre un terme à cette

contestation. Les ambassadeurs des Etats partirent à bord d'une flotte qui devait être considérablement renforcée sur les côtes du Portugal par la jonction de quelques vaisseaux commandés par de Ruiter. On négocia sans succès, et la guerre fut déclarée au roi de Portugal, qui vit sa capitale mise en état de blocus par la flotte hollandaise. Les troubles du nord de l'Europe empêchèrent de pousser cette guerre avec vigueur, et ce ne fut que quelques années plus tard, en 1661, que le différend fut terminé par la voie des négociations; et moyennant une indemnité de huit millions de florins, que le gouvernement portugais s'engagea à payer, la Compagnie des Indes-Occidentales renonça à toutes ses prétentions sur le Brésil (1).

XV. Rien ne contribua plus à augmenter l'influence que la République commençait à prendre dans les affaires générales de l'Europe, que la fermeté déployée par les Etats-Généraux, en défendant la liberté du Nord contre les projets ambitieux de la Suède. Jusqu'alors, les Provinces-Unies n'avaient combattu que pour leur propre défense; mais, à cette époque, une nouvelle carrière s'ouvrit pour la République, qui se prépara dès-lors au rôle brillant, mais dangereux, qu'elle devait jouer plus tard.

Après l'abdication de la reine Christine, Charles-Gustave, fils de Jean Casimir, duc de Deux-Ponts, et de la princesse Catherine, sœur de Gustave-Adolphe, était monté sur le trône de Suède. Le règne de ce prince ne fut qu'un enchaînement de guerres. Il attaqua d'abord la Pologne, qu'il soumît en peu de temps, mais il

(1) Wag., t. XII, p. 455, et t. XIII, p. 14. — Aitzema, *Zaken van staat en oorlog.*, t. X, p. 118. — Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, p. 366. — Jean de Witt, *Secr. resol. van Holl.*, t. II, p. 309.

la perdit aussi promptement qu'il l'avait conquise. Il tourna ensuite ses armes contre le Danemarck (1657), et, dans le court espace de trois mois, Frédéric III se vit dépouillé de la plus grande partie de ses États. Ses revers, et surtout la crainte qu'inspiraient les succès du roi de Suède, lui procurèrent bientôt des alliés; et les Etats-Généraux, plus intéressés que les autres puissances, en raison de l'extension de leur commerce dans la Baltique, au maintien de l'équilibre du Nord, s'engagèrent à fournir un secours de six mille hommes au roi de Danemarck (1). La paix fut signée l'année d'après entre les deux rois, à Roschild; mais à peine fut-elle conclue, que le roi de Suède se repentit de n'avoir pas poussé ses conquêtes; et, au lieu de ramener ses troupes en Suède, il prit Cronenborg et alla mettre le siége devant Copenhague (1658). De Witt et Van Beuningen, bourgmestre d'Amsterdam, chargés à cette époque d'une mission auprès des Cours du Nord, décidèrent alors les Etats-Généraux à envoyer les secours promis au roi de Danemarck. On rapporte qu'à l'occasion d'une discussion entre la Suède et les Etats-Généraux, relativement au passage du Sund, le roi de Suède dit avec hauteur à Van Beuningen : « Alors je fermerai le passage du Sund. » A quoi le négociateur hollandais répondit : « Soit, mais j'en ai vu les clefs de bois dans le port d'Amsterdam (2). » Bientôt une flotte de trente-cinq vaisseaux, commandée par l'amiral de Wassenaer, fit voile pour la Baltique. Wassenaer devait délivrer Copenhague assiégée par les Sué-

(1) Traité d'alliance entre le roi de Danemarck et les Etats-Généraux, du 27 juin 1657.— Dumont, *Corps dipl.*, t. VI, p. 2, 141.— Aitzema, *Zaken van staat en oorlog.*, t. VIII, p. 912.

(2) Correspondance du conseiller pensionnaire de Witt avec Van Beuningen.

dois, et chercher l'occasion de détruire la flotte suédoise. Favorisé par les vents, il passa le Sund sans obstacle, le 29 octobre 1658; mais, à la sortie du détroit, il rencontra la flotte suédoise sous les ordres de l'amiral Wrangel. Le combat s'engagea aussitôt, et les deux monarques furent spectateurs d'une lutte qui devait décider de leur sort. La bataille fut sanglante : Wrangel avait quarante-deux vaisseaux sous ses ordres; mais une fausse manœuvre ayant séparé le vaisseau qu'il montait du reste de la flotte, sept vaisseaux hollandais se mirent à sa poursuite, et l'amiral suédois se sauva avec peine dans le port de Cronenborg, tandis que le reste de la flotte, après une déroute générale, chercha un refuge à Landscrona. Après cette victoire navale, la flotte des Etats alla ravitailler Copenhague, et le roi de Suède se vit obligé de changer le siége de cette ville en blocus; mais peu s'en fallut qu'il ne la prît dans un assaut général qu'il fit donner au commencement de l'année suivante (le 21 février 1659). Les secours des Etats-Généraux au roi de Danemarck furent alors augmentés de quatre mille hommes qui se joignirent aux deux mille qui se trouvaient déjà dans Copenhague. La flotte fut également renforcée; l'expédition, confiée à de Ruiter, hâta son départ, sur la nouvelle qu'une flotte anglaise allait porter des secours au roi de Suède.

Le gouvernement anglais ne voyait pas sans jalousie les Etats-Généraux s'arroger la qualité d'arbitre entre les deux puissances belligérantes. Cromwell, à la vérité, ne favorisait pas le projet du roi de Suède de détruire la monarchie danoise : l'intérêt de l'Angleterre était, à cet égard, conforme à celui des Provinces-Unies; mais le gouvernement britannique craignait que les Hollandais

ne profitassent de la circonstance pour faire assurer à leur commerce, dans la Baltique, des avantages préjudiciables à celui des Anglais, ou, qu'entraînés par leurs succès, ils n'affaiblissent trop la Suède. Le Protecteur était résolu à ne pas laisser succomber une puissance qui lui paraissait aussi nécessaire pour le maintien de l'équilibre politique en Europe, que pour la défense de la liberté de la Baltique, contre la trop grande prépondérance qu'une alliance intime entre le Danemarck et les Etats-Généraux pouvait donner à la République des Provinces-Unies. Ces considérations engagèrent le gouvernement anglais à y envoyer des forces navales, sous les ordres de l'amiral Montagu. Celui-ci déclara aux deux rois que ses ordres lui prescrivaient de travailler au rétablissement de la paix dans le Nord, et de se déclarer contre celui des deux qui s'y opposerait. Mais cette négociation traîna jusqu'au printemps de 1659, époque à laquelle il y eut une nouvelle révolution en Angleterre, par suite de la mort de Cromwell; et le nouveau Parlement, entièrement absorbé par les affaires intérieures, s'abstint de prendre une part active à la guerre du Nord.

La retraite des Anglais rendit les Etats-Généraux seuls arbitres du différend. La jonction de Ruiter et de Wassenaer fit monter leur flotte à plus de soixante-dix vaisseaux de guerre. Ils avaient à bord environ dix-sept mille hommes, tant soldats que matelots. Wassenaer, qui avait le commandement en chef des troupes de terre et de mer, ne remporta aucun avantage décidé contre les Suédois; et, bientôt après, rappelé dans sa patrie, il remit le commandement à de Ruiter, qui résolut de se signaler par un coup d'éclat. Dans ce but, il fit débarquer les troupes hollandaises et danoises dans l'île de Fuhnen, et ce débarquement ne tarda pas à être suivi

de la prise de Kartemunde. Les troupes s'y cantonnèrent, en attendant de nouveaux renforts, et, à leur arrivée, elles marchèrent sur six mille Suédois retranchés devant Nyborg. Les troupes de Ruiter firent des prodiges de valeur, et forcèrent les Suédois à chercher un refuge dans la ville, qui était foudroyée par la flotte des Etats : pressée de tous côtés, la garnison se rendit à discrétion, et la ville fut livrée au pillage. Cette défaite coûta la vie à deux mille Suédois, et le reste fut fait prisonnier. Après cet exploit, de Ruiter alla hiverner à Copenhague ; mais, en 1660, les affaires changèrent de face dans le Nord, par la mort du roi de Suède, Charles-Gustave. Son successeur, à peine âgé de cinq ans, occupait le trône ; mais l'administration du royaume était entre les mains d'un conseil de régence, qui se hâta de terminer une guerre qui avait été si funeste et si onéreuse pour la Suède. Pour accélérer la conclusion de la paix, de Ruiter bloqua la flotte suédoise dans le port de Landscrona, et, à cette époque, les Etats-Généraux furent, sans contredit, maîtres absolus du Sund. Mais l'intérêt de toutes les nations commerçantes était de ne pas tolérer que le détroit fût au pouvoir d'une seule puissance. Dans ces circonstances, l'Angleterre, la France et les Etats-Généraux s'engagèrent à consolider la paix dans le Nord, et à établir, pour bases du traité, des conditions qui garantissaient les droits de chacun (1). Le traité de Roschild servit de point de départ dans ces négociations, et la paix fut signée entre la Suède et le Danemarck le 6 juin 1660. Enfin, la paix générale qui venait d'être conclue à Oliva, le 3 mai 1660, entre la

(1) Traité entre l'Angleterre, la France et les Etats-Généraux, du 21 mai 1659. — Convention entre le Parlement britannique et les Etats-Généraux, du 24 juillet 1659. — Convention entre la France et les Etats Généraux, du 4 août.

Suède et ses autres ennemis, rétablit dans le nord de l'Europe l'équilibre politique qui avait été rompu par les conquêtes de Charles-Gustave ; et la Suède, en conservant la Livonie, y obtint une influence encore plus considérable, sans que, pour cela, on lui attribuât une prépondérance dangereuse (1).

XVI. Dès le début de son règne, Louis XIV fut placé entre les merveilles produites par l'industrie, en Hollande, et les suites fatales de l'indolence espagnole. Il comprit que pour que la France n'éprouvât pas un jour le même sort que l'Espagne, il devait faire de son royaume un centre d'industrie et de commerce. Il fut admirablement secondé dans cette noble pensée par Colbert.

Mais alors se développa aussi un nouveau sujet de rivalité entre la France et les Provinces-Unies. Celles-ci s'étaient en grande partie mises en possession du métier lucratif de fournir les marchés français ; aussi, quand on vit que les pensées de Louis XIV se dirigeaient vers l'extension de l'industrie, du commerce et de la navigation dans ses Etats, les marchands hollandais furent alarmés et se crurent lésés. De ce jour, les guerres entre la France et la République ont toujours été des guerres politiques et mercantiles, et la question des tarifs y occupait une place au moins aussi importante que celles de la politique et de la religion. Il est même très-croyable que si les marchands hollandais n'eussent pas trouvé des rivaux en France, les questions d'agrandissement territorial et celles soulevées par la religion n'eussent pas eu autant de retentissement en Hollande ; qu'on y aurait enduré bien des choses de Louis XIV, s'il avait laissé aux Hollandais le monopole fructueux du com-

(1) Wag., t. XIII, p. 462, 479. — Schoel, *Histoire des Traités de paix*, t. XII, p. 268. — *Hist. des Gouvernements du Nord*, par Williams.

merce dans ses États. Tel est l'esprit marchand; le lucre, avant tout : la religion, l'honneur, la dignité, la sûreté, tout cela ne vient qu'après la soif de gagner de l'argent.

XVII. Pendant les cinq ou six années qui suivirent le traité de Westminster, la République fut en paix à la fois avec la France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Empire. Cette circonstance permit à de Witt de s'occuper activement de l'administration de la Hollande; car, quelques années plus tard, après la paix des Pyrénées et le rétablissement des Stuarts, ses soins furent absorbés par le besoin de détourner les dangers dont la République était alors menacée, tantôt par la France et tantôt par l'Angleterre.

Réduite à sa plus simple expression, la théorie gouvernementale de de Witt se résume dans ces deux points : suprématie absolue de la province de Hollande dans le corps de l'Union à l'intérieur; et, dans les affaires extérieures, neutralité armée de la Confédération entière vis-à-vis des puissances étrangères.

Le premier point découlait de l'étendue, de la population, de la richesse et des nombreux avantages que la province de Hollande avait sur les autres provinces de l'Union. Il y avait, d'ailleurs, jusqu'à un certain point, compensation, s'il n'y avait pas positivement justice distributive; car la Hollande fournissait pour sa part près de cinquante pour cent dans les frais, charges et impôts de la généralité.

Le second point, la neutralité, est la ressource ordinaire des faibles contre les forts; aussi profite-t-elle rarement aux premiers. L'application que de Witt chercha à en faire à la Confédération fut sans résultat. Non-seulement elle ne détourna pas la guerre, mais elle priva

la République d'amis et d'alliés pour l'aider à repousser les agressions de ses ennemis.

Pour maintenir cette supériorité de la Hollande, fondée en grande partie sur ses richesses et ses ressources commerciales, de Witt s'attacha à leur donner le plus grand développement possible.

« La Hollande, dit-il dans ses Mémoires, ne peut » nourrir les habitants du produit de son sol, mais elle » est très-bien située pour tirer sa subsistance de la mer, » et il n'y a pas de pays en Europe plus favorable au » commerce. Ses pêcheries, ses manufactures, son com- » merce et sa navigation étant les véritables sources de » sa richesse, il est utile de favoriser ces branches d'in- » dustrie, et d'exempter le plus possible ceux qui s'y » livrent de payer des droits à l'Etat ; car l'élévation des » impôts est ruineuse à la prospérité de la Hollande, et » c'est détruire par la racine la prospérité du pays que » d'imposer ce qui fait la source de sa richesse. »

Il condamne les compagnies privilégiées et les corps de métiers, comme nuisibles au développement de l'industrie et du commerce ; mais il recommande l'établissement de colonies, comme une chose avantageuse à la navigation et au commerce. Il signale les abus des Compagnies des Indes-Orientales et Occidentales ; sociétés particulières, qui ne profitent qu'à quelques individus, et qui ne voudraient pas de son système de colonisation, parce que ni les directeurs, ni les actionnaires n'y trouveraient le moyen de réaliser de gros bénéfices.

Enfin, à une époque où l'intolérance religieuse faisait de nombreuses victimes, et forçait beaucoup d'entre elles à s'expatrier et à s'établir à l'étranger, de Witt avait adopté des vues très-larges sur la tolérance religieuse, disant que l'établissement de la liberté des cultes était le

meilleur moyen d'attirer et de conserver en Hollande les étrangers qui y apportaient leur industrie et leurs capitaux (1).

L'Etat, fondé à la suite d'une longue guerre, n'avait pu éviter de contracter des dettes; les particuliers étaient riches et pouvaient contribuer sans efforts à alléger ce fardeau, et le système des impôts indirects, qui s'était établi de bonne heure en Hollande, suffisait en partie à subvenir aux besoins du pays; car il a l'avantage de suivre constamment la progression de ces besoins, s'élevant à mesure du développement de l'industrie et du luxe. Comme administrateur, les vues de de Witt étaient larges. De nos jours, ses principes auraient été qualifiés de libéraux.

La paix permit à de Witt de s'appliquer à réparer le désastre que les guerres précédentes avaient mis dans les finances de la province de Hollande. Sa dette s'élevait à cent quarante millions de florins, somme énorme à une époque où l'on ne connaissait pas encore les abus auxquels le système du crédit public donna lieu plus tard. L'application de de Witt à introduire des améliorations dans ce service lui permit de réduire les intérêts de cette dette de cinq à quatre pour cent, et de diminuer par là les dépenses annuelles de la Hollande d'un million quatre cent mille florins (2).

Tout en restant fermement attaché à son principe, d'assurer une supériorité incontestable à la Hollande dans la Confédération, de Witt s'appliqua aussi à rétablir la bonne intelligence entre les provinces et à faire disparaître l'agitation qui avait régné depuis plusieurs années dans la République. Ses efforts ne furent pas sans succès; cependant

(1) *Mémoires de de Witt*, partie I, p. 17-53.
(2) Wag., t. XIII, p. 434.

il ne parvint pas à étouffer le ferment de jalousie qui animait les autres provinces contre la Hollande, et les moindres circonstances paraissaient souvent devoir amener un nouveau sujet de division entre les Etats confédérés. Telle fut, entre autres, la mort du feld-maréchal de Brederode en 1655 (1). Deux concurrents se présentèrent pour remplir ces hautes fonctions militaires : le prince Guillaume-Frédéric de Nassau-Dietz, stathouder des provinces de Frise et de Groningue, et Jean-Maurice, prince de Nassau-Siégen, qui s'était fait une réputation brillante comme gouverneur-général du Brésil. Ces deux princes avaient chacun leurs partisans dans l'assemblée des Etats-Généraux ; car toutes les provinces, à l'exception de celle de Hollande, étaient d'avis de donner un successeur au feld-maréchal de Brederode. Mais les Etats de Hollande s'y opposèrent, soit jalousie de leur part, soit crainte que Cromwell ne considérât l'élévation d'un prince de la famille de Nassau au commandement en chef des armées de la République comme une infraction au traité de Westminster. Ils persistèrent dans leur refus, et le motivèrent sur l'inutilité de donner un commandant en chef à l'armée, attendu que chaque province avait une autorité pleine et entière sur les troupes qui étaient à sa solde. Un fait incontestable, c'est que, de cette époque, date le déclin et la désorganisation des forces de terre de la République. L'armée ne fut plus qu'une vaine représentation ; la discipline s'y relâcha et les grades ne furent plus accordés au mérite réel. Il suffit, pour devenir officier, d'être parent ou protégé de de Witt et des hommes de son parti ; aussi, plus tard, quand les dangers de l'Etat obligèrent ses chefs d'avoir recours à cette armée, la trouvèrent-ils désorganisée, indisciplinée et plus mal commandée encore.

(1) Wag., t. XII, p. 412, 428.

Cependant, malgré toute l'énergie de de Witt et sa ferme volonté, il ne put jamais parvenir à ramener la majorité des esprits au système gouvernemental introduit depuis la mort du dernier stathouder, quoique, par ses efforts constants, il fût parvenu à remettre toutes les places de l'administration générale et communale en Hollande entre les mains d'hommes dévoués à sa cause et à ses principes. Il n'en fut pas de même dans les autres provinces, où, ne possédant aucune autorité, il ne pouvait agir que par les voies de la persuasion. Là, des intrigues incessantes entretenaient l'esprit de désaffection contre de Witt et son parti, et y fomentaient le trouble et la division. Ces luttes, dont le caractère variait, d'après les localités et les passions individuelles de ceux qui les dirigeaient, avaient toutes cependant une couleur générale; car, au fond de toutes ces dissidences, on retrouvait toujours deux partis, qui étaient en présence : celui de de Witt ou de l'oligarchie, et celui d'Orange ou du stathoudérat (1).

Tous les deux voulaient, à la vérité, la République; mais chacun d'eux voulait une République organisée conformément à ses opinions et à ses sympathies.

La République des amis de la Maison d'Orange était une République fortement empreinte de l'esprit de la monarchie; ils se groupaient autour du stathoudérat, qu'ils regardaient comme une institution conservatrice. En fixant de justes limites à cette magistrature suprême, les écarts momentanés d'un chef unique leur paraissaient moins à craindre que l'omnipotence d'un petit nombre de magistrats.

Le parti de Witt ne voyait dans la République que

(1) Wag., t. XII, p. 395, 411. — Aitzema, decl. III, p. 1307. — Lettres de de Witt, t. III, p. 25. — Mémoires de de Witt, IIe partie, ch. V, p. 313.

l'expression de la volonté du petit nombre, l'Etat tout entier concentré entre les mains de quelques sommités sociales. Il soutenait, et cette opinion était, jusqu'à un certain point, justifiée par l'expérience, que les bornes qu'on cherche à imposer au pouvoir d'un chef suprême ne sont qu'une barrière illusoire, quand il vise à une autorité illimitée.

Le peuple était légalement en dehors de toutes ces discussions, car il ne participait ni directement, ni indirectement par voie d'élection au gouvernement, ce qui rendait ses affections et ses haines d'autant plus ardentes. En le voyant gémir au foyer domestique sur l'abaissement de la Maison d'Orange, on put prévoir qu'un jour, las de ces disputes, il ferait entendre sa voix sur la place publique, et qu'alors, aussi, il ferait un acte de souveraineté.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

LOUIS XIV

ET LA PAIX DES PYRÉNÉES.

« *Nullius impar.* »

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. Introduction à ce chapitre.
II. Le cardinal de Richelieu et son administration.
III. Mort de Richelieu, le cardinal Mazarin lui succède (1642).
IV. Mazarin et la Fronde (1648-1652).
V. Continuation de la guerre entre la France et l'Espagne.
VI. Paix des Pyrénées (1659).
VII. Mariage de Louis XIV (1660).
VIII. Négociations qui suivirent le mariage de Louis XIV (1661).
IX. Louis XIV exige la préséance sur le roi d'Espagne et l'obtient.
X. Situation de l'Espagne après la paix des Pyrénées.
XI. La France puissance dominante en Europe.
XII. La monarchie française personnifiée dans Louis XIV.
XIII. Politique des Provinces-Unies après la paix des Pyrénées, à l'égard de la France.

LOUIS XIV

ET LA PAIX DES PYRÉNÉES.

I. Pendant le règne des deux derniers rois de la Maison de Valois, la France fut livrée à la plus sanglante anarchie, et réduite à un état de faiblesse qui fit concevoir au Roi d'Espagne, alors très-puissant, l'idée de se rendre maître de la France, et de placer sur ce trône un prince de sa Maison ; car Philippe II conçut pour la France le projet que Louis XIV conçut pour l'Espagne, au jour de la décadence de cette monarchie.

La ligue fomentée par Philippe II eût réduit la France sous la domination espagnole, si le roi d'Espagne n'avait été arrêté dans ses projets par la Révolution des Pays-Bas. Ce soulèvement et la formation de la République des Provinces-Unies furent, en grande partie, ce qui sauva la France vers la fin du XVIe siècle.

Mais, avec Henri IV, l'aspect de la monarchie chan-

gea; la rentrée du Roi dans le sein de l'Eglise lui ouvrit la voie au trône, et l'édit de Nantes, en donnant une existence légale et politique aux calvinistes dans l'Etat, y assoupit ces ferments de discordes qui y avaient exercé une si fatale influence sous Charles IX et Henri III.

Cependant, comme les protestants étaient en armes, ils ne voulurent les déposer qu'à la condition qu'on leur donnerait des places de sûreté. Il fallut y consentir, pour pacifier le royaume; mais cet état de choses y créa une espèce d'*imperium in imperio* qui devînt, dans la suite, un nouveau sujet de troubles dans l'Etat.

Henri IV se montra fidèle allié de la République des Provinces-Unies; il trouvait en elle un auxiliaire admirable pour arrêter l'Espagne, et cette politique fut suivie sous son successeur, Louis XIII, dont la minorité orageuse aurait pu fournir à l'Espagne le moyen de renouer ses anciennes intrigues en France, et, avec elles, de reprendre ses projets ambitieux.

Louis XIII était un homme et un roi fort médiocre; mais il trouva dans Richelieu un grand homme et un grand ministre; Louis XIII occupa le trône et Richelieu régna.

A l'aide de cette omnipotence du ministre, celui-ci put fonder son système politique, qui tendait à étendre la prérogative royale: à l'intérieur, en abaissant les grands, et en écartant tout ce qui pouvait faire ombrage à la Couronne, et à l'extérieur, à agrandir la France par des conquêtes sur des voisins hors d'état de se défendre.

C'étaient là des questions que le glaive seul pouvait décider; le cardinal le tira hardiment.

Il eut la guerre avec les grands vassaux et avec les calvinistes à l'intérieur, et hors du royaume avec les deux branches de la Maison d'Autriche. Il attaqua l'une dans

l'Empire et l'autre dans les domaines de la monarchie d'Espagne.

II. Les affaires du royaume étaient dans l'état le plus déplorable, lorsque Richelieu fut appelé à la tête du Conseil.

La minorité de Louis XIII avait fait tomber la direction de l'Etat des mains de Sully dans celles d'une femme : Marie de Médicis était régente du royaume.

Ainsi, de 1610 à 1624, on peut dire qu'il se présente un temps d'arrêt dans la marche ascendante que Henri IV et Sully avaient imprimée à l'Etat. Ces quatorze années ne sont remplies que d'intrigues, de cabales, de factions de grands seigneurs qui se disputent pour le pouvoir et pour l'argent de l'Etat.

On sait quel fut le prétexte des cabales qui agitèrent la minorité de Louis XIII, et quels épisodes burlesques ou sanglants elles ont produits. La régente Marie de Médicis avait pour favori l'Italien Concini, qui, dans sa courte fortune, avait gagné 32 millions, le titre de maréchal, un nombre infini de dignités et de places. Et ce n'était pas le scandale d'une pareille faveur que la noblesse française attaquait dans l'Italien parvenu ; les princes du sang les plus fiers seront ses amis, ses courtisans, quand ils y trouveront leur profit; ses ennemis irréconciliables quand l'opposition offrira plus de chances de gain. Peut-être même Concini ne serait pas tombé, car il était devenu assez riche pour acheter tous les envieux, si le roi n'avait pas eu de son côté un favori ambitieux qui s'ennuyait de rester à la seconde place.

Louis XIII, échauffé par les instances du duc de Luynes, le plus habile fauconnier du royaume, et dont ce talent avait fait la fortune, conspira lui-même contre le favori de sa mère, et ne trouva pas d'autre moyen que de le

faire égorger lâchement sous la porte du Louvre. « Merci, » mes amis, dit le Roi de France aux assassins qui venaient » de le servir, maintenant je suis roi ! » Et le monarque inauguré par un assassinat fut porté en triomphe sur une table de billard, d'où il reçut les hommages et les félicitations de sa Cour. Le peuple eut aussi sa part dans cette noble action ; il prêta sa colère et ses outrages à l'auguste vengeance de son roi, et c'est sur lui que, plus tard, on en rejeta tout l'odieux (1).

Enfin la France, fatiguée de désordres, rencontre un maître assez habile pour la conduire dans la voie de ses destinées, assez fort pour écarter les obstacles qu'il pourrait rencontrer : ce maître fut le cardinal de Richelieu.

Alors la politique de Henri IV, si honteusement interrompue pendant quatorze années, est reprise au point où le premier roi de la Maison de Bourbon l'avait laissée.

En prenant la direction des affaires, le cardinal trouva les grands du royaume et le premier prince du sang, le duc d'Orléans, rebelles à l'autorité du roi ; les gouverneurs des provinces revêtus d'un pouvoir presqu'absolu ; les Parlements en guerre ouverte avec la Cour ; les relations avec les puissances étrangères négligées, le trésor épuisé ; le cabinet incertain sur la conduite qu'il avait à tenir ; l'armée sans ordre et sans discipline, et le trône sans dignité. Placé dans une position aussi difficile, le cardinal résolut néanmoins de revenir au projet favori de Henri IV, celui d'abaisser l'énorme puissance de la Maison d'Autriche, et l'abus que l'empereur Ferdinand II fit de ses succès, pendant les premières années de la guerre de trente ans, facilita l'exécution de ce plan, en procurant des alliés à la France dans l'Empire. Ceux-ci réunirent leurs efforts à ceux de Richelieu, pour abaisser la puis-

(1) *Hist. de Louis XIII*, par M. A. Bazin

sance impériale. Ils parvinrent à leur but, et la paix de Westphalie en fut le résultat.

Richelieu, circonspect et prudent avant d'avoir pris une détermination, persévérant et tenace quand il l'avait prise, forma et exécuta le projet d'élever la France au-dessus de toutes les puissances en Europe, et la royauté en France au-dessus de tout pouvoir qui pouvait en contrebalancer la puissance.

Au milieu d'une suite de complots dirigés contre lui par la reine-mère Marie de Médicis et Gaston, duc d'Orléans, frère du roi ; au milieu du désordre des finances, des murmures et des cabales de la noblesse, Richelieu, plutôt craint qu'aimé de Louis XIII, parvint à fonder les bases de cette énorme puissance qui rendit Louis XIV la terreur de l'Europe et de ses sujets.

Au moment où Richelieu entra au ministère, la France n'avait point de vaisseaux de guerre ; dix ans après, la flotte française brûla et coula à fond tout une flotte espagnole. La Cour de France payait aux Provinces-Unies 1,200 mille livres de subsides annuels, 1 million à la Suède, autant à la Savoie, et des sommes considérables à plusieurs princes de l'Empire. Les dépenses de la guerre et les sommes employées à la fortification des places frontières montaient à 60 millions par an ; mais tous ces sacrifices étaient comptés pour peu de chose, si, à ce prix, on pouvait arriver à amoindrir la puissance autrichienne, tant dans l'Empire qu'en Espagne, et rendre la France inattaquable par ses ennemis extérieurs.

Pour rendre la puissance royale illimitée, Richelieu trouva deux ennemis à terrasser : le parti politique calviniste, et les débris de la féodalité. Ces deux partis puissants se donnaient au besoin la main pour contrebalancer plus efficacement l'autorité royale.

Le parti calviniste avait une puissance matérielle très-redoutable, par l'occupation des nombreuses places de sûreté qu'il tenait depuis l'Edit de Nantes. C'étaient là autant de citadelles rivales de la puissance royale, d'où on pouvait la braver impunément, et d'où, au moindre signal, la guerre civile pouvait partir.

Richelieu vit que le moment était venu d'en finir avec cette puissance matérielle du parti calviniste, tout en respectant cette partie de l'édit de Nantes, qui touche la liberté de conscience. Ce que Henri IV n'aurait pu faire, son successeur pouvait l'entreprendre : ramener les places de sûreté sous l'obéissance du roi ; les enlever à ceux qui jouaient le rôle de petits souverains indépendants de la Couronne.

Quatre années suffirent à Richelieu pour arriver à ce résultat. L'année qui suivit son entrée au ministère (1625), une première guerre éclata avec les huguenots, qui, cependant, ne dura guère ; mais une seconde survint en 1627. Les huguenots étaient excités et appuyés par l'Angleterre ; des troupes anglaises firent une descente dans l'île de Ré, pour soutenir les protestants de La Rochelle. Ceci amena le siége de cette place par le cardinal ; elle résista pendant plus d'un an ; mais, tombée au pouvoir du Roi, l'influence du parti huguenot fut détruit en France.

Ce qui explique la facilité avec laquelle Richelieu mena cette entreprise à bonne fin, c'est que le protestantisme n'était pas national en France ; tandis qu'en Allemagne, où Richelieu le soutenait et combattait avec lui contre le parti catholique, le protestantisme s'était nationalisé, et avait jeté de profondes racines au cœur des populations germaniques.

Ce que le prince de l'Eglise détruisait en France, il le soutenait en Allemagne ; car là le parti catholique était

le grand appui de la Maison d'Autriche : par conséquent, Richelieu devait s'y joindre aux ennemis de l'Eglise, pour écraser plus facilement l'Empereur et le roi d'Espagne, les adversaires de la France.

La soumission de La Rochelle fut l'évènement le plus glorieux et le plus important du ministère de Richelieu.

Après ce coup fatal porté aux protestants, l'acte le plus significatif de l'administration du cardinal fut sa ferme volonté d'écraser sous le poids de l'autorité royale ce qui restait encore de l'ancien esprit d'indépendance féodale.

Les intrigues du premier prince du sang et de la Reine-mère contre le Cardinal fournirent à celui-ci l'occasion d'exécuter son projet. Ne pouvant faire tomber ni la tête de la mère, ni celle du frère de Louis XIII, il résolut de faire tomber celles des grands seigneurs de leur parti.

Gaston d'Orléans, toujours remuant, toujours inquiet, toujours faible et lâche, avait obtenu son pardon plus d'une fois, en sacrifiant ses amis; le frère du Roi s'était cependant aventuré de nouveau dans une conspiration pour renverser son ennemi. Cette fois-ci, il s'était adressé au Roi d'Espagne, et le duc d'Olivarès, ministre de Philippe IV, avait emprunté des sommes considérables pour soutenir le duc d'Orléans dans son projet de révolte, qui ne réussit point, mais entraîna ses partisans dans le malheur.

Déjà le duc d'Orléans, secouru par les Espagnols, était entré en Bourgogne, où il fut repoussé, et cet échec détermina sa prompte soumission. Pendant ce temps-là, le duc de Montmorency s'était déclaré pour lui en Languedoc ; mais il fut battu par le maréchal de Schomberg à la journée de Castelnaudary.

Il fallait un exemple à Richelieu ; il fallait qu'une tête

payât pour celle de Gaston d'Orléans, qui s'était hâté de quitter le royaume. Cette tête illustre, que Richelieu demandait comme un exemple capable d'effrayer les grands seigneurs du royaume, fut celle du duc de Montmorency.

Henri de Montmorency était duc et pair, maréchal, et autrefois amiral de France, gouverneur du Languedoc ; il était filleul du feu Roi, petit-fils de quatre connétables et de six maréchaux, beau-frère du premier prince du sang, neveu de la Reine-mère, allié à toutes les Maisons souveraines de l'Europe. Brillant de tous les dons de l'esprit et du corps, il s'était encore illustré par ses services militaires, et principalement par deux grandes victoires, l'une sur mer, qui assura la prise de la Rochelle, et l'autre sur terre, à Veillane, contre les forces réunies de l'Espagne, de l'Italie et de l'Empire.

Il était difficile de frapper plus haut, à moins de verser du sang royal.

Voici le drame tragique dans lequel la féodalité alla s'éteindre.

Louis XIII arriva à Toulouse le 30 octobre 1632, avec la Reine, le Cardinal, le maréchal de Schomberg et le garde-des-sceaux Châteauneuf. L'entrée de la Cour ne donna lieu à aucune réjouissance : une seule pensée sinistre préoccupait tous les esprits ; c'était une pensée de mort.

Près de frapper le plus grand coup d'Etat qui ait marqué sa domination, Richelieu ne perdit pas un moment pour répandre autour de lui la terreur. Dix mille hommes de troupes occupèrent la ville : l'Arsenal, l'Hôtel-de-Ville, les portes de la ville, les faubourgs et le domicile des habitants de Toulouse furent envahis par les troupes royales.

Le Parlement étant venu en grande pompe saluer le Roi, Louis XIII prit à part le premier président, et lui

déclara qu'il avait fait choix de sa compagnie pour juger le duc de Montmorency, sous la présidence du garde-des-sceaux. Cela ne s'était jamais vu, qu'un Parlement fût présidé par un autre que par un chancelier : on le fit observer au Roi. Il répondit qu'il le voulait, et tout fut dit. C'est en brisant l'indépendance d'un Parlement et les priviléges d'une antique municipalité, que Richelieu préludait au supplice du premier baron de France ; au lieu d'un coup il allait en frapper trois : la noblesse, la bourgeoisie et la magistrature allaient avoir leur dernier jour dans les murs de Toulouse, comme le calvinisme avait eu le sien le jour de la chute de La Rochelle.

Tout était donc préparé ; la ville tenue en respect, le Parlement réduit au silence, quand le duc arriva le 27 sous bonne escorte. Les mousquetaires du Roi attendaient le carrosse, mèche allumée : ils l'environnèrent et le conduisirent à l'Hôtel-de-Ville par des rues bordées de troupes. On conduisit le duc dans une petite chambre dont la cheminée et les fenêtres avaient été grillées.

Les commissaires du Parlement s'y rendirent le même jour pour l'interroger. « Messieurs, leur dit-il, vous n'êtes » point mes juges naturels, et je pourrais refuser de vous » répondre ; mais puisqu'il plaît au Roi que je réponde, » je le ferai : Je m'appelle Henri de Montmorency, duc, » pair et maréchal de France, et filleul du feu roi. J'ai été » pris en portant les armes contre sa Majesté. »

Toutes ses paroles marquèrent un grand cœur. Il avait déjà dit, en déchirant un Mémoire justificatif qui lui avait été adressé par sa sœur : « Mon parti est pris, je ne sais » pas chicaner ma vie. »

La consternation était universelle. L'Archevêque de Toulouse fit exposer le Saint-Sacrement dans toutes les églises et ordonna des prières de quarante-huit heures.

Les autres évêques de la province suivirent son exemple. Il y eut des processions publiques ; le peuple demandait à Dieu la vie du duc de Montmorency. Il y eut du mouvement parmi cette multitude : elle se porta tumultueuse sous les fenêtres du palais, en criant : Grâce ! grâce !

« Sire, dit alors le maréchal de Châtillon, que Votre » Majesté ait compassion de ce pauvre peuple qui implore » votre clémence. — Monsieur le Maréchal, répondit le » Roi, si je suivais les vœux du peuple, je n'agirais pas » en Roi. »

Tout-à-coup on vit paraître le duc d'Epernon. C'était un vieillard de quatre-vingts ans, débris vivant de l'autre siècle. Il était venu de Bordeaux pour implorer la clémence royale : il tombe aux genoux du Roi, mouille ses mains de larmes, rappelle les services du duc et de son antique famille. « Moi-même, s'écrie-t-il, et M. de Riche- » lieu aussi, quand nous suivions le parti de la Reine votre » mère, nous avons eu besoin de cette clémence que j'in- » voque aujourd'hui. »

Le Roi ne répondit rien.

« Sire, dit alors le vieillard en se relevant, je demande » au Roi la permission de rentrer dans mon gouverne- » ment. — Volontiers, répondit Louis XIII, je ne compte » pas moi-même faire un long séjour ici. »

A ces mots, on vit que le duc était perdu. Le 30, dès le matin, les troupes vinrent se ranger sur les places publiques et le long des rues. A sept heures, Montmorency se réveilla pour mourir. « Voici un grand jour, mon père, » dit-il à son confesseur : mettez la main sur mon cœur et » voyez s'il palpite. Je crains d'être indigne de la grâce que » Dieu m'a faite d'avoir un si grand mépris de la mort. » Son chirurgien se présenta pour bander ses blessures : « Non, mon ami, lui dit-il, une seule les guérira toutes. »

Sur les dix heures, le comte de Charlus, capitaine des gardes, vint le prendre pour le conduire au Parlement. Toutes les Chambres étaient assemblées sous la présidence de Châteauneuf. Quand le duc parut, la plupart des magistrats ne purent contenir leurs larmes. Il salua la Cour avec noblesse, et alla s'asseoir, la tête nue, sur la sellette, au milieu du parquet.

L'interrogatoire ne dura pas plus d'un quart d'heure. Il répondit avec toute la repentance d'un coupable aux questions qui lui étaient adressées. Seulement le garde des sceaux, qui avait été page de son père, lui ayant d'abord demandé son nom, selon l'usage : « Mon nom, répondit-il, vous devez le savoir, vous avez mangé assez » longtemps le pain de mon père. »

Quand il se fut retiré, les juges allèrent aux opinions. Châteauneuf, qui avait déjà condamné à mort le maréchal de Marillac, opina le premier. Les autres ayant approuvé du bonnet, sans mot dire, le duc fut condamné à perdre la tête sur la place des exécutions, et ses biens furent confisqués au Roi. Après cet arrêt, les membres du Parlement se retirèrent en toute hâte, et allèrent chez eux cacher leur honte et leur douleur.

Le duc était rentré dans sa prison ; il se dépouilla de l'habit magnifique qu'il portait, et se revêtit d'une simple chemise de toile blanche, qu'il avait fait faire pour entendre son arrêt de mort. Ce fut alors que le comte de Charlus vint lui demander, de la part du Roi, le bâton de maréchal et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

Le Roi jouait aux échecs avec M. de Liancourt, quand M. de Charlus revint. Tout le monde pleurait, Louis paraissait seul insensible à la douleur générale. M. de Charlus tomba à ses pieds et demanda grâce ; tous ceux qui étaient présents en firent de même. Le Roi répondit d'un

ton dur qu'il fallait que le duc mourût. Quand on lui apporta l'arrêt à signer, il supprima la confiscation des biens.

Ce fut dans la chapelle de l'Hôtel-de-Ville que des Commissaires du Parlement firent la lecture de l'arrêt au condamné : « Messieurs, dit-il, priez Dieu qu'il me per» mette de souffrir chrétiennement ce que vous venez de » me lire. »

Quand le bourreau parut : « Fais ton devoir, » lui dit-il ; et il marcha d'un pas ferme vers l'échafaud, assisté du père Arnoux et de deux autres Jésuites.

Un échafaud avait été dressé au milieu de la première cour de l'Hôtel-de-Ville ou Capitole de Toulouse. Les portes étaient fermées, l'échafaud était entouré des archers du grand prévôt, et des magistrats municipaux. Le silence n'était interrompu que par quelques gémissements. A l'entrée de la Cour, le grand-prévôt reçut le duc des mains de MM. de Charlus et de Launay.

Mais l'exécution fut différée pendant quelques instants, Launay étant allé chercher les derniers ordres du roi. Le duc s'assit en face l'échafaud ; il avait un crucifix à la main : il portait sur son front un calme sublime. Comme il était fort peu couvert, on jeta sur ses épaules une casaque de soldat. Le peuple mugissait au dehors ; mais lui, sans prêter l'oreille à ces clameurs, disait : « Je ne » veux plus vivre, je renonce de grand cœur à tous les » délais. »

Au retour de Launay, l'exécuteur eut main levée.....

Les portes de l'Hôtel-de-Ville s'ouvrirent alors ; le peuple s'y précipita à grand bruit. Au-dessus de l'échafaud était un homme tenant par les cheveux une tête coupée.

Les capitouls en robes rouges s'enfuyaient, le déses-

poir dans l'âme. La douleur de la multitude tint de la frénésie. Le sang de Montmorency dégouttait sur le sol. Il fut soigneusement recueilli ; des soldats y trempèrent leurs épées; on ramassa tous les cailloux qui en avaient été colorés.

Avec le duc de Montmorency disparut tout une société, celle des siècles passés. De ce jour, la noblesse française n'exista que de nom ; il n'y eut plus que le roi et son ministre.

Le duc d'Orléans s'exila à Bruxelles ; le prince de Condé fit l'éloge de Richelieu aux Etats de Bourgogne ; les antichambres de la Cour se remplirent de courtisans.

Cependant le sang de Montmorency ne fut pas le dernier qui coula pour consolider le système politique de Richelieu. Après Montmorency, vint le supplice du maréchal de Marillac ; plus tard Cinq-Mars et de Thou portèrent leur tête sur l'échafaud. Richelieu était d'une sévérité implacable. Il a été accusé de cruauté par les uns, mais d'autres ont dit qu'il croyait à la nécessité de la terreur, avec un prince dont la faiblesse de caractère était aussi notoire que celle de Louis XIII.

III. Richelieu mourut au plus fort de la guerre qu'il avait entreprise contre l'empereur et le roi d'Espagne (1642).

A sa mort, les domaines de la Couronne rendaient 22 millions et demi; les eaux et forêts, 1 million 600 mille livres ; les revenus casuels, y compris un emprunt de 8 millions, 37 millions; la taille, le taillon et les dons gratuits du clergé et des pays d'Etat, plus de 61 millions ; les fermes, environ 26 millions : tout ensemble 125 millions et, toutes les dépenses payées, il restait encore 10 millions dans le trésor; 5 millions 300 mille livres étaient destinées aux relations étrangères, et 3 millions 499 mille livres aux dépenses

de ce même département. Le premier ministre avait à sa disposition une somme de plus de 2 millions ; les dépenses de la guerre allaient à plus de 58 millions, et celles de la marine à 6 millions 700 mille livres; les intérêts de la dette étaient d'un million 450 mille livres; les dépenses secrètes dans l'intérieur coûtaient 2 millions 600 mille livres; les frais extraordinaires étaient calculés à 2 millions (1).

La politique ne préoccupait pas si exclusivement Richelieu, qu'il ne pût s'occuper de la littérature. Il fut le fondateur de cette célèbre Académie, qui rendit de si grands services aux lettres. Elle devint un centre de lumière et d'élégance littéraire, où tous les beaux génies qui brillèrent sous le règne suivant, se rencontrèrent pour travailler au perfectionnement de la langue française, destinée à devenir européenne, par les conquêtes et la suprématie de la France, sous le fils de Louis XIII.

Voici ce qu'on lit sur l'influence que Richelieu exerça sur la littérature, dans le discours de réception d'un des plus nobles génies du siècle de Louis XIV. L'abbé de Fénelon, succédant au fauteuil académique que la mort de Pélisson laissait vacant, retrace en peu de mots l'histoire de l'Académie ; il dit :

« Pendant cet heureux renouvellement des lettres..... » Armand, cardinal de Richelieu, changeait la face de » l'Europe, et, recueillant les débris de nos guerres civiles, » posait les vrais fondements d'une puissance supérieure » à toutes les autres. Pénétrant dans le secret de nos en- » nemis, et impénétrable pour celui de son maître, il re- » muait de son cabinet les plus profonds ressorts dans les » Cours étrangères, pour tenir nos voisins toujours divisés. » Constant dans ses maximes, inviolable dans ses pro- » messes, il faisait sentir ce que peuvent la réputation du

(1) Muller, *Hist. universelle*, liv. XXI, ch. VIII.

» gouvernement et la confiance des alliés. Né pour con-
» naître les hommes et les employer selon leurs talents, il
» les attachait par le cœur à sa personne et à ses desseins
» pour l'État. Par ces puissants moyens, il portait chaque
» jour des coups mortels à l'impérieuse Maison d'Autri-
» che, qui menaçait de son joug tous les pays chrétiens.
» En même temps, il faisait au-dedans du royaume la
» plus nécessaire de toutes les conquêtes, domptant
» l'hérésie, tant de fois rebelle. Enfin, ce qu'il trouva
» le plus difficile, il calmait une Cour orageuse, où les
» grands, inquiets et jaloux, étaient en possession de
» l'indépendance. Aussi, le temps, qui efface les autres
» noms, fait croître le sien; et à mesure qu'il s'éloigne
» de nous, il est mieux dans son point de vue. Mais,
» parmi ses pénibles veilles, il sut se faire un doux loi-
» sir pour se délasser, par le charme de l'éloquence et
» de la poésie. Il reçut dans son sein l'Académie nais-
» sante; un magistrat éclairé et amateur des lettres en
» prit après lui la protection; Louis y a ajouté l'éclat
» qu'il répand sur tout ce qu'il favorise de ses regards;
» à l'ombre de son grand nom, on ne cesse point ici
» de rechercher la pureté et la délicatesse de notre lan-
» gue (1). »

Louis XIII ne survécut que peu de mois à son grand ministre, qui l'avait complètement éclipsé. Il avait fait choix pour le remplacer du cardinal Mazarin. La Reine, régente sous la minorité de Louis XIV, le confirma dans ce poste, et Mazarin se chargea de la tâche difficile de continuer la politique de son prédécesseur.

Il continua la guerre avec les branches de la Maison d'Autriche, et trouva, dans les deux plus habiles géné-

(1) Discours prononcé par M. l'abbé de Fénelon, pour sa réception à l'Académie française, le 31 mars 1693.

raux de cette époque, une assistance qui suppléait au vide occasionné par l'absence des talents de Richelieu.

Condé et Turenne, par leurs exploits, hâtèrent une partie du dénouement du drame belliqueux où la France était engagée. Les journées de Lens et de Rocroy portèrent un coup irréparable à la puissance militaire de l'Espagne, et le résultat de ces succès fut que l'Empereur, sentant qu'il ne gagnerait rien à prolonger les hostilités, abandonna la cause du roi d'Espagne. Il fit sa paix avec Louis XIV. Mazarin eut la gloire de faire signer le traité de Westphalie à son Roi, traité qui agrandit si considérablement la France sur sa frontière occidentale (1648).

La France se trouva agrandie par ce traité en obtenant la possession des trois évêchés de la Lorraine, de la Haute et Basse-Alsace, du Sundgau, de la préfecture des villes impériales, de l'Alsace, et elle put compter sur l'alliance des petits États de l'Allemagne, qui continuèrent à voir en elle un défenseur de la constitution germanique, telle que le traité de Westphalie venait de l'arrêter.

Mais, en signant la paix avec l'Empire et la Maison impériale, la France ne déposa point les armes contre l'Espagne, bien que la Cour de Madrid intervînt dans plusieurs clauses du traité de Westphalie, notamment dans la reconnaissance de l'indépendance de la République des Provinces-Unies.

L'Espagne, isolée et réduite à ses propres ressources, était peu à craindre pour la France ; son infanterie, jadis si redoutable, avait été détruite aux journées de Lens et de Rocroy ; elle manquait d'habiles généraux, tandis que la France pouvait lui opposer des armées bien organisées, aguerries et commandées par de grands capitaines.

Ce fut, par conséquent, de la part de Mazarin, un cal-

cul habile que celui de prolonger encore pendant quelques années une guerre ruineuse pour l'Espagne, dans l'espoir d'avoir meilleur marché de cette puissance, quand son affaiblissement la forcerait à implorer une paix qu'elle refusait encore avec un reste de hauteur castillane.

Les onze années qui suivirent la paix de Westphalie furent donc employées par Mazarin à harceler l'Espagne, et celle-ci eût été réduite bien plus tôt à déposer les armes, si les troubles de la Fronde n'étaient venus ranimer ses espérances, et jeter dans ses rangs le grand Condé, pour l'opposer aux talents militaires de Turenne.

IV. Mazarin, plus modéré et plus souple que Richelieu, était d'ailleurs placé dans une position entièrement différente. Richelieu parlait au nom du Roi, Mazarin au nom d'un Roi mineur et d'une Reine-Mère régente; le premier était redouté, l'autre était peu craint, souvent même méprisé, soit à cause de son manque d'audace, soit à cause de son origine italienne. Ce furent ces derniers sentiments qui amenèrent les troubles de la *Fronde*, la même année de la conclusion de la paix de Westphalie. La journée des barricades fut le signal de cette nouvelle guerre civile.

Le drame sérieux et comique, féroce et galant qu'on appelle la *Fronde*, dura quatre ans, de 1648 à 1652. L'historien Muller a dit, en parlant de la Fronde : « Qu'elle semblait n'être que la parodie de la grande tragédie qui se jouait alors en Angleterre (1). » La royauté, la noblesse et la magistrature y tinrent les premiers rôles, tour-à-tour unies ou divisées dans l'action, suivant les chances du combat, la situation de leurs affaires réciproques et les besoins de l'attaque ou de la défense. L'action

(1) Histoire universelle.

directe du peuple se faisait peu sentir ; mais on l'entraînait facilement à se donner à ceux qui trompaient sa passion avec le plus d'habileté : souvent même pour la tourner contre ses amis et défenseurs, les chefs populaires du Parlement.

La royauté luttait pour se maintenir dans la haute sphère d'indépendance monarchique, où l'avait élevée le bras vigoureux de Richelieu; les princes et seigneurs, pour rentrer dans leurs priviléges de grands vassaux, de turbulents et avides tuteurs de l'autorité royale; le Parlement, pour arracher à la royauté des garanties contre elle-même, et contre l'indiscipline arrogante et oppressive de l'aristocratie, et pour obtenir la reconnaissance de son droit d'être considéré par la Couronne comme des États-Généraux au petit pied.

De ces trois partis, l'un était merveilleusement personnifié dans l'orgueil peu éclairé et l'entêtement d'Anne d'Autriche, enté sur l'habileté souple et rusée de Mazarin ; l'autre, dans l'ambition hautaine, la fougue militaire du prince de Condé ; le troisième, dans la gravité forte et calme du président Mathieu Molé. Un mot de celui-ci peint l'esprit qui animait le parti parlementaire. Mathieu Molé, repoussant un mauvais édit de Mazarin, s'écriait : « Un tel édit serait bon pour les Barbares ou les Scythes » septentrionaux, mais non pour nous qui avons toujours » fait état d'être libres et de vivre comme de vrais Fran- » çais. »

A côté de ces sérieuses divisions, où les plus grands intérêts de l'État, l'avenir de la France, sa forme politique et son gouvernement étaient en question, il y avait un goût de sédition aveugle et étourdie, qui aimait le tumulte pour le tumulte, le désordre pour le désordre, ne prévoyant rien, ne se rendant précisément compte de

rien, et allait aux bruyantes séances du Parlement, aux séditions, à la bataille, au massacre, comme à une partie de paume et à une orgie. Le duc de Beaufort et les gentilshommes de la faction des *Importants* étaient les types de cet esprit remuant, imprévoyant et tapageur. Il s'y joignait ensuite, d'autre part, un vif penchant pour les aventures et les galanteries, une sorte d'amour pour le merveilleux et le chevaleresque, qui étaient tempérés cependant par beaucoup de vivacité, de grâces frivoles et de sensualité. Cette partie de la Fronde revient naturellement aux femmes, qui y mirent l'éclat de leurs beaux yeux, firent des conspirateurs avec un regard, des factieux pour un sourire, chevauchèrent à travers champs comme de rudes hommes d'armes, levèrent des armées, défendirent des villes, et allumèrent le canon des citadelles ; car la Fronde est la guerre des femmes, dans les boudoirs comme sur le champ de bataille. La princesse de Condé à Bordeaux, Mesdames de Longueville et d'Elbeuf à Paris, Mademoiselle de Montpensier à Orléans et à la Bastille ; Madame et Mademoiselle de Chevreuse dans les complots secrets et les intrigues politiques, remplirent des rôles qui semblaient n'appartenir qu'à des généraux d'armées, des commandants de places fortes, des diplomates, des ministres d'État, des ambassadeurs et des espions. « Qui aurait cru, » disait le prince de Condé, sous les verroux de la Bastille, » que ma femme ferait la guerre, tandis que je serais ici à » arroser mon jardin ? »

Pour preuve de l'habileté militaire des femmes soldats de cette époque, pour témoigner de l'ardeur passionnée des princesses de la Fronde, on peut citer le coup de canon tiré de la Bastille sur les troupes royales, par l'ordre de Mademoiselle de Montpensier. Ce coup de canon retentit à propos pour sauver les débris de l'armée du prince

de Condé et lui ouvrir un refuge dans les murs de Paris. Et pourquoi Mademoiselle était-elle si hardie que de faire feu sur les soldats de son roi? Etait-ce un grand intérêt de parti? était-ce pour la cause du Parlement ou pour la cause des princes? était-ce pour le peuple ou pour les bourgeois? Pas plus pour les uns que pour les autres. Mademoiselle de Montpensier avait toujours eu un penchant secret pour le prince de Condé, qui lui avait préféré Madame de Châtillon. Mademoiselle était jalouse de sa rivale; elle espérait la supplanter dans le cœur du prince, et *se rendre plus considérable* auprès de lui, par le grand service qu'elle allait lui rendre, en lui ouvrant Paris. Cette préoccupation perce dans le récit qu'elle a laissé, dans ses Mémoires, des grands événements de cette journée :

« Madame de Châtillon dîna avec moi, après le combat, dit-elle. Elle faisait les mines les plus ridicules du monde, dont on se serait bien moqué si on eût été en humeur de cela. Son embarras lui avait fait oublier ses charmes; il n'y en avait pas un d'étalé ce jour-là. Quand M. le Prince entra dans la chambre où nous étions, il me regarda tendrement, lui fit les plus terribles yeux du monde et lui marqua, par sa mine, qu'il la méprisait fort. J'en fus fort aise. Elle en fut si sensiblement touchée qu'elle pensa s'évanouir; il lui fallut donner de l'eau. Ensuite elle s'en alla. »

Certes, c'était là une belle victoire pour Mademoiselle de Montpensier, et qui valait bien qu'on livrât Paris au parti des princes, qu'on arrêtât le triomphe de M. de Turenne. Mais ce coup de canon, qui fut le salut de l'armée de Condé, fut en même temps la ruine des hautes destinées qui paraissaient attendre Mademoiselle de Montpensier. On connaît ses prétentions sur le cœur de

Louis XIV, et ce mot historique : « Ce coup de canon a » tué son mari. »

Après la royauté, la noblesse, les Parlements, les facticux étourdis, venaient en dernier ordre la bourgeoisie et surtout le peuple, ne servant que de dupes et d'instrument; la bourgeoisie apportant sa modération et son instinct réglé et sévère au secours de ceux qui feignaient pour elle quelque peu d'intérêt; le peuple mettant sa colère, ses cris, ses menaces et son énergie brutale, tantôt au service du Parlement, tantôt au service des princes, tantôt à celui de la Cour elle-même, suivant qu'on lui laissait entrevoir, d'un côté ou de l'autre, plus ou moins de sympathie.

Tels furent les acteurs de cette grande tragi-comédie, dont le dénouement commence au combat de la porte Saint-Antoine, entre Turenne et Condé, et finit à l'entrée solennelle du jeune Louis XIV dans sa capitale soumise.

Enfin, les satires, les vaudevilles, les placards couvrant les murs et courant les ruelles, ridiculisant tous les partis : Parlement, Mazarin et Condé, tandis que Mazarin était aux portes de la Capitale et que Condé la disputait au Parlement; les caricatures et les bouts-rimés qui inondèrent Paris, après cette sanglante bataille de Saint-Antoine, font voir comment alors on se battait en chantant, et comme on se tuait sur des airs de Pont-Neuf. C'était une image assez exacte de la confusion qui régnait dans les partis dans la ville et dans tout le royaume.

Sur ces désordres et sur ces excès, la monarchie fonda le règne absolu de Louis XIV; les Parlements se turent, les bourgeois et le peuple ajournèrent la partie, les galantes duchesses vieillirent, se firent dévotes et pénitentes; les princes et les seigneurs se métamorphosèrent en courtisans; le cardinal de Retz, après avoir joué le rôle d'un

tribun du peuple, ne s'occupa plus que de son salut; Beaufort alla se faire tuer en Candie, quand la France, réunie et silencieuse, sous le sceptre absolu de Louis XIV, ne laissait plus rien à tenter à son inquiétude romanesque; La Rochefoucauld devint le modèle des bons serviteurs, et ne songea plus à déclarer la guerre ni *aux rois* ni *aux dieux*; Turenne gagna des batailles pour celui contre qui il avait porté les armes; Condé, lui-même, après un long exil, fit disparaître tout souvenir de sa hardiesse et de ses factions féodales dans les mérites du plus parfait et du plus soumis des sujets. Cependant, avant d'en arriver là, il va offrir ses services à l'ennemi de Louis XIV; il s'enrôle sous les drapeaux du Roi d'Espagne, heureux de trouver un si habile homme de guerre pour commander ses troupes et repousser les attaques de Turenne.

V. Pendant que les partis luttaient entre eux pour savoir à qui resterait le pouvoir, l'Espagne eut un peu de répit. Philippe IV avait promis aux frondeurs de les assister, de fournir une armée et de l'argent, espérant ainsi forcer la Cour de France à lui accorder la paix à des conditions avantageuses. Il profita des divisions des Français pour reprendre quelques places dans les Pays-Bas.

Mais aussitôt que le calme fut revenu, Mazarin, qui avait été forcé de s'éloigner momentanément du royaume, y rentra et reprit la direction des affaires. Son premier soin fut de reprendre l'œuvre si bien commencée par Richelieu, et l'Espagne ne gagna aux troubles de la Fronde, que Condé et quelques seigneurs attachés à la fortune de ce prince, qui allèrent avec lui chercher un asile sur les terres de Philippe IV, pour se soustraire à la vengeance du cardinal Mazarin.

La campagne de l'année 1652 avait été favorable aux

entreprises des Espagnols, tant du côté des Pyrénées que des Alpes et des Pays-Bas. La réduction de la Catalogne fut achevée par la prise de Barcelone; les Français furent chassés de cette province, après s'en être vu maîtres pendant près de douze ans. En Italie, les Espagnols enlevèrent Casal au duc de Savoie et remirent cette place, la clef de l'Italie, au duc de Mantoue, qui, par reconnaissance, s'attacha à l'Espagne.

Dans les Pays-Bas, les Français ne purent conserver Dunkerque et Gravelines.

En 1653, Condé, à la tête des Espagnols, prit Roye et Rocroy et fit des courses jusqu'aux portes de Paris. Le prince de Conti, son frère, rentra en grâce, en épousant la nièce de Mazarin; mais Marsin, habile général, qui servait sous Conti, demeura attaché au service de l'Espagne.

Ce fut en 1654 que Louis XIV fut sacré et qu'il fit sa première campagne.

Condé et l'Archiduc, gouverneur des Pays-Bas, s'efforcèrent de prendre Arras; mais Turenne sauva cette place, en forçant l'ennemi jusque dans ses lignes. Le prince de Condé fit des prodiges de valeur et montra dans sa retraite l'habileté d'un grand général. Pendant cette campagne, les tentatives des Français en Catalogne et sur le royaume de Naples restèrent sans succès.

Le Roi d'Espagne sollicitait à cette époque le gouvernement anglais à se liguer avec lui contre la France. Cromwell mettait son alliance à un haut prix. Il demandait l'abolition de l'Inquisition et la liberté du commerce pour les Anglais en Amérique. On négociait encore, lorsque le Protecteur fit partir deux flottes qui attaquèrent les possessions espagnoles dans l'Amérique, et la Jamaïque resta aux Anglais.

Alors Cromwell s'unit avec la France pour conquérir ensemble les Pays-Bas. Là, le maréchal de Turenne, avec des forces supérieures à celles de Condé, forçait celui-ci à rester dans l'inaction, tandis que l'armée royale de France prenait des places.

En 1656, Louis XIV offrit la paix au Roi d'Espagne, en demandant l'Infante Doña Marie-Thérèse pour femme. La main de cette princesseétait en même temps sollicitée par le Roi de Hongrie, héritier de l'Empereur. Déterminé par son inclination envers un prince de sa Maison, Philippe IV rejeta les propositions du Roi de France, qu'il fut ensuite obligé d'accepter.

Vers la même époque, Mazarin renouvelle l'alliance avec l'Angleterre, ayant en vue de forcer l'Espagne à consentir au mariage qui lui était offert comme condition de la paix.

Cette année fut marquée par des revers et des fléaux pour l'Espagne. Dans les Pays-Bas, Turenne arrêtait les efforts réunis de Condé et de don Juan d'Autriche, et les Anglais enlevèrent aux Espagnols plusieurs vaisseaux chargés des richesses du Pérou.

En 1657, le prince de Condé et don Juan d'Autriche parvinrent cependant à arrêter les progrès des Français dans les Pays-Bas, en prenant quelques places et en sauvant Cambrai.

Mais Louis XIV, à la tête d'une armée, se rendit maître de Montmédi, et Turenne, avec le secours de six mille Anglais, entra dans Mardick, et remit cette ville à Cromwell, suivant le traité par lequel les places maritimes conquises dans les Pays-Bas devaient appartenir à l'Angleterre.

Il fut question, en 1658, de marier le Roi de France à une fille du duc de Savoie; déjà la princesse était arri-

vée à Lyon pour épouser Louis XIV ; mais tout-à-coup cette union projetée fut abandonnée. Ce qui y contribua peut-être, ce fut l'élection de l'archiduc Léopold, comme Empereur, en remplacement de son père l'empereur Ferdinand III, malgré l'opposition de la France ; mais les électeurs exigèrent que le nouvel Empereur s'engageât à ne point fournir de secours au Roi d'Espagne. Cette circonstance fit peut-être pencher Philippe IV à donner l'Infante au Roi de France, pour avoir la paix.

L'année 1658, la dernière de cette longue guerre, fut signalée par la célèbre bataille sur les dunes qui environnent Dunkerque. Cette place était assiégée par Turenne et, en même temps, attaquée par une flotte anglaise. Le prince de Condé, don Juan d'Autriche, suivis des ducs d'York et de Glocester, s'avancent en ordre de bataille. Turenne vole à leur rencontre, et les Français remportent une victoire complète, qui leur ouvre les portes de Dunkerque, après quarante jours de siége. Les Anglais en prirent possession, suivant leur traité. La prise de Dunkerque fut suivie de celles de Bergues, de Furnes, de Dixmude, de Gravelines. Don Juan est défait par Turenne, près d'Oudenarde, qui tombe au pouvoir des Français ; puis Turenne remporte une victoire sur le prince de Ligne, et il force Menin et Ypres.

Alors Philippe IV, accablé de tant de revers, et effrayé des suites de cette guerre, envoie en France presser la conclusion de la paix, offrant, pour l'obtenir, la main de sa fille à Louis XIV, et la cession de quelques-unes des provinces conquises.

VI. La monarchie espagnole, autrefois si redoutable, penchait alors vers sa ruine. Hors d'état de résister aux attaques soutenues de la France, n'ayant à lui opposer que des frontières entamées de tous côtés, des finances épui-

sées, un ministère sans vigueur et un roi sans énergie, elle reçut la paix comme un bienfait, après l'avoir d'abord refusée avec dédain (1). La France restitua à l'Espagne une partie de ses conquêtes dans les Pays-Bas, comme Saint-Omer, Ypres, Menin, Oudenarde et quelques autres places ; mais elle acquit les comtés d'Artois et du Roussillon, et les Pyrénées devinrent la limite des deux monarchies. Toutefois, le point principal de cette paix fut le mariage de l'Infante Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV, avec Louis XIV, alliance qui devint, dans la suite, une cause de guerre en Europe, quoique, à cette époque, la Cour de Madrid crût avoir pris toute les précautions nécessaires pour conserver la monarchie d'Espagne à la Maison d'Autriche.

La volonté absolue de la Reine, qui fit voir, en cette occasion qu'elle était mère, et qui voulait que son fils épousât sa nièce, détermina Mazarin à réunir, par une alliance, les deux Rois, qu'il avait tenus divisés par une longue guerre. Le traité préliminaire fut conclu avec un grand secret et ratifié par le roi d'Espagne. Cependant, on vit les deux plus habiles ministres de l'Europe employer plusieurs mois, et vingt-et-une conférences à soulever des questions et des difficultés qui paraissaient déjà aplanies à Paris. Ces conférences se tinrent dans l'île des Faisans, au milieu de la rivière de Bidassoa ; mais il fallut décider auparavant que la juste moitié de l'île appartenait à la France et l'autre à l'Espagne, afin que la postérité ne crût pas que l'un des rois eût fait un pas de plus que l'autre pour obtenir la paix.

Don Louis de Haro, neveu du comte-duc d'Olivarez, et qui lui avait succédé dans la faveur et dans le ministère, s'était emparé de l'esprit de Philippe IV. Don Louis avait

(1) Mignet, *Succession d'Espagne*.

la lenteur naturelle aux Espagnols ; il y joignait une timidité et une irrésolution qu'on attribuait au peu de connaissance qu'il avait des affaires étrangères ; mais elle venait plutôt du désir de bien servir son souverain et de la crainte de contrarier les *Juntes*. Il s'imaginait, comme Olivarez, que la puissance de son maître l'emportait sur celle de tous les autres princes de la chrétienté.

Il y a beaucoup d'apparence que ces deux ministres, exposés aux regards de l'Europe, et dont la réputation dépendait des avantages qu'ils procureraient à leurs souverains, étaient dans une jalousie et dans une défiance continuelles l'un de l'autre.

Le cardinal Mazarin avait l'avantage des conquêtes faites les années précédentes, ce qui plaçait la France en position de dicter la loi.

Don Louis traînait à sa suite le prince de Condé et le duc de Lorraine, auxquels il s'était engagé à faire obtenir un retour avantageux en France.

Le cardinal, qui ne pouvait, sans péril et sans crainte, demeurer longtemps éloigné de la Reine et de la Cour, avait un intérêt particulier à terminer promptement la négociation.

Le ministre espagnol, au contraire, devait traîner les affaires en longueur, afin de triompher de la vivacité et de l'impatience du cardinal.

Enfin le cardinal Mazarin agissait, parlait en maître ; il envoyait ses décisions à la Cour après les avoir prises ; il écrivait à la Reine l'histoire de ses négociations, au lieu de les soumettre à son jugement ou d'attendre ses ordres ; et, sûr de l'approbation du conseil, il cédait ou retenait les places, selon son bon plaisir.

Don Louis de Haro était dans la dépendance du Roi et des Juntes, par respect, par nécessité, et même par

son caractère, qui n'était ni fier, ni superbe, comme celui de son oncle, le comte-duc d'Olivarez.

Mazarin était plus fin et plus dissimulé; don Louis était moins impatient et plus taciturne. Il aurait été très-difficile de terminer une si grande affaire avec des talents et des inclinations aussi opposés, si les difficultés avaient été plus essentielles.

Le mariage de l'Infante Marie-Thérèse avec le Roi de France fut le fondement de la paix. On lui donnait pour dot 500,000 écus d'or, mais on l'obligeait à renoncer à la succession d'Espagne, et ce fut cette renonciation qui, dans la suite, enfanta tant de contestations et de guerres.

Quoiqu'il y eût alors deux Infants vivants, on ne laissait pas de craindre que la mort ne les enlevât, et que Louis XIV ne se rendît maître de la monarchie d'Espagne, par le mariage qu'il contractait. Toute l'Europe était intéressée à cette renonciation, sans laquelle la France aurait eu une puissance suffisante pour engloutir tous les autres Etats. Le négociateur espagnol avait déclaré à Mazarin que le mariage de l'Infante Marie-Thérèse avec le Roi ne se ferait jamais sans cette clause, qui devint encore plus nécessaire, par deux incidents arrivés pendant les conférences. Don Philippe, l'aîné des deux Infants, mourut, et don Ferdinand, son frère, qui n'avait que deux ans, tomba dangereusement malade; et quoique Philippe IV ne fût pas dans un âge avancé, cependant, comme il avait eu quelques attaques de paralysie, on craignait que sa vie ne fût pas aussi longue que le repos de l'Europe, qui y était attaché, le demandait. La Cour de Madrid exigea donc, comme une condition *sine quâ non*, un acte authentique de renonciation de l'Infante, lequel devait être ratifié, avant et après la consommation du mariage, par le Roi de France, tant pour les droits qu'il pour-

rait tenir lui-même, du chef de sa mère, Anne d'Autriche, que pour ceux des enfants qui pourraient naître de son union avec l'Infante Marie-Thérèse. Le Cardinal, obligé de souscrire à cette condition, chargea M. de Lionne, qui travaillait, avec don Pedro Coloma, à rédiger par écrit les articles sur lesquels on était d'accord, de ménager avec tout l'art possible les termes de cet acte, c'est-à-dire, d'y faire adroitement glisser quelques expressions à la faveur desquelles on pût un jour chicaner sur la renonciation. On lia la stipulation, relativement à la dot et à son paiement par termes, à la renonciation de l'Infante, dans la prévision que la Cour d'Espagne, toujours à court d'argent, se trouverait dans l'impuissance de satisfaire aux engagements pécuniaires qu'elle contractait à l'égard du Roi de France, ce qui libérerait celui-ci des engagements politiques qu'on faisait contracter à sa femme, en renonçant à la succession de son père. L'événement prouva que ces prévisions étaient justes.

Mais pendant que Mazarin travaillait pour la grandeur future de la Maison de Bourbon, l'amour que Louis XIV conçut pour la nièce du Cardinal pensa devenir un obstacle à la paix. Elle avait charmé tellement le jeune roi, qu'il voulait à toute force l'épouser, et l'opposition que Mazarin y apporta est assurément le plus bel endroit de sa vie. Le Cardinal paraissait n'avoir plus rien à redouter, si sa nièce devenait reine ; le prince de Condé, qui seul pouvait contrebalancer sa grandeur, était éloigné du royaume et brouillé avec la Cour ; le peuple, découragé par le mauvais succès des troubles de la Fronde, aurait déclamé sans oser se soulever contre ce mariage, quoique indigne d'un Roi de France, et la Reine-Mère paraissait craindre la colère du Cardinal plus que les liaisons criminelles de son fils : mais il faut rendre justice à Mazarin ; il s'éleva

au-dessus des intérêts de sa famille, et préféra, dans cette occasion, l'honneur de son souverain à sa propre grandeur.

Ce combat du ministre, qui s'oppose avec énergie à une des premières inclinations de Louis XIV, mérite d'être rapporté. On le voit, plus jaloux de la gloire de son ministère que de celle de sa famille, parler en maître à son souverain, et braver fièrement une disgrâce éclatante. On y voit un jeune prince qui, dans ce temps-là, ne songeait qu'au plaisir, se soulever d'abord contre des remontrances si énergiques, mais finir par écouter le langage de la raison plutôt que les conseils d'une maîtresse ambitieuse, qui n'épargna rien pour conserver le cœur de son amant, et pour lui inspirer de l'aigreur contre son premier ministre. Tous ces mouvements sont vivement exprimés dans une lettre du Cardinal au Roi (1). Mazarin y dit, entre autres, en parlant de sa nièce : « Le » plus grand bonheur qui puisse arriver à cette personne, » c'est que je ne diffère pas davantage d'y mettre ordre, » et que si je ne la puis pas rendre sage, comme je le crois » impossible, au moins ses folies ne paraissent pas davan- » tage devant le monde, car autrement elle courrait ris- » que d'être déchirée. »

« Vous entendez tout ceci avec étonnement, » ajoute plus loin Mazarin, « parce que l'affection que vous avez » pour elle ne vous donne pas lieu de voir clair en ce qui » la regarde; mais pour moi, qui ne suis pas préoccupé, » et qui, à quelque prix que ce soit, veux vous servir en » cette rencontre, qui est la plus importante de votre vie, » quand il m'en devrait coûter la mienne, je vois la vérité » comme elle est, et je ne souffrirai pas que vous en rece-

(1) Lettre du cardinal Mazarin à Louis XIV, de Saint-Jean de Luz, le 28 août 1659.

» viez de préjudice ; car, autrement, je commettrais une » espèce de trahison. Du reste, il en arrivera ce qu'il » pourra, ne me souciant pas de mourir, pourvu que ce » soit en faisant mon devoir, et en vous servant comme » je suis obligé, particulièrement dans cette occasion, où » personne ne le saurait faire que moi. »

Mazarin, revenant alors à la négociation dont il est chargé, continue : « Il est temps de déclarer votre volonté » sans aucun déguisement ; car il vaut mieux mille fois » tout rompre, et continuer la guerre, sans se mettre en » peine des misères de la chrétienté, et du préjudice » que votre État et vos sujets en recevront, que de faire » ce mariage pour votre malheur, et, par conséquent, » pour celui de votre royaume. Et, quoique je continue de » travailler pour avancer la chose, cela n'empêchera pas » que je n'exécute ce qu'il vous plaira me commander là- » dessus. J'avoue pourtant que je le ferai à regret et avec » un sensible déplaisir, si je ne vois en même temps que » vous fassiez ce qui est nécessaire pour trouver du con- » tentement dans le mariage dont il s'agit.....

» Au reste, je vous proteste que rien n'est capable de » m'empêcher de mourir de déplaisir, si je vois qu'une » personne, qui me touche de si près, vous cause plus de » malheurs et de dommages que je ne vous ai rendu de » services, depuis le premier jour que j'ai commencé à » vous servir.

» Je vous conjure de lire cette lettre avec attention, et » de vouloir me faire l'honneur de me déclarer vos inten- » tions, sans aucune réserve, afin que je puisse prendre » les résolutions que j'estimerai les plus propres et les » plus utiles pour votre service. »

Malgré la violence de sa passion pour Marie Mancini, Louis XIV se souvint qu'il était roi, et le langage de

la raison trouva un libre accès auprès de lui. Peut-être, déjà, l'inconstant monarque commençait-il à se lasser de cette intrigue, et d'autres beautés moins ambitieuses avaient-elles fixé son attention. Quoi qu'il en soit, Mazarin eut la gloire de triompher de la passion du Roi et des artifices de sa nièce, qu'il maria peu après au connétable Colonne.

Les intérêts du prince de Condé et du duc de Lorraine, brouillés l'un et l'autre avec la Cour de France, furent défendus avec chaleur par don Louis de Haro. Il demandait que le prince de Condé fût rétabli dans ses charges et dans ses gouvernements, croyant que l'honneur du Roi d'Espagne ne permettait pas qu'il abandonnât un prince du sang royal qui s'était jeté entre ses bras, et qui l'avait servi avec autant de fidélité que de valeur. Le Cardinal, qui regardait le prince de Condé comme le plus dangereux de ses ennemis, voulait satisfaire sa passion, en le réduisant si bas, qu'il ne pût lui nuire. Il refusa la demande de don Louis avec beaucoup de fermeté, voulant qu'il fût évident que le prince de Condé n'était revenu dans le royaume que par grâce.

Le duc de Lorraine, qui réclamait la restitution entière de ses États, ne fut pas plus heureux. L'opposition de Mazarin fut si vive que le négociateur espagnol dut céder; car Mazarin, voyant que la paix était plus nécessaire à l'Espagne qu'à la France, calma son impatience naturelle, et se montra inébranlable.

On comptait aussi parmi les suppliants, à Saint-Jean-de-Luz, Charles II, roi titulaire de la Grande-Bretagne. Mazarin eut besoin de toute son habileté pour se ménager entre Charles et lord Lokhart, ambassadeur du Parlement anglais, qui se trouvait au lieu des conférences : car la situation des affaires en Angleterre, depuis la mort

de Cromwell, l'obligeait à garder de grandes mesures avec tous les partis; ce qu'il fit avec beaucoup d'habileté, en les trompant tous. Il refusa de voir le Roi proscrit, tout en convenant qu'il appréciait tous les motifs qui pouvaient obliger les rois de France et d'Espagne à songer à son rétablissement, tant pour ne pas laisser au monde un si fâcheux exemple que celui de la mort du Roi, son père, condamné injustement par ses propres sujets, que parce qu'il ne convenait pas aux rois du continent de laisser se consolider en Angleterre un gouvernement républicain, qui pouvait, par son exemple, compromettre la sûreté des trônes et des souverains : « Je » suis assuré, » dit Mazarin, « que le Roi d'Angleterre ne » pourrait pas m'en dire tant que j'en sais sur ce sujet. »

Telles étaient les difficultés que les deux négociateurs avaient à vaincre : la paix entre la France et l'Espagne, et le mariage de Louis avec l'Infante Marie-Thérèse furent enfin conclus et signés au mois de novembre 1659.

L'Espagne reçut la paix comme un bienfait ; la France la dicta, non comme le but où devait tendre son ambition, mais comme moyen de pouvoir la satisfaire plus tard.

VII. La nouvelle de la paix des Pyrénées, quoique onéreuse à l'Espagne, y fut reçue avec des transports de joie. Philippe IV combla son ministre d'honneurs et de bienfaits, et lui donna le surnom *de la Paz*, afin de perpétuer le souvenir du service qu'il avait rendu à l'Espagne.

Bientôt après, on vit arriver à la Cour de Madrid le maréchal de Grammont, habillé en courrier, avec soixante gentilshommes français dans le même équipage, pour marquer l'impatience de Louis XIV d'obtenir la main de l'Infante.

Ce ne fut que dans le courant de l'année 1660 que

le Roi d'Espagne partit avec toute sa Cour, pour remettre lui-même la princesse entre les mains du Roi de France.

Philippe IV et Louis XIV eurent deux entrevue dans l'île de la Bidassoa. Ils ratifièrent le traité des Pyrénées.

Philippe IV s'attendrit jusqu'aux larmes, en se séparant de sa fille; les Français reçurent leur jeune Reine avec des transports d'enthousiasme.

« Je crains bien, « dit Philippe, » que cette allégresse » ne cause bientôt le deuil de l'Espagne. » Ce Roi, apercevant le maréchal de Turenne parmi les seigneurs français, l'aborda, en lui disant : « Vous êtes un cruel homme, » qui m'avez fait passer de bien mauvaises nuits. »

Le Roi d'Espagne et sa Cour reprirent tristement le chemin de Madrid. On sentait que l'on venait de remettre les destinées de la monarchie entre les mains d'un redoutable adversaire. Un des premiers soins de Philippe IV, après son retour dans sa capitale, fut d'assembler les Cortès, pour faire enregistrer la renonciation de la Reine de France à la couronne d'Espagne.

VIII. Cependant la renonciation stipulée par le traité de mariage de l'Infante Marie-Thérèse ne fut pas renouvelée après l'union de la princesse avec le monarque français; voici pourquoi :

« Louis XIV ne se pressa pas d'accomplir la formalité » de la seconde renonciation qui lui était imposée par le » contrat. Il en était dispensé par le peu d'exactitude que » Philippe IV avait montré dans l'exécution de ses pro- » pres engagements. Le premier tiers de la dot, échu » depuis la veille du mariage, n'avait pas été payé (1).

(1) L'article 4 du traité de mariage subordonnait la renonciation au paiement de la dot. Il devait s'effectuer en trois termes : le premier tiers au temps de la consommation du mariage, l'autre tiers à la fin de l'année, depuis ladite consommation, et le dernier tiers, six mois après le second.

» Aussi Louis XIV n'autorisa-t-il pas la Reine, sa » femme, à renouveler la renonciation après son entrée » en France. Cette seconde renonciation, qui devait pa- » raître plus obligatoire dans ses effets, comme étant éma- » née d'une volonté moins contrainte, puisque l'acte en » était dressé hors du territoire espagnol, ne fut pas ré- » clamée par Philippe IV. Ce prince ne paya pas non plus » le deuxième tiers qu'il avait à verser au commencement » de juin 1661. »

« A cette dernière époque, » remarque encore l'auteur que nous citons, « il importait d'autant plus à Louis XIV » de faire annuler la renonciation par défaut de paiement » et de violation du contrat, que l'un des deux jeunes prin- » ces d'Espagne était mort, et l'autre était chétif et ma- » lade. De moment en moment, Marie-Thérèse pouvait » devenir l'héritière légale de la monarchie espagnole, si » l'obstacle de la renonciation était écarté (1). »

Dans l'espoir d'arriver à ce résultat, le Roi de France envoya quelques mois après son mariage, et à l'époque où la Reine venait de donner le jour au Dauphin, l'archevêque d'Embrun, en qualité d'ambassadeur à la Cour de Madrid ; ce négociateur avait ordre de travailler à obtenir la révocation de l'acte de renonciation de la Reine de France à la succession d'Espagne.

L'archevêque d'Embrun devait faire entrevoir à Philippe IV que, dans cette hypothèse, il serait possible que la Cour de France se joignît à celle d'Espagne, pour faire rentrer la dernière dans la possession du Portugal, qui avait reconquis sa nationalité. Mais l'art du négociateur français échoua dans cette partie de sa mission, et, bien que la Cour de Madrid eût failli au traité, en ne

(1) Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, t. I, p. 70.

payant pas la dot aux termes stipulés par le contrat de mariage, elle ne s'en montra pas moins inexorable sur la validité de la renonciation. A la Cour de France, on pensait et on parlait dans un tout autre esprit; là on considérait la renonciation comme non avenue, et nulle, d'ailleurs, d'après les lois fondamentales de l'Espagne en ce qui touche la succession à la couronne.

Cette négociation, qui dura plus d'un an, fut définitivement rompue en octobre 1662 (1).

Voici le jugement que M. Mignet prononce à ce sujet : « Ainsi finirent ces négociations préliminaires; quoiqu'el» les n'eussent abouti à aucun résultat positif, elles ne fu» rent ni sans signification ni sans portée. Louis XIV affai» blit la valeur intrinsèque de la renonciation de la Reine, » sa femme, à la succession espagnole; il exprima haute» ment l'opinion de sa nullité; il fit plus, il en demanda la » révocation; et, s'il ne l'obtint point, il força la Cour d'Es» pagne à en admettre la justice et à en entrevoir la pos» sibilité. Don Louis de Haro avait regardé l'acte de » renonciation comme devant être inefficace; le duc de » Médina de las Torres convint qu'il était nul.

» Louis XIV montra dès-lors sur la Couronne d'Espa» gne des prétentions pour lesquelles il devait négocier » quarante ans et combattre douze. Il signala même un » désir prochain d'agrandissement, tout comme la Cour » de Madrid laissa apercevoir le projet qu'elle exécuta » trente-huit ans plus tard, d'admettre sur le trône d'Espa» gne un prince de la Maison de Bourbon, en lui imposant » l'obligation de renoncer au trône de France. En effet, » ce que Louis XIV demandait pour se lier avec l'Espagne » contre le Portugal fut ce qu'il conquit cinq ans après, dans

(1) Lettre de Louis XIV à l'Archevêque d'Embrun, du 21 septembre 1662. — L'Archevêque d'Embrun au Roi de France, du 11 octobre 1662.

» la guerre de *Dévolution;* et ce que proposait le duc de » Medina de las Torres, le 6 mars 1662, à l'archevêque » d'Embrun fut ce qui se réalisa en 1700 par le testament » de Charles II. Ainsi ces négociations contiennent les deux » pensées qui devaient, l'une, ouvrir la série des guerres de » Louis XIV, l'autre, décider la succession d'Espagne (1). »

IX. Quelques mois après le mariage de Louis XIV, l'occasion se présenta de faire éprouver une nouvelle humiliation au Roi d'Espagne.

La terreur que le nom espagnol avait inspirée autrefois, avait valu à ses rois le pas sur plusieurs souverains et, entre autres, sur le Roi de France.

Louis XIV comprit que le premier rang appartient à la puissance, et que ce qui est faible ne vient qu'après elle.

Il voulut, par conséquent, marcher avant le Roi d'Espagne et donna ses ordres en conséquence à ses ambassadeurs.

Le baron de Batteville, ambassadeur de Philippe IV à la Cour d'Angleterre, dispute l'honneur du pas au comte d'Estrade, et, pour soutenir sa prétention, il ameute la populace, et tombe les armes à la main sur les gens de l'ambassade française, dont quelques-uns sont tués.

Alors Louis XIV demande une réparation publique et authentique de l'affront qui lui a été fait dans la personne de son ambassadeur; il menace même de reprendre les armes contre l'Espagne.

Philippe IV prend le parti de s'humilier devant son gendre. Il rappelle le baron de Batteville et le disgracie. Enfin, il envoie à Louis XIV le comte de Fuentes pour lui déclarer qu'il avait donné ordre à ses ambassadeurs de céder le pas à ceux du Roi de France.

Ainsi préludait le monarque qui voulait être hors de

(1) Mignet, *Negociations, etc., etc.*, t. I, p. 157.

pair en Europe. Le cardinal Mazarin venait de mourir; le roi déclara que désormais il n'aurait plus de premier ministre; qu'il régnerait par lui-même : Louis XIV tint parole.

X. La fierté castillane subit, à cette époque, les conséquences fatales de l'incurie du gouvernement espagnol. L'Espagne était tombée du haut rang où elle s'était vue placée. Elle éprouva le sort des grands empires, elle s'écroula sous le poids de sa trop vaste puissance. C'est qu'alors le gouvernement ne peut donner les mêmes soins à des parties trop éloignées, trop dispersées; c'est que l'économie qui maintient l'ordre et vivifie les différentes branches de l'administration est négligée, comme entraînant à trop de détails; c'est que le luxe absorbe la substance propre de l'État; c'est que l'intrigue et la faveur détournent impunément l'emploi des deniers publics; c'est qu'enfin les peuples qui composent cette immense monarchie s'affaiblissent, par leurs efforts même, pour soutenir un colosse qui est entraîné vers sa chute.

Après la mort de Philippe II, son successeur ne pouvait payer les troupes espagnoles qui étaient dans les Pays-Bas; il ne pouvait opposer une marine à celle des petites provinces de Hollande et de Zélande.

Philippe III fut obligé de négocier avec cette République naissante une trève de douze ans, par laquelle il lui laissait les pays qu'elle avait conquis par ses armes; il laissait les Hollandais en jouissance du commerce et de la navigation dans les deux Indes, et restituait à Maurice d'Orange les biens de sa Maison, situés dans les terres de la monarchie (1609).

La même année, où ce traité désastreux pour la monarchie fut signé, Philippe III acheva d'épuiser son royaume d'hommes et de richesses, en publiant l'édit qui

ordonnait aux Mauresques, sous peine de mort, de sortir de toute l'étendue de sa domination dans le terme de trente jours. Plus d'un million de sujets laborieux, commerçants et industrieux, emportèrent dans leur émigration les arts, le commerce, l'industrie et le travail, qui les rendaient si nécessaires à l'Espagne.

Un spectacle semblable devait se renouveler en France, soixante-seize ans après, lors de la révocation de l'édit de Nantes.

Philippe IV perdit sans retour les sept Provinces-Unies; cependant le duc d'Olivarez, ministre de ce Roi, avait encore rêvé la gloire de son Roi et de sa patrie. C'était par le désir d'élever l'Espagne au comble de la puissance, qu'il avait fait prendre, par anticipation, à Philippe IV, le surnom de *Grand!*

Ces rois et ces ministres augmentaient leur puissance dans l'intérieur de l'État, tandis qu'ils perdaient leur crédit et leur autorité au dehors. Les lois s'affaiblirent bientôt, sous la suprême volonté des gouvernants, rois ou ministres favoris; on dépouilla les provinces de leurs priviléges; on rançonna les citoyens opulents, et on les punit, en quelque sorte, d'être riches; on mit des impôts exorbitants sur les marchandises; on empruntait beaucoup, on dissipait davantage, et on ne remboursait jamais. Les revenus publics devinrent insuffisants pour payer les intérêts de la dette.

Les provinces de la monarchie étaient regardées comme autant de royaumes étrangers l'un à l'autre. Chacun de ces petits États avait une douane particulière, et il y avait de nouveaux droits à payer à chaque frontière. La contrainte était portée si loin à cet égard, qu'il n'était pas permis de transporter de l'argent d'une province dans une autre.

L'industrie se perdait au milieu de ces abus ; la nature la plus riche, la plus abondante n'était point secondée par l'art pour la mettre en valeur. Les Espagnols ne préparaient ni les soies de Valence, ni les belles laines de l'Andalousie et de la Castille ; ils ne fabriquaient point d'étoffes d'or et d'argent, et, malgré les trésors du Nouveau-Monde, on se vit réduit à publier des lois somptuaires comme dans un état indigent et sans ressources.

Tel enfin était le dépérissement des finances sous Philippe IV, que le maître du Mexique et du Pérou fut réduit à faire frapper une monnaie de cuivre, à laquelle il donna une valeur presqu'aussi grande qu'à l'argent, pour frustrer ses créanciers et acquitter ses dettes. Cette mesure acheva de ruiner l'État en lui faisant perdre son crédit.

Le commerce, cette principale source de l'opulence, de la population et de la prospérité d'un État, était réduit à rien en Espagne. Sans commerce et sans trafic, l'agriculture y languissait ; sans manufactures, il devenait impossible d'y entretenir les autres arts et professions mécaniques qui vivifient les corps politiques.

L'État se changea en un désert stérile, qui ne produisait ni matières premières, ni hommes, ni trésors ; sans armées et sans flottes, dénué de tout ce qui fait respecter une souveraineté, il restait exposé aux agressions de ses voisins.

L'étendue des côtes de l'Espagne l'avait créée pour être une puissance maritime de premier rang ; mais l'abandon des pêcheries sur les côtes fit naître la disette totale des matelots : ce furent les Anglais et les Hollandais qui en profitèrent.

Enfin, l'Espagne était réduite à n'avoir qu'un commerce passif avec toutes les autres nations ; elle recevait

les denrées qui lui manquaient, donnant en retour son argent, sans pouvoir le regagner, en fournissant à son tour le surplus de ses productions.

Il ne restait à cette monarchie que le vain et ruineux honneur de voir toutes les nations occupées du soin de la servir, c'est-à-dire, de la dépouiller de son commerce et de ses richesses.

XI. Quel changement aussi s'était opéré dans le système de l'équilibre politique, depuis le règne de Charles-Quint! Alors c'était la Maison d'Autriche qui était la puissance dominante en Europe. L'abdication de Charles-Quint et le partage de ses États héréditaires entre Philippe II, son fils, et l'archiduc Ferdinand, son frère, déjà roi des Romains, n'y apporta aucun changement; car, après un refroidissement passager, les deux branches de la Maison d'Autriche comprirent bientôt que leurs intérêts exigeaient une alliance, et cette politique fut suivie par leurs successeurs; mais la paix de Westphalie avait porté un coup terrible à la puissance autrichienne, tant dans l'Empire que dans les États héréditaires de cette Maison en Allemagne et dans les Pays-Bas. La paix des Pyrénées acheva ce que la précédente avait commencé, et ce fut la France qui devint alors puissance dominante. Alors aussi s'opéra une réaction dans le système politique, et tous les efforts dûrent se tourner contre une monarchie qui visait ouvertement à une suprématie dangereuse.

La nation française, depuis son établissement dans les Gaules, s'agitait pour s'étendre, d'un côté, jusqu'aux Alpes; de l'autre, jusqu'à l'Océan; au midi, jusqu'à la mer Méditerranée et aux Pyrénées; au nord, jusqu'au Rhin, ancienne limite des Gaules et de la Germanie.

La Couronne de France dut son agrandissement au système féodal : c'est même de cette manière qu'elle s'é-

tait fondée. Hugues Capet avait commencé le royaume de France avec les domaines qu'il avait. Il était possesseur du duché de France ; il se fit appeler Roi, et son duché devint l'origine du royaume. Il cherchait à prendre le nom de Roi des Français ; il le prit même ; mais ses vassaux ne le reconnaissaient que comme Roi de France, roi de la terre qu'il avait, et non de la nation des Francs : Roi de France, à cette époque, semblait moins que Roi des Français ; les idées ont changé depuis. Cette France de Hugues-Capet s'agrandit à mesure que les rois des diverses branches de la famille capétienne arrivèrent au trône ; chacun réunissant à cette France primitive ses apanages et ses seigneuries particulières d'après le principe de dévolution, qui voulait que tous les biens possédés par le Roi, à son avénement à la Couronne, fussent dévolus de plein droit à l'État. C'est de cette façon que s'était formé le magnifique faisceau de la monarchie française (1). Le principe de la dévolution était lié à un

(1) Voici, en effet, quel fut l'agrandissement successif de la France, depuis l'établissement de la troisième race.

Provinces.	*Origines des agrandissements.*
La Picardie.	Seul domaine de la Couronne.
L'Ile de France.	
L'Orléanais.	
Le Berry.	Par achat, sous Philippe Ier.
La Tourraine.	Par confiscation, sous Philippe-Auguste.
La Normandie.	Par confiscation et conquête, sous Philippe-Auguste.
Le Languedoc.	Par héritage, sous Philippe-le-Hardi.
Le Lyonnais.	Par acquisition, sous Philippe-le-Bel.
La Champagne.	Par mariage, sous le même.
Le Dauphiné.	Par donatiou, sous Philippe de Valois.
Le Poiton.	Par conquête, sous Charles V.
L'Aunis.	
La Saintonge.	
Le Limousin.	
La Guienne.	Par conquête, sous Charles VII.
Le Nord de la Gascogne. .	

autre principe, le principe de l'identification complète du Roi et de l'État.

Depuis que la France touchait aux Alpes, aux Pyrénées, aux deux mers, elle dut diriger tous ses efforts vers la conquête ou l'incorporation des provinces situées au nord et sur le Rhin. C'était vers l'Alsace, la Franche-Comté, la Lorraine, la Flandre, que devaient se diriger tous ses efforts. Cette disposition à s'étendre et cette tendance à s'accroître n'était pas une vaine ambition dans ses chefs; la nature même lui en faisait une loi, comme elle fait à tout être une loi d'acquérir la plus grande force possible, parce que la France, ainsi limitée, se trouvait au plus haut point de la force défensive ou conservatrice d'un État, celui où il y a le plus de population disponible avec le moins de frontières attaquables.

La France, déterminée, trompée, peut-être, par une crainte héréditaire de la Maison d'Autriche, et qui croyait toujours voir le fantôme de Charles-Quint dans ses suc-

La Provence.	Par héritage, sous Louis XI.
La Bourgogne.	Par reversion, sous le même.
Le Maine.	Par héritage, sous le même.
L'Anjou.	
La Bretagne.	Par mariage, sous François Ier.
La Marche.	Par confiscation, sous le même.
L'Auvergne.	
Le Bourbonnais.	
Le Béarn, le comté de Foix et la partie sud de la Gascogne.	Patrimoine de Henri IV.
Le Roussillon.	Par conquête, sous Louis XIII.
L'Artois.	
L'Alsace.	Par conquête, sous Louis XIV.
La Flandre.	
La Franche-Comté.	
Le Nivernais.	
La Lorraine.	Par cession et traité sous Louis XV.
La Corse.	
Le comtat d'Avignon. . .	Par cession du Saint-Siége à la République.

cesseurs affaiblis, s'était couverte, au traité de Westphalie, des princes allemands contre la Maison d'Autriche. Mais ces princes ne voulaient pas plus l'agrandissement de la France que celui de sa rivale, et, placés par la France elle-même entre elle et l'Autriche, ils faisaient ainsi équilibre à l'ambition de toutes deux.

Mais c'était surtout la tendance de la France à s'étendre sur les Pays-Bas espagnols, en travaillant à son accroissement vers le Nord, qui fut la cause de toutes les guerres que Louis XIV entreprit pendant son règne. Tant qu'il n'y avait dans la balance que des Etats sans force, comme les Électeurs et même les Provinces-Unies, rien n'était capable d'arrêter les progrès de la France, et il ne fallait pas moins de deux révolutions politiques en Europe pour rétablir l'équilibre et la balance des pouvoirs sur le continent : la première, celle de 1688, qui renversa les Stuarts du trône de la Grande-Bretagne, et l'autre, qui changea entièrement la face de l'Empire, lorsqu'au commencement du XVIIIe siècle, il compta au nombre de ses membres une puissance telle que la monarchie prussienne. Alors à un équilibre de convention, fut substitué un équilibre de forces, contre lequel la France ne fut pas en état de résister. Mais, pendant l'intervalle de la paix des Pyrénées jusqu'à la Révolution de 1688, la puissance de la France fut menaçante pour l'Europe entière, et principalement pour ses voisins. Aussi, ce fut pendant ce laps de temps qu'elle fit ses principales conquêtes, soit par la force des armes, soit par des négociations dictées le glaive à la main.

La monarchie venait aussi de subir, à cette époque, une nouvelle transformation, paraissant devoir mettre un terme à toutes celles qu'elle avait subies jusque là; car même, en mettant à part les deux premières races, où la

nation française présentait un mélange difficile à définir d'institutions romaines et barbares, qui ne sait les variations qu'a subies la monarchie française, seulement à partir de Hugues-Capet? Voici comment s'exprime à ce sujet M. de Châteaubriand, dans son analyse raisonnée de l'Histoire de France :

« Il faut dire de la royauté de Hugues-Capet ce que » j'ai dit de celle de Pépin. Il n'y eut point usurpation, » parce qu'il y avait élection ; *la légitimité était un dogme* » *inconnu.* Mais dans la personne de Hugues-Capet s'opéra » une révolution importante : la monarchie élective devint » héréditaire ; en voici la cause immédiate, qu'aucun his- » torien, du moins que je sache, n'a encore remarquée : » *le sacre usurpa le droit d'élection.* Les six premiers rois » de la troisième race firent sacrer leurs fils aînés de leur » vivant. Cette élection religieuse remplaça l'élection po- » litique, affermit le droit de primogéniture et fixa la Cou- » ronne dans la Maison de Hugues-Capet. Le souvenir » même du droit d'élection se perpétuait dans une formule » du sacre ; *on demandait au peuple présent s'il consentait* » *à recevoir le nouveau souverain* (1). »

« La constitution française fut, » dit encore le même auteur, « purement féodale jusqu'au règne de Philippe- » le-Bel. A Philippe-le-Bel s'élève la monarchie des Trois- » États (1303), appelés depuis États-Généraux, qui dura » jusqu'à Louis XIII (2). Les troubles nés du protestan- » tisme, en divisant les forces de la nation, amenèrent » l'usurpation de Richelieu sur les droits de la nation, et » l'absence des États-Généraux fit que les Parlements se » déclarèrent États-Généraux au petit pied, et prétendi- » rent à vérifier les édits et à enregistrer les impôts ; et,

(1) *Etudes historiques*, par M. de Châteaubriand, t. II, p. 292 et suiv.
(2) Depuis 1614, il n'y eut plus d'impôts votés par les États Généraux.

» à l'aide de ce fantôme de contrôle national, Louis XIV » imposa la monarchie absolue à la France (1). »

XII. Pendant longtemps donc, la France n'avait été qu'une réunion de provinces acquises à différentes époques, sous des conditions diverses, et entre lesquelles existaient des différences de constitutions, de lois, de mœurs, de langage, de priviléges, de juridiction et de revenus. Cette agglomération portait le nom de monarchie; mais, en réalité, ce n'était qu'une aggrégation d'États presque indépendants les uns des autres. Le monarque était dans un lieu roi de Navarre, dans l'autre duc de Bretagne, comte de Provence dans un troisième, et Dauphin dans un quatrième. Sous ces dénominations variées, il possédait, au moins nominalement, différents degrés de pouvoir, qu'il exerçait sous des formes très-diverses. La masse du peuple, composée de ces éléments discordants et hétérogènes, était contenue et liée par la force du pouvoir; mais si cet élément disparaissait, on pouvait craindre que chaque province ne reprît son indépendance de la manière la plus absolue, puisque tout tendait à inspirer aux habitants de la France le patriotisme provincial, en étouffant le patriotisme national. Les habitants de la Bretagne ou ceux de la Guienne se sentaient liés ensemble par d'anciennes habitudes, par des souvenirs et des préjugés communs, et par le nom de leur pays; mais leur caractère de membres de l'Empire français ne leur rappelait rien. Ces causes semblaient pouvoir amener la formation d'Etats indépendants, et avec elle le démembrement de la France : vint Richelieu, qui fit disparaître tous ces intérêts particuliers, en concentrant, à l'aide de la terreur, toutes les forces dans une seule main. Après Richelieu, Mazarin; mais entre la

(1) Châteaubriand, *Etudes historiques*, t. III, p. 289 et suiv.

France que Richelieu contenait à force de rigueurs, et la France que Mazarin administra, il y avait une distance immense.

Les grands vassaux frémissaient, à la vue du frein que Richelieu voulait leur imposer, comme de nobles coursiers indomptés. C'étaient des assauts incessants que le Cardinal ne repoussait qu'à l'aide de la terreur des supplices, et en se montrant toujours à cette noblesse, fière et brillante, comme un autre Jupiter tonnant, prêt à lancer la foudre qui écrase. Mais cette divinité politique, si terrible pendant le jour, redevenait homme, dit-on, pendant le silence des nuits. Alors, confiant à sa couche seule les ennuis et les amertumes de sa position, on prétend qu'il lui arrivait de mouiller son oreiller de larmes, non des larmes de la sensibilité, mais de celles de la colère, de l'impuissance peut-être, lui au comble de la puissance et marchant entouré de bourreaux, pour faire tomber les têtes qui dépassaient le niveau universel qu'il avait pris à tâche d'établir en face de la royauté. Après ce tribut payé à la faiblesse humaine, le jour retrouvait l'inflexible ministre plus résolu, plus altier que jamais; alors l'homme avait disparu, pour ne laisser voir que le grand politique.

Telle fut l'existence de Richelieu. Mais Mazarin, s'il rencontra quelques épines, trouva plus de fleurs sur sa route; s'il eut quelques mauvais jours à traverser, il put les oublier quand le temps fut arrivé où il pouvait dire des Français : « *Ils chantent, ils paieront.* » L'œuvre de Richelieu était bien accomplie alors, et Louis XIV vint à point nommé pour se placer, rayonnant de gloire et de puissance, au faîte du nouvel édifice politique en France.

Louis XIV étouffa *le patriotisme provincial*, toujours étroit, et au lieu d'un patriotisme national, il donna à la France le patriotisme royal.

Dans ce mot : « *L'État, c'est moi!* » était renfermée la pensée de l'unité territoriale de la France : un Roi, un Royaume.

Si la pensée n'était pas rigoureusement philosophique, elle était du moins éminemment gouvernementale. La grandeur du règne de Louis XIV l'a suffisamment démontré.

Dès ce moment, tout gravita vers Louis XIV, et, au lieu des révoltes et des supplices du règne précédent, il n'y eut plus en France qu'un échange d'adorations et de faveurs, et ce mot : « *L'État, c'est moi!* » ne fut pas seulement l'expression d'un système politique, mais aussi la constatation d'un fait, d'une vérité historique.

En effet, jamais roi ne représenta mieux son pays, et n'en fut mieux une image. Il avait ses qualités et ses défauts ; c'était la France personnifiée sous le diadème et faisant fléchir l'Europe sous son sceptre.

La France est orgueilleuse et vaillante, fière et téméraire, légère même et vaniteuse ; Louis l'était.

Elle aime la guerre et la gloire des armes ; Louis l'aimait.

Elle se sent faite pour le premier rang : Louis la mit hors de pair.

Elle veut aller partout, la tête haute, dire : « C'est moi ! » Louis prit le soleil pour emblême.

Elle braverait le monde entier ; Louis le brava.

Elle entend qu'on la respecte ; Louis la fit craindre et admirer. Ses vaisseaux de ligne parcouraient les deux mers en souverains ; leur pavillon ne se laissait primer par nul autre, et les corsaires d'Afrique, si redoutés de la chrétienté et qui rançonnaient l'Europe, fuyaient devant lui comme des bateaux pêcheurs.

Il était dangereux alors d'insulter la France, d'attenter

à ses droits : la foudre eût suivi de près la faute, et le sang eût lavé l'injure.

Il était impossible que la France n'aimât point un tel prince : il était trop français, son représentant trop fidèle. Aussi Louis XIV fit-il de la France ce qu'il voulut, et la France, oubliant ses factions, se pressa avec transport autour de son Roi. Rien n'est plus vrai que cette concordance du caractère français avec celui de Louis XIV ; mais ce qui était vrai pour ce Roi ne pouvait pas l'être pour tous. Louis XV, par exemple, ne représentait pas la France, mais le boudoir de madame Dubarry. Louis XIV pouvait donc dire, comme le dit un jour Alexandre, empereur de Russie : « Je ne suis qu'un heureux hasard. »

Ainsi, à l'époque dont nous parlons, Louis XIV s'appuya sur le pouvoir absolu à l'intérieur et sur la faiblesse de ses voisins au dehors. La nation française recevait de son roi la gloire et les conquêtes, et les peuples menacés par la France, convaincus de leur impuissance de résister au colosse de la monarchie française, achetaient par des concessions leur indépendance nationale, songeant plutôt à détourner le danger du moment qu'aux suites désastreuses qu'un tel état de choses devait amener pour eux.

XIII. Toutes les combinaisons politiques, toutes les relations de cabinets à cabinets, qui existaient depuis plus d'un siècle, se trouvèrent dérangées. L'Europe centrale s'étonna du développement extraordinaire de la puissance du monarque français ; et ceux qui, la veille encore, avaient marché sous la bannière de la France contre la Maison d'Autriche, se rangèrent alors du côté de la puissance déchue. Les Provinces-Unies, comme République, comme boulevard de la réformation, devaient se croire suspectes à la France, marchant dans une voie nouvelle de conquêtes et d'ambition ; elles virent alors dissoudre

leur ancienne alliance avec cette puissance, qui avait tant contribué à la fondation de la République. A cette alliance, déjà considérablement affaiblie par la paix de Munster, et rompue irrévocablement par la paix des Pyrénées, succéda un état de méfiance qui dégénéra bientôt en hostilités.

Telle était la position des Etats-Généraux à l'égard de la France après la paix des Pyrénées. Dès-lors, les puissances sur lesquelles les Provinces-Unies devaient jeter les yeux comme leurs alliées naturelles, étaient, d'une part, l'Angleterre, intéressée à la fois comme Etat protestant et puissance maritime à ne pas tolérer la suprématie, inquiétante pour son commerce et son culte religieux, d'un monarque aussi puissant que Louis XIV; et, d'autre part, l'Espagne, à raison de ses possessions dans les Pays-Bas. Le maintien de la domination espagnole dans ces contrées, pour servir de barrière aux Provinces-Unies contre la France, devint dès-lors la base de la politique des Etats-Généraux. Revirement étrange! on avait vu combattre les Provinces-Unies pendant la première période de leur existence, pour dépouiller l'Espagne de ses possessions dans les Pays-Bas; dans la seconde, on les verra combattre avec la même persévérance pour les conserver à cette Couronne.

Sur ce point il y avait uniformité d'intérêt entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Cromwell n'avait consenti à joindre les armes de l'Angleterre à celles de la France contre l'Espagne, qu'à la condition que Louis XIV donnerait des garanties au gouvernement anglais contre un débordement de puissance de la France dans les Pays-Bas espagnols; et c'est ainsi qu'après que Turenne eut conquis, en 1657, l'importante place de Dunkerque sur les Espagnols, elle fut remise entre les mains des Anglais,

qui, maîtres de ce point important, étaient toujours à même de traverser les opérations militaires et d'arrêter les envahissements de Louis XIV de ce côté. A la vérité l'heureuse étoile du Roi de France et la politique honteuse et mercenaire de la Restauration, valurent à Louis XIV l'inappréciable avantage de rentrer dans la possession de Dunkerque, au grand détriment de l'Espagne et des puissances maritimes, toutes les trois également intéressées à ce que cette place ne tombât pas au pouvoir du Roi de France.

Nul doute que l'alliance entre la Grande-Bretagne et les États-Généraux, contre la France, n'eût été recherchée avec empressement par de Witt, si le gouvernement républicain eût continué à subsister en Angleterre ; mais la Restauration de la Maison de Stuart, en 1660, vint déranger cette combinaison politique. Si la France était devenue l'ennemie naturelle des Provinces-Unies, la royauté restaurée en Angleterre se déclara l'antagoniste implacable du système politique de de Witt et de l'oligarchie communale, et la protectrice hautement avouée de la Maison d'Orange et du parti qui réclamait le rétablissement du stathoudérat.

Le parti de Witt était placé entre deux écueils, celui de s'allier avec le roi d'Angleterre contre la France, au risque de se voir culbuté par le gouvernement anglais uni au parti d'Orange; ou bien de s'unir à la France, pour se faire un appui de cette puissance contre la Maison de Stuart et les partisans du prince d'Orange, au risque de compromettre l'indépendance de la République. Il vit qu'il ne pourrait se tirer de ce fâcheux dilemme qu'à force d'art, de ruse et de finesse. Il organisa donc contre Louis XIV et contre le gouvernement anglais, après la Restauration, un système de bascule qui ne fut ni la paix

ni la guerre; arme dangereuse pour celui qui en fait usage, quand elle n'est pas accompagnée d'une force suffisante pour se garantir de la rancune qu'elle doit nécessairement inspirer à ceux contre qui on l'emploie. Les guerres dans lesquelles nous verrons bientôt les Provinces-Unies engagées contre la France, sous le règne de Louis XIV, furent donc une conséquence inévitable de la révolution qui venait de s'opérer dans le système politique du continent. Alors on verra la République, entraînée par le torrent, sortir des limites de la modération qu'elle avait observées pendant la première période de son existence, et devenir l'âme de la ligue européenne contre la France. Ce rôle fut brillant, noble, généreux, mais fut-il sage? L'Europe, à la vérité, et l'humanité en profitèrent; à ce titre la République a des droits à notre reconnaissance et à notre admiration : elle seule n'en profita pas; car, loin de voir augmenter, en proportion de ses efforts soutenus, sa puissance et sa force réelle, on la verra épuiser les sources de ses richesses, et, par une conséquence naturelle de ce déclin, augmenter le fardeau de ses dépenses et de sa dette publique, et ne recueillir, pour prix d'aussi immenses sacrifices, qu'ingratitude et abandon de la plupart de ses alliés.

CONCLUSION.

Tel était le tableau qu'offrait l'Europe au début du premier âge du règne de Louis XIV.

Ce tableau, c'est l'introduction à l'histoire des luttes et des rivalités politiques qui ne tardèrent pas à éclater entre la France, puissance dominante sur le continent, et les puissances maritimes, également intéressées à maintenir cette domination naissante dans de justes limites, pour ne pas être anéanties ou réduites à une étroite dépendance de la politique envahissante de Louis XIV.

Tandis que Louis XIV travaillait avec une persévérance admirable à poser les jalons qui devaient le conduire à la toute-puissance, son futur rival, encore enfant, grandissait, et tandis que la Providence semblait combler

Louis XIV de tout ce qui peut flatter l'ambition et l'orgueil d'un grand roi, cette même Providence veillait sur l'orphelin à qui elle destinait le rôle glorieux d'être, au jour du danger, le défenseur et le soutien de l'indépendance du continent.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA PAIX DES PYRÉNÉES

A LA PAIX DE NIMÈGUE

ET A LA

TRÊVE DE RATISBONNE, EN 1684.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

RESTAURATION DES STUARTS.

« Charles II débarqua à Douvres les mains
« vides, il n'avait dans ses bagages que des
« vengeances et le pouvoir absolu. »
(CHATEAUBRIAND, *Les quatre Stuarts.*)

Digitized by Google

SOMMAIRE.

—

I. Mort de Cromwell.
II. Le général Monck.
III. La Restauration (1660).
IV. Séjour de Charles II à La Haye.
V. Charles II prend possession de son royaume.
VI. Influence de la Restauration des Stuarts sur l'avenir du Prince d'Orange.
VII. Charles II joint ses efforts à ceux de la Princesse sa sœur, pour obtenir le rétablissement de son neveu.
VIII. Les États de Hollande se chargent de l'éducation du Prince d'Orange. — Suppression de l'Acte d'exclusion.
IX. Mécontentement du Roi de la Grande-Bretagne contre de Witt et son parti.
X. Division entre la mère et la grand'-mère du Prince d'Orange. — Voyage de la Princesse royale à la Cour de Londres. — Mort de cette Princesse. — Nouveaux arrangements pris relativement à la tutelle du Prince.
XI. Irritation croissante du Roi d'Angleterre contre de Witt et les États de Hollande. — Ceux-ci lui livrent trois régicides pour l'apaiser (1662).
XII. Traité entre les États-Généraux et le Roi de France (1662).
XIII. Traité entre les États-Généraux et le Roi de la Grande-Bretagne (1662).
XIV. Politique de Jean de Witt à l'égard de la France. — Négociations avec le Comte d'Estrades (1663-1664).
XV. De Witt fait rejeter par les États-Généraux la proposition de la Cour d'Espagne de former une ligue entre les dix-sept provinces des Pays-Bas (1664).

RESTAURATION DES STUARTS.

I. Cromwell qui, jusqu'à l'âge de quarante ans, avait vécu dans l'obscurité, s'éleva en peu d'années au niveau des souverains de l'Europe. Il déjoua, avec un rare bonheur, toutes les conspirations dirigées contre sa personne et son gouvernement; mais la couronne, l'objet de ses vœux secrets, semblait, par une amère dérision de la fortune, toujours là pour tenter son ambition, et toujours prête à lui échapper au moment où il croyait pouvoir mettre la main sur elle.

En travaillant pour la grandeur de l'Angleterre, il travaillait pour celle des fils de celui qu'il avait fait monter sur l'échafaud; et la légitimité n'aurait eu, sous le point de vue de la dignité nationale avec l'étranger, qu'à prendre l'usurpation pour modèle, pour se populariser en Angleterre; car il ne manquait à Cromwell que ce qui

manqua à un autre soldat heureux, et le premier aurait pu s'écrier comme l'autre : « Que ne suis-je mon petit-fils! »

S'il gouverna, sous le titre de Protecteur, plus despotiquement que ne l'avait fait aucun des rois d'Angleterre, il sut aussi faire craindre et redouter son pays par les puissances du continent. Il contraignit le cardinal Mazarin à s'allier avec le meurtrier de l'oncle de Louis XIV; il dicta la paix aux Provinces-Unies, humilia l'Espagne en lui enlevant Dunkerque et la Jamaïque; les rois du Nord le respectèrent, la République de Venise et les Cantons Suisses recherchèrent son amitié. L'Angleterre, enfin, dut à Cromwell une paix honorable avec ses voisins, des lois sages, un accroissement de puissance, et un retour vers la gloire du règne d'Élisabeth, que Jacques Ier et Charles Ier avaient si considérablement laissé déchoir, ce qui fut une des principales causes des malheurs des Stuarts. Cromwell avait réparé tout cela; il avait relevé le nom anglais, il se crut digne du trône. Cela peut-il surprendre? D'autres, qui n'ont rien réparé, rien ennobli, et à qui la gloire fut toujours étrangère, s'y sont bien vu porter. Cependant, ce qui répugne dans Cromwell, c'est l'humilité hypocrite avec laquelle il jouit du pouvoir; car, à côté de l'homme politique habile, on trouve toujours l'ignoble comédien.

Pendant la dernière année de sa vie, la comédie prit surtout un caractère bien plus sérieux; car la royauté le tentait fort, et l'âge avançait à grands pas pour lui.

En 1657, l'Assemblée à laquelle Cromwell avait trouvé bon de donner le nom de Parlement, décide, après une longue délibération, que le moyen le plus sûr de consolider le gouvernement né de la Révolution, était de déférer la couronne à Cromwell : en conséquence, elle supplie très-humblement le Lord-Protecteur de con-

sentir à régner pour le bien et l'honneur de sa patrie.

Cromwell, fidèle à son système d'hypocrisie, répondit qu'une démarche aussi importante exigeait de sages avis; il insista donc pour que le Parlement nommât des commissaires afin d'en conférer avec lui.

Les députés, dociles à cette injonction, élurent un comité, en nommèrent Whitelock président, et informèrent alors le Lord-Protecteur des raisons qui déterminaient la nation à lui déférer la couronne.

Le puritain Whitelock, qui connaissait Cromwell mieux que personne, et qui savait, au besoin, faire plier son rigorisme austère jusqu'à jouer le rôle d'un habile courtisan, insista particulièrement sur chacun des motifs qui pouvaient flatter l'ambition du Protecteur. Les deux comédiens s'entendaient à merveille pour tromper le peuple anglais, en lui escamotant une couronne pour Cromwell.

Mais l'esprit républicain veillait; il s'était conservé parmi les principaux chefs de l'armée; les anciens compagnons d'armes de Cromwell s'élevèrent avec énergie contre ce qui venait d'être proposé et le menacèrent de leur ressentiment, s'il osait accepter le titre de Roi. Cromwell, connaissant l'esprit entreprenant de ces chefs, comprit qu'il y allait de son intérêt de leur donner un gage de son désintéressement; en conséquence, il fait appeler les députés dans la salle des festins du palais, et, affectant les dehors de l'humilité la plus profonde, il les remercie de leur trop grande confiance.

S'adressant à eux, avec l'embarras d'une ambition démasquée avant d'être assouvie, il leur dit: « Que ni ses » propres réflexions, ni les arguments de la commission » n'avaient pu le convaincre qu'il dût accepter le titre de » Roi; s'il l'acceptait, ce ne serait qu'avec des scrupules; » s'il l'acceptait, en doutant, ce ne serait pas par foi; et

» si ce n'était pas par foi, ce serait un péché. C'est pour-
» quoi, disait-il en finissant, je ne puis me charger de gou-
» verner avec le titre de Roi, et telle est ma réponse dans
» cette grande et importante affaire (1). »

Ainsi tiraillé entre son ambition et ses craintes de tout perdre, en voulant tout obtenir, on vit successivement Cromwell, hésitant à accepter la royauté, en conférer avec les commissaires, temporisant, puis se résoudre à l'accepter, et enfin la refuser par la crainte de froisser les officiers, les véritables marche-pieds de sa grandeur, mais qui ne voulaient pas que cette grandeur allât jusqu'au trône.

Les Communes, toutefois, revinrent à la charge ; elles insistèrent plus vivement auprès du Lord-Protecteur, déclarant que s'il persistait dans son refus, il était urgent que le Parlement ratifiât la cession des pouvoirs qui avaient été confiés au chef suprême de la République ; et ce fut à cette occasion que Cromwell fut installé pour la seconde fois en sa qualité de Lord-Protecteur des royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. La pompe qui présida à cette cérémonie différa peu de celle qui accompagnait le couronnement des rois (2).

Le Parlement se sépara après cette solennité, pour se réunir au commencement de l'année suivante. Pendant cet intervalle, Cromwell résolut de faire revivre la Chambre des Lords ; en conséquence, un ordre fut expédié à soixante officiers de l'armée ou gentilshommes de se trouver, à l'époque de la réunion du Parlement, à Westminster, pour y siéger comme Chambre haute (3).

A l'ouverture de cette session, Cromwell adopta, dans

(1) Lingard.
(2) Lingard.— Whitelock, 662. — Parl. Hist., III, p. 1514.
(3) Lingard. — Whitelock. 666.

sa harangue aux Chambres, le style des rois. « Milords, » dit-il, et vous, chevaliers et bourgeois de la Chambre » des Communes. » Mais cette innovation déplut à ceux-ci, et ils protestèrent contre le rétablissement d'une Chambre haute.

Cromwell, peu préparé à cette nouvelle résistance, laissa éclater à cette occasion tout son mécontentement : il accusa les Communes d'infidélité et de perfidie, déclara qu'il maintiendrait la Chambre haute de sa création, et dans un mouvement de colère il se transporta à Whitehall pour dissoudre ce troisième et dernier Parlement de la République.

Il s'adressa aux membres des Communes d'un ton où l'amertume de son âme était mal déguisée : « C'étaient » eux, dit-il, qui l'avaient placé dans le haut rang où il » était ; il ne l'avait pas cherché ; il n'y avait point sur le » sol anglais homme ni femme qui pût l'en accuser. Dieu » savait qu'il eût mieux aimé vivre près d'un bois et gar- » der un troupeau de moutons, que de se charger du gou- » vernement. Mais, s'en étant chargé sur leur demande, » il avait le droit de compter sur leur aide et sur leur ap- » pui. Cependant quelques-uns d'entre eux, en violation » de leurs serments, Dieu lui en était témoin, tentaient » d'établir une République dans l'armée ; d'autres avaient » reçu des commissions pour enrôler des hommes pour » Charles Stuart ; les uns et les autres avaient, dans ce » moment, des émissaires qui cherchaient à exciter des » troubles ou plutôt une révolte dans la Cité. Mais il s'était » engagé devant Dieu à prévenir de pareils malheurs, et » c'est pourquoi, disait-il en finissant, je pense qu'il est » grandement temps de mettre fin à votre session. Je » dissous ce Parlement, et que Dieu soit juge entre vous » et moi ! »

« *Amen! amen!* » répondirent plusieurs voix des rangs de l'opposition (1).

Mais le Lord-Protecteur ne survécut que peu de mois à cette dissolution; il mourut le 23 août 1658, dans la soixante-huitième année de son âge et la cinquième de son protectorat. Son corps fut inhumé avec une magnificence royale dans l'abbaye de Westminster, et peu de jours après ses funérailles, son fils Richard fut proclamé Lord-Protecteur en sa place.

Cromwell mourut sur les marches du trône, et prit place parmi les rois d'Angleterre après sa mort. On ne put estimer sa mémoire, et cependant on ne put la mépriser non plus; car il y avait en lui assez de grandeur pour couvrir ses défauts et ses petitesses. Il fut presque toujours hypocrite, mais jamais vil et plat. Il aspira à la souveraineté, et s'il l'eût obtenue il ne l'eût pas déconsidérée et ne se serait pas montré indigne du haut rang qui fit l'objet constant de ses vœux. Roi, il eût probablement cessé d'être comédien, car ce rôle eût cessé de lui être nécessaire.

Richard Cromwell, né avec un caractère pacifique et peu propre aux agitations d'un pouvoir usurpé, se sentait incapable de gouverner le vaste État sur lequel son père avait fait peser sa main de fer. Il renonça bientôt au protectorat (mai 1659). Richard ne conserva de la grandeur de son père que le fardeau des dettes qu'il avait contractées pour donner une solennité royale aux funérailles de Cromwell (2) et deux caisses pleines d'adresses

(1) Journal, 4 février. — Thurloe, vi, 778, 788. — Parl. Hist., iii, 1525.

(2) Lettre de Richard Cromwell au général Monk, du 16 avril 1660, dans laquelle il prie le général de faire usage de son crédit auprès du Parlement, pour qu'il ne reste pas sujet à des dettes que ni Dieu ni sa conscience ne peuvent regarder comme siennes. — (Publiée dans *Monk*, par M. Guizot, dans les Documents historiques.)

qui lui reconnaissaient « la prudence du serpent, la griffe » du lion et l'œil de l'aigle, » et qui se terminaient toutes par cet invariable cri : « Longue vie, honneur et gloire à » Richard Cromwell, Lord-Protecteur d'Angleterre, d'É- » cosse et d'Irlande. » Ce sont là les consolations des pouvoirs qui tombent, et qui peuvent alors s'écrier avec le poëte de l'*Enfer :*

« . . . . .— Nessun maggior dolore,
» Che ricordarsi del tempo felice
» Nella miseria. . . . . »

Malgré toutes les qualités transcendantes qui avaient été reconnues à Richard Cromwell, pendant son court protectorat, il vécut et mourut dans l'oubli, mais probablement plus heureux, à un âge très-avancé.

II. Le général Georges Monk était l'homme qui devait clore ce premier acte du drame de la Révolution, par le rétablissement du Roi légitime, et ceci lui fut d'autant plus facile, qu'à cette époque la restauration morale de la royauté s'était opérée en Angleterre, et qu'il ne restait plus qu'à la rétablir matériellement en rappelant le fils de Charles Ier. Le peuple anglais était dégoûté de la République, et l'on en vint enfin à considérer l'ancienne royauté comme un régime plus doux que celui de la soldatesque sous lequel on avait vécu depuis le commencement de la révolution. Cette disposition des esprits était principalement due à Cromwell ; il y avait puissamment contribué, en cherchant à rétablir à son profit l'unité monarchique, et ceci facilita la contre-révolution de 1660.

Il est douteux, si Monk eût été ambitieux; s'il eût pu réussir dans le projet de s'emparer du pouvoir ; mais d'autres étaient là, qui visaient à s'en rendre maîtres à l'aide de l'armée, et qui auraient hardiment risqué

une nouvelle guerre civile pour y arriver. Lambert, l'un des chefs de l'armée, l'essaya ; mais il trouva dans Monk, réuni au vieux Thomas Fairfax, jadis partisan désintéressé et ardent de la liberté, de redoutables adversaires. Fairfax sort de sa retraite, rassemble sous ses drapeaux ses anciens soldats et se joint à Monk, qu'il détermina à déclarer qu'il ne prenait les armes que pour rétablir une constitution régulière (janvier 1660).

Alors Monk marche sur Londres; il entre dans la ville à la tête de ses troupes et prend ses quartiers à Whitehall (février 1660). Les Communes effrayées le supplient de se rendre à Westminster et de leur faire part de ses projets et de ses dispositions. Le général s'y rend, et là, en présence des députés réunis, il fait un exposé des malheurs que la nation a essuyés et des maux qui semblent la menacer encore. Monk exigea des Communes qu'elles prissent des mesures pour faire cesser les causes de division, qu'elles n'admissent dans le gouvernement ni royalistes exaltés, ni fanatiques ; qu'on reviendrait au point de départ de la primitive constitution, et que, pour donner une preuve de cette détermination, on rétablît le Parlement de 1648, dit le *Long-Parlement.*

Cette Chambre des Communes reconstituée, Monk fut nommé généralissime des armées des trois royaumes. L'amiral Lawson et tous les officiers de la flotte firent leur soumission à Monk et au Parlement, et la ville de Londres, après avoir félicité le Long-Parlement de son rétablissement, mit à la disposition de cette assemblée une somme de 60,000 livres sterling.

Cependant ce Parlement n'avait été rappelé à la vie que pour mourir peu de temps après : dès le 25 mars, il termina ses travaux, pour faire place à une nouvelle assemblée, qui devait se réunir le 5 mai suivant.

Monk, qui avait eu le temps d'étudier la position et la tendance des esprits, se décida alors à n'user du pouvoir extraordinaire dont il se voyait investi que pour travailler au rétablissement de la royauté. C'était faire preuve à la fois de beaucoup de sagesse et d'un grand désintéressement personnel (1).

D'autres pensent que ce furent plutôt les antipathies de Monk que ses affections qui le décidèrent à se prononcer en faveur de la cause royale. Il détestait les fanatiques et ne les avait pas ménagés, même sous Cromwell, et ne paraissait pas porter un attachement bien vif, bien prononcé aux Stuarts; cependant, lorsque le moment décisif fut arrivé, après la chute de Richard Cromwell, de savoir à qui le pouvoir tomberait en partage, Monk devint en réalité l'arbitre suprême de la question. Il avait l'armée, et le parti auquel Monk apporterait cette armée serait le plus fort. Il n'y avait de choix qu'entre les fanatiques et les royalistes. Monk ne voulant pas se rapprocher des premiers se joignit aux derniers, et par là rendit la couronne à Charles II. Mais on se tromperait en concluant de là que Monk eût été jusqu'à ce moment un partisan bien chaleureux de la Restauration.

On a voulu comparer plus tard un général heureux à Monk, et on lui a reproché de n'avoir pas imité l'exemple de celui-ci. Mais les positions étaient-elles les mêmes? Monk ne fit que régulariser le courant qui portait vers la Restauration ; l'autre l'aurait eu contre lui s'il avait cherché à le diriger dans ce sens, sans compter qu'il trouvait bien plus son intérêt à se laisser emporter par le torrent de sa propre ambition.

III. Soit incertitude sur l'issue de son dessein, soit

(1) Monk, *Chute de la République, et rétablissement de la Monarchie en Angleterre, en 1660*, par M. Guizot.

ruse pour ne pas effaroucher les vieux républicains et les régicides, Monk avait commencé par donner à entendre qu'il n'entrait pas dans ses vues de relever le trône des Stuarts.

Mais pendant l'intervalle qui s'écoula entre la dissolution du Long-Parlement et la réunion du nouveau, le général Monk entretint une correspondance active avec le Roi exilé, qui se trouvait à Bruxelles, où il attendait l'issue des événements.

Charles envoya de son côté un de ses confidents, sir John Greenville, à Monk, pour sonder les dispositions du généralissime. Greenville, en se séparant de Monk, fut chargé par ce dernier de déposer aux pieds de Charles les protestations les moins équivoques de son zèle et de sa loyauté, et de sa ferme résolution à vaincre tous les obstacles qu'il pourrait rencontrer dans le dessein qu'il avait formé de relever la royauté.

« Le messager fut reçu à Bruxelles, » dit Lingard, « comme un ange du Ciel. Charles voyait tout-à-coup dis- » siper les doutes qui l'avaient si longtemps tourmenté; la » couronne, contre son attente, lui était offerte sans qu'on » lui prescrivit des conditions, et il ne lui restait plus qu'à » aider avec sa plume les efforts du général. »

En même temps, il suivit les conseils de Monk, qui lui disait de quitter au plus vite les domaines de la Couronne d'Espagne, dans l'appréhension que le gouvernement espagnol ne s'emparât du Roi de la Grande-Bretagne, pour ne le relâcher qu'après avoir obtenu du gouvernement anglais la restitution des conquêtes faites sous Cromwell.

Charles se hâta de quitter Bruxelles, et alla fixer son séjour à Bréda, près de sa sœur, la princesse d'Orange. De là, il écrit à Monk et au Parlement des lettres calculées pour faire d'autant plus d'effet qu'il écarte soigneusement

tout ce qui aurait pu refroidir le zèle de ses adhérents, et compromettre sa restauration. L'écrit qui accompagnait les lettres aux deux Chambres est la fameuse déclaration connue dans l'histoire d'Angleterre sous le nom de *Déclaration de Bréda;* elle portait en substance :

1° Pardon libre et général à tous les coupables, hormis ceux que le Parlement pourrait dans la suite excepter;

2° Liberté religieuse pour les consciences délicates, et promesse que personne ne serait inquiété ni recherché pour des différences en matière de religion;

3° Abandon au Parlement du soin de régler les différends qui pourraient surgir entre les nouveaux et les anciens propriétaires des biens achetés ou accordés pendant la révolution;

4° Enfin, promesse de payer les arrérages de l'armée du général Monk, et de conserver au service du Roi les officiers et soldats de cette armée, avec la même solde et aux mêmes conditions dont ils jouissaient alors.

Le nouveau Parlement, divisé en deux Chambres, s'assembla le 5 mai. Les Lords et les Communes, après avoir assisté à un sermon, procédèrent, chacun de leur côté, à l'élection de leur président, et, de ce moment, tout marcha avec la plus grande rapidité vers la contre-révolution. Déjà les principaux chefs du parti républicain, tels que Lambert, Vanes et plusieurs autres, étaient prisonniers.

Mais l'arrivée de sir John Greenville, porteur des lettres de Charles aux deux Chambres, au généralissime Monk et au lord-amiral Montagu, fut le signal d'un débordement de loyauté du parti royaliste. Il avait alors décidément pris le dessus. Voici quelques détails, empruntés à une relation du temps, sur ce qui se passa lors de la remise des lettres dont Greenville était porteur.

« Le Roy de la Grande Bretaigne ayant sceu que le » Parlement deuoit s'assembler pour délibérer sur ses af- » faires escriuit au Parlement, au général Monck et à » ceux de la ville de Londres, comme pour les rendre me- » moratifs de leur obligation et deuoir, aussi pour leur faire » entendre ses prétentions, tant pour l'aduenir que pour » le passé.

» Cette despesche qui contenoit, outre les susd. lettres, » une déclaration à l'effet de ce que dessus, ayant esté » donnée à un gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, » il prinst ledit jour que le Parlement s'estoit assemblé » pour faire scauoir au prolocuteur qu'il auoit une des- » pesche à lui délivrer de la part de Sa Majesté. Pourquoy » le Parlement ayant enuoié un massier pour l'introduire » au lieu de leur assemblée; ledit gentilhomme, s'a- » dressant au prolocuteur, luy dit : « Le Roy mon maistre » m'a commandé de vous donner de sa part cette des- » pesche pour estre communiquée à Messieurs du Parle- » ment. »

» A ces paroles tout le Parlement se leua et tous testes » nües, le prolocuteur receut de la main dudit gentilhom- » me les lettres de Sa Majesté, lesquelles ayant baisées » on pria le gentilhomme de se retirer, ce qu'ayant fait » et tant les susd. lettres au Parlement que la déclaration » estant leues, il fut dit que sept des principaux de la » Chambre seroient commis pour faire response, tant sur » ladite déclaration et les points y proposés, qu'à la lettre » de Sa Majesté, à laquelle on feroit très-humble remer- » cimens comme de sa grande bonté et l'honneur qu'il » leur faisoit, aussi de leur résolution de vouloir viure et » mourir ses très humbles, très obéissans et très loyaux » subjects et seruiteurs, et que tant lesd. lettres que lad. » déclaration seroient cependant enregistrées, dans les

» registres du Parlement et données à l'imprimeur pour » les publier.

» Et quant à la lettre qui s'adressoit au général Monck, » qu'elle lui seroit donnée pour y faire la response qu'il » trouueroit conuenir et, après, estre remise entre les » mains du greffier du Parlement, pour la conserver dans » leurs archives.

» Il fut aussi résolu qu'on feroit un présent à Sa Ma- » jesté de cincq cens mil florins pour les frays de son » voyage et qu'on trouueroit un fonds pour payer l'ar- » mée.

» Led. gentilhomme ayant donné au Milord Maire de » la ville de Londres la lettre de Sa Majesté, led. Lord » Maire le conuia à disner; mais quand le peuple en fut » auerti, il s'assembla en si très grand nombre pour voir » celuy qui auoit apporté lad. lettre qu'il fut longtemps à » la porte sans pouuoir entrer (1). »

Comme on le voit, chacun s'empressait de donner des preuves d'amour pour le Prince. Dans une lettre adressée au secrétaire de la Princesse d'Orange, et dans laquelle on rendait compte de ce qui se passait à Londres, on trouve le passage suivant :

Après la lecture de la dépêche de Charles II à la Chambre des communes « il y eut un des membres qui » se leua et qui fit une harangue pleine d'éloquence sur » ce subject en faueur du Roy. Après s'être assis, Holles » se leua et en fit une autre qui empiéta sur la première ; » après luy un troisiesme, et qui auoit esté cru toubjours » ennemy juré de Sa Majesté, fit un discours qui surpassa » les deux précédens, de sorte que si l'on n'eust imposé » silence pour trauailler à des choses plus importantes, » les beaux esprits dont ce corps est composé l'eussent

(1) Archives de la Maison d'Orange.

» employé à dire mille belles choses de leur souuerain...

» Le jour que la nouuelle est partie le chevalier Grent-
» filt estoit traitté par le Maire de Londres. La resjouis-
» sance y estoit si grande partout, et le monde se prépa-
» roit à faire de si grands feux de joye, que l'on craignoit
» qu'on ne mist le feu dans la ville. J'oubliois à vous dire,
» comme le Roy a escrit aussy une lettre à l'admiral
» Montagu, là où il a aussy esté recognu avec des témoi-
» gnages de joye qui ne sont pas conceuables. Il s'ap-
» preste de venir sur nos costes avec des banderolles
» royales, afin de donner bientost au peuple d'Angleterre
» ce grand Héraclius qu'ils attendent avec tant d'impa-
» tience (1). »

La Royauté, l'*Église* et *l'État* furent rétablis sur leurs anciennes bases, et cette décision fut suivie de l'octroi d'un subside de 50,000 livres sterling, par les Communes au Roi. La ville de Londres et la flotte se déclarèrent en même temps pour le nouveau souverain; on substitua ses armes à celles de l'État; enfin, le 18 mai 1660, Charles II fut proclamé Roi de la Grande-Bretagne; les deux Chambres assistèrent à cette solennité, et le Parlement ordonna qu'il serait célébré dans toute l'étendue du royaume une fête religieuse, pour rendre à Dieu des actions de grâces du rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement.

Cet événement, toutefois, fut l'ouvrage de l'esprit de parti, beaucoup plus que celui de la raison. On ne sut prendre, à cette occasion, aucune précaution pour l'avenir; on laissa subsister, entre le Roi et son peuple, tous les éléments de mésintelligence qui avaient conduit Charles Ier à l'échafaud; car la *Déclaration de Bréda* n'établissait rien: peu d'années suffirent pour démontrer son insuffisance,

(1) Archives de la Maison d'Orange.

quand il prit fantaisie à la Couronne de revenir à ses vieilles maximes de pouvoir absolu, et lorsque le peuple eut consulté ses anciens souvenirs de liberté nationale. La Déclaration de Bréda amena une trève entre deux partis fatigués et exténués, mais rien qu'une trève, au bout de laquelle les deux factions se retrouvèrent armés pour soutenir une nouvelle lutte.

Pour que la Déclaration de Bréda eût eu une signification réelle, il aurait fallu la convertir en statut du Parlement : ainsi faisant, on aurait pu parvenir à combler l'abîme de la Révolution : on ne le fit pas ; l'abîme resta ouvert.

Sur ces entrefaites, on apprit à Londres que Charles II s'était rendu à La Haye, pour satisfaire aux pressantes sollicitations des États-Généraux d'honorer le siége du gouvernement de la République de sa présence. Aussitôt des commissaires choisis par les deux Chambres du Parlement s'embarquèrent pour la Hollande, afin de porter au Roi les résolutions qui venaient d'être adoptées, et pour le supplier de venir prendre possession d'un trône, trop longtemps vacant pour le bonheur de son peuple.

La ville de Londres, toujours jalouse de se distinguer, désigna aussi une députation pour aller saluer le nouveau Roi, et lui offrir, au nom de sa bonne cité de Londres, un don de 10,000 livres sterling. C'était faire preuve de bon courtisan, que de ne pas arriver les mains vides auprès de celui qui va saisir le pouvoir.

La députation de la Chambre haute se composait de quatre lords, et celle de la Chambre des communes de douze membres de cette assemblée.

On remarque dans le discours que Denzill Hollis prononça au nom des Communes, le passage qui suit :

« Le Roi dû à tant de vœux, le souverain dû à tant de

» prières, ne peut que couronner les désirs de son peu-
» ple.....

» Vous dire, Sire, ce que ce peuple pense, ce qu'il dit,
» ce qu'il souhaite, ce dont il se croit déjà comme assuré,
» et le bonheur qu'il attend du gouvernement de Votre
» Majesté, serait une description digne des poètes et de
» l'âge d'or qu'ils ont chanté (1). »

Charles se montra aussi empressé à accepter, que les Chambres l'avaient été à voter, l'adresse d'invitation.

IV. Charles II se rendit de Bréda à La Haye pour s'embarquer sur la flotte anglaise, qui l'attendait à la hauteur de Scheveningen. La réception que l'on y fit au monarque offrit un contraste frappant avec le peu d'égards que les États lui avaient témoigné pendant son exil. Ceux qui l'avaient éloigné, chassé pour ainsi dire, de la Hollande, se mirent alors en grands frais, pour lui être agréable et pour effacer de son esprit le souvenir de leurs procédés insultants. Rien ne fut donc épargné à cette occasion pour se concilier les bonnes grâces et l'amitié du Roi. On dépensa près d'un million de florins en fêtes et en réjouissances publiques, pendant le peu de jours que Charles séjourna à La Haye. L'ivresse était générale ; car bien des gens concevaient l'espoir chimérique que la Restauration aurait le résultat le plus favorable pour le commerce et la navigation des Provinces-Unies. Dans le nombre il se trouva cependant des esprits plus réfléchis, qui ne se laissèrent pas entraîner par ces beaux rêves, et qui, en voyant ces dépenses et cette profusion extraordinaires, firent la remarque qu'on aurait mieux fait de conserver cet argent pour l'achat de canons et de munitions de guerre. Ces hommes prévoyaient que Charles ne serait pas longtemps sans déclarer la guerre à la République,

(1) Sommers, *Coll. of Tracts*, vol. VII, p. 415.

et que des insultes faites à un Roi ne s'effacent pas si facilement de son souvenir, quand il a le pouvoir de s'en venger.

Toutes les assemblées souveraines de l'Etat protestèrent à cette occasion, dans les termes les plus pompeux, de leur joie et de leur attachement au monarque anglais. Charles ne put se dispenser d'y paraître sensible, et, voulant témoigner d'une manière publique sa reconnaissance aux Etats-Généraux, et à ceux de Hollande en particulier, il se rendit en personne dans ces deux assemblées, où il fut reçu avec des honneurs extraordinaires (1). Le Roi, accompagné d'une suite nombreuse, fut introduit par le prince de Nassau, stathouder de la Frise, et conduit vers un fauteuil préparé pour lui et placé sous un dais en face du président de l'Assemblée. Charles ayant pris place, se couvrit, et les députés suivirent son exemple. Après un moment de silence solennel, le Roi d'Angleterre se leva et s'adressa debout et la tête découverte à l'Assemblée. Il donna aux Etats des assurances positives d'une bienveillance qu'il était loin d'éprouver pour la République, et promit d'entretenir une paix inaltérable entre ses royaumes et les Provinces-Unies; enfin, il recommanda à la sollicitude des Etats les intérêts de la princesse royale sa sœur et ceux du jeune prince d'Orange son neveu (2). Le président des Etats-Généraux et le

(1) Résolutions des États-Généraux, des 31 mai et 1er juin 1660. (*Arch. des Etats-Généraux.*)

(2) Charles II renouvela cette recommandation dans une lettre aux Etats, écrite le même jour (1er juin 1660), et conçue en ces termes : « Messieurs, « d'autant que je laisse ici, entre vos mains, la princesse d'Orange ma sœur et « le prince d'Orange mon neveu, deux personnes qui me sont extrêmement « chères, je vous prie, Messieurs, de vouloir prendre à cœur leurs intérêts, et de « leur faire ressentir les effets de votre faveur, aux occasions que la princesse « ma sœur vous en priera, ou pour elle-même ou pour le prince son fils, vous « assurant que tous les effets de votre bienveillance envers eux seront recon-

conseiller pensionnaire de Hollande haranguèrent à leur tour le Roi au nom de ces deux assemblées, en l'assurant que leurs vœux étaient en tout conformes aux sentiments exprimés par Sa Majesté. Ils ajoutèrent que les Etats veilleraient non-seulement aux intérêts de la princesse d'Orange et à ceux de son fils; mais que l'attachement que la nation leur portait, joint au souvenir des services éminents rendus à l'Etat par les ancêtres du jeune prince, leur en imposait le devoir, et devait bannir, à cet égard, toute espèce de doute de l'esprit de Sa Majesté (1).

V. Après ces démonstrations de bonne intelligence réciproque, mais sur lesquelles on comptait peu en réalité de part et d'autre, Charles II quitta La Haye et se rendit à bord de la flotte anglaise. Arrivé à Londres (8 juin 1660), il prit possession de son trône sans opposition (2).

Voici comment l'historien Lingard rend compte de cette prise de possession :

« Charles, aussitôt que le temps le permit, fit voile pour » Douvres, où Monk, à la tête de la noblesse et des gen- » tilshommes des comtés voisins, s'était rendu pour rece- » voir le nouveau souverain (25 mai v. s.). Tous les yeux » étaient fixés sur leur entrevue; et l'air affable et satis- » fait, mais plein de dignité du roi, et l'hommage respec- » tueux et soumis du général excitèrent les applaudisse- » ments des spectateurs. Charles l'embrassa comme son » bienfaiteur, le fit marcher à côté de lui, et le reçut dans

» nus de moi comme si je les avais reçus en ma propre personne. » (*Archives des Etats-Généraux.*)

(1) Wag., t. XIII, p. 9.

(2) Journal du greffier Buysero, conférence du 7 juillet 1660. — Lettre du secrétaire Oudart au greffier Buysero, de Londres, 13-23 juillet 1660. (*Mss., Archives de la Maison d'Orange.*)

» le carosse royal. De Douvres à la capitale, la marche du » roi parut une procession triomphale. Les routes étaient » couvertes d'une population innombrable qui désirait té- » moigner son amour pour le roi, et satisfaire sa curiosité. » Sur la lande de Black-Heath, il fut reçu par l'armée rangée » en bataille, et salué par les acclamations des soldats, en » traversant leurs rangs. Dans les champs de Saint-Geor- » ges, le lord-maire et les aldermen l'invitèrent à prendre » part à une collation magnifique, sous une tente préparée » pour le recevoir. Du pont de Londres à Whitehall les » maisons étaient tapissées, et les rues bordées par les mi- » lices de la Cité, les troupes régulières et les officiers qui » avaient servi sous Charles Ier. Le Roi était précédé par » des troupes de cavaliers, au nombre de trois mille, re- » vêtus de riches costumes, accompagnés de trompettes » et de valets de pied ; venait ensuite le lord-maire, por- » tant l'épée nue ; après lui le lord-général et le duc » de Buckingham, et enfin le Roi lui-même, à cheval, » entre ses deux frères. La marche était fermée par la » garde du général, cinq régiments de cavalerie, et » deux troupes de nobles et de gentilshommes. A Whi- » tehall, Charles congédia le lord-maire, et reçut l'une » après l'autre les deux Chambres, dont les présidents » le haranguèrent en lui exprimant le plus ardent dévoue- » ment. »

Le roi dit à lord Manchester qui porta la parole au nom de la Chambre haute :

« Milord, je suis si troublé par mon voyage et par le » bruit qui résonne autour de moi, bruit qui ne peut que » me plaire, puisque c'est l'expression de l'affection de » mon peuple, que je me trouve hors d'état de vous ré- » pondre comme je le désirerais. Mais je ne puis m'em- » pêcher de vous dire que si j'éprouve une grande satis-

» faction du changement qui vient de s'opérer dans ma » position, c'est que je trouve dans mon cœur le véritable » désir de rendre à cette nation ses libertés et son bon- » heur (1). »

L'Eglise épiscopale rentra la tête haute dans le palais des Rois de la Grande-Bretagne, à la suite de la royauté triomphante. Un *Te Deum* fut chanté dans la chapelle du roi Henri VIII, à Westminster. Les évêques de Salisbury, d'Ely, de Rochester et de Chichester officièrent dans leurs habits pontificaux, entourés de plusieurs membres du clergé anglican, qui sortaient dans ce moment de la longue oppression qui avait pesé sur eux.

Les cérémonies de cette importante journée ne finirent qu'à une heure avancée de la soirée, et Charles, à la vue de cette joie universelle, dit avec beaucoup d'à-propos : « Que bien certainement c'était sa faute s'il était de- » meuré si longtemps exilé d'un pays où sa présence cau- » sait une allégresse si générale (2). »

Tandis que la royauté prenait possession avec *decorum* de son antique demeure, les cavaliers, hors d'eux-mêmes de joie et de ravissement, prirent possession des tavernes de la capitale, pour y fêter, suivant l'usage du temps, un événement aussi heureux. Leur allégresse fut marquée de tant d'excès, de débauches et d'ivrogneries, que le Roi, pour ménager le parti puritain, crut nécessaire de défendre ces excès par une proclamation. Il voulait éviter qu'à l'aurore de son règne de semblables scandales

(1) The Earl of Manchester's speech to his majesty. — His majesty's answer. (Sommers, *Coll. of Tracts*, vol. VII, pp. 422 et 423.)

(2) England's joy, or relation of the most remarkable passages from his majesty's arrival at Dover to his entrance at Whitehall 1660. (Sommers, *Coll. of Tracts*, vol. VII, p. 419.) — Les détails de toutes ces joies sont réfutés d'une manière ironique par le républicain Ludlow, dans ses *Mémoires*, vol. III, p. 14.

fussent mis sur le compte de la royauté (1). Les cavaliers n'y virent qu'une sévérité déplacée, les puritains que de l'hypocrisie; car Charles II avait déjà fait ses preuves de libertinage et de débauche sur le continent, et sa réputation, à cet égard, l'avait précédé sur le rivage britannique.

Une restauration doit nécessairement enflammer bien des espérances chez le parti qui triomphe, et porter un rude coup à celui qui se voit réduit au rôle de vaincu. Il n'en peut être autrement. Le passage de la Déclaration de Breda, où le Roi disait : « Nous ne désirons pour nous » que ce qui nous appartient; comme nous désirons éga- » lement que tous nos sujets puissent jouir de ce qui est » à eux, par la loi ; » ces paroles, dignes de découler des lèvres du sage, avaient été accueillies avec avidité (2) ; mais ces paroles, si explicites, puisqu'elles concernaient les intérêts matériels et moraux de la nation, ne furent-elles pas scandaleusement violées pendant les deux règnes suivants? L'histoire doit par conséquent les enregistrer; c'est une des pièces du procès entre l'Angleterre et les Stuarts.

Dans un discours prononcé dans le conseil de la ville de Londres, à l'occasion de la restauration, l'alderman Bunce avait stigmatisé la tyrannie de Cromwell par ces mots : « Il établit en sa personne un pouvoir qu'il avait » condamné comme tyrannique, et il usurpa, sinon le ti- » tre, plus de pouvoir qu'aucun roi d'Angleterre n'en avait » possédé. Il diffama la royauté, pour pouvoir se consti- » tuer tyran lui-même (3). »

(1) Proclamation against vicious debauched and prophane persons by the king, 30 mars 1660. (*Coll. of Tracts*, vol. VII, p. 423.) — Ludlow, *Mém.* III, p. 17.— Burnet, *History of his own time*, vol. I, p. 145.

(2) King Charles II his declaration, etc., etc. (*Coll. of Tracts*, vol. VII, p. 394.)

(3) Sommers, *Coll. of Tracts*, vol. VII, p. 407.

N'était-ce point là un haut, un salutaire avertissement pour la Couronne de fuir l'écueil sur lequel Cromwell eût très-probablement fait naufrage, si la Providence lui eût compté des jours assez longs, pour éprouver ce que c'est que la colère d'un peuple, qui voit qu'il n'est que le jouet d'un hypocrite audacieux? Il arrivera un jour cependant où la royauté se fera illusion; et si la dépouille mortelle de Cromwell figura au gibet, en guise d'expiation, le pilori de Saint-Germain attend les Stuarts.

L'Angleterre fut inondée, à l'époque de la Restauration, d'une foule d'écrits où les deux partis donnaient essor, soit à leurs espérances, soit à leurs appréhensions (1).

Lingard dit : « On ne saurait nier que ce rétablisse-» ment de la royauté ne fût un bonheur pour la nation. » Personne ne contestera cette opinion de l'historien anglais; mais tous les hommes sages déploreront avec lui qu'une révolution, qui avait fourni de si hautes leçons au prince comme à la nation, n'eut pour résultat que de ramener dans le royaume une famille avide du pouvoir absolu, incapable de discerner les moyens de consolider son autorité, et non corrigée par le souvenir de la sanglante catastrophe qui avait précédé les humiliations de son exil.

VI. La restauration de la Maison de Stuart ne tarda pas à exercer son influence dans les Provinces-Unies. Cet événement, en réveillant toutes les espérances de la Maison d'Orange, avait surtout ranimé le zèle de ses partisans. Ils savaient que le Roi d'Angleterre avait à cœur le triomphe de leur parti; que la *faction* de de Witt, comme le Roi l'appelait, lui était odieuse, et qu'aussi longtemps qu'elle serait à la tête des affaires, il ne pour-

(1) Voyez la collection de Sommers. (*Ecclestical and historical Tracts*, vol. VIII.)

rait compter sur l'alliance de la République. Les partisans du prince d'Orange espéraient d'ailleurs que les recommandations de Charles auraient un résultat avantageux, et que le parti oligarchique chercherait par toutes sortes de complaisances à lui faire oublier sa conduite précédente.

Cette disposition des esprits se manifesta bientôt dans une résolution prise par les députés du quartier de Nimègue. Ils désignèrent le prince d'Orange, *autant que cela dépendait d'eux*, aux charges de capitaine et amiral-général de l'Union, dans l'espoir que leur exemple serait suivi par les autres provinces, et par celle de la Gueldre, dont le quartier de Nimègue faisait partie ; ils énonçaient en même temps le vœu que les États-Généraux se chargeassent du soin de surveiller l'éducation du jeune prince (1).

Après le départ du Roi d'Angleterre, la princesse d'Orange s'occupa, de son côté, du soin de procurer à son fils les dignités dont on l'avait écarté jusqu'à ce jour; car elle comptait sur les dispositions favorables de quelques-unes des provinces, et sur l'appui du gouvernement anglais, pour vaincre la répugnance du parti ennemi de sa Maison. Il s'agissait principalement d'y faire consentir le conseiller pensionnaire de Witt. Elle tâcha donc de le gagner d'abord par les voies de la douceur et de la persuasion ; ensuite de l'intimider par des menaces ; mais elle le trouva inébranlable. De Witt répondit à toutes ses ouvertures qu'il ne croyait pas que le moment fût arrivé de s'occuper de cette question importante ; que la résolution prise par les députés du quartier de Nimègue lui paraissait trop prématurée ; que la jeunesse du prince était pour le moment un obstacle aux désirs de la princesse sa mère;

(1) Résolution du quartier de Nimègue, du 17 juin 1660.

qu'il avait énoncé cette même opinion au Roi d'Angleterre, pendant son séjour à La Haye, et que c'était compromettre les intérêts du prince d'Orange et ceux de l'État, de vouloir obtenir une mesure semblable par des intrigues qui jeteraient la division entre les provinces; ou par la violence, ce qui irriterait l'orgueil national. Pour adoucir un peu l'amertume de cette réponse, de Witt proposa cependant l'adoption du prince par les États de Hollande, mesure qui, selon lui, était conforme au bien de l'État. Mais, connaissant l'éloignement que la princesse d'Orange avait pour sa personne, il jugea plus utile que les députés de la ville d'Amsterdam se chargeassent de proposer la mesure indiquée par lui, ajoutant, pour expliquer la répugnance qu'il manifestait de se charger de cette négociation : « J'ai lieu de supposer que *l'on* (la princesse » d'Orange) n'est pas dans des dispositions favorables à » mon égard, à cause des événements qui se sont passés » jadis avec mon père (1). »

Les arguments de de Witt furent loin de convaincre la princesse, elle dit au greffier Buysero (2) : « Je con- » viens que M. de Witt nous a tenu ce langage; mais le » Roi mon frère n'étant pas rétabli à cette époque dans » ses États, il évita de s'expliquer sur cette matière. J'ai » la certitude que le Roi d'Angleterre ne se contentera » pas de la mesure proposée par le conseiller pension- » naire. » Puis, en montrant une lettre de Charles II, elle ajouta : « Le Roi s'attend à la désignation formelle de » mon fils aux grandes charges de l'État, pour en exer- » cer les fonctions à sa seizième année. Il compte sur » cette marque de déférence des provinces en général, et

(1) L'arrestation de Jacques de Witt, par ordre de Guillaume II, en 1650.

(2) Journal du greffier Buysero. (*Archives de la Maison d'Orange.*) Voir, à la fin du chapitre, *Pièces justificatives*, N° 1.

» des États de Hollande en particulier, comme sur le seul » moyen de consolider la bonne intelligence entre les deux » pays, et l'unique satisfaction qui puisse être accordée » à notre famille. L'exclusion de mon fils n'a été résolue » par les États de Hollande, que pour complaire à Crom- » well, » dit encore la princesse ; « ils ont cherché à mo- » tiver cet acte, en alléguant l'impossibilité où se trouvait » la République de se passer de l'alliance de l'Angleterre ; » cette même impossibilité existe à l'heure qu'il est ; l'al- » liance du Roi, mon frère, est aussi indispensable à ces » provinces, que l'était celle du Protecteur. Ils doivent » donc adopter une marche qui tende à consolider cette » alliance : écarter tout ce qui pourrait y être contraire, » et commencer par rétablir le stathoudérat pour mon » fils. Dans le cas contraire, ce rétablissement deviendra » immanquablement un sujet de négociations entre le gou- » vernement anglais et les États-Généraux ; tandis qu'il » serait préférable de ne le devoir qu'à une résolution » spontanée des Etats (1). »

Peu de jours après, de Witt eut un entretien avec la princesse, qui n'eut d'autre résultat que de les fortifier l'un et l'autre dans leur opinion. Tant d'obstacles irritèrent la princesse d'Orange, qui crut que le moment était venu de terminer cette question, en dépit du conseiller pensionnaire. Elle se rend à Amsterdam, dans l'espoir de gagner les magistrats de cette ville ; dans plusieurs entretiens avec les membres de la régence, elle proteste de son désir, et de celui du Roi d'Angleterre, de vivre à l'avenir en bonne intelligence avec un parti qui, au détriment des intérêts du légitime souverain de la Grande-Bretagne, avait recherché l'alliance de son plus grand ennemi ; mais elle menace, si ce parti re-

(1) Journal du greffier Buysero, conférences des 10 et 19 juillet 1660.

fuse de concourir à ses désirs, de s'adresser aux partisans de la Maison d'Orange et de leur procurer l'aide et l'appui de l'Angleterre (1). Soins inutiles! de Witt avait prévenu ses parents et ses amis. Tous avaient adopté ses sentiments, tous tinrent à peu près le même langage, et la princesse revint à La Haye, après avoir manqué le but de son voyage (2).

VII. Charles II n'était cependant pas plus disposé que sa sœur à céder sur ce point à de Witt, d'autant plus que les affaires allaient alors à merveille pour les Stuarts en Angleterre. L'occasion était donc belle de se venger sur de Witt.

De Londres, un homme attaché au service de la princesse d'Orange écrivit au sujet de la désignation au stathoudérat : « Que le Roi avait déclaré qu'il préférait être » servi par des actes solides, bien plus que par de belles » phrases, et le Roi insistait d'autant plus à cet égard, » puisqu'il est arrivé à la connaissance de Sa Majesté » comment, dans le temps, l'on traita sous main avec » Cromwell, même en ce qui la concerne. »

Ailleurs, on lit encore dans cette correspondance quelques passages curieux sur l'état des affaires et des esprits immédiatement après la Restauration : « On arrête » à présent les grands coupables ; les marquis d'Argyle » et d'Antrim, le baron Lothian, le chevalier Hazelrig, » M. Scot, etc., etc., sont à la Tour, comme coupables » de haute trahison. On cherche à peupler davantage » cette habitation, afin de pendre là où cela sera jugé » utile. »

En parlant de la fixation des revenus du Roi et du zèle que le Parlement y mettait, il écrit : « L'âge d'or peut

(1) Journal du greffier Buysero, conférence du 26 juillet 1660.
(2) *Ibidem*, Lettre du greffier Buysero à M. Oudart, du 6 août 1660.

» être attendu. » Et ailleurs : « La Chambre des Communes a accordé au Roi, pour sa vie, le droit de tonnage et » de pondage, et cela sur la seule parole de Sa Majesté, » et bien qu'il ne soit pas de style d'accorder quoique ce » soit au Roi, avant que le Parlement n'eût fini avec la » question des griefs. »

Enfin, le Parlement paraissait vouloir étendre ses libéralités à tous les membres de la famille royale, et en particulier à la princesse d'Orange, « pour reconnaître » ses grands offices envers le Roi et la nation, ce qui ne » serait pas inutile à Son Altesse Britannique. »

Dans un autre passage, on lit : « J'ai visité le cabinet » du Roi, merveille de luxe et de choses rares et curieuses ; tout cela est rempli, mais était vide, lorsque Sa » Majesté arriva ici. »

Puis :

« Au festin donné par le lord-maire, celui-ci ayant demandé au Roi s'il avait encore quelque chose à ordonner, Sa Majesté répondit : qu'il devait s'occuper du » *vieux Paul*, désignant ainsi cette fameuse église, qui » du haut en bas exige une main réparatrice. »

Enfin, dans un autre passage, il dit : « Le petit bâtiment qui transporta Sa Majesté en France est venu jeter » l'ancre devant Whitehall. La foule des curieux s'y porte, » et le patron est accablé de dons d'argent. »

Tout l'esprit de la Restauration se trouve reproduit dans les courts extraits de cette correspondance (1).

VIII. La princesse, voyant qu'elle avait à faire à trop forte partie, ne balança plus à invoquer l'appui du Roi d'Angleterre ; en conséquence, elle annonce aux États-Généraux et aux États de Hollande, qu'étant à la veille de

(1) Lettres de M. Oudart au greffier Buysero, et écrites de Whitehall, les 23, 27 et 30 juillet 1660. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

se rendre à la Cour de son frère, qui avait témoigné le désir de la voir auprès de lui, elle leur offre ses bons services auprès du cabinet britannique; « mais, ajoute-t-elle, » j'espère emporter l'assurance que mon fils obtiendra » les charges politiques et militaires que ses aïeux ont » illustrées depuis l'origine de la République, et que les » États se chargeront du soin de présider à son éduca- » tion (1). »

Cette démarche provoqua de la part des États de Zélande une résolution conforme au désir de la princesse. Ils désignèrent le prince d'Orange à la charge de stathouder de leur province et aux fonctions de capitaine et amiral-général de l'Union, et fixèrent sa dix-huitième année comme l'époque à laquelle il en prendrait possession (2), et cette décision fut portée par eux à la connaissance des États-Généraux et de la mère du jeune prince; celle-ci en témoigna toute sa satisfaction aux États de Zélande, et le Roi d'Angleterre et le duc d'York son frère écrivirent de leur côté, dans les termes les plus flatteurs, à cette assemblée, pour la remercier de ce qu'elle venait de faire en faveur de leur neveu (3).

Bientôt aussi on vit arriver l'assemblée des États de Zélande, en corps, à La Haye. Ils venaient pour inviter les États de Hollande à suivre leur exemple (4), et pour

(1) Mémoire de la princesse d'Orange aux États de Hollande, du 29 juillet 1660. — *Idem*, aux États-Généraux, du 9 août 1660. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) Résolution des États de Zélande, du 7 août 1660. — Lettre des États de Zélande aux États-Généraux, du 7 août 1660.

(3) Lettres du Roi d'Angleterre et du duc d'York aux États de Zélande, du 10 août 1660. — *Idem*, des États de Zélande à la princesse d'Orange, du 17 août 1660. — *Idem*, de la princesse d'Orange aux États de Zélande, du 20 août 1660. — *Idem*, des États de Zélande à la princesse d'Orange, du 3 septembre 1660. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

(4) Proposition des États de Zélande aux États de Hollande, du 10 septembre 1660.

provoquer de la part des États-Généraux une résolution tendante à désigner le prince d'Orange aux fonctions de capitaine et amiral-général de la Confédération (1). Les députations des États de Frise et de Groningue appuyèrent la motion des États de Zélande, et les États de Gueldre ne tardèrent pas à se prononcer dans le même sens. Outre la désignation immédiate aux fonctions de capitaine et d'amiral-général, les États de Gueldre et de la Frise proposèrent aussi l'admission du prince au Conseil d'État, quand il aurait atteint sa seizième année, et insistèrent sur la nécessité de veiller avec un soin particulier sur l'éducation d'un enfant, destiné à remplir un jour des fonctions si importantes dans l'État (2).

Le Roi d'Angleterre renouvela à cette occasion ses instances auprès des États-Généraux en faveur du jeune prince (3), et la princesse Amélie d'Orange, sa grand'-mère, invoqua, auprès des Etats de Hollande, le souvenir glorieux de Frédéric-Henri, son époux, pour les rendre favorables à son petit-fils (4).

Tant d'efforts réunis ne furent pas sans résultat; les États de Hollande, pressés de tous côtés, se relâchèrent sur quelques points, mais n'en restèrent pas moins inébranlables quant à la question principale; car cette désignation, à laquelle on poussait de toutes parts, restait à leurs yeux une chose inadmissible. Ils consentirent donc à se charger de l'éducation du prince, « afin, » dirent-ils, « de le mettre à même de remplir plus tard les fonctions

(1) Proposition des États de Zélande aux États-Généraux, du 23 septembre 1660.

(2) Résolution des États de Frise, du 8 septembre 1660.—*Idem*, des États de Gueldre, du 19 septembre 1660.

(3) Lettre de Charles II aux États-Généraux, du 4 septembre 1660.

(4) Lettre de la princesse Amélie d'Orange aux États de Hollande, du 22 septembre 1660.

» éminentes dont ses ancêtres avaient été revêtus dans la » République (1). » Mais ils se réservèrent exclusivement les soins de cette surveillance, et leur jalousie en écarta toute espèce de participation de la part des autres provinces.

Mécontente de ce résultat, la princesse d'Orange ne chercha pas à le déguiser, et tout en remerciant les États de Hollande des résolutions qu'ils venaient de prendre, elle leur témoigna : « qu'elle s'était, à la vérité, attendue à » des dispositions plus favorables à son fils ; mais qu'elle » ne considérait la présente mesure que comme l'avant-» coureur des résolutions plus conformes à ses vœux et à » sa sollicitude maternelle (2). »

IX. Le rappel du ministre des États-Généraux qui avait résidé à Londres, sous le gouvernement républicain, et la désignation d'une ambassade extraordinaire, pour aller complimenter le Roi de la Grande-Bretagne, et renouveler les anciennes alliances entre les deux États, avaient immédiatement suivi le départ de Charles II de La Haye.

Cette ambassade n'était pas encore arrivée à Londres, lorsque les États de Hollande prirent les résolutions qu'on vient de lire en faveur du prince d'Orange. Cependant le seigneur de Nassau-Beverweerd, qui devait en faire partie, se trouvait en Angleterre à cette époque. Sa parenté avec la Maison d'Orange (3) et l'influence qu'il exerçait sur l'esprit de la princesse, devaient le rendre agréable au Roi d'Angleterre, qui connaissait le zèle avec lequel il soutenait les intérêts de son neveu.

(1) Résolution des États de Hollande, du 25 septembre 1660.

(2) Mémoire de la princesse d'Orange aux États de Hollande, du 29 septembre 1660. (*Wag.*, t. XIII, p. 38.)

(3) Il descendait d'un fils naturel du prince Maurice.

Charles II apprit de la bouche de Nassau-Beverweerd ce qui venait de se passer à La Haye, et se montra très-surpris que, dans cette circonstance, les prières de sa sœur et sa recommandation personnelle eussent échoué devant l'inflexible volonté de Jean de Witt (1) et des États de Hollande.

L'aversion du Roi contre le conseiller pensionnaire en devint plus grande; car les motifs allégués pour expliquer le retard que l'on apportait au rétablissement du stathoudérat, ne furent considérés par Charles que comme des prétextes employés par les ennemis de la Maison d'Orange, pour la maintenir dans un état d'abaissement et de dépendance.

Une occasion se présenta bientôt, dans laquelle le Roi de la Grande-Bretagne fit éclater son mécontentement contre les États de Hollande et leur ministre.

Ceux-ci avaient jugé utile de révoquer l'acte d'exclusion du prince d'Orange; par ce retrait, l'avenir n'était point engagé, tandis que la mesure, en elle-même, était une espèce de satisfaction qu'ils accordaient à tous ceux qui souhaitaient de voir rétablir l'ancienne forme de gouvernement. Les Etats motivèrent cette décision, « sur ce » que l'exclusion du prince avait été exigée par Cromwell; » mais, » ajoutaient-ils, « attendu que Dieu et le peuple an- » glais ont rappelé Charles II dans ses royaumes, et que, » par ce fait, l'autorité qui a exigé cet acte est anéantie, » nous le révoquons et le regardons comme supprimé (2). »

Probablement, dans le but de sonder les dispositions de la Cour d'Angleterre, les Etats de Hollande firent suivre cette décision d'un appel à la loyauté du cabinet britannique. Ils lui demandèrent la restitution de l'acte *d'ex-*

(1) Wag., t. XIII, p. 35. — Lettres de de Witt, t. IV, pp. 15, 20, 23 et 32.
(2) Résolution des États de Hollande, du 29 septembre 1660.

clusion, qu'ils avaient remis dans le temps à Cromwell. Pour motiver un refus qui prenait sa source dans les mauvaises dispositions où l'on était à Londres contre de Witt et son parti, le ministère anglais répondit que l'acte en question ne se trouvait pas parmi les papiers de Cromwell, et que, partant, sa restitution était impossible. La maladresse de cette défaite était évidente ; car l'acte n'avait pas été délivré au Protecteur, mais au gouvernement établi à cette époque en Angleterre, et comme une des conditions du traité de paix de Westminster.

Piqué de cette réponse, de Witt prit une voie détournée pour arriver à son but. En conséquence, il fit demander au Roi une déclaration du gouvernement britannique, par laquelle il reconnaissait posséder des preuves irrécusables que l'exclusion du prince d'Orange n'avait point été un acte spontané des Etats de Hollande, mais qu'ils y avaient été contraints et forcés par Cromwell. Un refus sec et laconique suivit cette dernière tentative : « Le Roi, » était-il dit, « ne peut rien affirmer à cet égard; car il » ignore ce qui s'est passé relativement à cette négocia- » tion (1). »

X. Cependant la division continuait à régner entre les deux princesses d'Orange, et ces querelles de famille eurent des suites fâcheuses pour leur pupille. C'est vers cette époque que Louis XIV s'empara, pour la première fois, de la ville d'Orange ; voici ce qui donna lieu à cette invasion. Le gouverneur d'Orange était entièrement dévoué à la princesse Amélie, et la princesse royale, blessée de cette préférence, chercha à s'en venger. Dans ce dessein, elle provoqua l'intervention du Roi de France dans les affaires de la principauté, où tout, depuis un temps,

(1) Wag., t. XIII, p. 36. — Lettres de de Witt, t. IV, pp. 27, 40, 73, 101, 112.

était trouble et confusion. L'autorité du gouverneur était méconnue par une partie des habitants; le Parlement était divisé, les fortifications de la ville en mauvais état, la garnison mal payée, et le château hors d'état de soutenir un siége. L'arrivée d'un seul escadron de cavalerie suffit pour faire tomber la ville et le château au pouvoir des Français. En prenant possession de la principauté, Louis XIV s'engagea à y faire exercer la justice au nom du prince d'Orange, et à la lui restituer à sa majorité; mais son premier soin fut de démolir la citadelle, bâtie à grand frais par le prince Maurice. A la nouvelle de cette spoliation, la princesse Amélie invoque l'appui des Etats-Généraux pour soutenir les droits de son petit-fils à la Cour de France. Elle écrit à Louis XIV et au cardinal Mazarin pour se plaindre de l'injustice de cette occupation; mais le cardinal, dans sa réponse, rejeta la faute sur le gouverneur, en l'accusant d'avoir entretenu des intelligences coupables avec les réformés du Languedoc et des Cévennes. La réponse du Roi de France était plus hautaine : « Vous demeurerez d'accord avec moi, » écrit-il à la princesse, « que le véritable intérêt du prince d'O-» range consiste à se conserver ma bienveillance et à » ôter pour l'avenir tout sujet de dissensions et de mésin-» telligence (1). »

Malgré l'intervention des Etats-Généraux, Orange resta au pouvoir des Français jusqu'en 1665.

Le choix des personnes auxquelles les Etats de Hollande confieraient la surveillance de l'éducation du jeune Guillaume, fut encore un sujet de dispute entre les princesses; chacune d'elles intriguait pour voir placer dans cette commission d'État des hommes de son choix. Enfin,

(1) Lettre du Roi de France, du 23 mars 1660. (*Mss., Archives de la Maison d'Orange.*) — Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p. 613.

après bien des pourparlers, les Etats commirent à ces fonctions MM. de Nassau-Beverweerd, de Noordwyk, de Barendrecht, de Zuidpolsbroek, de Foreest, auxquels on adjoignit le conseiller pensionnaire de Witt (1).

La princesse royale différa son départ pour l'Angleterre aussi longtemps qu'elle conserva l'espoir que sa présence pouvait influer sur la marche des événements en Hollande. Elle se décida enfin à se rendre à la Cour de son frère, et s'embarqua à bord d'une flottille anglaise qui était venue pour la transporter en Angleterre (2).

Ce voyage dont elle se promettait de si heureux résultats, commença sous les auspices les plus lugubres. A peine venait-elle de se séparer d'un fils qu'elle ne devait plus revoir, qu'elle apprit la mort du duc de Glocester, son frère. Revenue dans le palais de ses ancêtres elle y trouva la famille royale divisée au sujet de l'union secrète du duc d'York avec la fille du lord-chancelier Clarendon (3). D'un caractère hautain, et excitée par sa mère, Henriette de France, la princesse d'Orange prit, dit-on, une part très-active à ces démêlés qui compromirent la Maison Royale aux yeux de la nation. Elle déclara au Roi qu'elle ne céderait jamais le pas à une femme qui s'était tenue derrière sa chaise comme une domestique. Enfin, après un séjour de peu de mois à Londres, elle fut atteinte de la petite vérole, et succomba, comme son époux, à cette maladie (4).

Cet événement apporta un grand changement dans les affaires de son fils; car, par son testament, la princesse

(1) Résolution des Etats de Hollande, du 9 octobre 1660.

(2) Relation du départ de la princesse royale. (*Archives de la Maison d'Orange.*)

(3) Lingard, *Hist. of England.* — Clarendon, 28, 40. — Mémoires de Grammont, t. I, pp. 223, 241.

(4) Le 3 janvier 1661.

suppliait le Roi de la Grande-Bretagne de lui tenir lieu de père, et de le protéger de toute sa puissance royale (1).

En satisfaisant aux derniers désirs de sa sœur, Charles II obtint une influence beaucoup plus considérable dans tout ce qui concernait le prince d'Orange. Il écrivit aux Etats-Généraux pour leur annoncer le décès de la princesse, et leur notifier qu'il avait accepté la tutelle du prince; il approuva les arrangements pris par les commissaires hollandais, chargés du soin de présider à l'éducation du jeune Guillaume, et nomma une commission, présidée par le lord-chancelier d'Angleterre, pour veiller aussi de son côté aux intérêts de son pupille (2).

Cependant la tutelle du prince d'Orange donna lieu à de nouvelles négociations entre le Roi d'Angleterre, la princesse Amélie d'Orange, et l'électeur de Brandebourg. Ils convinrent qu'ils en exerceraient les fonctions conjointement, mais que la direction principale en serait confiée à la princesse sa grand'-mère (3). Ces nouveaux arrangements déterminèrent les Etats de Hollande à se désister d'une surveillance qui, ne pouvant désormais s'exercer que sous l'approbation de deux princes étrangers, compromettait leur dignité souveraine (4).

Cette intervention étrangère parut encore plus à crain-

(1) Testament de la princesse d'Orange, en date du 24 décembre 1660, v. s. *(Arch. de la Maison d'Orange.)*

(2) Lettre du Roi de la Grande-Bretagne aux Etats-Généraux, du 27 décembre 1660, v. s. — *Idem*, aux commissaires hollandais chargés de l'éducation du prince d'Orange, du 11 janvier 1661. — Commission d'Etat nommée par le Roi de la Grande-Bretagne, pour veiller aux intérêts du prince d'Orange, du 1er février 1661. *(Archives de la Maison d'Orange.)* — Voir, à la fin du chapitre, *Pièces justificatives*, N° 2.

(3) Convention entre le Roi de la Grande-Bretagne, l'électeur de Brandebourg et la princesse Amélie d'Orange, du 17 mai 1661. *(Arch. de la Maison d'Orange.)*

(4) Lettres de de Witt, t. I, p. 448; t. IV, p. 162. — Lettres de d'Estrades, t. I, p. 144 et 180.

dre aux Etats de Zélande, à cause des propriétés territoriales que la Maison d'Orange possédait dans cette province, et des prérogatives politiques qui y étaient attachées.

L'idée que la tutelle du prince pouvait donner une influence quelconque à des souverains étrangers dans le gouvernement intérieur de l'Etat, était bien propre à exciter toute la susceptibilité d'esprits républicains et jaloux à l'excès de leur autorité.

Divisés jusqu'à ce jour de vues et d'opinions, les provinces de Hollande et de Zélande s'engagèrent alors à n'agir que de concert dans tout ce qui regarderait la Maison d'Orange, ou le rétablissement du stathoudérat (1).

Les tuteurs et les amis du prince, alarmés de cette détermination, n'épargnèrent pas les intrigues pour la faire échouer; mais elles augmentèrent la vigilance des Etats de Hollande, qui profitèrent de cette circonstance pour mettre un frein au zèle du clergé calviniste, en lui interdisant de nommer dorénavant le prince dans les prières publiques (2). Cette coutume s'était introduite dans un temps où les princes d'Orange étaient en possession d'une autorité éminente dans l'Etat, et depuis lors elle s'était conservée; mais le clergé, qui sympathisait avec la Maison d'Orange, profitait de l'occasion pour rappeler l'ordre déchu à la multitude, et l'exciter, du haut de la chaire, contre l'administration de de Witt.

XI. Alors le Roi d'Angleterre éclate en reproches amers contre de Witt. Il se plaint aux ambassadeurs de la République de la perfidie du conseiller pensionnaire; il l'accuse d'avoir cherché à l'exclure, ainsi que l'électeur de Brandebourg, de la tutelle du prince ; il en voit une nouvelle preuve dans le refus que font les Etats de Hollande

(1) Wag., t. XIII, p. 44.
(2) *Ibid.*, t. XIII, p. 57.

de concourir à l'éducation de son pupille, et lui impute à crime de contester par jalousie le droit que possède le prince d'avoir un dais dans son appartement : « préroga- » tive qui appartient à son neveu, » dit le Roi, « en sa » double qualité de prince et de souverain. »

A l'énumération de tous ces griefs, le lord-chancelier ajoute : « Le conseiller pensionnaire a fait au Roi des » protestations toutes différentes pendant son séjour à La » Haye, et ce n'est qu'à ce prix que Sa Majesté a consenti » à oublier sa conduite passée (1). »

Mais de Witt ne demeura pas en reste ; il écrit aux ambassadeurs : « Je ne suis pas surpris que le Roi de la » Grande-Bretagne me considère comme ayant toujours été » contraire à la Maison d'Orange ; j'aime à reconnaître » que j'ai, de tout temps, préféré l'intérêt de l'Etat à ce- » lui de cette famille (2). »

Désavouant toute espèce de promesses verbales faites par lui au monarque, il dit avec une noble fierté : « Je » suis encore à comprendre comment le Roi a pu consen- » tir à oublier notre passé, en considération des pro- » messes prétendues qu'on lui a faites ; comme si nous » étions venu implorer un pardon, dont, Dieu merci ! » nous n'avons que faire (3). »

Mais Charles II ne tenait un langage aussi hautain, que parce qu'il savait que les Etats avaient à cœur de conclure un nouveau traité avec lui, celui conclu sous le régime de Cromwell ayant cessé avec la chute du gouvernement républicain.

Cependant les démêlés relatifs à la Maison d'Orange

(1) Wag., t. XIII, p. 40.

(2) Lettre de Jean de Witt aux ambasssadeurs des Etats-Généraux, du 1er avril 1661.

(3) Wag., t. XIII, p. 41.

avaient fait languir les négociations ; les articles concernant la pêche, la navigation et le commerce des deux nations, étaient sujets à d'interminables contestations L'on vit alors combien avait été chimérique l'espoir de ceux qui s'attendaient que le gouvernement royal s'empresserait de rétablir les relations commerciales des deux peuples sur l'ancien pied, en rappelant l'*Acte de navigation.* D'anciennes prétentions, déjà réglées du temps de Cromwell, furent remises en discussion par les commissaires royaux, et les dispositions malveillantes du cabinet britannique envers les Provinces-Unies étaient un fait trop évident, pour qu'on pût conserver le moindre doute à cet égard.

Fatigués de ces longueurs, les Etats-Généraux enjoignirent à leurs ambassadeurs de terminer ou de prendre leur audience de congé; le gouvernement anglais, au contraire, paraissait vouloir traîner les négociations, dans le but d'attendre le résultat de celles entamées entre les Etats-Généraux et la France.

Un incident fit voir cependant combien vif était le désir de Jean de Witt de vivre en paix avec la Grande-Bretagne, sauf à ne rien accorder à ce gouvernement qui pût compromettre l'existence du parti oligarchique en Hollande.

Trois juges de Charles Ier, réfugiés en Allemagne depuis la Restauration, vinrent en Hollande à la rencontre de leurs femmes. Instruit de l'arrivée de ces proscrits sur le territoire de la République, le ministre anglais Downing, l'un des plus vils flatteurs de Cromwell, saisit avec empressement cette occasion d'effacer sa conduite précédente, et de se rendre agréable au monarque restauré, en lui procurant une proie qui pût fournir de l'occupation à ses bourreaux. Downing, donc, s'adresse aux Etats de Hollande pour obtenir l'autorisation de faire ar-

rêter les trois régicides, et pousse l'insolence jusqu'à les menacer du ressentiment de son souverain, s'ils s'opposent à sa demande. L'autorisation lui fut accordée; les trois juges furent arrêtés à Delft, livrés entre les mains de l'envoyé anglais, qui les fit conduire en Angleterre, où peu de temps après ils périrent sur l'échafaud, bien que Charles II eût dit un jour au lord Clarendon, dans un moment de mansuétude royale, à l'occasion de ces procès qui ensanglantèrent les premiers temps de la Restauration : « Je suis las de faire pendre (1). »

Une clameur générale et bien juste s'éleva contre cet acte, dans les Provinces-Unies, où de Witt ne fut pas épargné; tandis qu'à la Cour d'Angleterre, on lui attribuait le mérite exclusif de cet acte de lâcheté, pour le déconsidérer plus sûrement aux yeux des honnêtes gens, en Hollande. Toutefois, le cabinet anglais paraissait toujours peu disposé à conclure un nouveau traité avec les Etats-Généraux. Après ce premier acte de complaisance de Jean de Witt, on espérait en obtenir un autre (2); mais, en ceci, on se trompait : faire tuer les autres, passe pour cela; mais se tuer politiquement soi-même, ceci ne pouvait entrer dans la pensée du conseiller pensionnaire et des hommes de son parti.

XII. Après de longues négociations, les Etats-Généraux renouvelèrent, au commencement de l'année 1662, leurs anciens traités avec la France, que la paix de Munster avait rompus.

La Cour de France avait fait des difficultés de garantir aux Etats-Généraux ses possessions, comme aussi de soutenir la République dans la question de la pêche, vis-à-vis de l'Angleterre.

(1) Lingard, *Hist. of England.*
(2) Wag., t. XIII, p. 47. — Wicquefort, *Hist. des Provinces-Unies.*

Ce refus de garantie n'était pas sans motif, et alarmait les Etats. La formation de la ligue du Rhin, organisée par Louis XIV, en était le principal motif. Parmi les princes allemands qui étaient entrés dans cette ligue, quelques-uns avaient des prétentions à la charge des Etats-Généraux, et Louis XIV ne voulait pas, par sa garantie, mettre ces prétentions à néant.

Mais, tandis que la Cour de France faisait des difficultés de garantir ses possessions à la République, il arriva que Louis XIV se mit en possession de Dunkerque; Charles II lui vendit cette ville, conquête précieuse de Cromwell, et ce port donnait un libre accès aux Français dans les Pays-Bas espagnols: c'était là un véritable sujet de terreur pour les Provinces-Unies. La ratification du traité n'avait été différée par Louis XIV que pour pouvoir demander aux Etats-Généraux la garantie de la possession de Dunkerque. Ceux-ci dûrent passer par où Louis XIV l'entendait, pour obtenir le traité; mais ce fut un immense sacrifice fait au besoin impérieux de ne pas se brouiller avec la France. Car si, du temps de la République, en Angleterre, le parti de Witt avait eu pour maxime : « qu'il fallait conserver l'amitié de l'Angleterre, » quand même le diable y serait maître; » la position était telle pour ce même parti, depuis la restauration des Stuarts, qu'à tout prix il ne fallait pas s'exposer au courroux du Roi de France. La crainte de celle-ci ne venait qu'en seconde ligne; c'était la Maison de Stuart qu'on redoutait le plus, comme la fidèle alliée de celle d'Orange. C'est donc entre ces deux craintes que de Witt devait se ménager un passage, et s'il sut mener cette entreprise pendant quelques années, on peut affirmer qu'il ne le fit ni avec honneur, ni avec bonheur, ni avec talent.

Le traité avec la Cour de France avait été signé à Pa-

ris, le 27 avril 1662; sa durée était fixée à vingt-cinq ans. On y trouvait les formules ordinaires : garantie, promesses de secours et d'assistance mutuelles, en cas d'attaque, et de ne déposer les armes que d'un consentement commun (1).

Cependant, à cette même époque, l'expédition de Louis XIV en Afrique et la prise de Gigery (1663) fut un autre motif de jalousie pour les Hollandais, qui virent dans cette entreprise un dessein de domination dans la Méditerranée, qui pouvait devenir fatal pour le commerce des Provinces-Unies dans les Echelles du Levant.

XIII. Cependant la conclusion du traité avec la Cour de France exerça une influence favorable sur les négociations des Etats en Angleterre. Là, on considéra que ce qui venait de se conclure entre la France et les Etats-Généraux pouvait être dirigé contre l'Angleterre. Ceci donna de l'ombrage au cabinet britannique, et Charles II se trouva blessé, dit-on, que le Roi de France eût préféré l'alliance de la République à la sienne. Cette circonstance porta le monarque anglais à conclure, de son côté, un traité avec les Etats; il fut signé le 14 septembre 1662 (2).

On convenait d'une alliance durable, on s'engageait de part et d'autre à ne donner ni protection, ni asile, aux exilés et rebelles des deux pays : de plus, les Etats-Généraux prenaient l'engagement de livrer entre les mains du Roi d'Angleterre ceux qui avaient participé au meurtre de son père, s'ils cherchaient un refuge sur le territoire de la République; ce qui n'excusait pas cependant l'extradition précédente, laquelle avait eu le caractère d'une complaisance, puisqu'alors on n'était pas lié par un traité.

(1) Dumont, *Corps diplomatique.*— Aitzema, *Z. van S. en O.*, t. x, p. 305.
(2) Dumont, *Corps diplomatique.*— Aitzema, *Z. van S. en O.*, t. x, p. 384.

La restitution de l'île de Pouleron au gouvernement anglais fut aussi une clause de ce traité.

Quant aux relations commerciales, elles restèrent sur le pied établi par l'acte de navigation ; ce legs de Cromwell fut scrupuleusement maintenu par le gouvernement de la Restauration, au grand détriment de la navigation des Provinces-Unies.

Cependant, loin que ces traités fussent des gages certains d'une paix solide, tout faisait appréhender dans la République, une rupture, soit avec la France, soit avec l'Angleterre. Les Provinces-Unies, placées entre ces deux puissances rivales, mais qui, d'un jour à l'autre, pouvaient se réunir pour écraser la République, étaient intéressées à entretenir cette rivalité nationale. La politique de Jean de Witt fut dès-lors appliquée à prévenir une alliance entre le cabinet de Londres et celui de France, et à procurer aux Provinces-Unies l'appui de l'une de ces puissances, pour les garantir des attaques de l'autre.

C'est ici le point de départ des roueries diplomatiques du conseiller pensionnaire, à l'égard de la France principalement. Maître absolu des négociations avec les Cours étrangères, de Witt proposait au besoin les mesures les plus hardies, quand il se voyait serré de trop près ; puis, ce danger momentané ayant cessé, il changeait de langage, pour revenir à une politique moins aventureuse. Jouer un jeu semblable avec un prince comme Louis XIV était le jeu d'un joueur qui court à sa ruine. De Witt triompha à grand'peine, pendant plusieurs années, des difficultés de cette position : il sut tour à tour arrêter l'Angleterre par la France, et Louis XIV par la puissance britannique ; mais, au bout de cette carrière d'intrigues diplomatiques, il devait se trouver sur le bord d'un précipice, en amoncelant sur sa tête les animosités réunies

de deux Cours rivales, dont il avait exploité les passions, au profit de son parti, et au détriment de l'Etat.

XIV. Charles II fut satisfait de la promptitude avec laquelle on le mit en possession de l'île de Pouleron : « Si nous cédons, » écrit-il aux Etats, « l'honneur d'avoir » commencé les premiers à exécuter le traité, nous aurons » celui de le continuer, et de faire paraître, par nos ac- » tions, que nous serons les derniers à l'enfreindre (1). »

A quelques temps de là, Charles et la princesse Amélie témoignèrent de nouveau aux Etats de Hollande leur désir de les voir s'associer à eux, dans les soins qu'exigeait l'éducation de leur pupille : « Vous ferez en cela, » disait le Roi, « une chose qui me sera très-agréable (2). »

Ces nouvelles instances embarrassèrent de Witt, qui jugea prudent de prendre l'avis de l'ambassadeur de France, dans une affaire aussi délicate.

Le comte d'Estrades s'évertua à prouver au conseiller pensionnaire que l'intérêt bien entendu des Etats de Hollande était, qu'ils se chargeassent de l'éducation du prince et de l'administration de ses domaines, et que de Witt se fît placer lui-même à la tête de cette surintendance : « Par ce moyen, » ajouta d'Estrades, « vous pour- » rez faire élever le prince dans des maximes conformes à » vos vues et au bien de votre Etat ; vous détruirez plus fa- » cilement les mauvaises impressions qu'il reçoit de sa » grand'-mère, et vous apprécierez plus tard qu'il est plus » sage de se rendre maître de bonne heure de son esprit, » que de l'abandonner à lui-même. Le prince, personnel- » lement, vous en devra de la reconnaissance, et le Roi,

(1) Lettre du Roi de la Grande-Bretagne aux Etats-Généraux, du 22 janvier 1663.

(2) Lettre du Roi de la Grande-Bretagne aux Etats de Hollande, du 28 février 1663. — Mémoire de la princesse Amélie d'Orange aux Etats de Hollande, du 15 mars 1663.

» mon maître, ne pourra qu'applaudir à cette mesure; » car il souhaite qu'on inspire au jeune prince les senti- » ments d'attachement pour la France, qui ont distingué » ses ancêtres (1). »

Ces conseils de l'ambassadeur, quoique donnés dans l'intérêt de son souverain, étaient sages; mais de Witt répondit qu'il n'était pas le maître, et qu'avant tout il devait se conformer à l'opinion des villes de la Hollande, parmi lesquelles beaucoup redoutaient que le prince ne devînt trop puissant un jour; « d'autant plus, » ajouta de Witt, « que le peuple a beaucoup d'attachement pour sa » personne. Quant à moi, » continua le pensionnaire, « je ne » veux prendre aucune confiance dans le Roi d'Angleterre, » et je fais consister toute ma sûreté dans l'amitié du Roi » de France (2). »

La réponse des Etats de Hollande au Roi de la Grande-Bretagne fut pleine de réserve. On y faisait une distinction entre les biens et domaines de la Maison d'Orange, et la personne du prince. Les Etats s'engageaient à veiller aux premiers, et à prendre à cœur l'administration de ceux situés dans les Etats des Rois de France et d'Espagne : « Mais, » ajoutaient-ils, « la considération du passé, » la constitution de la République et plusieurs réflexions » importantes qui en découlent, » il échent les Etats de » passer plus avant (3). »

Ce nouveau refus excita toute la mauvaise humeur de Charles II; il y vit une nouvelle preuve de l'aversion que le parti dominant portait au stathoudérat, de la haine active de de Witt contre la Maison d'Orange, comme aussi du peu de cas qu'il paraissait faire de ses désirs. De ce

(1) Lettre de M. d'Estrades au Roi, du 22 février 1663.
(2) *Ibidem*, du 22 mars 1663.
(3) Lettre des Etats de Hollande au Roi d'Angleterre, du 27 avril 1663.

moment, le gouvernement britannique chercha l'occasion de se venger des liaisons étroites qui avaient subsisté entre les Etats et Cromwell, et de l'indifférence avec laquelle ils affectaient de traiter ce même gouvernement depuis la Restauration (1).

Malgré les assurances données par de Witt à l'ambassadeur de France, le conseiller pensionnaire avait trop de pénétration pour ne pas s'apercevoir que, si lui-même et son parti avaient un antagoniste violent dans Charles II, la République aurait tôt ou tard un ennemi redoutable dans le Roi de France. Ce prince, placé à la tête d'une vaste monarchie, dont les bornes semblaient trop étroites à son ambition, méditait déjà de faire valoir les prétendus droits de la Reine, sa femme, sur les Pays-Bas espagnols, malgré la renonciation que cette princesse avait faite de toute prétention à la succession de son père, à l'époque de son mariage.

Ces considérations, quelque puissantes qu'elles dussent être aux yeux de Jean de Witt, cédèrent cependant à la crainte que lui inspirait l'Angleterre; il chercha donc à s'unir plus étroitement avec la France, sacrifiant ainsi la sûreté de l'Etat aux intérêts du parti dont il était le chef.

Le comte d'Estrades, qui avait succédé à de Thou, en qualité d'ambassadeur de Louis XIV à La Haye, avait une connaissance approfondie du gouvernement intérieur des Provinces-Unies, et, par une faveur spéciale, les Etats lui avaient permis de conserver le commandement du régiment qu'il avait eu à leur service depuis plusieurs années.

L'intimité qui avait régné autrefois entre d'Estrades et le prince Frédéric-Henri n'empêcha pas le premier d'a-

(1) Wag., t. XIII, p. 49.

bandonner la cause de la Maison d'Orange, à la mort de Guillaume II. Les changements survenus à cette époque dans la République lui faisaient considérer la ruine de cette Maison comme un fait accompli, et dont elle ne se relèverait jamais. Aussi, écrit-il à cette époque à sa Cour : « Il ne faut plus songer à prendre d'autres mesures qu'a- » vec les Etats, c'est-à-dire avec M. de Witt (1). »

La Cour de France enjoignit de bonne heure à d'Estrades de gagner le conseiller pensionnaire, et de s'attacher à détruire dans son esprit les appréhensions qu'il pourrait avoir conçues au sujet des vues de Louis XIV sur les Pays-Bas espagnols (2).

Des négociations secrètes s'engagèrent bientôt entre de Witt et l'ambassadeur de France. Le but du conseiller pensionnaire était de découvrir l'étendue des desseins de Louis XIV, et de lui donner le change au besoin, par de feintes promesses de concourir à ses projets ambitieux. De son côté, d'Estrades espérait tromper la vigilance de son adversaire et l'empêcher, tout au moins, de s'opposer à l'agrandissement de la France aux dépens du Roi d'Espagne et de ses provinces des Pays-Bas. Les deux négociateurs n'épargnèrent, dans cette circonstance, ni soins, ni artifices, pour cacher ce que, de part et d'autre, ils avaient intérêt à découvrir. L'or et les présents du Roi de France ne purent ébranler l'intégrité de de Witt; il les refusa avec dignité, en disant : « qu'il était récompensé au- » delà de tous ses services par la bienveillance que le Roi » voulait bien lui accorder (3). »

Intéressé à découvrir le fond de la pensée de l'ambassadeur, de Witt s'avança jusqu'à lui proposer un traité

(1) D'Estrades au Roi, du 22 mars 1663.
(2) Louis XIV à d'Estrades, du 26 janvier 1663.
(3) D'Estrades au Roi, du 26 avril 1663.

secret entre les Etats de Hollande et le Roi de France, relativement au partage des Pays-Bas espagnols, d'après les bases de l'ancien traité conclu entre Louis XIII et les Etats-Généraux, en 1635. Pour faciliter l'exécution de ce projet, de Witt dit à d'Estrades : « qu'en temps et lieu, » on ferait approuver cette négociation par les autres pro- » vinces, et que la Hollande la soutiendrait comme sou- » veraine, ainsi qu'elle l'avait fait, lorsqu'il fut question » d'envoyer des secours au Danemarck contre la Suède, » et lors de la paix avec Cromwell (1). » Mais ce projet de partage, qui eut fait tomber Anvers dans le lot de la République, effraya les négociants d'Amsterdam, et de Witt dit à ce sujet à d'Estrades : « que ses amis d'Am- » sterdam lui avaient dit, qu'il leur était impossible de s'en- » gager dans une affaire si contraire à leur intérêt, puis- » que cette ville-là (Anvers) attirerait tout le commerce » chez elle, et ruinerait ainsi celui d'Amsterdam. » Objection à laquelle de Witt disait n'avoir rien à opposer, puisqu'elle était faite au nom et dans l'intérêt d'une ville si puissante, qui était la maîtresse des délibérations de la province de Hollande et, par la province de Hollande, de la République entière. Il dit donc qu'il fallait chercher un autre moyen.

De Witt offrit alors de travailler, d'un commun accord avec la France, à établir une République dans les Pays-Bas espagnols, sous la réserve des « villes et places de » Cambrai, Saint-Omer, Aire, Nieuport, Furnes et Ber- » gues, avec les châtellenies et lieux qui en dépendent, » au profit du Roi de France; et qu'on attribuerait aux Etats-Généraux la possession « d'Ostende, de Plassendaele, de » Bruges, Damme, Blankenburg, avec ce que l'Espagne » possède dans la Gueldre, dans les quatre quartiers du

(1) D'Estrades au Roi, du 10 mai 1663.

» pays d'Outre-Meuse, et les châteaux de Navagne et » d'Argenteau (1). »

Mais Louis XIV fit difficulté de souscrire à ce traité. « Il y a de certaines choses, » écrit-il à d'Estrades, « qui sont bonnes à faire, et mauvaises à mettre par » écrit (2). »

Il parle de ses droits futurs, de la nullité de la renonciation de la Reine, et ajoute qu'un acte civil ne peut détruire le droit naturel. A cette lettre, enfin, était joint un projet de traité, dans lequel se trouve la clause suivante : « Que le cas arrivant à la succession de la Cou- » ronne d'Espagne, qui appartiendrait alors avec tout » droit et justice au Roi, du chef de la Reine, son épouse, » par l'invalidité de la renonciation qu'on lui avait extor- » quée avant qu'elle fût en France; Sa Majesté n'usera » point de la plénitude de ses droits, en ce qui regarde les » provinces des Pays-Bas, mais qu'elle se contentera que » les peuples qui doivent être soumis à son obéissance » deviennent libres, en formant une république, alliée aux » Etats-Généraux, sous la protection du Roi de France. »

Mais l'éventualité de la succession d'Espagne restant toujours un obstacle aux projets de Louis XIV, il chercha à tourner cette difficulté quant aux Pays-Bas espagnols, en établissant les prétentions de la Reine à la possession de ces provinces, sur un droit coutumier, appelé *le droit de dévolution*. C'est ainsi qu'on désignait, dans quelques-unes de ces provinces, une ancienne coutume, en vertu de laquelle les filles nées d'un premier mariage devaient être préférées, pour l'héritage du père, aux enfants mâles nés d'une seconde union.

D'Estrades pria de Witt, au nom de son souverain, de

(1) D'Estrades au Roi, du 16 août 1663.
(2) Louis XIV à d'Estrades, du 21 septembre 1663.

lui donner un Mémoire détaillé sur cette question (1). Mais le conseiller pensionnaire comprit qu'il était temps de prendre des mesures pour empêcher que ces provinces ne tombassent au pouvoir de la France. Il prêta donc l'oreille aux propositions de l'envoyé d'Espagne, qui offrit aux Etats de conclure une ligue entre les dix-sept provinces des Pays-Bas, ou une alliance générale avec la Maison d'Autriche. Don Estevan de Gamarra offrait de grands avantages commerciaux aux Provinces-Unies, et leur présentait cette union comme le seul moyen de sauver les Pays-Bas et de les préserver elles-mêmes du voisinage dangereux de la France. Les partisans du stathoudérat se prononcèrent tout aussitôt en faveur de cette mesure, ce qui la rendit, par cela même, peu acceptable à de Witt. Celui-ci et d'Estrades s'occupèrent, par conséquent, chacun dans son intérêt particulier, à déjouer les intrigues de Gamarra. Louis XIV menaça les Provinces-Unies de toute son indignation, si les Etats-Généraux s'alliaient avec la Cour d'Espagne. Il dit que de son côté il s'alliera avec l'Angleterre contre la République, et qu'il interdira le commerce de France aux Hollandais. Il ne dissimule pas son vif ressentiment contre le conseiller pensionnaire; car il écrit à d'Estrades : « Je ne » veux pas que le sieur de Witt m'entraîne à tout ce qu'il » voudra, et dès qu'il le voudra, par des frayeurs de cette » ligue. Mes affaires ne sont pas en cet état-là; je connais » et sens ce que je suis, et suis persuadé que mon amitié » est désirable, plus utile à ceux qui l'ont que ne m'est la » leur..... Si j'avais voulu écouter les propositions que » don Louis de Haro fit à feu mon cousin, le cardinal Ma- » zarin, aux Pyrénées, dans un temps même que je n'avais » point d'alliance avec les Etats, et que mon ressentiment

(1) Le Roi à d'Estrades, du 23 novembre 1663.

» de leur défection de Munster était encore bouillant, ils » ne seraient pas aujourd'hui en état de songer à se li- » guer contre moi avec l'Espagne, qui me pressait alors de » nous unir pour les réduire, m'offrant des dédommage- » ments en Flandre, dans le pays de sa domination, de » toutes les conquêtes qu'on aurait faites conjointement » sur leur État (20 décembre 1663). »

Nul doute, cependant, que ce traité, objet de tant de pourparlers, n'était désiré ni par de Witt, ni surtout par Louis XIV. Celui-ci enjoignit à son ambassadeur « de » traîner l'affaire en longueur, sans s'engager à rien qui » pût tendre à la conclusion ; le dessein du Roi étant de » demeurer libre, sans se creuser lui-même des fossés » qui l'empêchassent d'aller droit et facilement, selon les » conjonctures où il trouverait sa gloire, son avantage et » le plus grand bien de son Etat (1). »

Il est évident que Louis XIV, instruit de tous les griefs de Charles II contre le parti de Witt, et voyant les Provinces-Unies à la veille d'avoir à soutenir une guerre maritime contre l'Angleterre, n'attendait que cette rupture pour agir contre les Pays-Bas espagnols, espérant qu'alors rien ne pourrait s'opposer à la conquête de ces provinces (2).

De Witt s'abstint de faire conclure la ligue entre les dix-sept provinces des Pays-Bas, proposée par le négociateur espagnol, don Estevan de Gamarra, pour ne pas brouiller la République avec la France, contre qui cette ligue eût été dirigée. Une rupture semblait, à cette époque, être devenue inévitable entre les États et la Grande-Bretagne. C'était assez pour la République d'avoir cet

(1) Mémoire du Roi à d'Estrades, du 23 avril 1664.

(2) Wag., t. XIII, p. 106, 118. — Basnage, *Annales des Provinces-Unies*, t. I, p. 685 et 706.

ennemi sur les bras, sans s'en donner un nouveau. La ligue proposée par Gamarra eût été plus qu'impolitique. La question des Pays-Bas fut donc ajournée pour l'instant, tant à La Haye qu'à la Cour de France; de part et d'autre, on chercha à se mettre en position de pouvoir reprendre cette discussion avec avantage, quand le moment en serait venu.

Cette négociation se prolongea pendant près d'un an; elle est développée dans tous ses moindres détails et accidents, dans l'*Histoire des négociations pour la succession d'Espagne*. A cette occasion, l'auteur de cet ouvrage s'exprime ainsi : « Si cette négociation n'eut aucun résultat effectif, elle ne fut pas sans effet moral; elle servit » à faire rechercher et à produire le *Droit de dévolution;* » elle annonça les événements féconds de 1667 et de » 1668. La négociation précédente avait préparé l'Espagne à la revendication totale de la monarchie par » Louis XIV, lorsque mourrait le prince héréditaire, dernier mâle de la Maison régnante; celle-ci disposa la » Hollande à voir sans surprise et à souffrir sans empêchement la revendication partielle des Pays-Bas, à la » mort de Philippe IV. Louis XIV parvint encore, par ce » moyen, à écarter le projet de ligue que proposait don » Estevan de Gamarra, et à faire maintenir les Pays-Bas » espagnols dans leur état de faiblesse et d'isolement. Il » tourna alors ses démarches d'un autre côté, en poursuivant toujours les mêmes desseins (1). »

XV. Le parti d'Orange, qui s'agitait toujours en Hollande, avait espéré que son triomphe serait facilité par la ligue proposée par la Cour d'Espagne; il l'avait donc puissamment appuyée.

De Witt s'était vu placé dans une position très-difficile.

(1) Wag., t. I, p. 289.

En prêtant la main aux projets de la France, il exposait la sûreté de sa patrie ; en entrant dans ceux de l'Espagne, il préparait sa propre chute et la ruine de son parti ; car la vengeance de Louis XIV était immanquable.

Le conseiller pensionnaire trouva facilement des prétextes pour éluder de s'entendre avec le monarque français. L'un des plus solides qu'il eût à alléguer prenait sa source dans la jalousie commerciale de la Hollande.

Le fait est qu'une politique, déjà vieille à cette époque, avait enseigné aux Etats que la République ne devait point s'agrandir sur sa frontière méridionale ; la Hollande ne redoutait rien de plus que de voir associer Anvers à son sort. Cette rivale dangereuse d'Amsterdam devait rester dans la situation misérable où la paix de Munster l'avait mise (1). Mais si les États ne voulaient point d'agrandissement pour eux-mêmes, ils ne voulaient pas non plus que d'autres, et principalement la France, en obtinssent. La République devait trouver son intérêt dans un *statu quo* territorial, parce qu'il lui assurait une barrière entre elle et la France. On a vu comment de Witt s'y était pris pour se soustraire aux difficultés qui devaient surgir de la proposition de Louis XIV. On verra qu'il s'attacha avec ardeur à conjurer le danger le plus prochain et le plus grave, en s'opposant à la ligue, dont la réussite n'aurait pas été seulement contraire à son autorité, mais aurait amené une rupture entre son pays et la France ; il agit ouvertement dans ce sens et pour ce but (2).

(1) Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que ce fut cette même rivalité qui fut un des plus grands griefs de la Hollande contre sa réunion avec la Belgique en 1815. Pour plaire au commerce d'Amsterdam, il eût fallu rétablir la clôture de l'Escaut comme après la paix de Munster. Cela était-il praticable ? Non ; parce que c'eût été souverainement injuste. Anvers réuni ou séparé de la Hollande, il ne peut plus être question de cette clôture au XIXe siècle ; le temps a marché.

(2) Négociations relatives à la succession d'Espagne, t. I, p. 264.

Tous ses efforts, toute sa dextérité, tout son talent de persuasion furent employés à empêcher la ligue des dix-sept provinces des Pays-Bas. L'envoyé espagnol, Gamarra, intriguait de son côté dans la République, et rencontrait des soutiens dans les adversaires politiques du conseiller pensionnaire. D'Estrades aiguillonnait de Witt en déclarant : « que si l'on passait plus avant dans » cette affaire, le Roi le prendrait pour une interruption » au traité de 1662, et qu'il chercherait à faire des liai- » sons avec des amis qui auraient plus de considération » pour lui et plus de fermeté que n'en avaient MM. les » Etats (1). » Ce stimulant était inutile, car de Witt voyait qu'il y allait de l'intérêt de son parti de ne pas conclure la ligue que la cabale opposée à la sienne demandait. Le 6 mars, le conseiller pensionnaire eut une conférence sur cette matière avec les députés des villes. « Il leur pré- » senta les considérations les plus politiques et les plus » hautes pour les détourner de l'alliance de l'Espagne et de » la ligue des Pays-Bas. Il leur fit un tableau de l'Europe, » où, à l'exactitude des couleurs et à la finesse des juge- » ments, se mêlait la grandeur des vues. Il concluait au » maintien de l'Union avec la France par le rejet des pro- » positions de l'Espagne (2). » Afin que son avis fît plus d'impression, il l'exposa dans un Mémoire qu'il remit aux députés et qu'il communiqua au comte d'Estrades.

Ce Mémoire indique la révolution qui s'était opérée en Europe. Ecrit à une époque où la politique des Etats-Généraux était flottante entre la France et l'Espagne, il peint parfaitement ce moment de transition où la prudence entrevoit que bientôt il faudra se séparer d'un ancien allié devenu trop puissant, pour se joindre à un vieil

(1) Négociations relatives à la succession d'Espagne, t. I, p. 265.
(2) Mignet, *Négociations*, etc., t. I, p. 266.

ennemi, qu'il ne serait pas sage de laisser accabler tout-à-fait.

Voici des extraits de ce Mémoire qui a été publié dans les *Négociations pour la succession d'Espagne* (1).

« Les deux grandes puissances de France et d'Espagne » ont jusqu'ici balancé les intérêts de tous les princes de » l'Europe ; mais il n'y a personne qui ne voie que celle » d'Espagne est tellement affaiblie, qu'elle ne se conserve » que par sa faiblesse, et qu'il est impossible que l'égalité » qui a partagé l'Europe pendant une longue suite d'an- » nées subsiste après la mort du Roi d'Espagne. Il est » certain qu'il ne peut pas vivre longtemps, et qu'il n'a » qu'un fils qui a si peu de santé qu'on ne sait pas s'il » survivra à son père. Mais, quoi qu'il en soit, il ne se peut » que la mort du Roi d'Espagne survenant, il n'arrive » aussi une révolution dans les affaires, laquelle cet Etat » doit plus appréhender qu'aucun autre : car la France » ayant un roi de l'âge de vingt-six ans, vigoureux de » corps et d'esprit, qui se connaît et qui agit en chef, qui » possède un royaume peuplé d'une nation extrêmement » belliqueuse, et des trésors fort considérables, il est certain » qu'il aura un grand avantage sur l'Espagne, qui n'aura » pour son Roi qu'un enfant infirme, incapable d'agir et » maître d'un Etat épuisé d'hommes et d'argent, et ac- » coutumé de fléchir sous le puissant génie de la France. » Il faut que le Roi de France ait une modération ex- » traordinaire et presque miraculeuse, s'il se dépouille de » l'ambition qui est si naturelle à tous les princes pour ne » se pas servir de l'avantage qu'il aura sur l'Espagne, et » pour n'étendre pas ses frontières du côté où elles sont le » plus bornées, et où la France a toujours été le plus in- » commodée par ses ennemis ; qui plus est, il ne pourra

(1) Mignet, t. I, p. 267 et suiv.

» pas ne s'en servir point si, après la mort du Roi ou du » prince d'Espagne, la succession de cette couronne-là lui » est ouverte, ou si, même avant le décès du prince, il » croit y avoir droit. »

D'après l'avis de de Witt, il fallait supposer qu'en l'un et l'autre de ces cas, soit que la succession se trouvât effectivement ouverte, soit que le Roi de France crût qu'elle était ouverte pour lui, celui-ci tâcherait de se rendre maître des Pays-Bas espagnols et deviendrait ainsi un dangereux voisin. Il montrait alors qu'aucune puissance, prise isolément, ne pourrait empêcher le Roi de France d'effectuer cette conquête, puisque l'Empereur était paralysé par les Etats d'Allemagne; que l'Empire était divisé et avait la plupart de ses princes dans l'alliance de la France; que la Suède était aux gages de Louis XIV; que l'Angleterre n'avait ni la volonté ni le pouvoir de lui faire la guerre. Il ne trouvait, pour arrêter ce prince, d'autre moyen qu'une ligue de l'Empereur, du Roi d'Espagne, du Roi d'Angleterre et de la République des Provinces-Unies; mais il se demandait si cette ligue était possible (1); si, d'après tout ce qu'il avait dit, il y avait impossibilité presqu'absolue de la part de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Empire; la difficulté n'était pas moins grande à l'égard des Provinces-Unies : « Car, » disait le Mémoire, « cet » Etat, en se détachant des intérêts de la France, se joint » à ses ennemis héréditaires et irréconciliables contre ses » véritables amis; après cela, il renonce, en quelque façon, » au traité qu'il vient de conclure avec la France (2); » au moins, il détruit entièrement l'amitié et la confiance

(1) C'est là la grande alliance que Guillaume III est parvenu à réaliser plus tard. Mais, pour qu'elle devînt possible, il fallait une autre tête politique, une tête plus européenne, en un mot, que celle de Jean de Witt.

(2) En 1662.

» que l'on fondait sur ce traité, et je crois pouvoir dire » que l'on offense cruellement, et on se rend irréconciliable » le plus grand Roi et le prince le plus fier de l'Europe, » lequel, devant un jour être voisin de cet État, quelque » chose qui puisse arriver, si on ne le prévient par un » traité, ne sera jamais son ami, et le sera dès à présent » de tous ceux qui ont quelque chose à démêler avec cet » Etat.

» On dira peut-être qu'il n'est pas besoin que, pour la » conservation des Pays-Bas, ou à la Couronne d'Espa- » gne, ou bien en forme de République, cet Etat s'allie » avec l'Empereur ou avec les deux Rois d'Espagne et » d'Angleterre, mais qu'il suffira de traiter avec l'Empire » seul, ou avec l'Espagne seule, ou bien avec les autres » provinces des Pays-Bas seulement, ou même avec les » princes voisins du côté de l'Allemagne et du Nord.

» Il est vrai que tout l'Empire doit être jaloux de la » grandeur de la France, et appréhender l'union des » Pays-Bas à la Couronne; mais comment l'empêcherait- » il? L'Empire n'est qu'une chimère et un squelette dont » les parties sont attachées, non avec des nerfs, mais avec » du fil d'archal, qui n'ont point de mouvement naturel, » de sorte qu'il n'y a point de fondement à faire sur son » amitié ni sur son secours.

» En traitant avec l'Espagne seule, outre que l'Etat s'ex- » posera aux inconvénients que je viens de toucher en pas- » sant, et qui sont incomparablement plus grands, puis- » que l'on ne saurait faire une seule démarche de ce côté- » là, que l'on ne se voie au bord d'un précipice dont il se- » rait impossible de se détourner, on s'appuierait sur un » roseau cassé, et on s'engagerait à une guerre dont cet » Etat serait obligé de faire seul presque toute la dé- » pense.

» Une alliance particulière de cet Etat avec les autres » provinces des Pays-Bas serait en apparence très-consi- » dérable; mais ce ne serait, en effet, qu'en apparence : » car, encore que l'on puisse dire que les Provinces-Unies » soient aujourd'hui très-puissantes, et qu'apparemment » étant jointes aux autres, elles soient en état d'incommo- » der la France, puisque les ducs de Bourgogne, seigneurs » de toutes ces provinces, l'ont bien fait autrefois, il y a, » en effet, peu de fondement à faire sur cette raison. »

Mais les ducs de Bourgogne étaient, pour lutter avec la France, dans une position bien différente de celle de de Witt. Après avoir énuméré les avantages dont ils jouissaient à cette époque, avantages d'autant plus grands que la France, de son côté, était moins forte, il ajoute :

« Mais aujourd'hui, tous les avantages sont du côté de » la France : c'est elle qui a étendu ses frontières vers les » Pays-Bas, et qui s'y donne entrée de tous côtés par les » belles places qu'elle a conquises en toutes les provinces » frontières, depuis Calais jusqu'à Thionville; c'est elle » qui a un Roi vaillant et entendu. Il a uni à sa couronne, » avec les provinces que je viens de nommer, le Roussil- » lon et la Cerdagne vers l'Espagne; Pignerol, la Bresse » et les provinces voisines vers l'Italie; l'Alsace, Brisach » et Philipsbourg en Allemagne. L'Espagne tremble sous » lui; l'Empire est partagé en sa faveur; l'Angleterre le » craint, et les Suisses sont ses alliés. Il a étouffé toutes les » factions qui pouvaient troubler le repos de son royaume, » et je crois pouvoir dire avec vérité qu'il a plus d'argent » et plus de moyens d'en avoir que tous les autres royau- » mes de la chrétienté ensemble.

» D'ailleurs, les Flamands, qui avaient été parfaite- » ment bien traités sous les ducs de Bourgogne, aimaient » leurs souverains, au lieu qu'ayant été extrêmement mal-

» traités par les Espagnols, et ne se pouvant assurer de » la protection de la Couronne d'Espagne, ils ne demandent qu'à se donner à un prince dont ils puissent espérer un meilleur traitement et de la protection, et sont » persuadés que c'est le Roi de France de qui ils doivent » attendre l'un et l'autre; ils croient aussi qu'en se donnant à la France, après la mort du Roi d'Espagne, ils » font ce qui est juste, tant parce qu'ils ne feront que ce » que le Roi Philippe II a voulu qu'ils aient fait à l'égard de l'Infante Isabelle, que parce qu'ils jugent, avec » la plupart des jurisconsultes, que la renonciation de la » Reine de France est nulle de droit, et qu'en effet elle ne » doit pas avoir lieu, puisque le Roi d'Espagne n'a pas » payé, dans le temps porté par le contrat, la dot *moyennant le paiement de laquelle* la renonciation a été faite.

» Pour ce qui est d'une alliance avec les princes voisins, les plus proches sont les électeurs de Cologne et » de Brandebourg, l'évêque de Munster et le duc de Neubourg; mais ils sont tous dans l'alliance de la France, » impuissants et de si mauvaise volonté, que, s'ils voyaient » cet Etat en mauvais ménage avec la France, ils ne manqueraient pas de prendre parti contre lui, ce que je crois » pouvoir dire aussi des Rois de Danemarck et de Suède, » qui sont tous deux alliés de la France et, sinon ennemis, » au moins envieux de la grandeur de cet Etat. »

Après avoir prouvé qu'il ne fallait compter sur personne pour la défense des Pays-Bas, et qu'on ne devait s'aventurer dans aucune alliance, il traitait la question de savoir ce qu'il convenait de faire pour empêcher Louis XIV de devenir un voisin hostile et redoutable aux Provinces-Unies, lorsqu'à la mort du Roi d'Espagne ou de son fils, il prétendrait à la possession des Pays-Bas. Il proposait deux moyens :

1° De ne point s'opposer à ses prétentions, ni directement, ni indirectement, « afin de ne pas altérer l'amitié » qui subsistait entre eux depuis tant d'années. »

2° D'éloigner des frontières des Provinces-Unies, par un traité, la France, qu'on ne pourrait pas en éloigner par la force. Il disait alors, en parlant du traité, destiné à « partager les Pays-Bas ou à les mettre en République » sous la double protection de la France et des Provinces-Unies, que si, selon lui, un traité était le seul remède, encore fallait-il l'employer promptement et avant la mort du Roi d'Espagne ; car, une fois que le Roi de France aurait déclaré et fait valoir ses droits sur les Pays-Bas, il ne lui serait plus possible d'en démembrer une partie; que d'ailleurs, en le faisant promptement et de bonne grâce, on obligeait le Roi qui faisait profession particulière de générosité.

Il est vrai que l'on pouvait appréhender que ce traité n'engageât l'Etat dans une guerre ; mais il la ferait avec justice et avec une entière assurance du succès, quand le Roi aurait notoirement acquis son droit.

De Witt examinait ensuite quelle pouvait être la conduite des Provinces-Unies, si Louis XIV portait la guerre dans les Pays-Bas après la mort du Roi d'Espagne et avant celle de son fils, sans justifier son droit. Il leur conseillait, dans le cas où elles se croiraient capables de s'opposer à son agrandissement, de le tenter, mais en se gardant bien de violer le traité de 1662. En donnant ce conseil, impossible à suivre, puisqu'il fallait ou rompre avec Louis XIV pour l'empêcher de s'étendre vers les Pays-Bas, ou le laisser s'agrandir pour respecter les engagements pris envers lui, il revenait sur les prétentions de ce prince comme sur ses offres, et il disait :

« Qu'il valait mieux partager avec la France qu'em-

» pêcher un Roi allié et puissant, ami ou ennemi, de jouir » de ses droits, et s'opposer à ses armes, sous prétexte » qu'il n'a point de droit, quoique l'on n'en ait pas une » connaissance si certaine que l'on puisse soutenir cette » négative bien assurément, en sorte que l'on ferait la » guerre au Roi sur une simple présomption.

» Au reste, si les Provinces-Unies se trouvent en état » de se pouvoir opposer aux armes de la France avec succès, et ainsi les tenir éloignées de leurs frontières, ou si » elles sont assez puissantes pour se pouvoir conserver » sans appréhender d'être entamées ; si la France étend » ses frontières en sorte qu'elle les confonde presque avec » celles de cet Etat, on les y peut laisser, et il n'est pas » besoin de l'embarrasser d'une nouvelle négociation. » Mais puisque l'on a bien voulu commencer un nouveau » traité pour avoir lieu, quand il y aura ouverture de la » succession de la Couronne d'Espagne au profit du Roi de » France, il faut croire que ceux qui ont la conduite de » cette négociation présupposent que cet Etat acquerra » plus de sûreté et une plus grande perfection par l'accomplissement de ce traité, comme, en effet, il n'en faut » pas douter; et ainsi il ne faut pas perdre l'occasion de la » conclure, considérant qu'en des affaires de cette nature » il se trouve toujours de grandes difficultés, qu'il faut tâcher d'éviter par la prudence, ou bien vaincre par une » résolution ferme et déterminée. »

Des considérations aussi puissantes et aussi habilement présentées contribuèrent beaucoup à empêcher la conclusion de la ligue avec les Espagnols, qui était ardemment désirée par les adversaires du conseiller pensionnaire de Witt. La question restait, par conséquent, indécise, et le *statu quo* fut jugé plus prudent qu'un pas hasardé, soit vers la France, soit vers l'Espagne.

Remarquons toutefois ici que l'avenir de la République était renfermé dans l'exposé qu'on vient de lire; ce Mémoire, dû à la plume la plus habile de l'époque, nous révèle un fait d'une gravité extrême. En étudiant l'esprit de cet écrit, on s'aperçoit que son auteur était encore sous l'influence de la politique qui avait dirigé les Etats jusqu'à la paix de Munster : l'alliance entre la République et la France. Aussi ne doit-on pas s'étonner en voyant la plupart des historiens français prodiguer des louanges à de Witt; ils ne voient en lui que l'ami dévoué dela France.

Disons-le cependant, dans une question de cette nature, Jean de Witt était privé de toute espèce de libre arbitre; il était sous la puissance inexorable d'une fatalité qui liait sa propre existence politique à la vieille politique des États; tandis que le triomphe de ses adversaires se liait à la politique nouvelle que les États allaient être forcément contraints d'adopter par l'extension de puissance de Louis XIV. Dès-lors l'avenir appartenait au parti d'Orange; le présent, et un présent très-incertain, appartenait à de Witt, car il ne pouvait se prolonger qu'autant que Louis XIV ne ferait rien qui donnât à connaître aux États, qu'en s'accrochant à leur vieille politique ils couraient à une perte certaine. De Witt ne possédait pas assez d'influence à la Cour de France pour empêcher celle-ci de se livrer à des tentatives qui devaient provoquer une rupture entre la France et les États.

Le ministre hollandais redoutait cette rupture; le fier monarque français ne la craignait pas le moins du monde : c'est pour cela aussi qu'il ne voulut pas se lier d'avance dans une question où il prétendait n'agir que dans l'intérêt de sa grandeur et de sa gloire personnelle. Quand la

question qui fit le sujet des négociations de 1663 et 1664 sera arrivée à son point de maturité, de Witt n'aura que le choix entre une complicité ruineuse pour son pays, avec le monarque français, ou une résistance qui lui fera perdre la bienveillance de Louis et le forcera à marcher, bon gré, mal gré, dans une voie nouvelle, l'alliance des États avec la Cour de Madrid, pour la défense des Pays-Bas espagnols. Mais alors aussi le triomphe du parti d'Orange et la chute de celui de Loevestein sera un de ces événements qu'aucune puissance humaine ne saurait empêcher.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE PREMIER.

Digitized by Google

N° 1.

JOURNAL DU Sr BUYSERO,

Greffier de S. A. R. Mme la Princesse d'Orange,

Relatif aux Conférences qu'il eut avec Madame la Princesse, le Conseiller pensionnaire de Witt et plusieurs autres Membres du Gouvernement en Hollande, touchant la désignation du Prince d'Orange aux charges de stathouder et capitaine-général.

(L'original, écrit en hollandais, est déposé aux Archives de la Maison d'Orange (1).

Le 7 Juillet 1660.

Conférence avec Son Altesse Royale Madame la princesse, au château de Honsholredyke.

Madame la princesse me dit avoir reçu des lettres d'Angleterre; que l'on avait accordé au Roi toutes les impositions sans aucune réserve, tandis qu'à ses prédécesseurs on ne les avait accordées, chaque fois, que pour trois ans seulement; qu'il n'y avait pas de difficultés avec les Presbytériens; que le rétablissement des évê-

(1) On a donné ce document presqu'en totalité, parce qu'il offre un *specimen* exact des nombreuses complications auxquelles étaient subordonnées les affaires gouvernementales dans la République des Provinces-Unies.

ques se faisait avec douceur ; que le Roi était monarque au spirituel comme au temporel ; enfin, que tout allait au mieux dans l'intérêt du Roi en Angleterre ;

Que Downing serait renvoyé à La Haye comme ministre du Roi ;

Que les bruits qui couraient sur l'envoi du duc d'York avec des troupes à Dunkerque, et que le Roi voulait déclarer la guerre à la France, étaient dénués de fondement ;

Qu'on avait provisoirement envoyé à la Reine-Mère deux cent mille florins, jusqu'à ce qu'on eût fixé son douaire.

Le 8 Juillet.

Conférence avec M. le Conseiller pensionnaire.

M. de Witt me dit que la résolution prise par le quartier de Nimègue lui semblait trop prématurée ; que l'on devait, pour le moment, s'abstenir de conférer des dignités au prince d'Orange, ou de l'y désigner d'avance à cause de sa jeunesse ; qu'il serait préférable que l'on prît soin de surveiller son éducation et de l'entretien de sa Maison ; que cette opinion avait été émise par lui au Roi d'Angleterre et à madame la princesse.

Il ajouta que Downing serait reçu avec satisfaction comme ministre du Roi, pourvu toutefois qu'il voulût régler son humeur d'après celle du Roi, et non d'après celle de Cromwell ; qu'il était dans l'intérêt de la République d'avoir un envoyé dans lequel le Roi eût une entière confiance, et auquel on pût parler confidentiellement comme à Sa Majesté elle-même.

Que ce n'était dans l'intérêt de personne de vouloir emporter certaines choses par violence, ou bien de les extorquer de vive force ; qu'il valait mieux n'obtenir que la moitié en employant les voies de la douceur.

Le 10 Juillet.

Je fus à Honsholredyke pour instruire madame la princesse de ma conversation de l'avant-veille avec M. le conseiller pensionnaire.

La princesse dit que c'était bien jusqu'à un certain point; mais qu'il fallait une désignation formelle; qu'à son défaut, le Roi d'Angleterre ne serait pas satisfait; que M. de Witt avait parlé dans le sens indiqué au Roi; mais que Sa Majesté, n'étant pas encore remontée à cette époque sur son trône, avait évité d'y répondre; qu'elle savait aujourd'hui que le Roi d'Angleterre ne serait pas satisfait de la mesure proposée par M. de Witt; que celui-ci devait bien considérer que l'*exclusion* de son fils ayant été résolue dans le temps pour complaire à Cromwell, il devait, à plus forte raison, accorder une réparation, et se rendre au désir du Roi d'Angleterre; qu'à défaut de cela Sa Majesté en ferait un point de négociations avec les ambassadeurs des Etats-Généraux, tandis qu'il était préférable qu'une mesure de cette importance ne fût due qu'à un mouvement libre et spontané de la part des Etats; qu'il ne fallait pas perdre de vue que l'*exclusion* de son fils avait été colorée par la nécessité dans laquelle on se trouvait de vivre en bonne intelligence avec l'Angleterre, et que ce motif existait, à bien plus forte raison, pour la République depuis le rétablissement de la royauté en Angleterre.

Revenu à La Haye, je fus trouver M. le conseiller pensionnaire pour lui faire part de ce que madame la princesse venait de me dire.

M. de Witt chercha à me prouver que l'intérêt du prince et celui de l'Etat exigeaient qu'on s'abstînt d'une désignation formelle; mais qu'on pourrait diriger les choses de manière à faire adopter le prince d'Orange par les Etats de Hollande, et que ceux-ci se chargeraient alors du soin de surveiller son éducation, et contribueraient à l'entretien de sa Maison.

Ce raisonnement fut réfuté par moi, mais M. de Witt, persistant dans son opinion, ajouta que si madame la princesse était

pleinement instruite des motifs qui l'engageaient à parler de la sorte, Son Altesse Royale finirait par se ranger de son avis.

M. de Witt me dit qu'il viendrait trouver madame la princesse le lundi suivant; approuva que je fisse de mon côté un voyage à Amsterdam pour engager M. de Zuidpolsbroek à venir à La Haye pour persuader à madame la princesse que l'opinion qu'il venait d'énoncer était conforme au bien de l'Etat, et termina en me disant qu'il croyait utile que cet avis fût communiqué à madame la princesse par l'organe de MM. les députés d'Amsterdam, parce qu'il avait des motifs de supposer que la princesse n'était pas favorablement disposée à son égard, à cause des événements qui s'étaient passés jadis entre le feu prince d'Orange et son père. Je fis part de cette conversation à Son Altesse Royale dans le courant de la soirée.

Le 11 Juillet.

Arrivé à Amsterdam vers neuf heures du matin.

M. Van Oudshoorn était à l'église et M. de Zuidpolsbroek parti la veille pour sa campagne près Soest.

M. Van Oudshoorn me dit qu'il avait informé M. de Zuidpolsbroek de l'opinion de M. de Witt.

J'arrive à sept heures du soir à la campagne de M. de Zuidpolsbroek.

Celui-ci me dit qu'il avait approuvé le projet du conseiller pensionnaire, supposant que cette mesure contenterait le Roi d'Angleterre et madame la princesse; que ce but étant manqué, il croyait que les Etats de Hollande pourraient énoncer dans la résolution à prendre; « qu'en considération des services importants rendus » à l'Etat par les ancêtres du prince, qui avaient posé les bases » de la République, les Etats de Hollande adoptaient le prince » comme enfant de l'Etat, se chargeaient de son éducation et de » son entretien, pour le mettre à même de suivre les traces de » ses ancêtres et de leur succéder un jour dans les charges et » dignités qu'ils avaient remplies dans la République lorsqu'il

» aurait atteint l'âge de..... » ou bien une phrase équivalente et qui pût tenir, en quelque sorte, lieu d'une désignation formelle.

M. de Zuidpolsbroek ajouta, que l'on était disposé à Amsterdam en faveur d'une semblable mesure, et même à consentir à l'étendre encore; que si on ne pouvait parvenir à vaincre la répugnance de M. de Witt à cet égard, madame la princesse ferait bien de s'attacher à découvrir les intentions de quelques autres villes de Hollande, telles que Haarlem, Leyden, etc., etc., en leur recommandant la mesure proposée par lui; car il ne suffisait pas de s'en reposer sur lui seul pour sa réussite.

Le 12 Juillet.

Arrivé à sept heures et demie du matin à Haarlem. — Entrevue avec le bourgmestre Thilt.

Il était dans les mêmes dispositions que M. de Zuidpolsbroek. Revenu à La Haye à deux heures de l'après-midi, le conseiller pensionnaire étant déjà parti pour le château de Honsholredyke, je m'y rendis immédiatement.

A mon arrivée, j'appris que M. de Witt était en conférence avec madame la princesse. En sortant de l'appartement de Son Altesse Royale, M. le conseiller pensionnaire fut informé par moi du résultat de mon entrevue avec M. de Zuidpolsbroek; il donna son approbation à ce qui avait été proposé par ce dernier, et fut d'avis que la résolution à prendre pourrait être rédigée dans des termes qui pussent tenir lieu d'une désignation formelle.

Admis chez madame la princesse, je lui rendis compte de mes entretiens avec MM. de Zuidpolsbroek, Van Oudshoorn et Van Thilt, en ajoutant que M. le conseiller pensionnaire approuvait l'avis émis par M. de Zuidpolsbroek.

Son Altesse Royale me répéta ce qu'elle avait dit à M. de Witt, et qu'ayant écrit au Roi d'Angleterre pour le consulter, elle devait attendre la réponse de Sa Majesté.

Consulté sur la question débattue par madame la princesse,

je répondis à Son Altesse Royale que si on ne pouvait obtenir la désignation formelle, tout dépendrait des termes dans lesquels la résolution qu'on proposait de prendre, serait rédigée; que pour pouvoir en juger avec connaissance de cause, on pourrait engager M. le conseiller pensionnaire d'en faire un projet et de le communiquer à madame la princesse, et je fus chargé de demander ce projet à M. de Witt, au nom de Son Altesse Royale.

En me congédiant, la princesse me témoigna le désir d'avoir un entretien avec M. Van Hoorn, qui était désigné pour faire partie de l'ambassade qui allait être envoyée par les Etats-Généraux en Angleterre, Son Altesse Royale voulant lui parler de ses propres intérêts et de ceux de son fils.

En sortant de chez Son Altesse Royale, je trouvai M. de Witt qui m'attendait; je pris place dans sa voiture pour retourner avec lui à La Haye.

Chemin faisant, je lui fis part du désir de madame la princesse; il fit quelques difficultés par rapport à la rédaction préliminaire de la résolution, et me dit qu'il devait d'abord en conférer avec quelques personnes pour être soutenu par elles; qu'il serait plus aisé de la rédiger, si on savait d'avance que la mesure obtiendrait l'assentiment de la princesse; que dans tous les cas cette rédaction était embarrassante, et qu'il pourrait arriver qu'on y insérât tel ou tel point que plus tard on serait dans l'impossibilité d'exécuter.

Ma réplique fut, que Son Altesse Royale ne le considérait que comme un projet; mais que, dans tous les cas, la mesure proposée ne pouvait être jugée par elle qu'autant qu'elle eût été rédigée par écrit. M. de Witt persista dans son opinion d'en conférer au préalable avec quelques personnes.

Le 13 Juillet.

Je fis part, dans une entrevue que j'eus avec M. Van Hoorn, du désir que Son Altesse Royale avait de l'entretenir; la visite fut

fixée au vendredi ou samedi suivant. Dans notre entretien sur les affaires de Son Altesse Royale, M. Van Hoorn me parut abonder dans le sens de M. de Zuidpolsbroek et du conseiller pensionnaire.

Le 15 Juillet.

Conférence avec M. Beverningh sur les affaires du prince d'Orange.

Il partageait en tout les opinions de M. de Witt.

Le 16 Juillet.

Conférence avec M. de Noordwyk.

Il insista particulièrement sur la rédaction de la résolution par le conseiller pensionnaire, et ajouta que si la mesure n'avait été suggérée par M. de Witt, en personne, le Roi et madame la princesse se seraient contentés d'attendre que le prince eût atteint quelques années de plus pour parler de cette affaire.

Le 19 Juillet.

Je fus trouver madame la princesse pour lui remettre des lettres arrivées d'Angleterre.—Après les avoir parcourues, Son Altesse Royale me montra une lettre du Roi, du 16, dans laquelle Sa Majesté s'exprimait en termes positifs. Elle espérait que l'on désignerait le prince d'Orange aux charges que sa famille avait exercées, pour en remplir les fonctions à sa seizième année. Sa Majesté ne doutait pas que les provinces en général et les États de Hollande en particulier, ne s'empressassent d'avoir égard à sa recommandation, dans le but de consolider la bonne intelligence entre son État et les Provinces-Unies, et par considération pour les services rendus par les ancêtres du prince ; que de plus, c'était la seule satisfaction convenable que les États pussent lui accorder, ainsi qu'à la princesse d'Orange et à son fils.

La princesse me dit de prier M. de Witt de venir la trouver le jeudi suivant, à deux heures de l'après-midi, à la demeure de la comtesse de Chesterfield, à La Haye, pour lui communiquer la lettre du Roi d'Angleterre et lui en remettre un extrait.

Le 20 Juillet.

Conférence avec M. le Conseiller pensionnaire.

M'étant acquitté du message de madame la princesse, M. de Witt me dit qu'il viendrait trouver Son Altesse Royale à l'heure indiquée.

Je fis part à M. de Witt du contenu de la lettre du Roi d'Angleterre.

Le conseiller pensionnaire m'allégua plusieurs raisons pour me convaincre que ses propositions étaient plus conformes aux intérêts du prince et à ceux de l'État, et fut inébranlable dans cette opinion, malgré tous les arguments dont je me servis pour la combattre.

Insistant particulièrement, de mon côté, sur la nécessité de rédiger sa proposition par écrit, s'il voulait ramener madame la princesse à son opinion, il fit des difficultés à cet égard, disant ignorer ce que l'on pourrait faire pour satisfaire Sa Majesté et Son Altesse Royale, et ce dont elles se contenteraient à défaut d'une désignation formelle; que pour diriger une affaire vers un but certain, il fallait des explications positives.

M. de Witt me fit encore plusieurs questions, quant à la forme qu'on voulait donner à cette affaire : si la princesse d'Orange s'adresserait aux États par un mémoire; si une pareille démarche serait faite par Son Altesse Royale seule, ou si le Roi d'Angleterre se joindrait à elle.

Ceci me fournit l'occasion de demander à M. de Witt si les États ne pourraient pas prendre l'initiative à cet égard, se fondant sur les recommandations faites par le Roi en faveur de Son Altesse le prince d'Orange; et si, dans ce cas, il ne pourrait pas

diriger les choses de manière à être autorisé d'en conférer avec madame la princesse. Je conclus par dire à M. de Witt, que, dans cette affaire, la reconnaissance ou le blâme ne retomberait que sur lui seul.

Je vis ensuite M. de Noordwyk; il me dit que madame la princesse lui avait fait part du contenu de la lettre du Roi. Je trouvai M. de Noordwyk mieux disposé à la désignation du prince que par le passé.

A onze heures je fus à Honsholredyke faire mon rapport à Son Altesse Royale. Le résultat de mon entrevue avec M. de Witt ne satisfit pas madame la princesse.

Elle me dit que l'affaire devait être proposée pendant la tenue de l'assemblée actuelle, afin de savoir quels seraient ceux qui consentiraient et qui s'opposeraient à la mesure, ne pouvant différer plus longtemps son voyage en Angleterre, et qu'elle serait à même d'y rendre des services essentiels à l'État.

En communiquant une lettre de M. Mauregnault à la princesse, Son Altesse Royale me dit qu'il fallait lui recommander les intérêts du prince en termes généraux, et se fonder sur la recommandation du Roi d'Angleterre, et que de plus Sa Majesté lui avait enjoint de pousser cette affaire.

Son Altesse Royale me chargea de prier le bourgmestre Thilt de venir la trouver jeudi, après la conférence qu'elle devait avoir ce jour-là avec M. le conseiller pensionnaire.

Madame la princesse m'autorisa aussi à parler avec M. de Barendrecht, de la ville de Dordrecht, et d'engager M. de Zuidpolsbroek d'Amsterdam à venir à La Haye, Son Altesse Royale désirant parler à ce magistrat, pour qu'il mît le conseiller pensionnaire à la raison.

Un portrait du prince fut accordé par madame la princesse à M. de Zuidpolsbroek.

Elle me recommanda aussi de travailler à faire obtenir des compagnies dans l'armée à ses écuyers Cair et Silvius.

Le soir, conférence avec le conseiller pensionnaire. M. de Witt déduisit encore une fois, avec beaucoup de force, qu'il était con-

vaincu que la désignation du prince exciterait du mécontentement et de la confusion dans l'État; que l'effet en serait aussi fâcheux que celui excité jadis à l'occasion de la survivance accordée au prince son père, et lors du mariage de celui-ci; que toute mesure extorquée par la force, comme l'*Acte d'exclusion* du temps de Cromwell, avait l'inconvénient de heurter et d'aigrir les esprits, et que les divisions qui éclatèrent avec le feu prince prirent leur source dans cette manière d'agir.

Que le prince parviendrait à tout en employant la douceur; qu'il s'en rendait garant; que si les affaires étaient dirigées de manière que les États adoptassent le prince comme un *enfant de l'État*, se chargeassent de son éducation, et désignassent des commissaires qui, conjointement avec les tuteurs du jeune prince, veillassent à ce qu'il fût élevé dans les mœurs et coutumes du pays, soins qu'il était prêt à prendre sur lui, si on le désirait; que si, en un mot, les États s'avançaient à ce point, tout cela serait bien plus significatif qu'une simple désignation et une marque bien plus évidente de l'intérêt que les États portaient à la personne de Son Altesse.

Le 22 Juillet.

Madame la princesse arriva à midi et demi à La Haye, chez madame de Chesterfield, où je la vis avec M. de Noordwyk.

M. de Witt vint trouver Son Altesse Royale à deux heures et demie; après le départ de M. le conseiller pensionnaire, la princesse reçut M. Thilt, bourgmestre de Haarlem.

Après ces conférences, la princesse me dit qu'ayant trouvé M. de Witt inébranlable dans son opinion, elle trouvait bon que j'allasse trouver M. de Zuidpolsbroek, pour l'engager à venir la trouver à Amsterdam.

Son Altesse Royale partit à cinq heures du soir pour Leyden, pour se rendre de là à Amsterdam.

Le 23 Juillet.

Conférence avec le Conseiller pensionnaire.

M. de Witt me dit qu'il avait écrit à M. de Beverweerd, qui était à Londres.

Il avait écrit aussi, me dit-il, à M. de Zuidpolsbroek; M. de Witt approuva son entrevue avec madame la princesse, à Amsterdam. Il ajouta qu'il serait bon que M. de Zuidpolsbroek vînt après cela à La Haye.

M. Van Oudshoorn, mon beau-frère, me répéta aussi que l'entremise de M. de Zuidpolsbroek était indispensable dans cette affaire.

M. de Marseveen me parla dans le même sens, et s'en rapportait, quant à son opinion personnelle, à l'avis que donnerait M. de Zuidpolsbroek.

Je partis le soir pour Amsterdam.

Le 24 Juillet.

Arrivé le matin à sept heures à Amsterdam, où j'eus un entretien avec M. Van Oudshoorn, mon beau-frère, après lequel entretien je partis pour Soest.

A peu de distance de la maison de campagne de M. de Zuidpolsbroek, je rencontre l'huissier des États de Groot; il avait été expédié, avec des dépêches, par M. le conseiller pensionnaire, à M. de Zuidpolsbroek, et celui-ci l'avait chargé de sa réponse à M. de Witt.

Arrivé chez M. de Zuidpolsbroek, la conversation s'engagea sur l'affaire de la désignation du prince d'Orange. M. de Zuidpolsbroek me communiqua la lettre que M. le conseiller pensionnaire lui avait écrite, me dit qu'il venait d'y répondre, et qu'il se conformait en tous sens à la proposition faite par M. de Witt, jugeant que c'était à la fois le parti le plus conforme aux intérêts du prince et à ceux de l'État.

L'ayant invité à vouloir bien prendre la peine d'aller trouver

madame la princesse à Amsterdam, il me répondit qu'il était très-disposé à le faire, si son indisposition ne l'en empêchait pas ; que pour peu que cela lui fût possible, il se rendrait le surlendemain, lundi, à Amsterdam ; mais il me pria d'informer d'avance Son Altesse Royale de ses opinions.

Revenu le soir à Amsterdam.

Le 25 Juillet.

Dans la matinée je fis part à madame la princesse de ma conversation de la veille avec M. de Zuidpolsbroek et de ce que mon beau-frère, M. Van Oudshoorn, m'avait dit.

Je dis à madame la princesse que M. de Zuidpolsbroek avait reçu, peu de temps avant mon arrivée, une lettre détaillée de M. de Witt, sur l'affaire de la désignation ; que cette lettre m'avait été communiquée en partie ; qu'elle n'avait d'autre but que de placer la proposition faite par M. le conseiller pensionnaire dans un jour favorable ; que M. de Zuidpolsbroek paraissait en être très-épris et qu'il croyait imprudent de s'y opposer ; que du reste il était disposé à venir trouver Son Altesse Royale à Amsterdam, si son mal ne l'en empêchait pas, pour s'entretenir sur cette matière avec elle.

J'informai madame la princesse que M. de Witt avait écrit, avec l'assentiment de Son Altesse Royale, à M. de Beverweerd, le priant d'entretenir Sa Majesté le Roi d'Angleterre de cette affaire, ne doutant pas que le Roi, bien informé des motifs qui guidaient M. de Witt, Sa Majesté approuverait le projet de M. le conseiller pensionnaire.

Madame la princesse dit qu'elle ne voulait pas se relâcher de son opinion ; mais qu'avant de prendre une résolution finale, elle voulait voir et parler avec M. de Zuidpolsbroek.

Dans l'après-midi, M. Van Hoorn, parti de La Haye après nous, vint au logis de M. Van Oudshoorn, mon beau-frère. Nous nous entretinmes de la grande affaire.

M. Van Hoorn parut redouter de grandes difficultés, parce que

le conseiller pensionnaire lui avait dit que plusieurs membres des États étaient contraires à une désignation formelle.

Je répondis que M. de Zuidpolsbroek étant attendu le lendemain pour conférer sur cette question avec madame la princesse, il fallait en attendre le résultat.

M. Van Hoorn me parut envoyé tout exprès à Amsterdam pour détourner les bourgmestres et les membres de la régence de s'arranger avec madame la princesse.

Le 26 Juillet.

Je reçus, dans la matinée, une lettre de M. de Zuidpolsbroek, m'annonçant son arrivée à Amsterdam, et me priant de me trouver à deux heures de l'après-midi à sa demeure en ville.

A dix heures je vis madame la princesse. Son Altesse Royale fut bien aise d'apprendre l'arrivée de M. de Zuidpolsbroek. Elle entra ensuite dans quelques détails sur la manière dont elle parlerait avec M. de Zuidpolsbroek; me dit qu'elle ne pouvait s'empêcher de s'émerveiller d'une pareille tenacité, et qu'elle ne comprenait pas que pour une différence aussi légère entre ce qu'elle demandait et ce que M. de Witt proposait, on ne se décidât pas de préférence pour la mesure qui offrait l'avantage de l'obliger personnellement et de satisfaire le Roi d'Angleterre;

Que Sa Majesté, ainsi qu'elle-même, se verraient par là dans l'obligation de soutenir un parti qui n'avait pas hésité à chercher son appui auprès de Cromwell, au détriment des intérêts du Roi; que l'appui du gouvernement royal devait être considéré d'une toute autre manière que celui de Cromwell, qui soutenait une mauvaise cause; que le but de Sa Majesté était d'entretenir une union sincère avec la République, afin de contribuer à la prospérité et au bien-être de l'État; qu'on pouvait se reposer sur la sincérité des intentions de Sa Majesté;

Que, dans le cas contraire, la princesse serait obligée d'en référer au Roi d'Angleterre, et que peut-être alors l'appui du Roi deviendrait le partage du parti qui n'avait cessé de faire des vœux en faveur du prince son fils, et pour la restauration de Sa Majesté.

La princesse ajouta que les difficultés faites par M. de Witt, sur la manière de proposer et de diriger cette affaire, lui donnaient matière à penser. Enfin, que son prochain départ pour l'Angleterre lui faisait désirer d'être informée des dispositions des États en faveur de son fils, afin de pouvoir, de son côté, travailler avec plus de zèle au bien de l'État, auprès du Roi d'Angleterre.

Je dis à Son Altesse Royale qu'elle devait s'expliquer en termes très-précis avec M. de Zuidpolsbroek et lui détailler toutes ses raisons; et que personne plus que lui n'était à même de mettre M. le conseiller pensionnaire à la raison.

M. de Zuidpolsbroek fut reçu à trois heures de l'après-midi, par madame la princesse. Il resta avec elle une grande heure. En sortant de la conférence, il me parut très-bien disposé et paraissant être d'avis qu'il fallait aller au-devant des désirs du Roi d'Angleterre et de Son Altesse Royale, dans l'affaire de la désignation du prince d'Orange. Il ajouta, qu'il avait pris sur lui d'en parler avec les bourgmestres.

M. de Zuidpolsbroek et moi, nous nous rendîmes alors chez M. Van Oudshoorn, auquel il redit, en ma présence, ce que madame la princesse lui avait exposé. Dans cette entrevue il fut résolu que les bourgmestres d'Amsterdam se réuniraient le lendemain dans la matinée, et qu'ils prieraient alors M. de Zuidpolsbroek de venir les instruire de sa conférence avec madame la princesse.

Dans la soirée je vis le bourgmestre Van de Graeff et M. Van Hoorn; celui-ci me parut faire le difficile.

Le 27 Juillet.

J'eus un entretien avec M. de Zuidpolsbroek, avant qu'il se rendît à l'Hôtel-de-Ville.

M. Van Hoorn l'avait fort découragé, il me promit de venir me trouver, après sa conférence avec les bourgmestres, à l'Hôtel-de-Ville.

A midi, un huissier de ville vint me prier, au nom des bourgmestres, de me rendre à l'Hôtel-de-Ville.

Je les trouvai réunis tous les trois. Ils me prièrent de dire de leur part à Son Altesse Royale, qu'ayant entendu le rapport de M. de Zuidpolsbroek, ils étaient tout-à-fait disposés de faire ce qui pouvait être agréable au Roi d'Angleterre et à madame la princesse, pour autant que cela pût se faire d'un consentement général; que, dans ce cas, ils ne seraient pas des derniers à manifester leur attachement à la personne du prince d'Orange. Mais qu'ils étaient informés que la question de la désignation n'était pas encore assez préparée dans l'assemblée des États de Hollande; que plusieurs des membres les plus influents montraient une répugnance trop marquée pour la désignation, pour entamer cette question délicate, et que, dans cet état de choses, il leur semblait préférable d'adopter la proposition du conseiller pensionnaire.

Ensuite, j'eus une entrevue avec M. de Zuidpolsbroek, qui me répéta ce que les bourgmestres m'avaient dit; j'en conclus que M. le conseiller pensionnaire les avait endoctrinés par M. Van Hoorn et quelques autres; et je répondis à M. de Zuidpolsbroek que madame la princesse serait très-surprise de ce changement de langage.

Ayant fait rapport de tout cela à Son Altesse Royale, elle trouva bon que je lui amenasse encore une fois M. de Zuidpolsbroek, que je fus incontinent chercher.

Plus tard la princesse me dit que M. de Zuidpolsbroek lui avait promis d'écrire à M. le conseiller pensionnaire; que je devais retourner à La Haye le lendemain et préparer les projets que j'avais rédigés.

Son Altesse Royale quitta Amsterdam dans l'après-midi, pour retourner à La Haye (1).

(1) Ici finit le Journal du sieur Buysero.

N° 2.

AT THE COURT AT WHITEHALL

The first of February 1660.

PRESENT :

The king's most excellent Matie.

His royall highnesse the duke of Yorck.	Lord viscount Valentia.
Lord high Chancellor.	Lord Roberts.
Lord Treasurer.	Lord Seymor.
Duke of Albermarle.	M. Denzel Holles.
Lord marquesse of Dorchester.	M. Th^rer^ of the Houshould.
Lord Steward.	M. Comptroller.
Earle of Northumberland.	M. Vice Chamberlin.
Earle of Barckshire.	M. secretory Nicholas.
Earle of Norwich.	M. secretory Morice.
Earle of Lauderdaill.	M. Charles Howard.

Sr Anthony Ashley Cooper.

His M^tie^ out of the deepe sence of the losse sustayned by his Nephew the prince of Orange, by the unexpected decease of his royall Mother, princesse Marie Dowagier of Orange, his Ma^tis^ late dear sister, and with expression of most tender affection and care towards him, taking into consideracion her last will and testament, and how for the time to come, during the said princes minority, his affaires and concernes may bee most prudently consulted managed and ordered for his best advantage, was pleased, of his Princely and Fatherly Goodnesse (this day sitting in councell) to nominate, appoint and constitute the right hon^ble^ the lord chancellor and lord Th^rer^ of England, the duke of Albermarle, the lord Steward of his Maj^tis^ Houshould, the Earle of Northumberland, M. secretory Nicholas, M. secretory Morice,

or any three of them, to bee a standing committee to receive all adresses, advices and memorialls relating to any businesse concerning his Maj^{tis} said Nephew, the prince of Orange, and thereupon to consult, conferr, and deliberate and from time to time to report to his Matie what may bee most conducible to the good and advantage of his said deare Nephew, the prince of Orange and his affaires.

Seigned : RICHARD BROWNE.

Digitized by Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

SECONDE GUERRE

MARITIME

ENTRE LES PROVINCES-UNIES ET L'ANGLETERRE.

Digitized by Google

SOMMAIRE.

—

I. Seconde guerre maritime entre les Provinces-Unies et l'Angleterre (1664).
II. Jean de Witt, député des États à bord de la flotte.
III. Louis XIV se joint aux États-Généraux contre l'Angleterre (1666).
IV. Campagne navale de 1666.
V. Corneille de Witt, député des États à l'armée de la République.
VI. Guerre entre les Provinces-Unies et l'évêque de Munster. — Louis XIV envoie des secours à la République (1665).
VII. Intrigues et supplice de Euat (1666).
VIII. Situation du royaume de la Grande-Bretagne (1667).
IX. Incendie de Londres.
X. Désaccord entre le Roi et le Parlement (1667).
XI. La Suède offre sa médiation à l'Angleterre et aux États-Généraux. — Elle est acceptée (1667).
XII. Expédition de Chatam (1667).
XIII. Épouvante à Londres.
XIV. Paix de Breda entre la Grande-Bretagne et les États-Généraux (1667).
XV. Espérances que le parti oligarchique, en Hollande, fonde sur le rétablissement de la paix.

SECONDE GUERRE

MARITIME

ENTRE LES PROVINCES-UNIES ET L'ANGLETERRE.

I. En négociant avec un gouvernement qu'il détestait, Charles II avait cédé à la crainte que lui inspirait une alliance trop intime entre les Provinces-Unies et la France, et Louis XIV, de son côté, connaissant l'animosité du Roi d'Angleterre contre de Witt, se promit de faire payer chèrement à celui-ci l'assistance sur laquelle il comptait, de la part de la Cour de France, pour se maintenir contre la ligue entre les Stuarts et le parti d'Orange.

Après avoir inutilement tenté d'obtenir, par les voies de douceur et de persuasion, le rétablissement du stathoudérat, Charles II crut que la guerre, en réveillant les discordes civiles dans les Provinces-Unies, pourrait provoquer un changement en Hollande, détruire l'influence de Jean de Witt, et disposer les Etats de cette province à concourir à ses vues en faveur de son neveu. Le duc d'York, son frère, l'excitait surtout à cette guerre, en sa

qualité de grand-amiral, et comme président d'une société royale d'Afrique, qui rencontrait des obstacles de la part des établissements hollandais dans cette partie du monde (1). Peut-être aussi que les préoccupations religieuses et politiques qui dominèrent constamment ce prince, lui avaient déjà inspiré à cette époque de l'aversion pour un Etat qui était considéré en Europe comme le plus ferme soutien du protestantisme, et l'école de ces principes politiques qui furent toujours si funestes à sa famille.

Après plusieurs atteintes portées à la navigation des Provinces-Unies, les Anglais commencèrent les hostilités, contre la République, et ce fut en Afrique qu'ils portèrent leurs premiers coups. Dès le commencement de l'année 1664, les Anglais s'emparèrent, dans l'île de Gorée, d'un fort appartenant à la Compagnie des Indes-Occidentales; ils prirent ensuite Tokorari d'assaut, se rendirent maîtres de onze vaisseaux marchands, à la hauteur de Saint-George del Mina, arborèrent le drapeau anglais sur le cap Corse, et non satisfaits de ces violences faites en pleine paix, le capitaine Robert Holmes cingla vers l'Amérique septentrionale où il s'empara des îles de Tabago, de Saint-Eustache et de la Nouvelle-Hollande, dont il changea le nom en celui de Nouvelle-York, et Charles accorda ce territoire au duc son frère (2).

Les Etats-Généraux portèrent leurs plaintes au Roi (3), qui rejeta la faute sur la Compagnie Royale, et donna les assurances de son désir de maintenir la paix entre ses royaumes et la République; mais il ne cherchait à rassu-

(1) Mémoires de Clarendon, t. III, pp. 20 et suiv. — Lingard, *Hist. of England.*

(2) Le 12 mars 1660. — Lingard.

(3) Mémoires de Clarendon, t. III, p. 101.

rer les Etats-Généraux que pour gagner du temps; les réclamations de la Chambre des Communes contre les déprédations des Hollandais, et les armements considérables qui se faisaient dans les ports d'Angleterre étaient autant de preuves que Charles II voulait la guerre. Le même esprit qui avait armé les Hollandais contre Cromwell subsistait encore; de la part des Anglais, le ressentiment était le même aussi, et lord Bolingbroke dit, en parlant de cette nouvelle guerre : « une pique de marchands » devint une pique nationale. » La prudence commandait donc aux Etats-Généraux de s'y préparer de leur côté (1).

De Ruiter eut bientôt reconquis les établissements enlevés par les Anglais en Afrique; mais ceux-ci s'emparèrent, à leur tour, d'un grand nombre de vaisseaux marchands des Provinces-Unies, mirent arrêt sur tous ceux qui se trouvaient dans les ports de la Grande-Bretagne, et attaquèrent, à la hauteur de Cadix, une flotte marchande revenant de Smyrne; cette agression ne pouvait, comme les précédentes, être attribuée à la Compagnie Royale (2).

Les Etats-Généraux, voyant que la guerre était devenue inévitable, demandèrent aussitôt à la Cour de France les secours stipulés par le traité de 1662; mais les vues secrètes de Louis XIV ne lui permettaient ni de secourir la République, suivant la teneur des traités, ni de se joindre à l'Angleterre, quoique cette jonction parût désirée par les deux Rois; il n'y eut que la crainte de voir succomber la Hollande et de rendre par là la puissance de l'Angleterre sur mer dangereuse à la France, qui empêcha Louis XIV de se déclarer en faveur des Anglais (3). L'ambassadeur de la République fut donc retenu à la Cour de France, et amu-

(1) Wag., t. XIII, p. 120. — Hume, *History of England*, ch. 64. — Lingard.
(2) Wag., t. XIII, pp. 123, 125 et 126.
(3) Lettres du Roi à d'Estrades, des 2 janvier et 20 février 1665.

sé par la promesse qu'on travaillerait à un accommodement entre l'Angleterre et les Etats-Généraux. On rapporte que, dans ce moment de crise, de Witt, sentant l'importance de donner un gage de sa bonne foi à Louis XIV, offrit à ce monarque de faire sortir le prince d'Orange du territoire de la République, mais qu'une mesure aussi vigoureuse ne fut pas approuvée par le Roi de France (1).

N'obtenant que des promesses vagues de Louis XIV, et privées de l'assistance des Cours du Nord qui s'étaient engagées envers l'Angleterre à rester neutres, les Provinces-Unies se virent réduites à leurs propres forces dans la lutte inégale qui allait s'engager. C'était là une conséquence du système de Jean de Witt.

L'honneur national du pavillon et les intérêts plus réels du commerce ayant rendu la guerre populaire en Angleterre, le Parlement accorda deux millions et demi pour les dépenses, « somme inouïe et sans exemple dans les annales des finances de l'Angleterre, » dit l'historien Lingard. Charles profita de cette disposition des esprits pour déclarer la guerre aux Provinces-Unies (14 mars 1665), et, avant la fin d'avril, la flotte anglaise était prête à disputer l'empire des mers aux Hollandais.

Des préparatifs considérables avaient été faits par les Etats pour soutenir l'attaque des Anglais; les provinces maritimes regardaient la guerre comme une nécessité absolue pour se délivrer de la concurrence de l'Angleterre, dans l'intérêt de leur commerce et de leur navigation. L'espérance d'un triomphe prochain se manifesta dans plusieurs villes par des applaudissements et des cris de joie. Plus de cent vaisseaux de guerre attendaient, dans les ports de la République, l'ordre de se mettre en mer; quatorze millions de florins avaient été affectés à l'entretien de la flotte et

(1) Wag., t. XIII, pp. 127, 134. — Mémoires du comte de Guiche, p. 45.

à la réparation des fortifications des ports de mer. La Compagnie des Indes-Occidentales offrit d'entretenir vingt vaisseaux à ses frais, moyennant la prolongation de son privilége jusqu'à la fin du siècle; ce qui lui fut accordé dans la crise où l'on se trouvait, bien que Jean de Witt ne fût pas partisan de cette société, et que dans d'autres circonstances il s'y fût probablement opposé. On délivra des lettres de marque à cinquante armateurs pour courir les mers; les régiments anglais et écossais, au service des Etats-Généraux, furent licenciés; on mit arrêt sur tous les navires qui étaient dans les ports, afin de lever le nombre de matelots dont on avait besoin pour le service de l'Etat; on défendit même pour un temps la pêche de la baleine et du hareng. Depuis La Haye jusqu'au Texel, on comptait trente-six mille habitants prêts à courir à la défense des côtes, si l'ennemi tentait une descente. L'activité et le zèle du conseiller pensionnaire se firent surtout remarquer au milieu de tous ces préparatifs; il alla en personne hâter l'équipement de la flotte et animer les marins par sa présence. L'amiral de Wassenaer-Obdam, qui s'était signalé par une conduite si brillante au passage du Sund, fut nommé lieutenant amiral-général des forces navales de la République, et quatre lieutenants-amiraux, Kortenaer, de Ruiter, Meppel et Evertsen, devaient servir sous ses ordres : dispositions qui n'avaient jamais été prises jusqu'alors. Enfin, les Etats promirent des indemnités aux officiers et matelots, et des récompenses à ceux qui se distingueraient dans cette guerre.

La flotte, montée par vingt mille hommes, mit en mer à la fin de mai, et de Witt alla en personne porter les dernières instructions à l'amiral en chef. Ces ordres étaient formels, et Wassenaer y reconnut l'esprit inflexible et altier du conseiller pensionnaire, qui ne voulait

pas que la flotte des États attendît celle des Anglais sur les côtes de la Hollande; mais, au contraire, qu'elle prît le large pour aller à sa rencontre.

Les deux flottes se rencontrèrent entre Yarmouth et Harwich; mais, le vent favorisant celle des Anglais, l'amiral hollandais crut que la prudence exigeait d'éviter le combat, lorsqu'un nouvel ordre vint lui enjoindre de combattre à tout vent, sous peine de payer de sa tête sa désobéissance. Cet ordre imprudent décida du sort de cette funeste journée (13 juin 1665). La flotte anglaise, commandée par le duc d'York, était de force égale à celle des Etats; toutes deux comptaient plus de cent voiles. La victoire demeura incertaine jusque dans l'après-midi; mais l'embrasement du vaisseau amiral des Hollandais devint le signal de la déroute de ceux-ci. La mort du commandant en chef et de l'amiral Kortenaer, vingt-deux vaisseaux hollandais pris ou brûlés, un grand nombre de morts, de blessés et de prisonniers, et la dispersion de la flotte des Etats, rendirent le duc d'York maître absolu de la mer. Il pouvait poursuivre l'escadre la plus faible, battre les autres en détail, s'emparer de plusieurs vaisseaux hollandais qui s'étaient séparés de la flotte; mais il ne sut pas profiter de sa victoire : aussi la perte fut-elle moins considérable qu'on aurait pu s'y attendre après un si grand désastre (1).

La gloire nationale fut fortement compromise par l'issue malheureuse de cette bataille, et la faute en fut surtout imputée à de Witt; aussi le parti d'Orange profita-t-il de cet événement pour demander à grands cris qu'on fît promptement la paix avec l'Angleterre et qu'on rétablît le prince d'Orange dans les charges de ses ancêtres.

« Mais, » dit le comte de Guiche dans ses Mémoires,

(1) Lingard, *Hist. of England*.—Vie de Jacques II, 415.—Clarendon, 269.

en parlant de Jean de Witt, « la vanité l'avait tellement » saisi, qu'il m'a dit, dans ce temps-là, que la perte du » combat ne venait que des fautes qu'avait faites Obdam; » mais qu'il était bien sûr que, par sa présence, il répan- » drait une toute autre influence sur la flotte. J'eus quel- » que peine à m'empêcher de rire de voir un avocat » persuadé qu'il redonnerait du courage à des gens épou- » vantés, et qu'avec moins de vaisseaux, plus petits et mal » armés (car les plus grands étaient perdus), il gagnerait » un combat, par sa seule vertu, contre une flotte victo- » rieuse et supérieure en tout à la sienne. C'est, je crois, » quelqu'excès d'une présomption peu commune. »

Ailleurs, le même auteur dit : « Que la fantaisie de de » Witt *pour le généralat* était le comble du ridicule; car » étant naturellement fort présomptueux, quoiqu'il n'ait » nulle connaissance de la guerre, il se persuade néanmoins » de la pouvoir gouverner, et tombe encore bien plus » dans cette faute que ne faisait le feu cardinal Mazarin, » qui disait n'entendre pas les actions de la guerre, mais » que pour la conduire, ce que les Latins appellent *gerere* » *bellum,* il ne le cédait à personne. Celui-ci avait beau- » coup moins d'expérience, dont il se récompensait par » une plus grande vanité, et voulait à toutes forces aller » sur la flotte pour y donner des ordres. »

De Witt n'était cependant pas sans inquiétudes; mais le retour de Ruiter, de son expédition de Guinée, releva ses espérances. De Ruiter fut investi du commandement en chef des forces navales de la République; mais l'amiral Tromp, irrité de cette préférence, s'en plaignit et refusa de servir sous ses ordres. Dans l'effervescence générale où étaient les esprits, depuis le dernier combat naval, de Witt confia à d'Estrades qu'il fallait hasarder à tout prix une seconde bataille, et triompher, ou qu'on

serait forcé de recevoir la paix aux conditions que les Anglais voudraient imposer à l'Etat, rétablir le prince d'Orange et chasser du gouvernement ceux qui y avaient participé depuis la mort du dernier stathouder (1).

La flotte des Etats était prête à remettre en mer; mais il régnait entre les chefs des divisions d'où pouvaient résulter de nouveaux désastres : pour les prévenir, de Witt résolut de s'embarquer sur la flotte. Le Roi de France fut alarmé de cette détermination hardie du conseiller pensionnaire, dans la crainte que, s'il arrivait que de Witt vînt à périr, les partisans du stathoudérat n'accordassent tout aux Anglais pour obtenir la paix. Les amis de Jean de Witt furent encore plus effrayés de cette résolution, qui laissait momentanément leur parti sans chef dans l'Etat; mais ils firent d'inutiles efforts pour l'en détourner. Il répondit à ceux-ci : « Mon existence politique est » liée à la conservation de l'Etat et à l'issue heureuse ou » malheureuse d'une bataille, qui décidera de la conserva- » tion de l'une comme de l'autre (2). » Cette détermination du conseiller pensionnaire parut si hardie aux uns, si extraordinaire aux autres, que ses ennemis publièrent que de Witt, ne se croyant plus en sûreté à La Haye, avait cherché un refuge sur la flotte (3). Le conseiller pensionnaire, inébranlable dans sa résolution, laissa murmurer ses amis, détourna les périls dont l'Etat était menacé, par suite de la mutinerie des matelots, qui ne voulaient, disaient-ils, lever l'ancre qu'au nom du prince d'Orange; et de Ruiter déclara que ses conseils et sa présence à bord de la flotte avaient été, dans ce moment

(1) Lettre de d'Estrades au Roi, du 23 juillet 1665.

(2) Brandt, *Vie de Ruiter*, p. 399. — Van der Hoeven, *Vie de de Witt*, t. I, p. 262.

(3) Lettre du comte d'Estrades au Roi, du 23 juillet 1665. — Mémoires de Clarendon, t. III, p. 314. — Wag., t. XIII, pp. 150, 158.

de crise, de la plus grande utilité pour l'Etat. Mais de Ruiter était l'homme de Jean de Witt, et à côté de ce témoignage il se trouve des jugements moins favorables pour le conseiller pensionnaire.

II. Un auteur contemporain, un témoin oculaire de ce qui se passa à cette époque, donne des détails curieux sur le rôle que de Witt joua dans ces circonstances. Voici ce que le comte de Guiche (1) dit, dans ses Mémoires, de l'humeur belliqueuse qui animait le conseiller pensionnaire : ce que l'on va lire peint l'homme.

« Avant que de Witt fût assuré de la députation, il » avait cherché dans tout le pays quelqu'un qui fût capa- » ble de commander la flotte en qualité de lieutenant-ami- » ral de Hollande, car de Witt faisait tout son possible » pour mettre dans cette place tout autre que Tromp (2), » qu'il fallut néanmoins prendre dans ces dernières né- » cessités..... On présenta ensuite un nommé Adlaer, qui » est un vice-amiral du Roi de Danemarck ; mais il donna » à connaître qu'il ne voulait pas quitter son maître. Ainsi » l'on fut contraint de donner le commandement à Tromp, » qui, après avoir prêté le serment aux Etats, déclara à » tous ceux qui le voulaient entendre, quelle serait l'inu- » tilité des députés, principalement de de Witt, qui vou- » lait toujours raisonner des affaires de guerre, sans sa- » voir ce qu'il disait. D'un autre côté, de Witt suivait » toujours sa première pointe, et, ne se contentant pas de » s'être transformé en homme de guerre, il voulait, en » effet, encore en avoir les apparences ; car il obtint des » Etats que leurs députés seraient suivis de dix gardes vê-

(1) Le comte de Guiche, devenu célèbre, sous le nom de comte de Grammont, par ses Mémoires que rédigea Hamilton, étant alors exilé pour s'être rencontré en rivalité d'amour avec Louis XIV.

(2) Tromp était un partisan très-prononcé de la Maison d'Orange.

» tus de leurs livrées. Cela fit un terrible effet dans le pays, » où la chose était nouvelle et toute contraire aux formes; » mais comme la députation elle-même était nouvelle, on » voulut aussi partout de la nouveauté. Quant à sa personne » en particulier, de Witt n'oublia rien de tout ce qui était » opposé au bon sens; car, au lieu de paraître modeste, de » confesser son ignorance et de dire qu'il n'allait à la mer » que pour connaître ceux qui faisaient bien ou mal, afin » d'en faire rapport aux Etats; de donner quelque cou- » rage aux matelots, et d'imprimer de la honte aux capi- » taines, s'ils ne s'acquittaient pas de leur devoir, il se- » mait, par ses émissaires, que les Romains avaient tiré » des gens du labourage pour le commandement de l'ar- » mée, et que dans la suite des temps, où la République » était devenue si puissante, Cicéron, qui n'avait appris » qu'à parler, n'avait pas laissé d'être jugé capable d'agir » dans des fonctions si difficiles. Les plus modestes de ses » serviteurs le comparaient aux nobles Vénitiens; et pour » lui il se croyait capable de tout ce qu'on peut faire à la » guerre, et, de peur qu'il ne lui restât quelque teinture » de son premier métier, il crut aussi devoir changer » d'habits. Il se fit donc faire un juste-au-corps chamarré » de dentelles d'or avec la rhingrave de même, prit un » baudrier en broderie, où il pendit une longue épée, et » laissait entendre à qui le voulait, que, s'il abordait l'a- » miral d'Angleterre, il donnerait à lord Sandwich une » estocade à laquelle il ne s'attendait pas.

» Il n'est guère d'hommes qui lisent ceci qui le puissent » croire véritable, et si la chose n'était publique et con- » nue de tous ceux qui étaient pour lors en Hollande, à » peine oserait-on l'écrire; car ce juste-au-corps ne fut » pas fait en un jour. Il demeura exposé quelque temps » sur la boutique d'un tailleur où chacun l'allait voir, avec

» plus de curiosité que si c'eût été quelque chose de » rare et d'inconnu qu'on eût apporté des Indes. Le vieux » Huygens, voyant que son collègue s'était ainsi équipé » en guerre, voulut aussi lui montrer qu'il ne lui céderait » pas en cela, et, sur une vieille perruque grise, il arbora » un bouquet de plumes vertes. Boreel (le troisième député » des Etats) demeura avec ses habits et ses manières or- » dinaires. Tromp prit le parti d'en rire, et publia qu'il » dégoûterait de Witt de la guerre, et qu'il lui ferait tirer » de si près, qu'il se repentirait plus d'une fois de s'être » mis sur son bord. Tout ce que je viens de dire ne res- » semble guère à l'*Union*, et paraissait plus propre à une » matière de comédie qu'à une affaire sérieuse comme » celle de la guerre. »

Puis, parlant du retour de Ruiter et du commandement en chef de la flotte, qu'il obtint au détriment de Tromp, qui ne consentit qu'à grand'peine à servir en second, le comte de Guiche dit encore :

« L'*Amiral*, monté par de Ruiter et par les députés, était » un vieux galion des Indes, qu'on avait pris autrefois sur » les Espagnols. Les autres vaisseaux étaient encore plus » mal taillés et plus mal équipés, à proportion de l'*Amiral*. » De Witt prétendait, nonobstant, que la flotte fût consi- » dérablement renforcée par sa seule personne, car lors- » qu'il vit arriver de Ruiter, il crut que l'obligation qu'il » venait de lui avoir le dévouerait entièrement à ses vo- » lontés, et qu'ainsi il en serait bien plus maître qu'il » n'avait été de Tromp; jugeant que le premier sacrifie- » rait de bon cœur sa capacité et son mérite pour lui ac- » quérir de la gloire, au lieu que Tromp lui aurait fait » peu de part de celle qu'il eût acquise. De Witt se forti- » fia d'autant plus dans son envie d'aller à la guerre, » contre le conseil des plus sages de ses amis, qui lui re-

» présentèrent qu'il n'avait fait paraître aux Etats d'autre » dessein d'aller sur la flotte, que celui de modérer l'ar- » deur de Tromp, et que Ruiter étant arrivé, toutes les » raisons qu'il avait alléguées venaient de cesser, puisque » la flotte ne pouvait être en de meilleures mains, et que, » s'il agissait autrement, ses ennemis l'accuseraient avec » justice d'ambition et de témérité. Mais il ne pouvait se » résoudre à quitter son juste-au-corps, ni à cesser d'être » général, bien qu'il laissât un grand mouvement contre » lui dans la République, et même dans un temps où il » entreprenait un long voyage, qui, vraisemblablement, » devait être accompagné de beaucoup d'accidents, dont » le plus inévitable était une longue absence..... Mais, en » s'en allant, il fallait dire adieu aux affaires, qu'il ne pou- » vait plus voir que de loin, et laisser beaucoup d'ennemis » dans la République, sans savoir en quel état il la trou- » verait pour lui, surtout l'évêque de Munster commençant » alors à s'ébranler contre elle. »

III. Le lien qui attachait la France aux Provinces-Unies était faible et facile à se rompre ; mais de Witt et Van Beuningen, ambassadeur des Etats à la Cour de France, surent tirer parti de la crainte de Louis XIV de voir dominer l'influence de l'Angleterre dans les Provinces-Unies, si le parti d'Orange parvenait à s'emparer de la direction des affaires. D'Estrades écrivait de son côté, « que la Hollande ne pouvait continuer les dépenses d'une » guerre coûteuse, sans s'exposer à une révolution dans » le gouvernement (1). » Louis XIV résolut alors de se déclarer en faveur des Provinces-Unies contre l'Angleterre (2). La guerre de la France contre l'Angleterre avait

(1) Lettre de d'Estrades au Roi de France, du 7 janvier 1666.

(2) Déclaration de guerre du Roi de France au Roi de la Grande-Bretagne, des 26 janvier et 27 avril 1666. — Lettres de d'Estrades, t. IV, p. 83.

moins pour objet de nuire à cette puissance que de soutenir le crédit chancelant du parti de Witt en Hollande; car Louis XIV voyait avec satisfaction les efforts soutenus des deux puissances maritimes, et, dans l'espoir de profiter de leur affaiblissement, il cherchait à faire traîner les hostilités en longueur.

Malgré de pompeuses promesses d'assistance, la République fut faiblement soutenue par la Cour de France, qui chercha constamment à éluder la jonction de ses forces navales à celles des Etats (1). Louis XIV crut assez faire en se bornant à un appui moral, propre à soutenir le crédit du parti de Witt.

Mais Van Beuningen, ambassadeur des Etats à la Cour de France, qui avait conservé, tout diplomate qu'il était, son franc-parler, et qui dissimulait mal ses sujets de mécontentement, accusait ouvertement Louis XIV de duplicité, disant : « Que quand il avait été forcé, par son honneur, de faire une déclaration de guerre, ce n'avait été qu'un parchemin, et qu'il avait envoyé sa flotte à des noces, sans jamais l'avoir voulu joindre à celle de ses maîtres, ce qui leur avait fait perdre des batailles (2). » Louis XIV, de son côté, s'en fit un mérite auprès de la Cour d'Angleterre, et, pour prix de son inaction dans cette circonstance, voulait engager Charles II à le laisser exécuter sans obstacle ses desseins sur les Pays-Bas espagnols.

La flotte française se tint donc à distance pour ne pas opérer sa jonction avec celle des Etats, et fut favorisée en ceci par des vents contraires qui l'empêchèrent d'entrer dans la Manche. On trouve à ce sujet une anecdote

(1) Wag., t. XIII, pp. 203, 226.— Mémoires de Clarendon, t. III, p. 396.— Siècle de Louis XIV, chap. VII.

(2) Succession d'Espagne, t. II, p. 508.

piquante dans les Mémoires du comte de Guiche : de Ruiter parlait des difficultés de cette jonction ; le comte de La Feuillade, au contraire, les résolvait toutes et assurait « *que la flotte du Roi irait contre vent et marée.* » — « Ce » terme de marine, dit le comte de Guiche, qui sert quel- » quefois d'hyperbole dans la conversation, effaroucha » tellement le pauvre Ruiter qu'il ne voulut plus rien ré- » pondre ; mais il se plaignit aux Etats qu'on lui avait en- » voyé de France, un homme pour traiter d'une jonction » aussi difficile que l'était celle des flottes ; que lorsqu'il » lui proposait des obstacles raisonnables, il lui répondait » que *la flotte du Roi allait contre vent et marée,* ce qu'il » assurait être impossible ; car, prenant le texte à la lettre, » il justifiait par ordre et par raison *que les vaisseaux, pour » être au Roi de France, ne pouvaient pas aller contre le » temps et le courant.* En revanche il se louait fort de la rai- » son de M. le maréchal d'Aumont, et disait qu'il ne lui » avait jamais parlé que par sentences. Cette lettre, arri- » vée à La Haye, fut prise comme elle le méritait. Les » Etats en rirent beaucoup ; l'ambassadeur en fit de même, » et quand il me l'eut fait savoir, j'en fus touché comme » les autres, surtout connaissant fort le caractère de ceux » qu'elle représentait (1).

De tout cela, il résulta que l'amiral français ne songea qu'à regagner Brest, sans s'inquiéter de ce qui pouvait arriver à la flotte des Etats.

IV. Certains de n'avoir pas un ennemi dans la France, mais trop prudents pour se reposer sur une alliance peu solide, les Etats se préparèrent à pousser la guerre avec une nouvelle ardeur. Quatre-vingt-cinq vaisseaux de guerre, sous les ordres de Ruiter, cinglèrent, au commencement de l'été de 1666, vers les côtes d'Angleterre, pour y cher-

(1) Mémoires du comte de Guiche, p. 294.

cher l'ennemi, à peu près en forces égales. Les flottes se joignirent à la hauteur des Dunes (11 juin), le combat fut vif et opiniâtre et dura trois jours entiers; mais, dans l'après-midi du quatrième jour, la victoire se déclara pour les Hollandais. Ce triomphe leur coûta cher : quatre de leurs vaisseaux furent brûlés, et au nombre des morts, qui s'élevait à huit cents, on comptait l'amiral Corneille, Evertsen (1) et le vice-amiral Van der Hulst. Ces pertes cependant étaient médiocres, comparées à celles des Anglais qui perdirent vingt-trois vaisseaux, dont six tombèrent au pouvoir du vainqueur (2).

Dix-neuf jours après l'éclatante victoire des Dunes, la flotte des Etats, qui s'était ravitaillée au Texel, quitta la rade, ayant à bord sept mille hommes de troupes de débarquement. Elle rencontra la flotte ennemie (14 août) et lui livra bataille. Les Anglais tinrent la mer, et obligèrent les Hollandais à se retirer le lendemain ; mais la retraite de Ruiter parut si habile, que Louis XIV écrivit à d'Estrades, qu'elle lui avait acquis plus de gloire qu'une bataille gagnée, et ce témoignage flatteur fut suivi de l'envoi de l'ordre de Saint-Michel à l'amiral hollandais (3).

De Ruiter et Tromp s'accusèrent réciproquement du mauvais succès de cette journée, et Tromp fut destitué de son commandement; cette mesure fut attribuée à l'attachement de ce marin pour la Maison d'Orange. Mais des

(1) Le nom d'Evertsen est lié aux plus beaux faits d'armes de la République sur mer. Dans l'espace de moins d'un demi-siècle, cette famille de braves, originaire de la province de Zélande, fournit à l'Etat dix-neuf marins, dont neuf périrent dans les combats. Leurs noms figurent avec éclat parmi ceux des Piet-Hein, des Tromp, des Ruiter, des Wassenaer, des Kortenaer, des Van Galen, des de Witte, et de plusieurs autres qui portèrent la gloire navale de la République à son plus haut degré de splendeur.

(2) Wag., t. XIII, p. 204-210. — Mémoires du comte de Guiche, liv. II, p. 268-272.

(3) Wag., t. XIII, p. 214.

témoins oculaires du combat lui reprochent cependant « de s'être permis un peu plus que ne doit faire un su- » balterne (1). »

La fin de la campagne se passa sans autre événement, à cause de la maladie de Ruiter, bien que de Witt eût pris sa place sur la flotte des États : « mais, » dit le comte de Guiche, « il eut la prudence de n'en pas faire toutes les » fonctions ordinaires ; car, au lieu de combattre, il se » retira derrière les bancs de Flandre, lorsqu'il vit venir » les Anglais vers lui. Ceux-ci voyant qu'il avait évité le » combat, rentrèrent ensuite dans leurs ports, où ils dé- » sarmèrent. De Witt, en ayant eu la nouvelle, sortit alors » de son poste et fit un tour à la mer, afin de dire qu'il y » était resté le dernier, puis rentra deux jours après au » Wieling (2). »

V. Tandis que les opérations navales fournissaient à Jean de Witt l'occasion de se transformer en homme de guerre, il s'en présenta une aussi de faire jouer un rôle semblable à son frère Corneille : la guerre que l'évêque de Munster déclara à la République servit à de Witt pour mettre son frère plus en évidence.

« Le frère de de Witt peut passer pour fort extraordi- » naire, » dit le comte de Guiche, « il n'y a point de physio- » nomiste qui ne le jugeât tel, à lui voir une tête sèche et » pointue, et personne, de ceux qui l'entendront parler, » ne croira que les règles de la physionomie soient trom- » peuses. Son frère ne l'estime pas trop pour le gouverne- » ment politique, où il le croit trop chaud, quoiqu'il l'ait » avancé depuis dans les premiers postes ; mais pour com-

(1) Le comte de Guiche qui assista à la bataille, et faisait partie de la division commandée par l'amiral Tromp. (*Voyez ses Mémoires*, p. 280.) — Wag., t. XIII, pp. 210, 214.

(2) Mémoires du comte de Guiche, p. 297.

» mander un corps de troupes et savoir ce que c'est que » la guerre (où il n'a pourtant jamais été), il croit bien » que c'est autant son fait que de personne au monde, et » c'est à peu près en ces termes qu'il en a parlé dix fois » à l'ambassadeur de France. »

Dans le but de faire une puissance politique de son frère, de Witt le fit nommer l'un des députés des Etats à l'armée qu'on allait mettre en campagne contre l'évêque de Munster; c'est-à-dire que Corneille de Witt allait être le régulateur, le tuteur du général qui commanderait cette armée, comme de Witt l'était de l'amiral. Les deux frères allaient donc de fait être généralissimes des forces de terre et de mer de la République.

Cette guerre, d'ailleurs peu dangereuse, faite par un petit voisin turbulent, fournit l'occasion de montrer au grand jour à quel point l'armée de terre de la République était déchue, matériellement et moralement. Voici ce que le comte de Guiche en dit dans ses Mémoires :

« C'était une chose assez plaisante de voir les Provin- » ces-Unies payer ordinairement des troupes sur le pied » de quarante mille hommes d'infanterie et de trois mille » de cavalerie, et ne pouvoir mettre en campagne qua- » torze ou quinze cents chevaux avec trois mille hommes » de pied, jusqu'à ce qu'elles eussent fait descendre les » soldats qu'elles avaient commandés sur leurs flottes. »

Le choix des chefs pour le commandement embarrassait fort aussi le parti oligarchique.

« Il ne leur en restait que deux, » dit le comte de Guiche, « dont l'un était le prince Maurice de Nassau-Siegen, » lieutenant-général de la cavalerie, et l'autre le Rhin- » grave qui en est commissaire-général ; car, pour ôter » toute l'idée qui pouvait rester de l'ancienne forme de » leur milice, à mesure que les chefs étaient venus à man-

» quer, ils avaient cessé de pourvoir aux charges qui » étaient restées vacantes, et dans les premiers temps qui » suivirent la mort du dernier prince d'Orange, la Hol- » lande avait porté les autres provinces à conclure de ne » point nommer aux charges générales que par le consen- » tement universel de toute l'Union ; vu que, si les choses » avaient été remises à l'ancienne pratique, le prince d'O- » range eût été rétabli plusieurs fois par le suffrage des » autres provinces. Elles étaient donc réduites à la néces- » sité de donner une commission à quelqu'un; car le prince » Frédéric-Henri, qui n'avait pas voulu que des officiers » subalternes approchassent de son crédit, en avait dimi- » nué le nombre. Ce défaut a toujours été considérable » dans son armée. Il en eût sans doute ressenti de rudes » effets, à quoi il eût fallu remédier ou la perdre, s'il avait » eu à conduire une guerre de campagne. Mais ayant » tourné celle qu'il faisait sur les places, il commettait des » colonels pour faire la fonction des officiers-généraux et » remédiait ainsi à l'accident de n'en avoir guère. Il avait » aboli la charge des généraux français et anglais, et n'a- » vait sous lui qu'un maréchal-de-camp, qui par sa com- » mission pût commander à toute l'armée. Les autres » charges étaient celles de général, de lieutenant-général » et de commissaire-général de la cavalerie, mais qui n'a- » vaient rien à voir que sur elle, et le dernier capitaine » d'infanterie ne leur eût pas déféré. Le général de l'artil- » lerie n'avait pouvoir que sur ce qui en dépendait, et la » fonction de la charge de major-général était restreinte à » porter simplement les ordres de celui qui commandait » les troupes.

» Cette disposition étant plus propre pour le prince d'O- » range que pour le service de l'armée, les Etats, qui n'ont » fait que gâter tout ce qu'il avait fait de bon, n'avaient

» garde de remédier aux fautes qu'il pouvait avoir faites ;
» et, bien loin de les corriger, ils s'étaient mis en sa place.
» Voulant l'imiter dans sa jalousie pour les officiers, ils
» avaient poussé les choses jusqu'à n'en avoir point et jus-
» qu'à discréditer entièrement ceux qui y restaient ; car ja-
» mais ils n'ont fait part de rien qui concerne la cavalerie,
» ni au prince Maurice, ni au Rhingrave : au contraire,
» ils leur ont donné ordre de ne s'en pas mêler ; et aux
» troupes, excepté lorsqu'elles sont en campagne, de ne
» leur rendre aucune obéissance effective, ni aucune des
» marques extérieures dont elles ont accoutumé d'honorer
» leurs généraux. Le conseil d'Etat avait donc pris le soin
» absolu de la guerre, donnait les quartiers, réglait les
» régiments et mêlait les uns avec les autres contre toute
» raison. Mais il lui suffisait de marquer son autorité ; et
» plus la chose était ridicule, plus semblait-elle absolue :
» et cette dernière qualité faisait toute leur satisfaction.
» Les Etats étaient dans cette disposition, où ils se sont
» même maintenus depuis, dans le temps du premier mou-
» vement de l'évêque de Munster ; et comme il fut ques-
» tion de s'y opposer tout de bon, de Witt voulut avoir un
» général qui fût sa créature ; et, parce qu'il n'en pouvait
» point trouver de plus dévoué, ni qui fût aussi ennemi de
» la Maison d'Orange, il choisit le prince de Tarente, bri-
» gadier de la cavalerie et qu'il venait de faire gouver-
» neur de Bois-le-Duc, pour le mettre à la tête des trou-
» pes. »

Mais les autres provinces s'élevèrent avec tant de force contre ce choix, en disant qu'elles voulaient qu'un prince du nom de Nassau se trouvât à la tête de leurs troupes, que force fut à de Witt de céder sur ce point et de confier le commandement de la petite armée au prince Maurice de Nassau-Siegen, et « tout ce que de Witt put obte-

» nir, » dit le comte de Guiche, « fut de faire députer à l'ar-
» mée des gens qui prissent un soin particulier de tour-
» menter le prince Maurice, et de ne lui fournir aucune
» des choses nécessaires pour réussir. Car le grand mé-
» pris qu'il avait pour l'évêque de Munster, faisait qu'il
» ne craignait pas qu'il pût donner un coup bien rude à la
» République, et, pour ce qui est des égratignures, il es-
» pérait en rejeter la douleur contre le prince Maurice, en
» le chargeant de tous les méchants succès de la guerre. »

Ce fut dans ce but que de Witt fit placer son frère au nombre des députés à l'armée, les autres n'étaient là que pour la forme. C'était l'esprit du système oligarchique, sacrifiant toujours la sûreté de l'Etat à ce que follement il considérait comme un gage de sa propre sécurité.

VI. Les rapports des Etats-Généraux avec les petits souverains allemands voisins des frontières de la République, étaient en général peu bienveillants, parce que les Etats usaient à leur égard du droit du plus fort, soit en intervenant dans les querelles que ces petits souverains avaient fréquemment avec leurs sujets, soit en retenant quelques places et districts que ces princes revendiquaient comme leur appartenant, mais dont les Etats-Généraux ne voulaient pas se dessaisir, parce qu'ils étaient indispensables à leur ligne de défense du côté de l'Allemagne.

Au nombre de ces princes qui se disaient lésés par les Etats, on comptait l'électeur de Cologne; il formait des prétentions sur la ville et la citadelle de Rhinberg; le duc de Nieubourg réclamait de son côté le château de Leuth et la ville de Ravenstein; l'évêque de Munster se plaignait qu'on lui avait enlevé la ville et la seigneurie de Borkelo, et l'électeur de Brandebourg, comme duc de Clèves, réclamait vivement contre l'occupation militaire de quelques places de son duché.

Toutes ces réclamations avaient toujours été accueillies avec un grand mépris par les Etats : ils n'étaient nullement disposés à y faire droit; car, en se dessaisissant de ces places, ils eussent considérablement affaibli la frontière de la République du côté de l'Allemagne.

Cependant, après la formation de la ligue du Rhin, la position de ces princes s'améliora (1658). Cette ligue, organisée par Louis XIV dans le but d'avoir à sa dévotion la plus grande partie des princes des cercles de Westphalie et du Haut et Bas-Rhin, et cela, uniquement dans le but d'en pouvoir faire au besoin des ennemis de l'Espagne et de la République, et de créer ainsi une zone hostile entre les possessions de la Maison impériale dans l'Empire et celle du Roi d'Espagne dans les Pays-Bas; cette ligue donna une importance à ces princes qu'ils n'avaient pas eue jusqu'alors.

Louis XIV, qui tenait fort à être considéré comme le protecteur des faibles dans l'Empire, joignit alors sa voix puissante à celles de ses alliés. Ceci devint très-embarrassant pour la République, et de Witt dût s'armer de tout son courage pour résister aux instances de la Cour de France; car y consentir eût été compromettre l'existence de l'Etat, là où la ligue du Rhin était une menace incessante et un instrument docile prêt à agir d'après les ordres de Louis XIV. La question en resta là pour le moment, et de Witt sut détourner le coup. Ceci s'était passé lors du traité entre la France et les Etats-Généraux, lorsque ceux-ci avaient dû, bon gré, mal gré, garantir la possession de Dunkerque à la France; et cette garantie était déjà une cruelle épine, à laquelle il avait été toutefois impossible de se soustraire, à moins de s'aliéner complétement Louis XIV.

L'évêque de Munster d'alors était Bernard de Galen :

c'était un prélat taillé sur le modèle des prélats du moyen-âge, peu endurant et fort belliqueux ; il avait été en dispute avec sa ville épiscopale, et les Etats avaient pris fait et cause pour les habitants de Munster contre leur évêque. Celui-ci ne le pardonnait pas et crut que le moment opportun de s'en venger était venu, en voyant la République engagée dans une guerre maritime. Il fit la faute de ne pas se concerter avec les princes lésés comme lui, et de s'embarquer seul dans cette entreprise, à l'aide d'un subside que lui promit le cabinet anglais (1).

Il déclara donc résolument la guerre à la République, et le prélat guerrier entra bientôt en campagne à la tête de dix-huit mille hommes. Il pénètre dans le comté de Zutphen et le pays de Drenthe, saccage les campagnes, s'empare de quelques villes, menace d'envahir les provinces d'Overyssel et de Groningue, et tout cela sans rencontrer la moindre résistance. Ainsi la République, qui pendant quatre-vingts ans avait fait une guerre heureuse et glorieuse à l'Espagne, se voyait à cette époque inhabile à repousser l'agression d'un évêque de Munster ! Car voici ce qu'on lit dans les Mémoires du comte de Guiche, témoin oculaire de cette étrange guerre, et qui en explique toute la honte.

L'armée de la République s'étant avancée jusque sur l'Yssel, « le prince Maurice et le Rhingrave, qui étaient » demeurés le long de l'Yssel, n'avaient jamais pu » mettre ensemble un corps plus considérable que celui » que j'ai dit (quatorze ou quinze cents chevaux et trois » mille hommes de pied), tout le reste étant occupé à gar- » der les places frontières, dont la plupart étaient encore » fort mal garnies. Celles de l'Yssel et du Rhin, qui étaient » les plus exposées, ne l'étaient guère mieux, et l'évêque

(1) Mémoires de Clarendon, t. III, pp. 130, 138.

» eut le temps d'en prendre au moins une avec grande » facilité, tant par l'état où elle se trouvait à l'égard de la » guerre, que par le défaut du gouvernement et la situa- » tion présente où il se rencontrait, incapable de prendre » un bon parti sur-le-champ.

» C'était environ le 10 novembre; et les Etats, ayant » fait débarquer ce qu'ils avaient eu d'infanterie sur la » flotte, sans comprendre ce qui était en Groningue, » avaient mis ensemble six mille hommes de pied et deux » mille cinq cents chevaux; laissant, à la vérité, Maestricht » avec sept ou huit cents hommes seulement, Breda et » Bois-le-Duc, avec trois ou quatre cents; le reste de leurs » places, dont le nombre, aussi bien que des forts, est » très-grand, étant garni à proportion; quelques-uns » même de ceux-ci furent confiés à la vigilance d'un con- » cierge. »

Et le comte de Guiche ajoute à ce tableau de l'état militaire de la République :

« Les Etats avaient pourtant soixante mille hommes sur » le papier (1), et le même nombre dans leur bourse; mais,

(1) Ceci est une erreur; ailleurs le comte de Guiche ne porte le chiffre qu'à quarante mille hommes. En 1665, on avait porté sur l'état de guerre les forces suivantes, d'après chaque province.

Gueldre. . . .	cavalerie,	135 h.	Infanterie,	1200 h.
Hollande. . . .	—	1,410	—	14,500
Zélande. . . .	—	80	—	2,500
Utrecht. . . .	—	295	—	1,290
Frise.	—	315	—	3,636
Overyssel. . . .	—	140	—	854
Groningue. . .	—	185	—	1,570
Drenthe. . . .	—	45	—	240
Total. . . .		2,605 h.	—	25,790 h.

Ainsi, le total de l'armée, en 1665, s'élevait à vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-quinze hommes, et l'année suivante on trouve le total s'élevant à quarante-six mille six cent vingt-sept hommes, dont cinq mille six cent vingt cavaliers.

» en campagne, ils n'avaient au plus, sur l'Yssel, que ce » que je viens de dire, et quatre mille hommes tant de ca- » valerie que d'infanterie dans Groningue. Le reste était » au profit des officiers, dont la plupart, étant fils de bourg- » mestres, étaient exempts de châtiment, et par conséquent » ce mal ne pouvait recevoir de remède, ni le crime de » punition, par la forme du gouvernement que j'ai ci-des- » sus alléguée.

» Trois mois de guerre défensive n'avaient pu obliger » les Etats de faire mettre des magasins dans leurs places. » La vue du secours du Roi, et le dessein d'entrer en hiver » dans un pays ennemi, ne leur en ayant donné qu'une » louable envie, ne leur avait su porter à faire aucunes » provisions nécessaires pour mettre leur dessein à exé- » cution. »

La mesure adoptée par de Witt, d'envoyer des députés à l'armée, était loin d'ailleurs de faciliter les opérations militaires. Le comte de Guiche dit à cette occasion :

« Les députés des Etats donnaient les ordres à droite » et à gauche, et les donnaient souvent tant par l'incerti- » tude de leurs esprits que par l'envie de paraître les maî- » tres, et se faisaient obéir aux troupes comme tout-à-fait » dépendantes de la généralité. Mais lorsqu'il s'agissait de » couper les arbres et de gâter des maisons de plaisance » des bourgmestres et de leurs amis, personne ne les y » pouvait contraindre. »

« Les généraux représentaient ce besoin. Les députés » jugeaient ensuite s'il était faux ou véritable, et prenaient » toujours tout de travers. Mais lorsque le hasard les fai- » sait rencontrer à commander quelque chose de juste » et de raisonnable, leur volonté ne devenait pas pour cela » une règle certaine ; car les magistrats, particulièrement » des villes, se disaient souverains et soutenaient que dans

» leur pays personne n'avait le droit de leur commander, » comme faisait feu le prince d'Orange. Il en était de même » pour toutes les nécessités de l'armée, qui, par ce conflit » continuel de juridiction, n'avait ni munitions ni attirail » de vivres, ni d'artillerie. »

Tant il y a que Louis XIV fut obligé de faire marcher six mille hommes pour venir au secours de la République, et que ce ne fut qu'à l'aide de ce renfort que l'on parvint à arrêter l'évêque; celui-ci voyant, d'une part, que le Roi de France s'en mêlait avec ses troupes, chose sur laquelle il n'avait probablement pas compté, et que, d'autre part, l'argent promis par le cabinet anglais restait en arrière, crut qu'il était temps de finir ce jeu guerrier et de déposer son glaive pour reprendre sa crosse.

Mais l'impression morale causée par cette agression et par l'impuissance avérée de la repousser, fut immense dans la République. L'opinion se prononça si fortement à cette occasion contre de Witt, que sans Louis XIV, qui fut son sauveur dans cette circonstance, sa chute paraissait être immanquable.

Tout ce que l'on vient de lire s'était passé en partie pendant que de Witt faisait sa campagne navale. Mais l'arrivée des troupes françaises, l'argent distribué par d'Estrades et les assurances données par Louis XIV : « qu'il était prêt à faire tout ce qui pouvait contribuer » à dissiper les cabales qui se formaient contre M. de Witt, » soit par des louanges publiques et des recommandations » aux Etats, soit en déclarant que si l'on changeait la » forme du gouvernement en Hollande, il ne pourrait s'y » fier (1), » parvinrent à calmer les esprits, et le retour du conseiller pensionnaire à La Haye y fit changer la face des affaires; de Witt réunit ses amis, ranime le zèle des

(1) Lettres du Roi à d'Estrades, des 17 août et 30 octobre 1665.

députés timides, déjoue les cabales qui s'étaient formées pendant son éloignement, et pour donner des gages de sa reconnaissance au Roi de France, il donne des assurances positives qu'on n'enverrait personne à la Cour de Londres pour traiter de la paix, parce qu'il savait que cette démarche serait désagréable à Louis XIV (1).

Les différends entre l'évêque et les Etats-Généraux se terminèrent peu de temps après, sous la médiation de l'électeur de Brandebourg. Cet épisode de la guerre avec l'Angleterre, aurait dû être un avertissement pour la suite; mais de Witt n'en tint aucun compte. C'eût été compromettre son système que de mettre l'état militaire de la République sur un pied plus respectable ; tout resta dans le même état de désorganisation, et cette courte guerre, avec un ennemi aussi peu redoutable que l'évêque, peut cependant être considérée comme la préface de la guerre que Louis XIV fit à la République en 1672. En 1665, l'agresseur était peu à craindre, et cependant il eut d'assez grands succès pour obliger les Etats à recourir à l'appui de la France; quelques années plus tard, ce seront les forces de celle-ci qui fondront sur la République, et les mêmes causes qui rendirent l'attaque de l'évêque si dangereuse, deviendront désastreuses quand ce sera Louis XIV qui sera l'agresseur. Mais c'était là que le système de Jean de Witt devait fatalement conduire un jour, en invitant les ennemis des Provinces-Unies à profiter de l'état de faiblesse où le système oligarchique avait réduit l'état militaire de la République.

VII. Cependant le parti de ceux qui voulaient la paix, réuni à celui d'Orange, négociait secrètement avec le gouvernement anglais. Il accusait de Witt d'épuiser sa patrie

(1) Réponse de Jean de Witt à la lettre du Roi de France, 28 novembre 1665. — Wag., t. III, p. 178.

d'hommes et d'argent, pour assouvir sa haine contre l'Angleterre et son aversion pour la Maison d'Orange. Le hasard fit découvrir cette intrigue, qui était confiée à un gentilhomme français nommé de Buat.

De Buat avait été capitaine dans la garde à cheval du dernier stathouder, et, quoiqu'après la mort de Guillaume II il fût resté au service de la République, il n'en avait pas moins conservé un attachement sincère pour la Maison d'Orange. Généralement aimé et regardé comme un homme d'une grande franchise, d'une bravoure à l'épreuve, ne manquant ni d'esprit ni de jugement, on ne lui reprochait qu'une passion immodérée pour le vin, et ce fut probablement ce qui le perdit. Peu contraint dans ses discours, il s'était déclaré ouvertement contre la guerre, et ne s'expliquait jamais avec plus de franchise sur ce sujet qu'en présence de de Witt lui-même, qui aimait sa personne et son esprit, et s'entretenait avec lui sans détours, bien qu'il le sût particulièrement lié avec les plus chauds partisans de la Maison d'Orange. La guerre étant devenue de plus en plus impopulaire, Buat entretint le mieux qu'il put l'impatience toujours croissante de ceux qui se prononçaient en faveur de la paix, évitant cependant tout propos imprudent ou offensant sur le compte de de Witt, qu'il croyait alors très-disposé à un arrangement entre les deux puissances; et voyant celui-ci l'objet de la malveillance générale, il lui déclara franchement qu'il s'étonnait qu'il ne trouvât pas quelque moyen de détromper le public qui lui imputait la prolongation de la guerre. Le conseiller pensionnaire répondit à Buat qu'il désirait sincèrement le retour de la paix, mais que le refus de s'expliquer sur les conditions du traité de la part de l'Angleterre, rendait ce rapprochement très-difficile, surtout depuis que la France s'était jointe, dans cette guerre, aux Etats-Généraux con-

tre l'Angleterre, ce qui empêchait les Etats de traiter de la paix sans l'assentiment du Roi de France, leur allié. Pour écarter ces difficultés, Buat répliqua : que, connaissant plusieurs personnages influents à la Cour d'Angleterre, et il nomma entre autres lord Arlington, ministre du Roi, il parviendrait peut-être à découvrir par eux ce qu'il importait avant tout de savoir. De Witt y consentit, mais en lui imposant l'obligation de lui montrer la réponse, et d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait tendre à compromettre le gouvernement, soit par des avances trop positives envers le cabinet britannique, soit en excitant la méfiance de la France par l'apparence d'une négociation séparée : deux écueils qu'il fallait surtout éviter, et qu'il recommandait à la prudence de Buat (1).

Celui-ci entra alors en correspondance avec le ministre anglais, mais ce commerce de lettres, assez insignifiant en réalité, avait à peine commencé, que Buat soupçonna que le conseiller pensionnaire l'avait joué en lui parlant de son désir de voir succéder la paix à la guerre. Il fit part de ses observations à ses amis, qui le fortifièrent dans ses doutes sur la sincérité des protestations de de Witt ; de ce moment Buat se joignit à ceux qui voulaient la paix à tout prix, et commença à agir avec moins de réserve. Un de ses amis, nommé Sylvius, ancien serviteur de feu la princesse d'Orange, fut dépêché par lui en Angleterre : le but de la mission de Sylvius était d'informer le cabinet britannique de l'état des affaires dans les Provinces-Unies, de désabuser le Roi et ses ministres sur les prétendues intentions pacifiques de de Witt, de leur faire connaître les personnages ligués pour faire prévaloir le parti de la paix et les intérêts de la Maison

(1) Lettre du conseiller pensionnaire de Hollande au président de la Cour de Hollande, du 4 septembre 1666. (*Pièces relatives au procès de M. de Buat.*)

d'Orange, selon eux inséparables. Buat envoya aussi un second chiffre à lord Arlington, destiné à servir dans la partie de la correspondance qui devait demeurer cachée à de Witt; enfin Buat manda à lord Arlington : « Qu'ils » avaient fait un grand parti pour la paix, et par consé- » quent pour M. le prince (1). »

Les renseignements dont Sylvius était porteur fixèrent toute l'attention du Roi de la Grande-Bretagne, et chaque courrier l'instruisait des préparatifs et des progrès de Buat et de ses amis : Charles II réunit ses ministres pour délibérer sur cette affaire. Dans la discussion, le Roi ayant demandé au lord-chancelier ce qu'il en pensait et s'il croyait à quelques chances de succès, celui-ci répondit : « Qu'il en doutait très-fort, et craignait qu'elle » n'aboutît qu'à faire tomber la tête du pauvre Buat (2). »

Il n'en fut pas moins décidé dans le conseil que Sylvius retournerait en Hollande, chargé d'une lettre du Roi aux Etats, qu'il remettrait en temps et lieu, soit en personne ou par l'intermédiaire de Buat.

La correspondance entre Arlington et Buat continuait cependant comme par le passé, et de Witt, ayant rencontré ce dernier, lui demanda s'il avait eu des lettres d'Angleterre; l'imprudent Buat tira aussitôt de sa poche plusieurs lettres, qu'il remit au conseiller pensionnaire, sans s'apercevoir que parmi ces lettres il s'en trouvait une de Sylvius, qui portait ces mots : « Pour vous-même. » Cette méprise découvrit l'intrigue : Buat fut aussitôt arrêté et traduit devant des juges; et deux de ses complices, Kievit et Van der Horst, n'eurent que le temps de se sauver à l'étranger.

(1) Lettre de M. de Buat à lord Arlington, du 19 mars 1666. (*Pièces relatives au procès de M. de Buat, déposées au greffe de la Cour de Hollande.*)

(2) Mémoires de lord Clarendon, t. III, pp. 402, 420.

La cour de justice, dite cour de Hollande, condamna Buat à la peine capitale, « parce qu'il avait voulu faire la » paix avec l'Angleterre sans la participation des Etats et » sans la France. » Et cette sentence reçut son exécution.

Quelque coupable que fût Buat, on reproche avec raison aux Etats de Hollande, d'avoir fait comparaître ses juges dans leur assemblée, où ils furent exhortés, par l'organe du conseiller pensionnaire, « à faire une justice » prompte et vigoureuse, d'après les lois, et telle qu'il » conviendrait au salut et à la conservation du repos de » l'Etat (1). » Cette démarche de l'autorité souveraine était dans l'esprit d'un siècle, où, comme le remarque un auteur, « les procès politiques n'excitaient dans les esprits » aucune controverse, aucun intérêt durable. La justice » semblait alors un sanctuaire où pénétrait de temps en » temps l'autorité souveraine, mais qui demeurait interdit » aux regards de la foule (2). »

Cette rigueur extraordinaire des Etats de Hollande atténua aux yeux de quelques personnes tout ce que la conduite de Buat avait de perfide et de criminel, et le parti d'Orange le considéra comme une victime immolée à la vengeance personnelle de Jean de Witt, et au désir de plaire à la Cour de France, qui témoigna sa satisfaction de la punition du coupable (3).

VIII. La situation du royaume de la Grande-Bretagne

(1) Pièces relatives au procès de Henri-Fleuri de Coulon de Buat. (*Greffe de la Cour de Hollande.*) — Lettre du conseiller pensionnaire de Witt au Président de la Cour de Hollande, du 4 septembre 1666. (*Greffe de la Cour de Hollande.*)

(2) M. Villemain, *Cours de Littérature*, année 1829.

(3) Wag., t. XIII, pp. 214, 221. — Lettres de M. d'Estrades au Roi de France, des 19, 26 et 27 août ; 9 et 23 septembre et 28 octobre 1666.— Lettres du conseiller pensionnaire de Witt à M. Van Beuningen, ambassadeur des Etats-Généraux près la Cour de France, t. II, pp. 325, 329, 342 et 349. — Lettre de l'ambassadeur Van Beuningen à M. de Witt, t. II, p. 375.

n'était pas plus satisfaisante que celle de la République. Les Irlandais étaient mécontents de ce que la Restauration n'eût apporté aucune amélioration à leur sort, et les catholiques de cette île entretenaient avec la France et la Hollande des relations dont les suites pouvaient devenir dangereuses pour le gouvernement tyrannique de la métropole. La fermentation des esprits, en Écosse, était grande aussi. Là, l'esprit puritain se réveillait, et les presbytériens y avaient déjà levé une petite armée pour commencer, à la première occasion, la guerre civile. La continuation de la guerre épuisait le trésor, entravait le commerce et la navigation ; enfin, une suite de calamités avait depuis quelque temps accablé Londres ; la peste y avait fait d'abord d'affreux ravages, et à peine ce fléau avait-il cessé d'y régner, que la ville fut dévastée par un terrible incendie.

IX. Quelle avait pu être la cause de cet incendie? L'effet en fut effroyable, car il réduisit en cendres plus des deux tiers de cette grande cité, et les parties les plus riches, celles où se trouvaient les plus grands magasins et les meilleures boutiques. La *Bourse royale*, avec toutes les rues qui l'avoisinaient ; l'*Eglise Saint-Paul* et presque toutes les autres églises de la Cité ; le *cloître Saint-Paul*, jusqu'à la Tamise, et la plus grande partie de *Fleet-Street :* tous ces divers endroits de la Cité, qui étaient les mieux habités, furent consumés, sans qu'il en restât une seule maison. Il est impossible de calculer la valeur de tout ce qui fut, outre les maisons, la proie de l'incendie, sans compter beaucoup de titres déposés entre les mains des gens de loi, ce qui s'éleva à des valeurs considérables.

Le chancelier lord Clarendon, après avoir rapporté les détails de cet incendie, ajoute : « On espérait que cette

» calamité si terrible et si universelle, car les effets s'en
» firent sentir dans tout le royaume, feraient quelqu'im-
» pression sur la Cour et en réformerait un peu la licence.
» Les fatigues auxquelles le Roi s'était exposé, nuit et jour,
» durant le feu, et les dangers qu'il avait courus, avaient été
» fort remarqués, et tout le monde avait adressé au Ciel
» beaucoup de vœux pour lui ; de plus, on avait entendu,
» durant le désastre, Sa Majesté s'exprimer avec beau-
» coup de piété sur la colère de Dieu, justement irrité, et
» il n'est pas douteux que le profond sentiment de la co-
» lère divine n'élevât alors de bonnes pensées dans son
» cœur royal ; mais on veilla soigneusement à ce que des
» pensées aussi sérieuses ne le possédassent pas long-
» temps, car on en aurait craint les effets encore plus que
» ceux du feu. Il n'était pas éteint, que les sociétés relâ-
» chées, pour lesquelles le Roi avait trop de goût, faisaient
» déjà un sujet de bons mots de la terreur et de la confu-
» sion répandues parmi la foule. M. May osa assurer le Roi
» que, la Restauration exceptée, c'était le plus grand
» bienfait que lui eût accordé la Providence, car les murs
» et les portes de Londres, cette cité rebelle et toujours
» ennemie de la Couronne, une fois détruits et consumés
» par le feu, le Roi ne souffrirait jamais qu'on les relevât
» pour mettre *un frein dans sa bouche et une bride sur son*
» *cou ;* mais qu'il laisserait la ville ouverte, afin que les
» troupes pussent y entrer quand il le jugerait nécessaire,
» attendu que cette multitude grossière ne pouvait être
» gouvernée que par la force. Ces profanes applications de
» la Sainte Écriture déplurent au Roi, mais furent extrê-
» mement approuvées par toute la société, et on trouva
» ce discours si spirituel et si charmant, qu'on le répéta
» partout, au grand préjudice du Roi. Cela détacha de lui
» la cité et les provinces, et les disposa à publier avec la

» même liberté les scandales et l'athéisme de la Cour. »

X. Le Parlement et la nation ayant voulu la guerre, ne pouvaient trop s'en prendre au gouvernement de son peu de succès; mais ils avaient le droit d'élever la voix contre les malversations des ministres : il fallait, ou que le Roi les abandonnât, ou qu'il prît leur défense. Il suffira de citer à ce sujet un passage du discours que l'orateur des Communes adressa au Roi en janvier 1667. On y lit entre autres :

« Dès que les Chambres du Parlement se sont réunies » par les ordres de Votre Majesté, elles ont pris en sé- » rieuse considération l'état présent du royaume. Elles » trouvent que Votre Majesté est engagée dans une cruelle » guerre, qui occasionne des dépenses infinies, et nous » voyons, avec douleur, la plus grande partie de la capitale » réduite en cendres. Ces choses, en vérité, sont *ardua* » *regni* et dignes qu'un Parlement fidèle les prenne en » considération. Ainsi, Sire, nous trouvons que notre corps » politique s'achemine vers l'éthisie ; que nos trésors, qui » sont le nerf de la guerre et les gages de la paix, sont » fort épuisés ; et que les grands subsides octroyés à Votre » Majesté pour la guerre, sont comme le sang, qui, par la » circulation, doit vivifier toutes les parties d'où il émane. » Mais, au contraire, nous voyons une grande quantité » de notre argent passer en France, pour ne nous rappor- » ter que des singes et des perroquets (1) ; c'est-à-dire » que le meilleur retour de nos marchandises sont des » choses vaines et superflues. Nous sommes donc obligés » de requérir de Votre Majesté qu'elle arrête au plutôt » l'épanchement de ce sang..... » La métaphore était claire; peu après, le Roi fit la clôture du Parlement, en disant dans son discours : « Sans me flatter, je puis dire

(1) Et on aurait pu ajouter des C..... après que mademoiselle de Kerouale eût été envoyée à Charles II, pour captiver ce monarque.

» que la nation n'a jamais eu moins de sujet de se plaindre » d'aucun grief, et je serais fort content si, depuis sept ans » que Dieu m'a fait la grâce de me rendre à vous, vous » en eussiez usé de la même manière. »

Aux élans enthousiastes de la Restauration avaient succédé de part et d'autre les récriminations, et si la lutte n'était pas encore engagée entre la Cour et le Parlement, elle se préparait déjà sourdement dans la nation.

XI. Cependant l'ambassadeur du Roi de Suède avait profité de la consternation générale excitée par la dernière calamité qui venait de frapper Londres, pour insérer dans son compliment de condoléance au Roi, des insinuations pour le rétablissement de la paix avec les Etats-Généraux.

La réponse attribuée à Charles II mérite d'être rapportée. Il dit à l'ambassadeur : « Que la perte n'était pas » si grande, qu'on verrait bientôt la ville de Londres se » transformer comme Rome, que le marbre des Empereurs » avait rendue plus superbe que la boue des républicains. » Je suis, ajouta-t-il, au moins d'aussi bonne maison que » Cromwell, ainsi les Etats-Généraux doivent m'envoyer » des députés pour traiter de la paix avec moi, puisqu'ils » l'ont fait dans le temps pour l'usurpateur (1). »

La médiation du Roi de Suède fut cependant acceptée par la Cour d'Angleterre et par les Etats, et, après quelques pourparlers sur le lieu de la réunion des négociateurs, Breda fut choisi et les conférences s'y ouvrirent le 4 juin 1667.

Louis XIV dût être contrarié par un rapprochement qui ne pouvait que nuire aux desseins qu'il méditait, et qu'il était à la veille d'exécuter sur les Pays-Bas espagnols ; la continuation de la guerre maritime eût mis les

(1) Basnage, t. 1, p. 790.

Etats-Généraux dans l'impossibilité de s'opposer aux conquêtes de la France en Flandre.

Louis XIV fit donc intriguer par sa diplomatie, et dans la République et dans les Cours étrangères, pour faire échouer les négociations, et comme le cabinet anglais se montrait très-exigeant, il est probable que le Roi de France serait arrivé à ses fins ; mais le succès que la flotte des Etats remporta sur la Tamise, fit changer de langage aux négociateurs anglais, qui furent alors les premiers à hâter la conclusion de la paix, devenue indispensable pour l'Angleterre.

XII. Malgré ces acheminements vers la paix, elle n'était guère assurée cependant. Les deux factions étaient toujours en présence dans la République; l'une demandait la paix à tout prix, pour ruiner le crédit de Jean de Witt, et l'autre voulait obtenir une paix honorable, et à son défaut la continuation de la guerre. Comme ce dernier parti était à la tête des affaires, on avait fait de grands préparatifs pour la campagne de 1667, tandis qu'en Angleterre, l'armement de mer avait été suspendu, l'argent accordé par le Parlement, pour faire la guerre, ayant été employé, partie par le Roi, à satisfaire son goût pour les plaisirs ou la rapacité de ses courtisans et de ses maîtresses.

L'argent était devenu rare depuis la peste et l'incendie de Londres; les banquiers avaient éprouvé des pertes considérables, et l'impuissance où se trouvait la trésorerie, de remplir ses engagements, avait fait baisser le crédit du gouvernement. Pour mettre la flotte en état de sortir des ports, il eut fallu avoir immédiatement des fonds, et la somme votée par le Parlement, quoique considérable, n'offrait qu'une ressource éloignée. Dans cet embarras, on résolut de désarmer les plus grands vaisseaux,

contre l'avis du duc d'York, qui représenta avec force qu'un pareil expédient serait, en effet, abandonner l'empire de la mer et inviter les Hollandais à insulter les côtes de l'Angleterre. Cet avis ne fut pas écouté, et le désarmement s'effectua, au grand détriment de la gloire britannique.

De Witt méditait un de ces coups hardis, qui décident du sort d'un parti et de son chef. Il avait fait sonder la Tamise dans le dessein de remonter cette rivière et d'y aller détruire une partie de la flotte anglaise. Son projet était d'assister en personne à cette expédition ; mais, jaloux de surveiller les négociations à Breda, car il pouvait se dire le régulateur unique de l'ambassade, il renonça à l'idée de quitter La Haye, et se fit remplacer par son frère en qualité de commissaire député des Etats de Hollande sur la flotte ; « car, » dit le comte de Guiche, en parlant de l'expédition de Chatam, « cette action fut d'au- » tant plus surprenante, qu'elle était peu attendue ; et, » pour dire vrai, le mérite en doit être attribué au pension- » naire de Witt ; car, pour son frère, il est tel qu'il faut » être pour servir de modèle à un véritable instrument » de la fortune. Chacun le connaissait si bien, qu'on ne » riait pas moins en Hollande qu'en Angleterre, de le » voir à la tête d'une entreprise. Ruiter s'y était directe- » ment opposé, ne jugeant pas que l'oubli et la vanité des » Anglais pût aller jusqu'à la faute de précautions, où il » fallait qu'il se portât, pour faire que la flotte des Etats » réussisse. Le contraire, néanmoins, ne laissa pas d'ar- » river. »

Les forces navales de la République jetèrent l'ancre à l'embouchure de la Tamise, le 17 juin, et, dans un conseil de guerre qui se tint le même jour, il fut décidé que dix-sept vaisseaux légers et quelques yachts seraient dé-

tachés de la flotte pour essayer de remonter la Tamise, détruire les vaisseaux anglais réunis près de Gravesand et reconnaître le cours de la rivière de Medway et les forts élevés à son embouchure. L'exécution de cette entreprise hardie fut confiée à l'amiral Van Gent, et Corneille de Witt passa sur son bord, laissant de Ruiter avec le reste de la flotte à l'embouchure de la Tamise.

La flottille arriva le surlendemain à l'embouchure de la Medway. On s'empara d'abord du fort de Sherness et on le rasa ; puis on remonta la Medway jusques près de Chatam, où se trouvaient les vaisseaux de la marine royale. Mais des batteries élevées sur les deux rives, six frégates et une chaîne barraient le passage à la flottille.

L'obstacle principal fut détruit par l'intrépidité du capitaine Van Brakel : son vaisseau rompt la chaîne et lâche sa bordée sur l'une des frégates, dont il s'empare. Ce beau fait d'armes excita l'ardeur du reste de la flottille, qui le rejoignit bientôt; alors le succès de cette entreprise téméraire fut complet. Plusieurs vaisseaux furent brûlés par les Hollandais, et le *Royal-Charles*, abandonné de son équipage, tomba entre leurs mains. Van Gent remonta ensuite la rivière jusqu'au château d'Upnor, et, après avoir jeté l'épouvante jusques dans Londres, il redescendit la rivière sans obstacles et rejoignit la flotte de Ruiter. Celui-ci reçut l'ordre de bloquer la Tamise : il continua pendant six semaines à balayer la Manche ; mais ses tentatives pour brûler les vaisseaux qui étaient à Portsmouth, Plimouth et Torbay, furent successivement repoussées par la résistance que lui opposa une escadre commandée par sir Edouard Spragge (1).

XIII. Un auteur contemporain dit, en parlant de cette

(1) Journal de Corneille de Witt. — Journal de Ruiter. (*Arch. des Etats-Généraux*. — Lingard, *Hist. of England*.

expédition, que la frayeur fut générale à la Cour et dans la Cité de Londres ; mais qu'elle se manifesta parmi ceux qui avaient le plus poussé à cette guerre : « Ces gens, » ajoute-t-il, qui n'avaient jusqu'à cette époque parlé des » Hollandais que comme d'une nation qu'on devait châtier » à coups de fouet, plutôt que la combattre, furent alors » les plus abattus, et demandèrent les premiers qu'on fît à » tout prix la paix. » Il dit aussi que le trouble et la consternation étaient tels, qu'on eût dit que les Hollandais étaient non-seulement maîtres de la rivière, mais avaient débarqué une armée de cent mille hommes, et que ceux qui se trouvèrent présents dans les galeries et les petits appartements de Whitehall, furent témoins de plusieurs exemples d'égarement d'esprit et de ridicules effets de la peur, que le sang-froid personnel du Roi et du duc d'York pût seul calmer (1).

« Si nous considérons la force de l'ennemi, » dit l'historien Lingard, « et que la rivière était sans moyens de dé- » fense, la perte des Anglais fut beaucoup moindre qu'ils » n'avaient raison de la craindre ; mais l'affront se grava » profondément dans le cœur du Roi et dans ceux des su- » jets. On s'affligeait et on s'indignait que l'Angleterre, » qui était naguère la souveraine des mers, ne pût aller » sur mer à la rencontre de ses ennemis, et que les Hol- » landais, qu'elle avait si souvent vaincus, eussent re- » monté ses rivières en triomphe, incendié ses vaisseaux et » répandu l'effroi dans sa capitale et ses campagnes. Un » grand nombre attribuaient ce malheur à cette source » éternelle de toutes leurs calamités, les machinations » imaginaires des Papistes. D'autres se laissaient persua- » der que le Roi s'était secrètement ligué avec l'ennemi, » pour accabler la nation dans l'intention d'établir un

(1) Mémoires de Clarendon, t. III, p. 166.

» gouvernement despotique ; et bien des personnes com-
» paraient l'issue désastreuse de cette guerre, entreprise
» sous un Roi contre les Hollandais, avec le succès glo-
» rieux de celle que le Protecteur avait terminée : mais
» leur raisonnement était évidemment injuste. Quelles que
» pussent être les fautes de Charles, il avait jusqu'alors
» conduit la guerre avec autant de vigueur que l'avait pu
» faire le Protecteur, et avec des succès plus signalés. Et
» même l'affront reçu à Chatam, suite d'une mesure qui
» lui avait été imposée par le manque d'argent, n'avait
» pas réellement diminué la puissance ni affaibli les res-
» sources du royaume. »

XIV. Le glorieux résultat de cette expédition accéléra la conclusion des négociations à Breda, car la paix était devenue urgente pour les deux peuples. La destruction de ses vaisseaux, mettait le Roi d'Angleterre dans l'impossibilité de continuer la guerre, tandis que les Etats-Généraux redoutaient de voir se former une alliance entre la France et la Grande-Bretagne, ce qui aurait facilité à Louis XIV la conquête entière des Pays-Bas espagnols, qu'il venait d'attaquer avec des forces considérables (1). Un traité tendant à ce but, avait été signé secrètement entre les Rois de France et d'Angleterre (14 avril 1667), et l'on prétend que pour être mis en sûreté et tenu secret, cet acte fut déposé entre les mains de Henriette-Marie, mère du Roi d'Angleterre et tante de Louis, pour y demeurer jusqu'à ce que le moment fût arrivé de le faire paraître au grand jour.

La paix fut donc signée entre l'Angleterre et les Etats-Généraux, sous la médiation de la Suède, le 31 juillet 1667. Le traité de l'année 1662 fut renouvelé entre les deux puissances; les Etats-Généraux cédèrent la Nouvelle-

(1) Lettre du Roi de France à M. d'Estrades, du 9 mai 1667.

Hollande, reprise par eux dans le cours de la guerre au Roi d'Angleterre, qui, de son côté, accorda des conditions favorables au commerce des Provinces-Unies; et, bien que l'acte de navigation fût maintenu, le gouvernement britannique se relâcha sur quelques points, en concédant aux Hollandais la liberté d'importer sur leurs navires les produits du sol et les marchandises de l'Allemagne (1).

La paix de Breda fut, à tout considérer, glorieuse pour la République, et effaça la honte de celle de Westminster de l'année 1654; mais le point principal, pour le parti dominant en Hollande, était que Charles II fût obligé de renoncer à soutenir les intérêts du prince d'Orange et qu'il ne fût pas question, dans le traité, de l'élevation présente ou future de ce dernier aux charges éminentes de la République.

L'Angleterre signa le même jour deux autres traités : l'un avec la France, et l'autre avec le Danemarck. Les Anglais rendirent à Louis la Nouvelle-Ecosse, et l'Angleterre rentrait dans la possession d'Antigues, de Montserrat et d'une partie de Saint-Christophe; par le troisième traité avec le Danemarck, qui avait pris part à la guerre, comme allié des Hollandais, les relations d'amitié étaient rétablies entre les deux Couronnes (2).

Ce qui distingue particulièrement cette guerre, c'est qu'elle peut être considérée comme le prélude de celles où les intérêts coloniaux des puissances de l'Europe armèrent les métropoles l'une contre l'autre.

XV. Cette paix fut promptement ratifiée et proclamée avec de grandes démonstrations de joie, par le parti oli-

(1) Wag., t. XIII, pp. 265, 268. — Aitzema, *Zaken van S... en O.*, t. XIII, p. 108. — Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. I, p. 44.

(2) Lingard. — Dumont, t. VII, part. I, pp. 40, 57.

garchique. De Witt donna à cette occasion un banquet au peuple de La Haye, dans la rue et devant son habitation. On y but à la santé du conseiller pensionnaire, des Etats de Hollande et du Roi de France.

Mais pendant qu'on se livrait à cette joie, Louis XIV envahissait le boulevard des Provinces-Unies, et les villes des Pays-Bas espagnols tombaient les unes après les autres entre les mains du Roi de France.

Cependant de Witt vit accroître son influence par l'heureuse issue de cette guerre maritime, et de ce jour il considéra son administration, son parti et les principes sur lesquels il se fondait, comme irrévocablement établis, et à l'abri de toute atteinte de la part de ses adversaires.

On peut ajouter à l'appui de ceci, que ce fut à cette époque que de Witt fit entreprendre la publication du Recueil des Résolutions des Etats de Hollande, depuis l'entrée de Jean de Witt aux affaires (1653), jusqu'à l'année 1668 (1). Cette espèce de Code de l'oligarchie hollandaise était destinée à devenir le catéchisme politique des gouvernants présents et futurs, afin de conserver dans les Etats de Hollande l'horreur du stathoudérat, avec lequel on se prépara alors à en finir, une fois pour toutes, en le proscrivant à jamais.

(1) La publication de ce Recueil grand in-folio ne fut terminée qu'en l'année 1672, si fatale au parti de Witt.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le premier Volume.

Dédicace. i
Avis au lecteur. . . . . iij
Préface. 1
Tableau généalogique. XI
Plan de l'ouvrage. XIV

Première Partie.

Déclin de la Maison d'Autriche et établissement de la prépondérance de la France.

Introduction.. 1
Chapitre Ier. — Paix de Westphalie. 15
— II. — Jean de Witt et le triomphe du parti oligarchique dans les Provinces-Unies. 85
— III. — Cromwell et la première guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. . 167
— IV. — Louis XIV et la paix des Pyrénées. . . 245
Conclusion. 299

Deuxième Partie.

De la paix des Pyrénées à la paix de Nimègue et à la Trève de Ratisbonne en 1684.

Chapitre Ier. — Restauration des Stuarts. 303
Pièce justificative N° 1. 369
— — N° 2. 384
Chapitre II. — Seconde guerre maritime entre les Provinces-Unies et l'Angleterre. . . . 387

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

005800687

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — TYPOGRAPHIE DE H. PICAULT, RUE DE PARIS, 27.